113

6. 10. 66

ANNALES POLITIQUES.

PREMIERE PARTIE.

ANNALES POLITIQUES

DE

FEU MONSIEUR

CHARLES IRENÉE CASTEL,

ABBÉ DE ST. PIERRE,

De l'Academie Françoise.

Nouvelle édition corrigée & augmentée.

PREMIÉRE PARTIE.

LONDRES.

MDCCLVIII.

AVIS DES EDITEURS.

CHARLES IRENE'E CASTEL DE SAINT PIERRE, *Abbé de* TIRON, *premier Aumônier de Madame la Ducheſſe d'*ORLEANS, *& l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe, fut reçu dans cette illuſtre Compagnie en* 1695. *Il juſtifia ſon titre d'homme de lettres par divers ouvrages, la plupart ſur des matiéres de Politique, qu'il enviſageoit toujours du côté des principes de l'humanité, & du bonheur des Peuples. C'eſt ce qui faiſoit dire au Cardinal* Dubois, *que les Ouvrages de l'Abbé de* ST. PIERRE *étoient les* Rêves d'un homme de bien. *Sa maniére de penſer ſe manifeſta ſur-*

tout dans ſon Traité de la Polyſynodie, *qui parut en* 1718. *L'Académie Françoiſe ayant jugé qu'il n'y avoit point aſſez ménagé la mémoire de* LOUIS XIV, *elle ſe porta incontinent à l'exclure de ſon Corps ; comme en effet la choſe fut arrêtée dans les formes ordinaires le 5 Mai de la même année. Les Diſcours qui furent prononcés à cette occaſion par M. le Cardinal de* FLEURY *& par M. le Cardinal de* POLIGNAC *ſont parvenus entre nos mains : & nous n'avons pas douté que deux piéces, auſſi intéreſſantes par elles-mêmes que par le nom de leurs Auteurs, ne fuſſent une vraye richeſſe pour cette nouvelle édition.*

DIS-

DISCOURS

De M. l'ancien Evêque de Frejus, alors Précepteur du Roi, & depuis Cardinal de FLEURY,

prononcé dans l'Académie Françoiſe le jour que M. l'Abbé de ST. PIERRE *en fut exclus.*

JE regarde, Meſſieurs, l'affaire ſur laquelle nous allons opiner, comme la plus importante qui ait occu-

pé juſqu'ici la Compagnie. Ce n'eſt point de la gloire du feu Roi dont il s'agit ; elle ſe ſoutiendra bien ſans nous, & la poſtérité lui rendra juſtice, quand même nous ne la lui ferions pas dans la perſonne d'un de nos Confréres, qui a eu la témérité d'attaquer ſa mémoire dans des Ecrits qu'il a avoué être de lui.

Je fais profeſſion d'honorer ſa famille, & elle mérite de l'être par tous les honnêtes gens ; mais quand il s'agit de l'honneur d'un Corps, on ne ſeroit pas digne d'en être, ſi on lui préféroit les amitiés & les liaiſons particuliéres. Permettez-moi donc, s'il

vous

vous plaît, Meſſieurs, de faire quelques réflexions ſur cette affaire, que vous aurez ſans doute déja faites avant moi.

Vous aviez impoſé la Loi à tous ceux qui étoient reçûs dans la Compagnie, de faire l'éloge du feu Roi, & ce Prince a été pendant cinquante ans le ſujet de tous nos Panégyriques. Un de nos Confréres a la hardieſſe de venir démentir pour la ſeconde fois, à la face du public, les juſtes louanges que nous lui avons ſi longtems données. Si nous la laiſſons impunie, n'aura-t-on pas raiſon de dire que les plumes de l'Académie ſont des plumes véna-

les, conſacrées à la fortune & à l'intérêt, & que les louanges qu'elles donnent, ne durent qu'autant que la vie des Princes qu'elles louent.

Quel cas pourront faire de nos éloges ceux à qui nous les adreſſerons? Attendez, dira-t-on, que la mort ou l'inconſtance de la fortune ayent dépouillé ces perſonnes des places qui leur attirent nos hommages, & on verra bientôt ceſſer ces hommages, & ſe tourner peut-être même en d'indignes ſatyres.

Pour moi, Meſſieurs, je prends la liberté de vous dire que les Compagnies ne peuvent acquérir de véritable gloire, que par

la

la réputation d'une conduite uniforme & d'une probité conſtante. Si le plus fameux des Orateurs Romains a exigé pour la premiére qualité d'un homme éloquent qu'il fût homme de bien, à combien plus forte raiſon une Compagnie, choiſie entre ce qu'il y a de plus diſtingué dans toutes ſortes d'états & de profeſſions, doit-elle être attentive à éviter juſqu'au moindre reproche de légéreté ou de baſſeſſe.

Quand un de nos Confréres attaqua autrefois l'Académie, avec quelle chaleur ne ſe porta-t-elle pas unanimément à le retrancher de ſon Corps? On dira

donc que nous ne vengeons que nos injures particuliéres, qu'on ne nous offenſe pas à la vérité impunément, mais que nous ſommes peu touchés des offenſes faites à notre Protecteur, de qui nous ne pouvons plus rien eſpérer après ſa mort.

Perſonne n'ignore l'indignation que marqua un Favori du feu Roi *Guillaume*, lorſqu'il aprit qu'un Apoſtat, célébre par ſes écrits emportés & calomnieux, avoit compoſé l'hiſtoire d'un de nos Rois, & qu'il l'avoit remplie des traits les plus ſatyriques & les plus injurieux à ſa mémoire. Cet Ecrivain étoit Pié-

cep-

cepteur de ſes enfans : Les Proteſtans ſe glorifioient de ſa déſertion, comme d'un triomphe de leur Religion ; mais ce généreux Lord n'héſita pas un moment à le chaſſer de chez lui, & auroit cru ſe déshonorer s'il l'eût gardé un ſeul inſtant ; tant il eſt vrai que le reſpect pour la Majeſté Royale eſt imprimé dans les cœurs de tous les honnêtes gens, & qu'ils ont toujours regardé comme un attentat très puniſſable de le violer.

Suppoſons pour un moment, Meſſieurs, que le Roi ſoit parvenu à l'âge de ſa majorité : Attendriez-vous un ordre de ſa part

part pour venger l'injure faite à ſon Biſayeul ? & ce que vous feriez alors, qui peut vous empêcher de le faire aujourdhui ?

J'oſe donc vous dire, Meſſieurs, que le Public attend de vous une punition proportionnée à l'offenſe. Pourroit-il être content d'une réparation, ſi forte qu'elle fût, renfermée dans l'enceinte de ces murailles ? On ne peut que vous louer de l'indulgence que vous eutes pour la premiére faute de notre Confrére ; mais ſi vous traitiez de même la ſeconde, ce ne ſeroit pas une compaſſion pour le coupable, mais une indifférence trop mar-

marquée pour la gloire du Roi, & plus encore pour l'honneur de la Compagnie.

J'oſe même avancer qu'il ſeroit preſque honteux à nous de délibérer là-deſſus, & que la maniére la plus convenable & la plus noble de montrer notre zéle, ſeroit de rayer par une acclamation unanime ce Confrére du Catalogue des Académiciens.

Monſeigneur le Régent a déjà marqué ſon indignation, en ſupprimant tous les exemplaires de ce libelle, & en faiſant arrêter l'Imprimeur. Il louera certainement nôtre réſolution, & aura la bonté de la confirmer. Il a voulu

la laiſſer agir librement la Compagnie, & ne pas contraindre ſes ſuffrages, pour ne pas lui ôter le mérite du parti qu'elle prendra. M. le Duc du *Maine* & M. le Maréchal de *Villeroy*, qui ont eu l'honneur de lui en parler, m'ont permis, Meſſieurs, de vous aſſurer de ſes intentions.

DIS-

DISCOURS

De M. le Cardinal de Polignac,

prononcé dans l'Académie Françoiſe le jour que M. l'Abbé de ST. PIERRE *en fut exclus.*

SI Monſieur l'Abbé de SAINT PIERRE étoit tombé pour la premiére fois dans la faute énorme dont toute l'Académie eſt ſi juſtement indignée, on pourroit

roit écouter de ſa part non des juſtifications imaginaires, mais des témoignages ſincères de ſon repentir. Ce qu'on vient de lire, Meſſieurs, eſt plutôt une apologie de ſa conduite qu'un aveu de ſon égarement; il perſiſte à ſoutenir qu'il n'eſt point coupable, & cette opiniâtreté à pourſuivre en toute occaſion la mémoire du feu Roi lui paroit ſi peu criminelle qu'il n'en laiſſe pas ſeulement eſpérer la correction. Comment nous en flaterions-nous, puiſque c'eſt une rechute au mépris de la reprimande qu'on lui fit, & de l'indulgence que l'Académie voulut bien avoir pour lui, & de ſes propres engagemens.

Vous

Vous vous en ſouvenez, Meſſieurs; il nous avoit promis d'une maniére trop poſitive qu'il en profiteroit à l'avenir; au lieu de ſe retracter, comme il étoit de ſon devoir, & qu'il en avoit donné l'eſpérance, au lieu de réparer dans quelque ouvrage le tort qu'il s'étoit fait à lui-même auſſi-bien qu'à nous, ſon acharnement le porte à publier de nouvelles calomnies contre ce grand Roi, que nous avons toujours fait profeſſion d'admirer, & de célébrer par nos éloges, que toute la France regarde comme un de ſes plus illuſtres Monarques, enfin que les étrangers & les Nations jalouſes de ſa gloire pendant qu'il leur étoit redoutable, ont ho-

honoré après ſa mort de leurs plus beaux panégyriques.

Lorſqu'il entra dans cette Compagnie, & depuis en pluſieurs occaſions, il a joint ſa voix à la nôtre pour rendre juſtice à un mérite ſi reconnu de toute la Terre ; il ſe ſépare aujourdhui de tous ſes Confréres, comme pour leur donner là-deſſus un démenti ſolemnel ; il oublie, en outrageant ſon Maître, & les graces qu'il en a reçues, & le reſpect qu'il doit non ſeulement au Roi, mais au Régent. Le caractère Royal toujours le même ne ceſſe jamais d'être l'objet de nôtre vénération la plus profonde, & quand on oſe l'inſulter, on attaque également & ceux qui le portent & ceux

qui

qui ſont les dépoſitaires de l'autorité qui l'accompagne.

Qui de nous ſouffriroit avec patience de pareilles injures contre un Oncle, un Pére, un Biſayeul? Que diroit-on de nous ſi on nous voyoit indifférents ſur la conduite de Mr. l'Abbé de ST. PIERRE, après avoir fait éclater nôtre juſte reſſentiment contre un Académicien qui n'avoit offenſé que ſa Compagnie. Ici la Compagnie eſt encore plus offenſée en la perſonde ſon Auguſte Protecteur. Quand le feu Roi voulut bien être le nôtre, il mit, pour ainſi dire, entre nos mains le dépôt de ſa gloire. Quels remerciements ne lui finesnous point, de ce qu'il nous avoit ju-

jugé dignes d'un ſi grand honneur? Etoit-ce pour participer un jour par une indigne tolérance au crime de ceux qui tâcheroient de couvrir ſa mémoire d'ignominie?

Vous avez frémi, Meſſieurs, à la lecture que je vous ai faite des articles odieux dont ce livre eſt rempli. A peine avez-vous pû attendre qu'elle fût achevée, vous avez ſenti vôtre devoir; vos cœurs ſe ſont déclarés; il ne s'agit plus que d'expliquer vôtre jugement. Les ſociétés les plus floriſſantes & les mieux réglées ne ſe maintiennent dans le bon ordre que par une exacte ſévérité à retrancher de leurs Corps tout membre qui les déshonore: un exemple ſi ſage nous devroit ſuffire

fire pour nous marquer notre devoir : mais nous avons des Statuts qui décident la choſe & qui ne nous permettent pas d'héſiter.

Je ſçai qu'il y en a parmi vous, Meſſieurs, qui ſans diſconvenir de toute l'énormité de la faute ſont touchés de compaſſion pour le coupable, & dont la juſtice eſt balancée par l'amitié perſonnelle qu'ils ont pour lui. Mais enfin nous avons nos régles ; elles diſent qu'un Académicien qui offenſera l'honneur de ſes Confréres perdra ſa place irrémiſſiblement. Le feu Roi n'eſt-il pas plus que tous nos Confréres enſemble ? En un mot il eſt d'une néceſſité abſolue que cette avanture faſſe un vuide dans l'Académie. Si

M.

M. l'Abbé de ST. PIERRE n'en ſort pas, je n'y ſaurois demeurer; j'en connois cinq ou ſix qui ſont dans les mêmes ſentiments, & qui vous le déclareront. Pour moi qui ai toujours regardé l'honneur d'y être admis comme un des plus grands de ma vie, comblé des bienfaits du feu Roi, je ne me croirai jamais permis de m'aſſeoir dans le même lieu que celui qui n'a pas craint de calomnier indignement mon Bienfaiteur, mon Maître, mon Protecteur, & le vôtre.

PRÉFACE.

LA lecture des Vies des Hommes illuſtres de Plutarque, que je fis par hazard dans ma premiére jeuneſſe, augmenta fort en moi l'inclination naturelle que l'on a pour ſe diſtinguer entre ſes pareils, par des talens utiles à la patrie. J'ai relû, en divers tems de ma vie, ce bel ouvrage, qui, quoique défectueux à différents égards dans beaucoup d'endroits, ne laiſſe pas d'être le plus précieux, & de beaucoup le plus utile des ouvrages de l'Antiquité.

C'eſt avec le ſecours du déſir de la diſtinction la plus précieuſe que j'avois puiſé dans cette lecture, que j'ai paſſé la plus grande partie de ma vie à méditer & à écrire les avantages qu'apportent les talens diſtingués & les mœurs vertueuſes; & c'eſt ce qui m'a porté à tâcher de perfectionner les différentes parties de la Morale, & ſurtout de la Politique.

Plutarque, pour enſeigner plus utilement à ſon Lecteur la ſcience des mœurs, a ſagement imaginé d'écrire la Vie des Hommes illuſtres Grecs & Romains; parce que le Lecteur, qui, à l'imitation des grands hommes dont il lit la vie, prend bientôt pour but d'augmenter comme eux ſa réputation par les

les mêmes ſuccès des talents ſemblables, s'il peut les mettre en uſage pour le bonheur de ceux avec qui il doit vivre; ainſi, il fait bien plus d'attention à leurs actions, aux motifs de leurs entrepriſes, & aux moyens qu'ils ont choiſis pour les finir avec ſuccès; & le Lecteur eſt bien plus porté à fuir les défauts qui ont été nuiſibles à leurs deſſeins, à acquérir leurs talents & à imiter leurs bonnes qualités; ſurtout quand Plutarque met ſur la ſcéne des perſonnages aimables & eſtimables, récompenſés magnifiquement par leur grande réputation de l'utilité de leurs travaux, & quand il montre, ſoit par leurs diſcours, ſoit par leurs actions, quels étoient

leurs ſentimens & leurs jugemens ſur ce qu'il y a de plus eſtimable dans la conduite de la vie.

Sur des viies ſemblables à celles de Plutarque, j'ai crû qu'ayant à écrire de Politique, je ſerois beaucoup plus utile aux Lecteurs ſi j'écrivois mes obſervations ſur les bons & ſur les mauvais ſuccès qui ſont arrivés au Royaume de mon tems, & pour ainſi dire, ſous mes yeux, que ſi je m'en tenois à écrire ſimplement des projets qui ne ſont pas encore appuiés de l'expérience. C'eſt même pour cela que j'ai auſſi écrit des obſervations politiques ſur les principaux événements des Régnes des Rois de France; c'eſt pour cela que j'ai mis devant les yeux du Lecteur

Lecteur la conduite, tantôt prudente, tantôt imprudente, & même l'inaction mépriſable de quelques Rois & de leurs Miniſtres. C'eſt que les obſervations politiques ſe ſont bien mieux entendre, & font beaucoup plus d'impreſſion, quand on en voit l'application à des faits; & un Auteur parle avec beaucoup plus de certitude & d'autorité quand il parle d'après l'expérience.

Ces deux différentes méthodes d'enſeigner la Morale & la Politique, l'une par de ſimples maximes, l'autre par des maximes unies aux faits, m'ont toujours fait déſirer que nos bons Philoſophes moraux écriviſſent la vie de nos

Hommes illuſtres, & que nos bons Politiques écriviſſent l'Hiſtoire générale de nôtre Nation, ou plutôt, que nos Hiſtoriens fuſſent les uns bons Moraliſtes, les autres bons Politiques.

Nos Hiſtoriens content aſſez bien, & pourroient conter encore mieux; mais ils jugent ſouvent aſſez mal des entrepriſes qu'ils racontent avec agrément; cependant le but de l'Hiſtorien ne doit pas être uniquement de plaire au Lecteur, ſon but doit être encore, de perfectionner le jugement de ceux à qui il plait, & de leur apprendre à eſtimer juſte les talents & les qualités, afin de rendre leurs concitoyens & plus heureux & plus

plus utiles à la patrie.

Si je raméne ſouvent mes réflexions morales à la Politique, c'eſt que mon but principal eſt de rendre cette Hiſtoire utile aux jeunes Lecteurs qui peuvent avoir un jour part au gouvernement des affaires politiques.

Je n'ai garde de penſer que je ne me ſuis point trompé dans les faits que j'écris; ſi je m'en étois aperçu, je me ſerois corrigé; mais entre les perſonnes qui ont le loiſir d'écrire, je ſuis, je crois, des mieux inſtruits de mon tems des faits principaux que je raconte. Il eſt vrai que, faute d'un examen aſſez ſcrupuleux de pluſieurs petites circonſtances de tems,

de lieux, de perſonnes, j'ai pû me tromper quelquefois ſur des faits peu importants ; mais j'ai crû pouvoir m'épargner la peine de cet examen, en ſongeant que ceux de nôtre poſtérité qui liront ces Mémoires, ne ſe ſoucieroient guéres, ſi trompé le premier, je les trompe auſſi ſur de pareilles minuties ; il me ſuffit qu'en leur racontant des faits vrais dans les circonſtances principales, je tâche de leur inſpirer le déſir & les moyens d'imiter les ſages, & d'éviter les exemples des imprudens dans des cas ſemblables : & à dire la verité, il me paroit que de pareilles erreurs ſur de petites circonſtances ne méritent pas la moin-

moindre attention ; & quand parmi nous, quelques Savants diſputent entre eux ſur les contradictions de peu d'importance qui ſont entre les Hiſtoriens contemporains, les gens ſenſés ne daignent pas examiner de quel côté eſt la vérité.

Et que nous importe, par exemple, de ſavoir préciſément le degré de parenté d'entre Céſar & Lucius Céſar, ou de ſavoir au juſte le jour du mois de la bataille de Pharſale ?

J'ai paſſé plus de cinquante ans ou à la Cour ou dans la Ville Capitale ; j'ai connu perſonnellement la plûpart des Princes, des Miniſtres, des Généraux, & ceux qui

qui ont fait les principaux perſonnages de mon tems; j'ai médité ſur la plûpart des affaires dont j'écris; j'ai été témoin, ou j'ai parlé aux témoins; ainſi j'eſpére que celui qui dans quelques ſiécles lira cet ouvrage, ſe contentera de ſavoir les événemens que je raconte avec la même certitude que je les ſai, moi qui cherche avec ſoin d'être inſtruit de ce qui eſt important, & dont je veux inſtruire les autres.

Si j'excuſe quelquefois ceux qui ont eu part au Miniſtère, on verra que les excuſes que j'aporte ſont fondées ſur la vérité; & l'on ſait d'ailleurs, que le public porte quelquefois ſa haine & ſes mécontentemens

temens à l'excès; mais l'Hiſtorien doit juſtice à tous ceux dont il faut qu'il juge, & doit même, ce me ſemble, pancher toûjours un peu plus vers l'indulgence que vers une exceſſive ſévérité.

Il eſt de ſon devoir de peindre la vérité auſſi exactement qu'il peut; il vaut mieux qu'il ſe trompe en augmentant les talens & les vertus, & en diminuant les défauts de ceux dont il parle, que de ſe tromper en ſuivant la route contraire.

Si je me borne préſentement à écrire les Annales de ce qui s'eſt paſſé depuis ma naiſſance en 1658. c'eſt afin d'avoir le loiſir de m'inſtruire mieux des faits, & de les

écrire

écrire avec plus d'exactitude.

Si je parle beaucoup plus des affaires que des perſonnes, c'eſt que j'aime bien mieux être utile qu'agréable; & à dire le vrai, je ne me propoſe d'écrire ces Annales, que pour avoir occaſion de mieux inſtruire des meilleures maximes politiques, ceux qui ſeront un jour employés au gouvernement des Etats.

Si je m'arrête ici plus aux détails des réglemens & des établiſſemens qu'aux détails des caractères des hommes, c'eſt que j'écris, non des hiſtoires d'Hommes illuſtres, mais l'hiſtoire de nôtre Gouvernement; parce que je crois que l'augmentation de la félicité des hom-

hommes dépend beaucoup plus des perfectionnemens que l'on peut donner aux bons réglements & aux bons établiſſements, & que la Morale n'eſt qu'une partie de la Politique.

Les exemples des grands-hommes agiſſent encore moins ſur les Lecteurs que la récompenſe des talens & des vertus que donne la Politique.

Les exemples n'agiſſent que ſur les Lecteurs, & n'agiſſent guéres que dans le tems de la lecture; au lieu que les réglemens & les bons établiſſemens, qui font diſtribuer avec juſtice les emplois publics, les penſions, les honneurs, & les autres récompenſes, agiſ-

agiſſent ſur tous les hommes & dans tous les tems, pour les exciter aux talents les plus utiles & à la vertu la plus agiſſante & la plus conſtante.

Et tel ſeroit, par exemple, l'établiſſement de la méthode du Scrutin entre trente pareils, quand il ſera perfectionné.

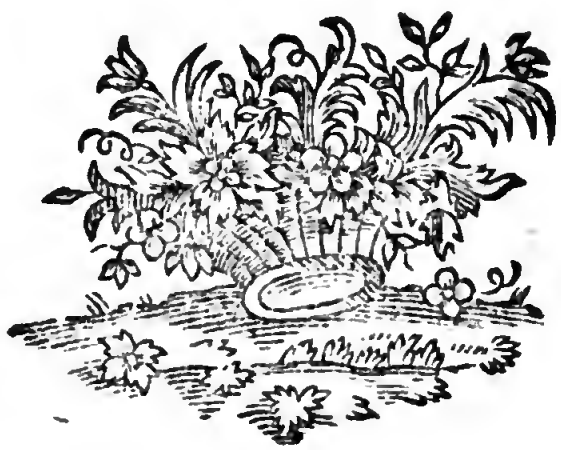

DIS-

DISCOURS PRELIMINAIRE.

AVant que d'écrire les principaux événemens, qui ont de mon tems augmenté ou diminué ou le malheur ou le bonheur de ma patrie, j'ai cru à propos de donner une deſcription abrégée, non ſeulement du Royaume en l'état où il eſt préſentement en 1735, mais encore de dire quelque choſe de nos mœurs, de nos coutumes, de nos principaux établiſſemens & de nos principaux réglemens, afin que dans quelques ſiécles les Lecteurs puiſſent voir plus facilement les progrès que la raiſon univerſelle aura faits dans mon pays, depuis nous juſqu'à eux, dans la route de la félicité.

Il

excepté les Iſles de Jerſey, Garneſey & Origni, qui ſont ſur les côtes de Normandie, & qui ſont reſtées aux Anglois.

Du côté de l'Orient nous avons pour bornes le Rhin, & nous poſſédons Landau, Strasbourg, New-Briſach, Beſançon, Dole, Huningue, Bourg-en-Breſſe, le pays de Gex, Pont-Beauvoiſin, le Fort-Barreau, Grenoble, Briançon, Mont-Dauphin, Barcelonette, Glandéves, Vence, & Antibes.

Du côté du Midi nous ſommes bornés par la Méditerranée : nous avons Perpignan, Colioure; & dans les Pyrénées nous avons Vandres, Prades, Carol, Maſſat, Caſtillon, St. Béat, Barrége, St. Jean-de-pied-de-port & St. Jean-de-Luz, qui nous ſéparent du Royaume d'Eſpagne.

Outre l'ancien Continent de la France, nous avons un grand & vaſte pays ſur le grand fleuve de St. Laurent dans le Canada, d'où nous tirons pluſieurs pelleteries;

leteries; nous avons pluſieurs Iſles dans le Golfe de St. Laurent, comme St. Jean & Miſcou qui avoient été concedées au Comte de St. Pierre mon frére, & que le Roi a retirées; l'Iſle Royale vers le 45e degré de latitude. Nous avons auſſi dans le même Continent de l'Amérique Septentrionale, un grand & vaſte pays à l'embouchure & le long du grand fleuve de Miſſiſſipi, que l'on appelle la Loüiſiane, depuis le 32e degré de latitude Nord en remontant le fleuve vers le Nord. Nous avons outre cela pluſieurs Iſles de l'Amérique depuis le 6e degré, depuis Cayenne qui eſt Terre ferme, juſqu'au 20e degré; telles ſont la Martinique, la Guadeloupe, la Grenade, partie de St. Domingue, St. Chriſtophle, deſquelles nous tirons du tabac, du ſucre, du cacao, du caffé, & d'où nous pouvons tirer tout ce qui croit aux Indes Orientales dans les pays très-chauds. Nous avons auſſi quelques établiſſemens

ſur

ſur les côtes d'Afrique pour le commerce de la poudre d'or, & des Négres eſclaves, que l'on fait ſervir aux ſucreries de l'Amérique.

La force d'un Etat ne conſiſte pas dans l'étenduë de ſon territoire, mais dans la multitude de ſes habitans à proportion qu'ils ſont plus raſſemblés, plus laborieux, plus diſciplinés à la guerre, plus induſtrieux dans les arts, & plus utilement occupés que les autres peuples.

On peut dire même, qu'à pareil nombre d'habitans, un Etat plus petit des trois quarts en territoire, ſeroit trois fois plus fort & plus puiſſant qu'un pareil nombre d'habitans répandus dans un territoire trois fois plus grand : la raiſon, c'eſt :

Premiérement, que la défenſe & l'attaque en ſont plus aiſées dans le petit territoire.

Sécondement, que le Commerce en eſt plus facile & plus grand.

Troi-

Troiſiémement, que les arts en ſont plus faciles à perfectionner, parce que les découvertes dans les arts ſont plus faciles à ſe communiquer.

Il eſt vrai qu'il faut toujours ſupoſer que le territoire ſoit ſuffiſant pour la nourriture des habitans; or dans le Continent de France, ſans compter l'Amérique, nous avons environ neuf fois plus de terrain que nous n'en avons beſoin pour la ſubſiſtance des François.

Il y a environ vingt millions d'habitans, ou environ quatre millions de Chefs de familles, ſoit mâles, ſoit femelles, ſoit mariés, ſoit non mariés; il s'en faut plus de la moitié que nôtre peuple ne ſoit occupé auſſi utilement que le peuple Anglois ou Hollandois; & cela vient de la foibleſſe de nôtre Commerce maritime en comparaiſon du leur; & voila une ſorte d'agrandiſſement de territoire que chaque Souverain peut faire, ſans faire d'injuſtice à aucun de ſes voiſins.

Il

Il y a environ quarante mille Curés & ſoixante-mille autres Prêtres, cent-mille Religieux & cent-mille Religieuſes: il y a à peu près la moitié trop de Religieux, & les trois quarts de Religieuſes. Le Pére Petau dans ſes *Dogmes Théologiques* cite le 19e Canon de l'ancien Concile d'Agde, qui défendoit de donner le voile de Religieuſe qu'à quarante ans. *Sanctimoniales, quantumlibet vita earum & mores probati ſint, ante annum ætatis ſuæ quadrageſimum non velentur.* Cet Auteur cite ce Concile dans ſes remarques ſur St. Epiphane page 343. Plût à Dieu que ce ſage Decret fût obſervé de nos jours!

Le Clergé en France eſt devenu plus ſoumis à la Cour, depuis le Concordat fait à Marſeille entre le Pape Léon X. & François Premier au commencement du ſeiziéme ſiécle: & cette augmentation de ſoumiſſion à la ſuprême autorité, étoit à déſirer en France pour conſerver plus

facilement la tranquillité publique. Par ce Concordat le Roi a commencé à nommer aux Evêchés & aux Abbaïes en commende ; il ſeroit peut-être à ſouhaiter, pour la plus grande utilité publique, que ces nominations aux Evêchés ne fuſſent pas à vie, mais ſeulement pour dix ans, ſauf à renouveller, en cas que par le jugement des trente pareils, on ne trouvât pas quelque meilleur ſujet à placer. L'Evêque dépoſé auroit ſeulement pour ſa vie la moitié du revenu de ſon Evêché ; ce réglement conſerveroit & augmenteroit l'ardeur au travail pour l'utilité du public, au lieu que la ſûreté de poſſéder toute ſa vie ſon Bénéfice porte au relâchement du travail utile au public.

Depuis ce Concordat la Cour a facilement accoutumé le Clergé à payer les Décimes, & cela ſans que le Roi ait été obligé d'avoir recours à Rome pour obtenir la permiſſion de lever des taxes ſur le Clergé, ce qui étoit une grande dépen-

dépendance dans laquelle ſont encore pluſieurs Royaumes.

Tant que les Docteurs & les Evêques de la Nation ne croiront pas le Pape infaillible, il ne pourra nous aſſujettir malgré nous à ſes déciſions ; nous aurons toujours la liberté de les examiner, de laiſſer les Conſtitutions ſans exécution & la voie de l'appel au futur Concile général ; mais la meilleure méthode eſt de laiſſer ſans exécution celles dont on ne ſera pas content.

Nous avons pour rempart les anciennes libertés de l'Egliſe de France, & les quatre propoſitions du Clergé de 1682, défenduës par tous les Parlements du Royaume ; & d'un autre côté, il n'y a point à craindre qu'un Concile ſoit jamais général ſans les Evêques François, ni que le Roi permette aux Evêques François d'y aller, s'il prévoit quelque excommunication injuſte de ſes Officiers ou de ſes Evêques, ni que le Concile

ſoit infaillible, s'il n'eſt général.

A l'égard des Religieux & des Religieuſes, on dit que le Chancelier de l'Hôpital croyoit qu'il n'y en auroit pas trop en France s'ils étoient tous plus utilement employés qu'ils ne ſont pour le bien de la ſocieté Chrêtienne. Il vouloit qu'on les réduiſit tous à quatre Ordres & à quatre habits différens, pour entretenir entre eux de l'émulation à qui réuſſiroit le mieux dans leurs entrepriſes pour le bien public des fidéles.

Il faudroit, diſoit-il, que ces quatre Ordres euſſent leurs Généraux réſidents en France: ſa raiſon étoit, que les Ordres qui ont leurs Généraux dans une Cour étrangère ſont trop dépendants de cette Cour, & peuvent par leurs Couvents troubler la tranquillité publique, quand ils ſont mécontens du Gouvernement. Ces quatre Ordres auroient ſoin, diſoit-il,

Premiérement, des pauvres qui ſont mala-

malades & invalides, ſoit dans les Hôpitaux, ſoit au déhors des Hôpitaux.

Secondement, ils auroient auſſi ſoin de l'éducation des enfans & des petites écoles, & par conſéquent ils dirigeroient les Séminaires. Or il eſt vrai que, ſi tous nos Religieux & toutes nos Religieuſes étoient ainſi occupés aux œuvres de charité, on pourroit dire avec ce Chancelier, qu'il n'y en auroit pas trop en France.

Le même Chancelier diſoit, qu'il étoit étonné que nos Rois, qui ont tant d'intérêt de diminuer la domination que la Cour de Rome tâche d'uſurper tous les jours dans nôtre Royaume, n'ayent pas aboli la pernicieuſe coutume de permettre aux François qui ont des Bénéfices conſidérables en France d'accepter le Cardinalat; il eſt encore plus étonnant, que les Rois eux-mêmes ſollicitent quelquefois cette dignité, pour un ſujet qu'ils veulent faire Miniſtre général, comme

s'ils ne pouvoient pas, par une déclaration de leur volonté, donner à tout Miniſtre général actuel, un rang encore plus grand que celui que nous donnons en France aux Cardinaux.

Il diſoit que laiſſer la liberté aux François de ſolliciter cette dignité étrangère, c'étoit engager les Miniſtres & les Familles les plus puiſſantes du Royaume, qui veulent voir leurs enfans Cardinaux, à ſacrifier les intérêts de l'Etat aux intérêts de la Cour de Rome, & que les Archevêques & Evêques qui ont le plus de crédit dans le Clergé, pour obtenir cette dignité, oublioient ce qu'ils devoient à leur patrie pour établir les prétentions exorbitantes des Papes, & ſurtout, leur infaillibilité; & à dire le vrai, je ne vois rien à répondre à ce Chancelier.

A l'égard de la dévotion, feu Monſieur le Duc de Montauſier, Gouverneur du Dauphin, trouvoit qu'elle étoit préſentement

ſentement beaucoup trop tournée du côté des cérémonies & de la multiplicité des priéres vocales, à la maniére des Phariſiens ignorans; & qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'elle fût beaucoup plus dirigée du côté de la pratique, de la juſtice & de la bienfaiſance pour plaire à Dieu.

Pour aider le Roi à gouverner l'Egliſe de France, il déſiroit un Conſeil Epiſcopal, dont les membres auroient été choiſis par le Roi, mais par la méthode du ſcrutin entre trente pareils; & que les diſpenſes que nous achetons à Rome, fuſſent expédiées par ce Conſeil à la moitié moins de fraix qu'à Rome, & que ſur les rétributions des diſpenſes & des proviſions, on prit une ſomme par mois pour payer chaque membre de ce Conſeil & pour les frais des Officiers, & que le reſte fût deſtiné à l'Hôpital & à l'Hôtel-Dieu de la Ville capitale.

Il y a environ cinquante-mille Familles Nobles en France, c'eſt-à-dire, à peu

près la centiéme partie des habitans. Ces cinquante-mille Familles, à cinq perſonnes par famille, font deux-cent-cinquante-mille perſonnes.

En France les Gentilshommes ſe deſtinent depuis longtems, ou à l'Egliſe ou à la guerre, & rempliſſent tous les emplois de l'armée ; ils y ſont entretenus par leurs apointemens ; & comme quelques-uns, quoiqu'en petit nombre, parviennent à des récompenſes honorables & utiles, & ſurtout à la dignité de Maréchal de France, & à celle de Duc & Pair héréditaire, les récompenſes excitent & entretiennent dans la profeſſion des armes pendant toute leur vie pluſieurs bons ſujets, qui ſans le reſſort de l'eſpérance s'en dégouteroient en peu d'années ; mais ce qui dégoûte du ſervice, c'eſt que la faveur y fait plus avancer que le mérite, & cela faute de la méthode du ſcrutin.

Le Roi donne ſouvent le Cordon bleu,

ou le titre de Chevalier du St. Eſprit, à des Lieutenans-généraux; cette méthode d'honorer de ce titre ceux qui ſe diſtinguent parmi eux, ſeroit très-utile au bien du ſervice, ſi cette récompenſe ſe donnoit par ſcrutin entre trente pareils, à ceux qui paſſent parmi eux pour avoir plus de mérite national.

Il y a parmi nous une coutume très-préjudiciable à l'Etat, c'eſt que parmi les Ducs & Pairs, la dignité de Duc eſt héréditaire; or il eſt évident que de donner plus de diſtinction à un homme qui ſouvent eſt ſans talens, ſans vertu, ſans aucun mérite, que l'on n'en donne à un Général d'Armée du plus grand mérite, c'eſt faire une choſe ridicule, & une grande faute contre le bon Gouvernement; j'eſpére que cette fauſſe politique ne durera pas plus qu'elle a duré, car nous croiſſons du côté de la raiſon.

Le Duc de Mortemar diſoit qu'il avoit honte d'être traité en certaines rencon-

tres avec plus de diſtinction que ſes Généraux, & ſoutenoit que les titres de diſtinction dans la Nobleſſe, comme Baron, Comte, Marquis, Duc, ne devoient jamais être que perſonnels & jamais héréditaires; que c'étoit prodiguer le Tréſor public que de rendre ces précieuſes récompenſes héréditaires, & poſſédées quelquefois par des perſonnes indignes de tout honneur & de toute diſtinction.

Il ajoutoit que l'Etat avoit autant beſoin d'avoir des diſtinctions honorables à donner aux perſonnes riches que de penſions à diſtribuer aux Officiers pauvres; auſſi n'approuvoit-il pas la coutume d'Eſpagne de continuer aux enfans fainéans les penſions des péres qui avoient bien ſervi, tandis qu'il y avoit des Officiers qui ſervoient bien actuellement, & qui languiſſoient ſans récompenſe, parce que le tréſor public étoit épuiſé par les penſions héréditaires.

Le

Le tréſor public des honneurs & des marques de diſtinction, devient un tréſor très-néceſſaire dans un Etat où les particuliers ſont riches, & encore plus, là où le tréſor public des Finances eſt épuiſé : mais il faut le diſtribuer avec choix ; & hors le titre de Gentilhomme, nul titre parmi la Nobleſſe ne doit être héréditaire, mais ſeulement perſonnel.

On prétend qu'il y a dans la robe trop de voies pour acquérir la Nobleſſe avec des charges & de l'argent, au lieu qu'il n'y a point aſſez de voies pour l'acquérir par les ſervices importans rendus à la patrie, ſoit dans les armes, ſoit dans le commerce, ſoit dans la Magiſtrature, ſoit dans le perfectionnement des arts les plus utiles à l'Etat ; il faut qu'un Maréchal de Camp, qu'un Lieutenant-Général qui a quarante ans de ſervice, obtienne des lettres de Nobleſſe, parce qu'aucun des emplois guerriers n'annoblit les enfans, au lieu qu'il ſuffit de

mourir Secretaire du Roi, ou Conſeiller de Parlement, ſans talens utiles à l'Etat, pour faire ſes enfans nobles. J'eſpére que le Roi LOUIS XV. ſous qui je revois ces Mémoires, remédiera à cet abus, & qu'il révoquera ces priviléges, qui donnent la nobleſſe à une famille, ſans que l'Etat en ait tiré des ſervices proportionnés à cette diſtinction.

Il eſt ridicule que la Nobleſſe n'ait pour marque qu'une épée, qui eſt incommode à porter, qui cauſe des meurtres journaliers, & qui eſt également portée par des valets de chambre, & par toute ſorte de gens. Pourquoi permettre l'épée à d'autres qu'aux voyageurs? Ce ſont apparemment des reſtes de nos guerres civiles, reſtes auſſi ridicules & plus préjudiciables à l'Etat, que les bottes & les éperons que tout le monde portoit à Paris dans les viſites, & qui ont ceſſé vers le tems de ma naiſſance en 1658, cinq ans après la ceſſation de la guerre civile.

Dans

Dans toutes les Villes il y a des Juges établis par autorité publique pour juger les différens qui naiſſent tous les jours entre les ſujets ; les Juges ſubalternes donnent leur ſentence, mais le condamné peut en appeller aux Juges ſupérieurs, que l'on appelle Parlement ou Chambres Souveraines. Un Parlement régle les procès de compétence entre deux Juges ſubalternes de ſon reſſort : mais les procès de compétence entre deux Parlements ſe jugent par le Conſeil, où préſide le Chancelier, où aſſiſtent les Conſeillers d'Etat, & où raportent les Maîtres des Requêtes. Lorſque les Parlements jugent contre les Loix, leurs arrêts peuvent être caſſés par le Conſeil.

Il ſeroit plus commode pour les parties, qu'il y eût dans chaque Parlement, comme en Flandres, une Chambre de reviſion, compoſée de pluſieurs Députés de chaque Chambre, pour revoir en certains cas les arrêts dont on ſe plaint.

Les

Les Juriſdictions ſubalternes devroient avoir l'autorité de juger en dernier reſſort les procès, dont le capital ne paſſeroit pas la valeur de trente marcs d'argent fin, ou 1500 livres d'aujourdhui. Cette autorité termineroit tout d'un coup ſur les lieux les trois quarts & demi des procès qui ſe portent aux Parlements; ce qui ſeroit un grand bien pour l'Etat, qui a peu d'intérêt que Pierre ait plus que Paul, mais qui a graud intérêt qu'ils ne quittent point leurs commerces, leurs affaires & leurs travaux; mais à dire le vrai, il faudroit alors au moins douze Juges, & que les Juges fuſſent choiſis entre trente pareils tous nobles.

Tout commerce eſt un échange; le Marchand de toile vend & achette; mais comme vendeur, il échange ſa toile contre l'argent de l'acheteur; & comme acheteur, il échange ſon argent contre la toile du manufacturier: tous les commerces ſe réduiſent à des échanges.

Si

Si les deux parties échangeantes ne croyoient pas gagner quelque choſe à leur échange, il ne ſe feroit point d'échange; je ſai bien, qu'il ſe peut faire qu'un ſeul gagne, mais il gagne ce que l'autre perd; ainſi l'Etat n'y perd rien quand le commerce ſe fait entre concitoyens; quelquefois le gagnant gagne plus que l'autre ne perd, parce qu'il met en meilleure valeur la choſe qu'il a prise en échange: mais ce qu'il y a de plus ordinaire, c'eſt que tous deux gagnent ou également ou inégalement à l'échange; alors c'eſt un profit réciproque; & ſi tous les jours, toutes les ſemaines, tous les mois, tous les ans ils gagnent quelque choſe à leurs échanges, ils ſe font un revenu annuel de leur gain, & ce gain mutuel eſt d'autant plus grand, que les échanges ſont & plus conſidérables & plus fréquens.

Celui qui a plus de vin qu'il n'en peut conſommer, a du vin inutile; celui qui

qui a plus de bois qu'il n'en peut conſommer, a du bois inutile; or en échangeant ſon bois inutile contre le vin inutile de ſon voiſin, tous deux gagnent à l'échange, en mettant en valeur des choſes qui leur étoient inutiles. Un habitant de Marſeille a une terre près de Valogne de mille livres de rente; un habitant de Valogne en a une près de Marſeille de pareille valeur; ils ſont échange, & gagnent tous deux à cet échange.

De là on peut conclure que plus il y a de choſes qui facilitent les échanges dans un Etat & qui en ôtent les obſtacles, plus il ſe fait d'échanges, & plus le revenu que le commerce ou les échanges apportent aux ſujets devient conſidérable.

Entre les grands obſtacles de nôtre commerce intérieur on peut compter les mauvais chemins dans l'hyver faute de pavé, le défaut de canaux ou de riviéres renduës navigables pour le tranſport

des

des marchandiſes de grand poids & de grand volume, le défaut de ponts en pluſieurs endroits, le peu de ſûreté des chemins contre les voleurs, les défauts d'hôtelleries ſur les chemins, les doüanes intérieures du Royaume, l'excès des ſubſides ſur les boiſſons, les différens péages ſur les riviéres, & ſur les ponts. Il faut avoüer que toutes ces choſes qui regardent le commerce intérieur du Royaume ſont encore fort négligées en France.

Le commerce maritime eſt auſſi très-foible en comparaiſon de celui d'Angleterre & de Hollande; & une des grandes raiſons que l'on en apporte, c'eſt qu'en Angleterre un Marchand riche & accrédité eſt ordinairement honoré par le Roi du titre de Chevalier, & quelquefois il eſt élû membre de la Chambre Baſſe. Rien n'eſt plus important pour un Prince que d'avoir des ſujets riches, & un Royaume riche; c'eſt qu'avec des richeſſes il achete facilement des hommes

dans

dans les Etats pauvres; & ces Soldats & ces Officiers ainſi achetés chez nos voiſins moins riches, ſe marient chez nous & deviennent peu à peu François : nos voiſins en deviennent plus foibles, & nous en devenons plus forts; car leurs hommes nous valent mieux que nôtre argent. Les Hollandois, qui ont cette politique, s'en trouvent à merveille. Faiſons fleurir le commerce, & nous aurons tant de troupes que nous voudrons; laiſſons périr le commerce. nous aurons moins de gens de guerre, & moins d'argent pour les faire ſubſiſter.

Les productions de la terre ſont le principal du fonds du commerce de la premiére main : mais les denrées manufacturées par les artiſans, comme les draps, les toiles, les bas, les chapeaux, les cuirs &c. font un grand article de nôtre commerce de la ſeconde main : & l'on peut dire que les laboureurs ont beſoin des artiſans & des marchands, comme

me les artiſans & les marchands ont beſoin des laboureurs pour débiter leurs denrées & leurs marchandiſes.

L'impoſition de la taille annuelle, dont la repartition ſur les familles eſt laiſſée à l'arbitraire des Collecteurs paſſionnés & injuſtes, & dont la repartition ſur les Elections & ſur les Paroiſſes eſt laiſſée aux Intendans, qui juſqu'ici ne peuvent avoir une connoiſſance exacte des différens revenus annuels des taillables de chaque Paroiſſe, dépeuple tous les jours de plus en plus la campagne de ſes habitans, & diminue l'agriculture par la ruine annuelle d'un grand nombre de familles taillables, & parce que les riches ſe réfugient dans les Villes, de peur d'être bientôt ruinés dans les campagnes.

Monſieur Colbert, qui avoit été élevé jeune dans le magaſin des Maſcrani riches Marchands de Lyon, y avoit apris les premiers principes du commerce qui regardent les manufactures ; & plût à Dieu

Dieu qu'il eût été auſſi deux ans Commis de quelque riche Négociant de St. Malo ! il auroit bien mieux formé ſes Compagnies de Commerce maritime, dans leſquelles il fit deux fautes eſſentielles, que nous n'avons pas encore reparées.

Premiérement, il mit à Paris la direction de ces Compagnies, au lieu de la mettre dans le port où ſe faiſoient les embarquemens & les débarquemens.

Secondement, il compoſa cette direction de Directeurs qui n'étoient pas Marchands maritimes.

Nous avons ajoûté une autre faute conſidérable à celles-là dans notre Compagnie des Indes; c'eſt que nos Directeurs & nos Sous-directeurs ne ſont pas auſſi intéreſſés à beaucoup près aux ſuccès de nôtre Compagnie, que les Directeurs Anglois & Hollandois ſont intéreſſés aux ſuccès des leurs.

Nous avions en 1658. la guerre avec l'Eſpagne, mais nous n'avions que cette

guerre.

guerre. Nous avions fini, dix ans auparavant, nos guerres avec l'Empereur par le Traité de Munſter, & nos guerres civiles avoient ceſſé vers 1653. Ainſi il n'eſt pas étonnant, que nous fuſſions alors ſupérieurs, tant du côté de la Flandre Eſpagnole, que du côté des Pyrenées, & en Italie : mais nos avantages n'étoient ni grands ni rapides ; ils n'étoient pas tels qu'ils puſſent faire ombrage à nos voiſins, & les obliger à ſe déclarer pour l'Eſpagne, & à empêcher le Roi de France de devenir un voiſin trop formidable.

Il eût été évidemment contre l'intérêt de nos voiſins, de voir trop agrandir la France, & en très peu de tems ; au lieu qu'il étoit de leur intérêt de la voir s'appauvrir & s'endetter par de longues guerres. Cette conſidération qui eſt, que nos voiſins n'auroient jamais ſouffert un grand & prompt agrandiſſement, devoit éloigner le Conſeil du Roi des dépenſes de

la

la guerre : le Miniſtre général croyoit ſans fondement, que ſon intérêt particulier demandoit alors de la guerre, quoique cette guerre fût contre l'intérêt de la Nation ; il n'eut pas alors aſſez de lumiéres pour voir qu'il pouvoit ſe rendre néceſſaire au Roi & à l'Etat, en commençant dans l'intérieur de l'Etat divers établiſſements très avantageux à la Nation ; au lieu que l'entrepriſe de la guerre eſt ruineuſe pour elle, & lui attire la haine de ſes voiſins. J'ai expliqué ailleurs quatre ou cinq de ces principaux établiſſements ſi avantageux.

Nôtre diſcipline militaire s'étoit beaucoup perfectionnée, depuis que le Duc de Saxe-Weimar & le Maréchal de Gaſſion avoient commandé nos troupes ; c'eſt qu'ils avoient appris leur métier ſous le fameux Guſtave Adolphe Roi de Suéde nôtre Allié tué vers 1632. à la bataille de Lutzen, lorſqu'il étoit prêt de conquérir les Etats de l'Empereur.

Le

Le Cardinal Mazarin, élevé dans les négociations & dans les intrigues de Cour, n'avoit jamais compris ni la grande utilité que l'Etat tireroit d'un grand Commerce maritime & d'une grande & belle Marine, ni les moyens d'y parvenir: ainſi, avec les plus beaux ports, avec les plus braves & les plus diſciplinables ſujets du monde, à peine euſſions-nous pû mettre dix vaiſſeaux de cinquante canons à la mer en 1653, tandis que les Anglois, & ſurtout les Hollandois, en pouvoient mettre chacun dix fois davantage, & de beaucoup plus gros.

Nôtre Marine a été depuis portée à un haut point, tandis que Seignelai fils de Colbert en fut chargé. Le Roi vers 1688. pouvoit armer cent vaiſſeaux; mais nous manquions de matelots; l'Edit qui chaſſa les Calviniſtes en 1685. nous en ôta un grand nombre, & en tems de paix nous n'entretenions qu'un petit commerce maritime: cependant pour

élever

élever grand nombre de matelots, il faut un grand commerce maritime : auſſi notre Marine guerriére eſt bien tombée depuis, & ne ſe relévera que lentement au point où elle devroit être par rapport à la Marine des Anglois, qui nous montrent par le grand ſuccès de leurs différens commerces maritimes, que la ſource des grandes richeſſes d'un Etat, c'eſt le Commerce.

Nos Miniſtres n'ont point encore compris la grande importance dont ſeroit l'éducation de la jeuneſſe, pour le bonheur de l'Etat, ſi on la perfectionnoit du côté de certaines connoiſſances qui ſont plus utiles à la ſocieté, particuliérement du côté des habitudes à la pratique de la juſtice & de la bienfaiſance, qui ſont incomparablement plus importantes au bonheur des enfans & de leurs familles que le Latin.

Le Cardinal de Richelieu avoit fondé un Collége qui porte encore le nom de *Duplessis*,

Dupleſſis, qui étoit ſon nom de famille. Il avoit à grands fraix rétabli le Collège de Théologie de Pierre de Sorbonne, où les jeunes Eccléſiaſtiques apprennent à diſputer tous les jours avec aigreur & avec orgueil, ſur des queſtions de pure ſpéculation de Théologie, au lieu de diſputer doucement à qui pratiqueroit le mieux la juſtice & la bienfaiſance, qui ſont les principaux objets de la Religion & les moyens les plus efficaces pour former une ſocieté heureuſe, & pour obtenir une ſeconde vie, remplie de délices. Or permettre les diſputes & fonder des Ecoles pour diſputer de Théologie, c'eſt permettre aux hommes de travailler à troubler les conſciences & à former des erreurs, & ſurtout dès héréſies, des ſchiſmes & des partis dans un Etat, ce qui eſt fort oppoſé à la bonne politique, qui viſe à y maintenir la tranquillité, la concorde, & la pratique de la vertu.

Il falloit, au contraire, laiſſer peu à

peu anéantir les Ecoles de Théologie, pour anéantir les diſputes ſur des opinions inutiles, & ne diſputer qu'à qui ſeroit plus vertueux, ou à qui trouveroit de meilleurs moyens pour rendre le peuple plus juſte & plus bienfaiſant. Le Gouvernement n'en auroit été que plus ferme, & la Religion plus reſpectée, plus uniforme, & plus facile à accorder avec un Gouvernement, qui doit recommander aux ſujets ſur toutes choſes la pratique de la juſtice & de la bienfaiſance Chrêtienne.

Le Cardinal Mazarin pour perpétuer ſon nom à Paris, y fonda auſſi un Collége vers 1658; on lui propoſa de rétablir le Collége de Navarre, où il y a des Ecoles de Théologie : mais il ſe garda bien de chercher à donner un nouveau luſtre à de pareilles écoles ſi pernicieuſes à la tranquillité, lui qui avoit éprouvé par la diſpute des Jéſuites & des Janſeniſtes, combien il importoit pour la tranquillité

quillité publique, d'éloigner les eſprits de toutes les diſputes de pure ſpéculation, au lieu de les appliquer à la pratique de la vertu. Au reſte il ne ſongea pas à perfectionner l'éducation, ni du côté des mœurs, ni du côté des connoiſſances utiles à l'Etat. Il n'en avoit pas même la premiére idée; il ſe contenta de laiſſer ſon Collége établi ſur le pauvre plan des autres Colléges. Nous avons, par exemple, dix fois plus beſoin dans le cours de la vie, des opérations de l'Arithmétique & de la Géométrie pratique, pour niveler, pour meſurer les parties de la Terre, pour lever des plans, pour arpenter; de la Géographie, de l'hiſtoire des hommes illuſtres, que de nous amuſer à faire des vers Grecs, des amplifications de Rhétorique, des vers Latins &c. On nous apprend l'inutile, & on nous laiſſe ignorer le plus important. Nous avons beſoin de citoyens parvenus par une longue habitude à être juſtes,

doux, humbles, patients, polis, diſcrets, généreux; qui ſachent pardonner les injures, qui ſe connoiſſent en vraie gloire, & qui la recherchent; qui mépriſent les diſtinctions de vanité ou les *glorioles*, qui faſſent plus de cas des grands talens & des grandes vertus, que des grands biens de la fortune. Nous avons beſoin de citoyens laborieux & appliqués; cependant il ne ſort communément de nos Colléges que des écoliers accoutumés à être hautains, impatiens, impolis, indiſcrets dans leurs diſcours & dans leurs maniéres, qui ne ſongent qu'à tromper les autres & à s'en venger, qui courent après des diſtinctions frivoles de beaux habits, de beaux équipages; qui font beaucoup plus de cas des richeſſes que des grands talens & des grandes vertus, qui ſe piquent d'être diſtingués par leur fainéantiſe, & de bien tourner en ridicule ceux qui cherchent le plus grand mérite national.

L'Aca-

L'Académie Françoiſe fut érigée par le Cardinal de Richelieu par lettres patentes en 1637 : mais en vérité le but de cet établiſſement eſt bien petit pour un des plus grands génies de ſon tems, en comparaiſon de ce qu'il auroit pû faire pour l'utilité publique, d'un Corps compoſé de gens d'un eſprit diſtingué : mais il n'eut ni le loiſir ni les lumiéres néceſſaires pour rendre cette Compagnie plus utile à l'Etat. Elle eſt occupée depuis près de cent ans à déclarer que tels mots, telles phraſes, ſont du bon ou du mauvais uſage préſent : mais l'uſage eſt néceſſairement changeant, & par conſéquent ce qui eſt mauvais aujourdhui, ſera bon dans cinquante ans ; en vérité eſt-ce un but digne d'un grand politique? Un but convenable eût été d'obliger l'Académie des bons écrivains de donner tous les ans quelques éloges des François illuſtres, l'éloge des découvertes, des inventeurs, l'éloge des avantages que

procurent les réglemens & les établiſſemens contemporains, qui ſont dignes d'être connus de la poſtérité. Chaque Académicien auroit pû dire comme Pline le jeune, *ſi par nôtre condition de particuliers nous ne pouvons pas faire des choſes dignes d'être écrites, nous tâchons du moins d'en écrire qui ſoient dignes d'être luës.*

Cela me fait penſer que les deux Académies que nous avons, l'une pour la langue Françoiſe, l'autre pour les belles lettres & pour les inſcriptions, devroient être unies & partagées ſeulement en divers bureaux.

Les Académies & les conférences bien formées, ſont certainement les meilleurs moyens pour continuer à perfectionner les bonnes habitudes & les lumiéres que l'on a commencé de prendre dans la bonne éducation, & pour perfectionner beaucoup plus promtement dans les Etats, les loix, les réglemens, les établiſſemens, les découvertes importantes, en un mot, les.

les ouvrages les plus eſtimables de la raiſon humaine.

Le Roi George ſecond, de la Maiſon de Brunſwick, gouverne l'Angleterre. Le Roi Jaques troiſiéme, que l'on nomme le Prince Prétendant, demeure à Rome aux dépends du Pape. Le Roi ſon pére fut chaſſé d'Angleterre en 1688. parce qu'à la ſollicitation de la Reine ſa femme, petit génie, il avoit deſſein de rétablir dans ſon Royaume l'autorité du Pape, que les Anglois craignent comme déraiſonnable & tyrannique, ſurtout parce que les Papes ſe donnent pour infaillibles, pour égaux en autorité aux Conciles généraux, & prétendent avoir le droit de diſpenſer les ſujets de l'obéïſſance & du ſerment de fidélité à leurs Souverains. Ce qu'il y a de plus à craindre pour le Roi George ſecond & pour ſes deſcendants, c'eſt que la poſtérité du Prince Prétendant ne faſſe un jour profeſſion de la Religion Anglicane. Il n'y aura

plus alors que l'établiſſement de la Diéte Europeane, s'il eſt formé, qui puiſſe le raſſurer pour toujours, contre de pareilles prétentions.

Les Hollandois ne ſongent qu'à augmenter leur commerce, & par conſéquent ils éviteront d'autant plus la guerre, qu'ils ne ſont pas ſi ſuſceptibles de colére que les Souverains, & qu'ils ſont par conſéquent plus diſpoſés à écouter leurs plus grands intérêts.

La France eſt un peu plus puiſſante que n'eſt l'Empereur tout ſeul; mais l'intérêt des François & l'inclination du Roi eſt de rétablir le crédit public & d'affermir la paix en Europe; & c'eſt l'eſprit du Cardinal de Fleuri, qui a l'autorité & les fonctions de Miniſtre général ſans en prendre le titre.

L'Empereur n'a point de garçons, & a intention de donner tous ſes Etats à ſa fille ainée qu'il deſtine au Duc de Lorraine fils de ſon couſin germain. Il a des

Etats

Etats en Italie, en Flandres, & en Hongrie, & des voiſins puiſſants; ainſi il auroit grand intérêt de former une ligue générale & perpétuelle, c'eſt-à-dire, la Diéte Europeane qui ſoit garante de l'exécution de ſes diſpoſitions teſtamentaires.

L'Eſpagne a auſſi grand intérêt d'un côté de s'aſſûrer la conſervation de l'Amérique, & d'aſſurer à Dom Carlos la conſervation de ſes Etats. Or le moyen le plus ſûr, c'eſt de conclure une ligue générale défenſive avec tous les Souverains d'Europe, & par conſéquent de former & d'affermir l'établiſſement de la Diéte Européane par la ſignature des cinq articles fondamentaux que voici.

ARTICLES FONDAMENTAUX DE LA DIETE EUROPEANE.

I.

Il y aura déſormais entre les Souverains d'Europe qui auront ſigné les arti-

cles ſuivants, une alliance générale & perpétuelle.

Premiérement, pour former le corps de l'arbitrage Européan.

Secondement, pour avoir ſûreté parfaite & perpétuelle contre toutes guerres civiles & étrangéres.

Troiſiémement, pour avoir ſûreté parfaite & perpétuelle de leur conſervation perſonnelle, & de la conſervation de leur poſtérité ſur le Trône.

Quatriémement, pour avoir ſûreté parfaite & perpétuelle de la conſervation de leurs Etats & de leurs droits en l'état qu'ils les poſſédent actuellement & ſuivant les derniers Traités.

Cinquiémement, pour avoir une grande diminution de leur grande dépenſe militaire, afin de s'employer plus utilement à augmenter les richeſſes & le bonheur de leurs ſujets.

Sixiémement, pour avoir toûjours la

plus

plus grande liberté qu'il ſoit poſſible dans leur commerce.

Septiémement, pour avoir toujours ſûreté parfaite de l'exécution entiére & perpétuelle de leurs promeſſes réciproques tant paſſées que futures.

Huitiémement, pour avoir ſûreté entiére que leurs différends préſents & futurs ſeront toujours terminés ſans aucune guerre.

II.

Les membres du Corps Européan, pour terminer entre eux leurs differends préſens & à venir, ont renoncé & renoncent pour eux & pour leurs Succeſſeurs, à la voie funeſte & ruineuſe des armes, & ſont convenus de prendre toujours la voie de la conciliation dans la Diéte Europeane, par la médiation de quelques Plénipotentiaires des membres du Corps Européan : & en cas que cette médiation ne ſuffiſe pas, ils ſont convenus de s'en raporter au jugement des

autres membres repréſentés à la Diéte Européane par leurs Plénipotentiaires, à la pluralité des voix pour la proviſion, & aux trois quarts des voix pour le jugement définitif, qui ne s'y fera que cinq ans après le jugement proviſoire.

III.

Les dix-neuf plus puiſſants Souverains de l'Europe ſeront invités à ſigner ces cinq articles fondamentaux pour la formation du Corps Européan : ſavoir,

Premiérement, l'Empereur ;

Secondement, le Roi de France ;

Troiſiémement, le Roi d'Eſpagne ;

Quatriémement, le Roi de Portugal ;

Cinquiémement, le Roi d'Angleterre Electeur d'Hanover ;

Sixiémement, la République d'Hollande ;

Septiémement, le Roi de Dannemarck ;

Huitiémement, le Roi de Suéde ;

Neu-

Neuviémement, le Roi de Pologne Electeur de Saxe;

Dixiémement, la Czarine;

Onziémement, le Roi de Naples

Douziémement, le Roi de Pruſſe;

Treiziémement, l'Electeur de Bavière;

Quatorziémement, l'Electeur Palatin;

Quinziémement, les Suiſſes & Aſſociés;

Seiziémement, les Electeurs Eccléſiaſtiques & villes libres de l'Empire;

Dix-ſeptiémement, la République de Veniſe;

Dix-huitiémement, le Pape, Malte, Modéne, & Génes;

Et dix-neuviémement, le Roi de Sardaigne.

Ils auront tous chacun une voix, & contribueront chacun ſelon leurs revenus & leurs charges, aux dépenſes communes pour la ſubſiſtance des troupes de l'Alliance générale ſur les frontiéres; & cette contribution ſera réglée au Congrès à la pluralité des voix des Alliés pour la pro-

proviſion, & cinq ans après aux trois quarts des voix pour la définition.

IV.

Si quelqu'un des Aſſociés ou autres Souverains refuſoient l'arbitrage de la Diéte, & d'exécuter le jugement de la grande Alliance, s'il faiſoit des préparatifs de guerre, s'il tentoit de faire des négotiations pour diviſer les Alliés; la grande Alliance le regardera comme perturbateur du repos de l'Europe, & agira contre lui offenſivement juſqu'à-ce qu'il ait accepté l'arbitrage, exécuté le jugement, & donné ſûreté de réparer le tort qu'il aura cauſé & de rembourſer les frais de la guerre aux Alliés.

V.

Les membres du Corps Européan ſont convenus, que leurs Plénipotentiaires à la pluralité des voix pour la proviſion, & cinq ans après aux trois quarts des voix pour la définitive, régleront dans la

là Diéte perpétuelle Européane, tous les articles qu'ils jugeront importants, pour procurer non ſeulement plus d'union & de ſolidité au Corps politique Européan, mais encore une augmentation de ſureté pour chacun des membres contre tous les événemens futurs, & tous les autres avantages que pourra produire cette union perpétuelle. Au reſte l'on ne pourra jamais rien changer à ces cinq articles fondamentaux ſans le conſentement unanime de tous les membres.

Les alliances partiales, quoique purement établies pour la défenſe commune des Etats Alliés, ont plus d'apparence que de ſolidité; parce que le Prince habile & ambitieux, qui n'eſt point de cette Alliance, n'a pas de peine à jetter de la défiance & de la jalouſie entre ces Alliés pour les déſunir. Il n'y aura jamais d'alliance durable pour la conſervation des Souverainetés ſans deux conditions;

Pre-

Premiérement, il faut qu'elle ſoit entre tous les Princes les plus puiſſans de l'Europe ;

Secondement, il faut que l'Allié ait évidemment beaucoup plus à craindre qu'à eſpérer, s'il ſe ſéparoit de l'Alliance, afin qu'il ne puiſſe jamais être tenté de s'en ſéparer.

Les affaires publiques ſont de deux ſortes : les unes ſe gouvernent par les loix & par les Juges qui en ſont les interprétes : telles ſont les affaires entre particuliers ; il importe peu à l'Etat dans le détail, que ce ſoit Paul ou que ce ſoit Pierre qui ait droit à telle choſe, pourvû que chacun d'eux puiſſe facilement connoître ſon droit, & éviter les frais & les autres malheurs que cauſent les procès.

Il y a des affaires importantes, mais qui ne ſont pas regardées comme preſſées. Ce ſont les réglemens & les établiſſemens ; celles-là ſont ordinairement long-

longtems négligées, parce que les Miniſtres vont toujours, comme on dit, au plus preſſé, & que ce plus preſſé, quoique ſouvent peu important, ne laiſſe pas de former un courant d'affaires de particuliers, ſolliciteurs preſſans, & ces petites affaires emportent preſque tout le tems, & toute l'attention des Miniſtres, qui devroient ſe tourner auſſi à perfectionner les anciens établiſſemens & à en former de nouveaux.

Il y a des affaires qui ſont importantes & preſſées, comme les finances, la négociation avec les Etrangers, & ſurtout, les affaires de la guerre. Elles ne ſe font pas comme celles de la juſtice, de la police, de la Religion, du commerce intérieur, de l'éducation, & comme les autres affaires, qui ſe font, pour ainſi dire, d'elles-mêmes, par les établiſſemens précédens; il faut continuellement veiller aux affaires de la guerre, de la négociation & des finances; ces trois ſortes d'affai-

d'affaires ont leurs Miniſtres particuliers ſubordonnés au Miniſtre général.

Il y a toujours dans les Cours une quatriéme eſpéce d'affaires qui occupent les Miniſtres, à proportion que celui qui gouverne eſt léger, timide, peu éclairé & inconſtant : ce ſont les intrigues des Courtiſans, qui viſent par leurs accuſations à déplacer les Miniſtres, pour en mettre d'autres à leurs places.

Cette ſorte d'affaires particuliéres partage quelquefois l'attention des Miniſtres, au grand préjudice des affaires publiques : car il faut que pour conſerver leurs fortunes contre les artifices de leurs ennemis, ils ayent beaucoup d'eſpions & d'eſpionages, beaucoup de ménagemens & de ſoins pour les Favoris & pour les Favorites, & qu'ils ſacrifient ſouvent la juſtice & les intérêts du Roi & de l'Etat à des intérêts particuliers : mais cette eſpéce d'affaires eſt fort diminuée par la fermeté que le Roi a marquée

en

en plusieurs rencontres, à soutenir le Ministre géneral.

Les changemens des mœurs d'une Nation viennent de plusieurs causes :

Premiérement, du plus ou du moins de richesses des particuliers & de l'Etat.

Secondement, du grand perfectionnement de certains arts propres à rendre la vie commode.

Troisiémement, de l'augmentation de certains commerces.

Quatriémement, du plus d'attachement à la gloire qu'à la volupté, ou du plus d'attachement à la volupté qu'à la gloire.

Cinquiémement, des opinions sur ces sortes de gloires qui doivent être regardées comme les plus précieuses.

Sixiémement; quelquefois ce changement de mœurs vient d'un génie puissant en paroles quoique fanatique. Les fanatiques ont une éloquence victorieuse, & le fanatis-

natiſme parmi les ignorans ſe gagne comme par contagion.

Septiémement, ces changemens de mœurs viennent encor des longues guerres ou civiles ou étrangéres.

Huitiémement, des mœurs d'une Nation victorieuſe & dominante.

Neuviémement : les mœurs nouvelles, les coutumes nouvelles viennent particuliérement des nouveaux établiſſemens, des nouveaux réglemens qui ſont faits pour honorer & récompenſer les vertus & les talens utiles à la Societé.

L'homme cherche naturellement à être diſtingué entre ſes pareils, & les charges & les emplois lui donnent une grande diſtinction : or ſi pour avoir à préſent cette ſorte de diſtinction dans le Royaume, il n'eſt pas néceſſaire d'avoir ni plus de vertus ni plus de talens utiles à l'Etat que ſes pareils, mais s'il ſuffit préſentement d'avoir de l'argent pour acheter ces charges, ces emplois qui ſe vendent au

plus

plus offrant, & d'avoir des protections à la Cour; il n'eſt pas étonnant, que les richeſſes ſoient beaucoup plus eſtimées dans nôtre Royaume que les vertus, & que les talens les plus utiles au bonheur de la Nation. Mais ſi quelque Miniſtre général, homme de bien, faiſoit ceſſer parmi nous la malheureuſe vénalité des charges & des emplois, ſi pour les remplir il établiſſoit différentes claſſes de differens âges dans chaque principale profeſſion, & ſi pour connoître avec certitude & avec préciſion ceux qui ſe diſtinguent par leurs talens & par leurs vertus, il établiſſoit & perfectionnoit la méthode du ſcrutin par des Commiſſaires, il ſe feroit alors un changement très grand dans nos opinions, ſur ce qui eſt plus ou moins eſtimable, & par conſéquent dans les mœurs de la Nation.

Dixiémement: les gens de guerre vers 1600. étoient plus accoutumés à la fatigue qu'en 1730; ils portoient des armes deffenſi-

Ainſi on peut dire qu'il n'y a aucune Nation, dont les déhors des Courtiſans ayent plus de politeſſe; & leurs maniéres polies paſſent d'autant plus aiſément aux habitans de Paris, que les Courtiſans font plus de ſéjour à Paris qu'à Verſailles.

Quinziémement : il ne faut pourtant pas s'y tromper, cette politeſſe n'eſt qu'extérieure; car ces mêmes hommes qui ſaluent, qui embraſſent, qui loüent, qui flatent un Courtiſan favoriſé, lui font le moment d'après une tracaſſerie, & lui rendent un mauvais office auprès du Roi, auprès du Miniſtre, auprès du Favori. Mais auſſi n'y a-t-il que les Provinciaux qui ſoient trompés au véritable prix des complimens des Courtiſans.

Seiziémement : cependant, il faut avoüer que quelque légére que ſoit cette eſpéce de monnoie de politeſſe extérieure en diſcours & en manières, elle ne laiſſe pas d'être d'un grand uſage pour le commerce;

merce ; & entre la néceſſité de ſe dire tous les jours mutuellement des choſes déſagréables les uns aux autres, en ſe diſant ce que l'on penſe réellement les uns des autres, ou dans la néceſſité de ſe tromper un peu mutuellement par des diſcours polis, il n'y a pas à balancer : il vaut beaucoup mieux ſe tromper, ſauf aux bons eſtimateurs à rabattre beaucoup de l'eſtime que marque cette politeſſe.

Dixſeptiémement : au reſte, il n'eſt pas étonnant que la Nation des Courtiſans ſoit fort exercée dans la diſſimulation & dans la tromperie ; car ſans cela quelle poſſibilité y auroit-il de vivre poliment avec des gens avec qui l'on a inceſſamment quelque choſe à partager, charges, emplois, gouvernemens, eſtime, faveurs ; lorſque chacun ſe croit plus eſtimable que ſon concurrent, quel moyen de vivre enſemble, ſi l'on ne ſe trompe mutuellement par une politeſſe extérieure ?

Dixhuitiémement : nos Dames de la Cour, à la maniére des femmes d'un médiocre eſprit, aiment la parure & la magnificence : elles donnent le ton aux autres Dames & aux Courtiſans, & c'eſt un mérite à la Cour que d'être mieux mis & plus richement habillé qu'un autre. Le Roi Louis XIV. avoit ſucé ce gout dès ſon enfance, & chacun ſongeoit à ſe diſtinguer, en perfectionnant les modes ; & quantité de gens pouſſoient ces ſortes de dépenſes à l'excès, & aimoient mieux ſe diſtinguer par faire des injuſtices criantes à leurs créanciers, que de ne pas avoir le plaiſir de ſe diſtinguer par la magnificence & par le bon air des habillemens ; plaiſante diſtinction ! Au reſte ils cachoient leurs dettes : ainſi ceux de qui ils ambitionnoient d'être diſtingués par leur parure, ne ſavoient rien de leurs injuſtices envers leurs créanciers, dont ils ne ſe ſoucioient pas beaucoup d'être mépriſés & haïs.

Dixneu-

Dixneuviémement : la dépenſe de la table, des meubles & des logemens, eſt beaucoup plus grande & mieux entendue que celle que l'on faiſoit il y a ſoixante & dix ans; & cette dépenſe & ces commodités iront apparemment en croiſſant, parce que les arts vont toujours en ſe perfectionnant; & le gros du monde riche, ne pouvant ſe diſtinguer par l'uſage de talens qu'il n'a point, cherche à ſe diſtinguer par ſa dépenſe des richeſſes qu'il poſſéde.

L'homme riche eſt ſouvent aſſez ſot pour s'eſtimer beaucoup plus que ſon voiſin, homme de vertu & de talens, qui n'eſt pas riche: celui qui eſt environné de valets, & qui habite un beau palais, eſt aſſez porté à croire ſottement qu'il vaut beaucoup mieux que l'homme vertueux qui n'a rien de tout cela: c'eſt la maniére ordinaire de juger du bas peuple, & il eſt ſurprenant combien de gens

de qualité de peu d'eſprit ſont en ce point bas peuple eux-mêmes.

Vingtiémement : les caroſſes ont été inventés au commencement du dernier ſiécle, & il y en avoit à peine cent dans Paris, qui n'étoient que pour l'uſage des grandes Dames : les hommes ne ſe ſervoient guéres que de chevaux de ſelle ; & comme Paris en 1658 n'étoit pas ſuffiſamment pavé, & qu'il n'y avoit point encore aſſez de tombereaux pour ôter les boues, il n'étoit preſque pas poſſible d'aller autrement qu'à cheval & même en bottines dans la Ville ; les bottines & éperons dorés durérent même encore dans les viſites ordinaires, & ceux qui n'avoient ni chevaux ni caroſſes ne laiſſoient pas de faire leurs viſites en bottines blanches. Les caroſſes à vitres aux portiéres & au devant furent inventés il y a quatre-vingt ans, & feu Monſieur le Prince de Condé en amena un de Bruxelles vers 1660. où il y avoit des vitres : on a inventé depuis

depuis les glaces & pluſieurs commodités pour les caroſſes, les reſſorts pour adoucir la ſoupente, les arcs pour tourner facilement dans les ruës étroites, les berlines entre deux braucarts qui ſont beaucoup moins verſantes: ces voitures ont ſervi à augmenter le luxe & la molleſſe: or ces commodités nouvelles ont contribué à diminuer la force & la ſanté par la diminution de l'exercice du corps: c'eſt depuis cette diminution d'exercice & depuis l'augmentation de la bonne chére, que l'on ſe plaint des vapeurs & des migraines, & que les différentes eſpéces de petites maladies ſe ſont multipliées parmi les riches.

Vingt-uniémement: dans les guerres civiles chacun portoit l'épée, & ſurtout les Officiers & les Gentilshommes: or beaucoup de Bourgeois, afin de paſſer pour Officiers & pour Gentilshommes ou pour gens au-deſſus du peuple, prirent auſſi l'épée, comme une diſtinction,

& l'ont gardée comme parure, & la gardent encore aujourdhui même à l'Egliſe & dans les viſites, en pleine paix, ce qui eſt très-incommode & très-ridicule; car il n'eſt guéres moins ridicule de porter une épée à l'Egliſe & en viſite que d'y porter un mouſqueton: d'ailleurs tout le monde ſait que l'uſage de porter l'épée à la Ville eſt ſujet à de grands inconvénients, & que l'épée ne fait plus diſtinguer le valet de chambre du Gentilhomme: tels ſont encore parmi nous les débris de nos guerres civiles: les épées s'en iront bientôt avec les bottines à éperons dorés: mais il faudroit auparavant une marque ſur l'habit qui diſtingue le noble du roturier: par exemple une petite fleur de ſoie blanche brodée & apliquée à l'habit.

Vingt-deuxiémement: on commença vers 1648 à jouer aux cartes à la Cour: le Cardinal Mazarin étoit fin joueur, & jouoit gros jeu: il engagea le Roi & la Reine

Reine Régente à jouer, & chacun à l'envi pour faire ſa cour apprit à jouer : l'on préféra bientôt les jeux de pur hazard ; on y paſſoit les nuits, on y faiſoit de groſſes pertes ; & le jeu qui pouvoit ſervir d'amuſement & de délaſſement pris avec modération, devint une occupation & une paſſion ruineuſe, tant pour la fortune que pour la ſanté. Ce qui fut de plus facheux, c'eſt que les jeux de cartes, qui étoient paſſés de l'armée à la Cour, paſſérent bientôt de la Cour à la Ville, & de la Ville capitale dans toutes les petites Villes des Provinces : avant cela il y avoit de la converſation ; les uns apprenoient des autres ; on liſoit, & la lecture des livres nouveaux & anciens fourniſſoit à la converſation : la mémoire & l'eſprit étoient bien plus exercés ; les hommes commencérent à quitter peu à peu les jeux d'exercice, comme la paume, le mail, le billard, & ils en ſont devenus plus foibles & plus mal

ſains, plus ignorans, moins polis, plus inapliqués.

Vingt-troiſiémement : Les femmes, qui juſques alors s'étoient fait reſpecter, accoutumérent les hommes avec qui elles jouoient toute la nuit, à n'avoir pour elles aucun reſpect : elles ont même ſouvent beſoin d'emprunter ou pour jouer ou pour payer ; & l'on ſait combien elles ont alors de facilités & de complaiſances pour ceux dont il faut qu'elles empruntent : non ſeulement pluſieurs femmes incommodent leurs affaires par le jeu, mais elles en ſont ſi occupées, que pour le jeu elles négligent pluſieurs parties importantes du gouvernement de leur famille, l'éducation de leurs enfans ; ne cherchant point les divers expédiens néceſſaires pour réuſſir dans leurs autres affaires ; & cette vie diſſipée les diſpoſe le plus ſouvent à ſonger à ſe ſéparer de leurs maris.

Vingt quatriémement : Les joueurs de profeſ-

profeſſion ne ſont pas plus capables de gouverner une famille, que les joueuſes; au contraire, comme ils diſpoſent du bien de la famille, ils la ruinent plus promtement. C'eſt une grande plaie pour l'Etat: on a ſouvent tenté de bannir les jeux de hazard: mais je ne ſai ſi pour en venir à bout il ne faudroit pas bannir entiérement tous les jeux de cartes, & même le petit jeu, le jeu moderé, parce qu'une longue pratique de modération eſt plus difficile qu'une privation entiére du jeu: mais il faudroit pour cela beaucoup de fermeté & de conſtance dans celui qui gouverne: choſe rare!

Vingt-cinquiémement: La vénalité des charges nous a ôté la plus grande partie de l'émulation que nous avions pour acquérir les talens & les qualités propres pour y réuſſir: comme il ne faut plus que de l'argent pour être Conſeiller ou Préſident ou Maître des Requêtes, & que l'on ne péſe plus ni les qualités ni

la naiſſance, les fils de Financiers ou de riches Marchands, quoique ſans vertus & ſans talens, ſont préférés pour les charges aux Nobles mêmes, qui ont des talens & de la vertu, mais qui n'ont point de quoi acheter: cela cauſe deux ſortes de maux; les Financiers ſe multiplient, ce qui introduit les uſures & les vexations; les enfans de bons Marchands, au lieu de continuer avec ſuccès & à l'avantage de la Nation le commerce de leurs péres, ſe jettent dans la Robe: & telle eſt aujourdhui la route funeſte des honneurs & des emplois de la Magiſtrature.

Vingt-ſixiémement: ce même poiſon de la vénalité commença en 1650 à ſe répandre ſur les emplois de guerre: on ne demanda plus ni âge, ni expérience, ni ſervices, ni valeur éprouvée, ni talens pour être Colonel; on ne demanda plus que de l'argent: les places Eccléſiaſtiques de chez le Roi ſe vendirent de

de même, & nous avons vû cette même vénalité s'étendre juſques dans la Marine & dans l'Artillerie; & ce ſera un jour une des principales cauſes du bouleverſement de la Monarchie, ſi quelque Roi par ſa ſageſſe ne remédie promtement aux grands maux cauſés par la vénalité des Charges & des emplois.

Vingt-ſeptiémement: il n'y a perſonne entre ceux qui penſent & qui aprofondiſſent un peu les matiéres les plus importantes au bonheur, qui ne ſache que le principal moyen d'éviter l'Enfer & d'obtenir le Paradis, c'eſt d'éviter de faire aucun mal, aucune injuſtice à ſon mari, à ſa femme, à ſes domeſtiques, à ſon maître, à ſes voiſins, de peur de déplaire à Dieu; que le ſecond moyen, c'eſt de leur procurer tous les biens qui ſont en nôtre pouvoir pour lui plaire; cependant par un effet des anciennes coutumes de nos péres, produites elles-mêmes par une ancienne ignorance, le peu-

ple néglige ces deux moyens eſſentiels, pour ſe livrer à des moyens incomparablement moins efficaces, tels que ſont quantité de cérémonies, de longues récitations de priéres, de jeûnes, de pélérinages, qui ne produiſent aucun avantage ni aux pauvres, ni aux ignorans, ni aux voiſins, & qui ne réparent point les injuſtices que l'on a commiſes. Mais ces dévotions extérieures iront, à ce que j'eſpére, en diminuant, & l'obſervation exacte de la juſtice & la pratique de la bienfaiſance mutuelle iront en augmentant, à meſure que la raiſon univerſelle prendra de l'accroiſſement parmi les hommes, & à meſure que l'empire du fanatiſme, enfant de l'ignorance antique de nos ancêtres, diminuera parmi nous.

Vingt-huitiémement: les débauches du cabaret ont été portées fort loin, mais elles ſont bien diminuées depuis que les plus ſenſés ont pris la coutume de manger les uns chez les autres, & de ne ſe

piquer

piquer plus ſottement à qui boiroit un ſeau de vin comme un éléphant ; ce qui a ſervi à nous guérir de ces débauches, ce ſont les morts preſque ſubites de pluſieurs de ces yvrognes, dans la fleur de leur âge, qui étoient parvenus à ne goûter plus que les liqueurs fortes.

Vingt-neuviémement : les grandes commodités que l'on trouve à Paris ont bien corrompu nôtre jeuneſſe, & la plupart ſe dégoutent de bonne heure du travail & de l'application, & ſe jettent dans les bras de la volupté ; parce que nos loix ne ſont pas encore aſſez ſages, pour récompenſer dignement par des honneurs ceux qui ſe diſtinguent entre leurs pareils par des travaux utiles à la ſocieté ; & c'eſt particuliérement dans cette vuë que j'ai écrit, pour faire établir & perfectionner parmi nous le ſcrutin entre pareils, lorſqu'il eſt queſtion d'emplois de Claſſes ſupérieures, à remplir par les plus capables de la Claſſe inférieure ; ou lorſqu'il

lorſqu'il eſt queſtion d'honneurs ou de penſions à diſtribuer aux ſujets les plus dignes dans chaque compagnie de trente de chaque Claſſe.

Trentiémement : nos ſavans depuis quatre-vingt ans ont beaucoup donné dans les curioſités peu utiles des ſciences : nos beaux eſprits ont fort étudié les obſervations qui pouvoient rendre leurs ouvrages plus agréables ; nous ne faiſons que commencer à voir qu'il ne leur ſuffit pas de plaire aux Lecteurs, mais qu'il faut encore leur être plus utile que les autres Auteurs ſoit modernes ſoit anciens. Ils ont à la vérité procuré à leurs contemporains des plaiſirs paſſagers ; mais la plupart n'ont pas aſſez de diſcernement, pour voir qu'il ne s'agit pas tant dans leurs ouvrages, de diſputer avec leurs pareils, ou d'eſprit, ou de beauté d'eſprit, ou de pénétration d'eſprit, ou de mémoire ornée de faits curieux ; mais de diſputer d'ouvrages qui produiſent à

l'Etat

l'Etat des avantages ſolides, durables, & qui regardent non ſeulement l'augmentation du bonheur des contemporains, mais encore la grande augmentation du bonheur de la poſtérité: nôtre raiſon eſt encore très-foible de ce côté là.

Le Roi Louis XIV. eut vingt ans le 5. Septembre 1658. La Reine ſa mére l'avoit fait déclarer majeur au Parlement le 7. de Septembre 1651. à treize ans & un jour; mais cette déclaration ne fut qu'une cérémonie: rien ne changea dans le Miniſtère: on ceſſa ſeulement dans les Arrêts du Conſeil, dans les Déclarations & dans les Edits, de mettre ces mots: *de l'avis de la Reine Régente* &c. mais elle gouvernoit également ſous le nom du Roi, & le Cardinal Mazarin gouvernoit également comme Miniſtre général ſous l'autorité de la Reine. Il étoit naturel que la Reine & le Cardinal ſouhaitaſſent de garder longtems cette adminiſtration, & pour cela ils n'avoient rien de mieux

à

à faire, que de laiſſer le Roi s'amuſer, & s'occuper tout le jour des plaiſirs de ſon âge : ainſi il s'éloignoit de lui-même, autant qu'ils pouvoient le déſirer, de toute ſorte d'application aux affaires du Gouvernement. Dans cette ſituation, il n'eſt pas étonnant qu'il craignit le travail & la peine que donne une attention ſuivie; ainſi il avoit vingt ans, qu'il ne ſongeoit encore qu'à des ballets, à des maſcarades, à des tournois, à des comédies, à des chaſſes, à jouer aux cartes ou aux dés, & ſurtout à des petites intrigues d'amour. Il étoit beau, grand, bien fait, doux, poli, plus capable de paſſion pour les femmes que de débauche. Le Cardinal Mazarin avoit fait venir d'Italie ſes niéces : l'ainée Mancini, depuis mariée au Connétable Colonne, gaie, vive, ſpirituelle, hardie, plaiſoit fort au Roi; elle avoit dix-ſept ans, bien faite, d'une jolie taille, d'un viſage aſſez agréable; ce fut la premiére paſſion du Roi, & il n'auroit

n'auroit pas mieux demandé que de l'épouſer ; mais Anne d'Autriche n'auroit jamais conſenti à la préférer à Marie Thérèſe Infante d'Eſpagne ſa niéce. C'étoit grand dommage pour l'Etat, que depuis la majorité la Reine eût pris ſi peu de ſoin d'engager inſenſiblement le Roi à fortifier ſon eſprit par l'application aux affaires du Gouvernement, lui qui avoit naturellement l'eſprit juſte ; on ne lui inſpira même aucun gout pour la lecture, pas même pour l'hiſtoire, qui eſt preſque le ſeul moyen d'inſtruire les Rois de leurs fautes & de leurs devoirs, en leur montrant les fautes & les malheurs des Souverains leurs pareils : il y avoit des eſprits plus pénétrans, plus vifs, plus étendus que celui du Roi ; il n'y en avoit point qui euſſent plus de juſteſſe : mais faute de gout pour la lecture, il ne pouvoit profiter que dans la converſation des lumiéres des autres. Ainſi les bons mémoires bien raiſonnés ſur les diver-

diverſes parties du métier d'un Roi ne pouvoient jamais lui ſervir de rien, & la lecture, ce moyen unique pour étendre & fortifier l'eſprit, fut pour lui, & malheureuſement pour nous, un moyen abſolument inutile pour devenir bon Roi. L'eſprit comme le corps n'a de forces qu'à meſure qu'il eſt exercé de bonne heure & longtems, & à meſure que l'on a acquis l'habitude à l'application & à fixer ſon attention plus ou moins longtems de ſuite ſur une même matiére; la meſure de la grande & de la longue attention eſt la meſure de la force de l'eſprit; le Roi dans ſon éducation n'avoit jamais eu aucune attention ſuivie ſur aucune matiére; il changeoit dès qu'il s'ennuyoit; ainſi il n'eſt pas étonnant que l'attention la moins longue l'ennuyat; or comme il n'étoit jamais contraint par ſes maîtres, il changeoit ſouvent, & n'avoit point par conſéquent la grande force d'eſprit qui vient de l'application ſuivie. Il

écoutoit

écoutoit volontiers des faits qu'il comprenoit facilement, il les racontoit même avec grace ; mais pour les raiſonnemens, ſurtout ceux qui ſupoſent d'autres raiſonnemens précédents, ils étoient au deſſus des forces de ſon eſprit, parce qu'il n'avoit pas acquis d'habitude à l'application ; & comme il ne comprenoit pas facilement la force d'un raiſonnement ſuivi, il ne ſaiſiſſoit jamais entiérement & fortement, ce qu'il ne ſaiſiſſoit pas d'abord : telle eſt la portée d'un eſprit médiocre ; mais comme dans la ſuite il vouloit fortement & aſſez conſtamment ce qu'il vouloit, c'eſt de ce côté-là qu'il y avoit du grand dans ſon caractére, & c'eſt avec cette eſpèce d'opiniâtreté & de conſtance qu'il a ſurpaſſé la plupart de ſes Prédéceſſeurs & de ſes Contemporains : j'appelle opiniâtreté le déſir conſtant de s'agrandir par la guerre, & de montrer aux étrangers la juſteſſe & l'étendue de ſon goût dans les arts, & ſa puiſſance dans tout

ce

ce qui regarde le faſte ; de ſorte qu'il n'eſt pas étonnant, que les arts qui viennent du faſte, & ſurtout l'art militaire, ayent été fort perfectionnés en France durant ſon Régne : plût à Dieu que pour ſa gloire & pour nôtre bonheur il eût déſiré auſſi conſtamment de maintenir la paix en Europe & d'augmenter les richeſſes & les bons établiſſemens intérieurs ! Mais il n'avoit pas l'idée de cette ſorte d'agrandiſſement.

Ce qui compoſe la Cour, c'eſt une multitude prodigieuſe de gens qui eſpérent des bienfaits qui ſont à la diſpoſition du Roi ; il y avoit journellement des Abbayes, des Evêchés, des Gouvernemens, des Charges, des penſions & autres graces à donner ; mais comme il n'y avoit point de régle ſure pour connoître ceux qui ſe diſtinguoient par la ſupériorité de mérite national, & comme tout ſe donnoit par la recommandation des Dames, des Miniſtres & des Favoris,

ris, la Cour étoit remplie de Courtiſans attentifs à plaire à la Reine Mére, au Roi ſon fils, au Cardinal Mazarin Miniſtre général, aux Favoris, & aux amis des Favoris; mais en même tems fort attentifs à détruire & à ſupplanter adroitement leurs rivaux. Beaucoup de complimens & de maniéres polies, mais peu de fidélité & de probité, c'eſt le caractère le plus commun des Courtiſans; car les gens de probité qui aiment mieux la vertu que la fortune, ſont très mauvais Courtiſans; ils ſont bientot ſupplantés, & c'eſt la deſtinée des honnêtes gens, qui n'attaquent point les méchans & les fourbes, & qui ſont toujours ſourdement attaqués par les envieux toujours calomniateurs.

Comme le Roi ſous le Miniſtère du Cardinal avoit peu de crédit dans la diſtribution des graces, ſes Favoris lui inſinuoient de tems en tems des motifs pour prendre lui-même ſoin de ſes affaires, &

heureu-

heureuſement les vües de ſes flateurs le diſpoſèrent peu à peu à la réſolution de s'appliquer à ſon métier de Souverain. Quoiqu'il n'ordonnat preſque rien, & qu'il n'eût, pour ainſi dire, que la voie de la recommandation & de la priére auprès du Cardinal & de la Reine, les Courtiſans n'avoient pas laiſſé de remarquer qu'il avoit de la fermeté & de la conſtance, & qu'il en avoit par conſéquent dans la confiance qu'il avoit à l'habileté du Cardinal Mazarin. Cette ſeule idée que l'on prit peu à peu de la conſtance du caractére du Roi, qu'il montra depuis qu'il eut atteint dix-ſept ou dix-huit ans, diſſipa peu à peu toutes les vuës des factieux de ſon Royaume: ils ne ſongérent plus à brouiller, ſous prétexte que le Miniſtre abuſoit de l'autorité du Roi contre les intérêts de l'Etat: ils ſavoient tous que le Roi vouloit conſtamment ce qu'il vouloit, & que voulant ſoutenir ſon Miniſtre il le ſoutiendroit

droit juſqu'au bout. Il avoit hérité cette conſtance qu'eut le feu Roi Louis XIII. ſon pére à maintenir le Cardinal de Richelieu ſon Miniſtre Général ; c'eſt cette conſtance qui ſeule fut cauſe des ſuccès de ſon Régne, & l'on peut dire que ſi Anne d'Autriche dans ſa Régence avoit marqué plus de fermeté, & même un peu de colère dans les occaſions, au lieu de marquer quelquefois de la crainte & de l'inconſtance, elle auroit toujours eu une Régence tranquille ; mais environnée de femmes ou craintives ou artificieuſes & inſpirées par des brouillons, elle ne pouvoit guéres gouverner autrement qu'elle gouverna : les Eliſabeth d'Angleterre ſont rares parmi des femmes.

Il ne manquoit pas de factieux à la Cour ; mais la crainte les empêchoit de faire des progrès ; & quand les factieux auroient pû mettre Monſieur frére unique du Roi à la tête d'un parti, ils n'auroient jamais pû en attendre rien

de

de ſolide ; ainſi le Cardinal Mazarin régna avec ſureté & avec tranquillité juſqu'à ſa mort, par le caractère du Roi pareſſeux, mais conſtant.

Le Roi ſuppléoit alors à ſon peu d'application aux affaires, comme le Roi ſon Pére, par la confiance qu'il marquoit conſtamment pour un homme qui s'appliquoit & qui travailloit à ſa place : on verra dans la ſuite que le Roi s'appliqua aux affaires, dès que le Cardinal Mazarin fut mort, & avec quel ſuccès il s'y appliqua.

Le but principal que je me ſuis propoſé dans ces Annales, n'eſt pas de remarquer les vertus & les défauts des hommes du côté de la Morale, mais les entrepriſes tantôt prudentes, tantôt imprudentes, dans la Politique. L'Hiſtorien d'un homme illuſtre doit viſer à rendre ſon Lecteur plus heureux, & par conſéquent plus appliqué à acquérir les talens de ſa condition les plus utiles à la patrie,

patrie, & plus ardent à devenir plus vertueux par la peinture des diverſes récompenſes qui ſe donnent aux ſuccès, & par conſéquent aux talens & aux vertus. Mais l'Hiſtorien, ou plutôt le Journaliſte Politique, viſe plus loin qu'à augmenter le bonheur de quelques Lecteurs; il viſe à augmenter le bonheur de ſa patrie entiére, en montrant à ceux qui doivent la gouverner les bonnes vuës de ceux qui ont gouverné avant lui, afin qu'ils puiſſent les imiter, en faiſant remarquer leurs imprudences & même les cauſes de ces imprudences, afin qu'ils puiſſent en éviter de pareilles.

ANNÉE 1658.

La France faiſoit alors la guerre avec ſupériorité contre le Roi d'Eſpagne; mais cette ſupériorité n'étoit pas aſſez grande pour allarmer beaucoup les voiſins. Le Prince de Condé, ce fameux Capitaine, premier Prince du Sang, avoit quitté très-

imprudemment & très-injuſtement la France ſa patrie, pour ſe mettre à la tête des troupes ennemies. Pour juſtifier ſa revolte, il ſe plaignoit de ce que la Reine & le Cardinal Mazarin, Miniſtre Général, dans la diſtribution des emplois & des graces, n'avoient pas aſſez d'égards pour ceux qu'il leur recommandoit: or les Officiers de ſa maiſon, voulant profiter de ſon crédit, ne ſe raſſaſioient point des graces qu'ils avoient déja obtenues pour eux; ils le pouſſoient à demander, & puis à ſe plaindre, quand on lui refuſoit quelque choſe pour eux: ainſi la ſource de ſes malheurs, c'eſt qu'il ne s'aperçut pas que c'étoient ſes propres domeſtiques & ſes amis, qui l'indiſpoſoient contre le Gouvernement, & qui le faiſoient agir pour eux-mêmes. Il eſt vrai que le Miniſtre Général étoit timide, & capable d'être ébranlé par les menaces de ce Prince; ainſi les Officiers & les Courtiſans du Prince de Condé trouvoient

voient qu'il étoit de leur intérêt de l'irriter contre le Miniſtère, & de publier ſes mécontentemens; c'eſt ainſi qu'ils vinrent à bout d'allarmer la Cour, & de faire prendre au Miniſtre Général des meſures fâcheuſes pour la liberté du Prince, qui devint enfin très-ſuſpect du crime qui a pour but de renverſer le Gouvernement préſent aux dépens de la tranquillité publique.

Je ne vois pas qu'il eût perſonnellement à ſe plaindre de la Cour, à moins qu'il ne prétendit qu'il devoit gouverner, & faire la fonction de Régent, au préjudice de la Régente mére du Roi; prétention injuſte & ridicule; il ne devoit donc pas riſquer d'allumer dans ſon propre pays une guerre civile pour venger ſes domeſtiques. Car enfin ſe mettre à la tête des ſéditieux étoit une grande injuſtice; mais il étoit colére, & la colére ne lui permit pas de voir la grandeur de l'injuſtice où il tomboit, en tom-

bant dans la déſobéiſſance à la Régente ; car s'il eût été Régent, n'eût-il pas trouvé toute revolte très-injuſte ? Tel fut chez lui l'effet du bandeau que la colére mit ſur ſes yeux ; ſes domeſtiques n'eurent pas de peine à lui inſpirer de la colére contre la Reine & contre le Cardinal, parce qu'il étoit naturellement colére & emporté, faute de bonne éducation ; ainſi il ſe trouva malheureuſement engagé à agir lui-même contre la juſtice & contre la tranquillité de ſa patrie, lui qui devoit par ſon rang & par ſa naiſſance en être le plus ferme apui. Avec de grands talens pour la guerre, il n'eut preſque aucun ſuccès durant ſa révolte, & en dernier lieu il fut battu cette année par le Maréchal de Turenne. Les Anglois avoient juſques-là gardé la neutralité entre la France & l'Eſpagne ; mais le Cardinal Mazarin négocia ſi bien, qu'il les fit déclarer pour la France, en leur offrant de leur aider à conquérir Dun-

Dunckerque ſur les Eſpagnols ; ils eſpéroient avec ce port ſe rendre maîtres de la Manche, & tenir par ce moyen en reſpect les Hollandois, dont le Commerce avoit pris depuis pluſieurs années la ſupériorité ſur celui des Anglois : ainſi les Anglois fournirent de leur côté une flote de vingt vaiſſeaux de guerre, ſuffiſante pour bloquer Dunckerque, & débarquérent ſix mille hommes à Calais. Nous avions pris l'année précédente le fort de Mardick, qui étoit néceſſaire pour faire les approches de Dunckerque ; & comme M. le Prince devina que nous en voulions à cette place, il n'oublia rien pour la bien munir ; les Eſpagnols y mirent une forte garniſon, & pour Commandant le Marquis de Léde, un de leurs meilleurs Généraux ; ce qui rendoit cette entrepriſe plus difficile, c'eſt que l'on ne doutoit point que les Eſpagnols ne fiſſent leurs plus grands efforts pour la ſecourir, & pour en faire lever

le ſiége, & que le Prince de Condé, alors leur premier Général, ne hazardat tout pour y réuſſir. Ces difficultés étoient grandes: il falloit pour les ſurmonter non ſeulement un grand nombre de troupes, mais il falloit ſur-tout un Général digne d'être oppoſé à M. le Prince, c'eſt-à-dire, un homme qui n'eût pas moins de valeur & de réputation que lui, & qui eût encore plus d'habileté & de précaution pour des deſſeins difficiles & de longue haleine; il n'y avoit perſonne parmi nos Généraux, qui pour ces qualités approchat du Maréchal de Turenne; & ce fut un vrai ſpectacle pour l'Europe, & ſurtout pour les gens de guerre, de voir les deux plus grands Généraux de la terre ſe diſpoſer, l'un à prendre Dunckerque, l'autre à en faire lever le ſiége. Le Roi, qui avoit vingt ans, eût bien voulu commander au ſiége; mais la Reine ſa mére & le Miniſtre Général, qui avoient toujours beaucoup

coup de crédit ſur ſon eſprit, l'en empêchérent; la Cour demeura à Calais, qui n'en eſt éloigné que de huit lieuës: le Roi ſe contenta d'aller de tems en tems au ſiége, voir les diſpoſitions du camp & des attaques. La place bloquée par mer & vivement attaquée par terre ſe défendoit avec beaucoup de vigueur, & comme la garniſon étoit nombreuſe, le Marquis de Léde faiſoit ſouvent des ſorties, & retardoit le progrès de nos travaux, pour donner aux Eſpagnols le loiſir de prendre leurs meſures juſtes pour la ſecourir.

Enfin le jour arriva, que M. le Prince s'approcha avec Don Juan d'Autriche, pour ſecourir la place. Le Maréchal de Turenne ſavoit, que quelque bonnes que ſoient les lignes de circonvallation, il eſt ordinairement plus avantageux aux aſſiégeans de ſortir de leurs lignes, que d'y attendre l'ennemi; il en ſortit donc, en y laiſſant ſeulement des troupes ſuffiſan-

tes pour garder ſes travaux contre la garniſon, & marcha au devant de M. le Prince.

Les deux armées, à peu près égales en nombre, s'étant diſpoſées au combat, Don Juan d'Autriche, qui avoit la droite du côté de la mer, ſe trouva oppoſé à Mylord Lockart & aux ſix mille Anglois qu'il commandoit; ceux-ci attaquérent vivement l'Infanterie Eſpagnole, dans les retranchemens qu'elle avoit faits; elle s'y ſoutenoit avec avantage, & les Anglois commençoient à ſe rebuter; mais la Cavalerie Françoiſe de l'aile gauche, ayant du côté de la mer renverſé la Cavalerie de l'aile droite des Eſpagnols, commença à prendre leur Infanterie en flanc, & donna par ce moyen aux Anglois la facilité de franchir le retranchement des Eſpagnols; & la victoire commença alors à ſe déclarer pour la France.

M. le Prince avoit quelque avantage de ſon côté à ſon aile gauche contre

M.

M. de Turenne ; mais informé de ce qui ſe paſſoit à la droite du côté de Don Juan, il y courut, & trouvant les troupes ébranlées & en confuſion, il ne put jamais les remettre en ordre ; tout ce qu'il put faire, ce fut d'empêcher le déſordre par ſa fermeté & par ſa valeur, en ſe mettant à la tête de différentes troupes de Cavalerie, d'arrêter les François, pour donner le loiſir aux Eſpagnols de faire leur retraite avec moins de perte ; mais dès qu'il eut abandonné ſon aile gauche, la droite du Vicomte de Turenne commença à prendre la ſupériorité, & la victoire ſe déclara pour les François. On ne ſauroit imaginer le déſeſpoir où fut M. le Prince de ſe voir battu à plate couture par le Vicomte de Turenne, & la joie de M. de Turenne d'avoir eu une ſi belle occaſion de meſurer avec ſuccès ſa capacité avec celle d'un auſſi grand Capitaine ; il ne tint pourtant que des diſcours modeſtes pour

ce qu'il avoit fait, & louoit volontiers ce que les autres avoient fait de bien, & ſurtout la valeur étonnante des Anglois, la bonne conduite de leur Général, & la grande capacité & la grande valeur du Prince de Condé.

Quelques jours après M. le Marquis de Léde fut tué dans une ſortie, & fut blâmé d'avoir voulu la commander; car la bravoure, qui eſt ſi louable en certaines rencontres, devient blâmable, lorſqu'elle eſt imprudente; or il eſt très-imprudent au Gouverneur d'une place importante, de vouloir faire la fonction d'un Officier ſubalterne; chacun doit avoir ſon poſte, & tout va bien, quand chacun remplit bien ſes fonctions: la ville capitula bientôt après la mort de ſon Gouverneur.

Le Roi vint voir ſa nouvelle conquête avant que de la remettre aux Anglois, qui de leur côté lui rendirent le fort de Mardick; la fatigue & ſurtout l'ardeur

du

du Soleil qu'il eut tout le jour ſur la tête, lui cauſérent une maladie très-dangereuſe à Calais; ſes Médecins en déſeſpéroient; toute la Ville, toute la Cour, toute l'Armée étoient déja en pleurs, de la perte prochaine d'un Prince, qui étoit ſi aimable, tant par ſa figure, que par ſes manières douces & gracieuſes, & dont les peuples prenoient volontiers de grandes eſpérances d'un régne déſirable pour eux.

On étoit dans cette ſituation, lorſqu'arriva en diligence un vieux Médecin d'Abbeville, qui lui donna à propos l'émétique, vomitif alors peu connu, & peu en uſage; il le ſauva, & fit ſuccéder la joie au déſeſpoir.

Dans le reſte de la campagne, nos troupes prirent Bergues, Furnes, Dixmude, Oudenarde, Menin, Ypres, & Gravelines: il eſt étonnant qu'après une ſi grande victoire nous ne puſſions pas occuper un plus grand territoire; cela

venoit de ce que ces places étoient assez proches l'une de l'autre, & faisoient comme une double frontiére ; or il falloit les prendre avant que de pénétrer plus loin, parce qu'en les laissant derriére, les partis des garnisons auroient coupé nos convois de vivres, sans lesquels cependant nôtre armée ne pouvoit avancer. Cela fit comprendre au Roi, que sans un grand nombre de places fortifiées, l'armée par une seule victoire auroit conquis toute la Flandre en un mois ; & il commença dès-lors à voir qu'un des principaux moyens de faire durer un Etat dans des tems malheureux & agités, c'est d'employer tous les ans, dans des tems heureux & tranquilles, des fonds considérables en fortifications ; & il a dans la suite suivi cette sage maxime, en bâtissant des places nouvelles, & en fortifiant beaucoup mieux les anciennes.

Les Espagnols étoient aussi sur la défensive en Catalogue & dans le Milanois ;

la

la branche Autrichienne Impériale avoit les mains liées par le Traité de Munſter, & n'oſoit ſecourir la branche d'Eſpagne, de peur de s'attirer les Suédois & les Princes Proteſtants de l'Empire, qui étoient garants de ce Traité; cette fâcheuſe ſupériorité, & la naiſſance d'un Infant à Philippe IV, diſpoſa ce Prince à faire la paix, en donnant l'Infante ainée au Roi en mariage. La Reine Régente mére du Roi déſiroit avec paſſion ce mariage, & pour y parvenir elle eût volontiers ſacrifié beaucoup de Places; les Eſpagnols qui avoient habilement découvert à quel point la Reine le ſouhaitoit, ſe ſoucioient peu de leurs pertes, ſûrs de les retirer par une paix que nous achéterions bien cher. Le Cardinal vouloit fort auſſi ce mariage, mais il ne vouloit pas qu'il en coûtat tant de Places au Roi; ainſi de concert avec la Reine, mais ſans la participation du Roi, on fit courir le bruit que la Reine ne pouvant parvenir à faire

le

le mariage avec ſa niéce à des *conditions raiſonnables*, & voulant cependant marier le Roi, qui avoit vingt ans, ſongeoit à lui faire épouſer la Princeſſe ainée de Savoye; ce bruit joint à la nouvelle que la Cour de France de ſon côté, & la Cour de Savoye du ſien, devoient faire un voyage à Lyon, parvint bientôt à Madrid, comme le déſiroit le Cardinal: alors le Conſeil d'Eſpagne, craignant que le voyage de Lyon ne fût tout de bon pour marier le Roi, & que ſi ce mariage ſe faiſoit, la France ne reſtitueroit jamais aucune partie des conquêtes qu'elle avoit faites ſur l'Eſpagne, mais qu'elle en feroit même bientôt encore de nouvelles, envoya en poſte à Lyon incognito Pimentel Secretaire d'Etat, avec un plein-pouvoir pour traiter du mariage de l'Infante & des articles de la paix.

Les principaux articles furent conclus & ſignés, & le reſte des articles moins importans fut renvoyé au Traité des Pyrenées,

renées, qui ſe fit l'année ſuivante; ce fut une grande faute au Cardinal de renvoyer le reſte des articles à régler dans un tems où il ne pourroit plus reculer ni rien refuſer; au lieu qu'il pouvoit les régler tous à Lyon ſelon ſes déſirs, avec la grande autorité que lui donnoit la grande crainte où étoit la Cour d'Eſpagne de ne voir plus de fin à une guerre auſſi ruineuſe pour les Eſpagnols. La Ducheſſe de Savoye s'en retourna très-piquée de n'avoir ſervi dans ſon voyage qu'à preſſer le mariage de l'Infante; mais il eſt vrai que ſi Pimentel n'étoit pas venu & n'eût pas conclu à des conditions ſuportables, le Roi qui avoit trouvé la Princeſſe de Savoye fort à ſon gré, l'auroit épouſée du conſentement de la Reine, & auroit continué la guerre avec ſupériorité.

L'Empereur Ferdinand III. étoit mort le deux Avril 1657; il laiſſoit pour ſucceſſeur Leopold ſon fils; mais comme les loix

loix de l'Empire ne permettent pas qu'on éliſe un Empereur qu'il n'ait au moins dix-ſept ans accomplis, & que Leopold ne devoit avoir cet âge que quatorze mois après, on differa à l'année 1658 ſon élection. Pendant cet intervalle, les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, qui s'étoient bien trouvés du Traité de Munſter, réſolurent avant l'Election de prendre les meſures les plus ſolides, pour obliger l'Empereur futur à l'exécuter toujours avec exactitude. La plupart des Electeurs & Princes de l'Empire firent même pour ce ſujet, de concert avec la France, une ligue que l'on appelloit *Ligue du Rhin*, & dreſſérent des articles pour augmenter la ſureté des Princes, & la liberté des ſuffrages dans les Diétes, afin d'obliger Leopold d'en promettre l'exécution, avant que d'être élû Empereur; & c'eſt ce qu'on appella depuis *Capitulation Impériale Leopoldine*, que l'on regardoit en ce tems-là comme une barriére ſuffiſante aux uſurpa-

ſurpations que voudroit faire l'Empereur ſur la liberté & ſur l'autorité des membres de l'Empire ; mais la juſtice la plus évidente ne ſauroit être une barriére ſuffiſante contre les injures, ſi elle n'eſt accompagnée de la ſupériorité de force. Leopold ſigna ces articles avec d'autant moins de peine que ſes Miniſtres lui firent entendre qu'il falloit alors céder à la force ſupérieure, mais qu'il y auroit aſſez de moyens de diviſer un jour les Membres de l'Empire, d'en attacher une partie à la Maiſon d'Autriche, & d'en ſéparer une autre partie de leur alliance avec la France ; & qu'ainſi ces promeſſes exigées par force ne lieroient effectivement l'Empereur, qu'autant de tems qu'il jugeroit à propos de les exécuter, lorſque, dans les diviſions & les jalouſies réciproques des Electeurs & des Princes, il ſeroit devenu le plus fort ; ils ajoutoient que les ſeules jalouſies de Maiſon à Maiſon entretiendroient facilement

les

les diviſions ; que ces diviſions ſuffiroient pour empêcher de faire entre eux des ligues défenſives ; que le défaut de ligues défenſives ſuffiroit à l'Empereur pour établir ſes droits, c'eſt-à-dire, pour rétablir peu à peu quelques droits deſpotiques, dont jouïſſoit Charlemagne & auxquels il avoit ſuccédé.

Ces Miniſtres ſavoient que les traités entre le foible & le fort ne s'exécutoient pas longtems par le fort, s'il ne trouve longtems ſon intérêt à les exécuter ; une puiſſance ſupérieure pourroit en être garante, & être ſuffiſamment intéreſſée à cette garantie ; mais il n'eſt pas poſſible de trouver une pareille puiſſance de beaucoup ſupérieure pour en être garante, & être ſuffiſamment intéreſſée à cette garantie ; mais il n'eſt pas poſſible de trouver une pareille puiſſance de beaucoup ſupérieure, perpétuelle, immuable, & ſuffiſamment intéreſſée à l'exécution de ſa garantie, à moins qu'on ne

la

la compoſe de toutes les puiſſances de l'Europe, tant foibles que fortes.

Cette année le célébre Cromwel, qui ſous le nom de Protecteur régnoit en Angleterre, mourut d'une retention d'urine, cauſée par la gravelle, qui avoit été elle-même cauſée par des veilles, & ces veilles cauſées par des inquiétudes vives & continuelles que lui donnoient ſes ennemis. L'ambition injuſte produit bientôt des ennemis; ces ennemis inquiétent, & cauſent des inſomnies, qui rendent la vie déſagréable, fâcheuſe & beaucoup plus courte. De-là il ſuit que la grande puiſſance, lorſqu'elle fait tant d'ennemis, n'eſt nullement ſouhaitable pour l'augmentation du bonheur de la vie; ce qui eſt contre l'opinion du peuple, qui ne ſait pas diſtinguer les puiſſances tyranniques qui ſe font haïr & craindre, des puiſſances qui ſe font reſpecter & aimer. Cromwel pour gagner l'affection des Presbytériens, qui formoient

moient le parti contre le Roi, affecta de paroître zélé Presbytérien, & même dévot dans cette Religion; il étoit éloquent, colére, ennemi des flateurs de la Cour, au reſte bon Officier, actif, vigilant. Ces qualités le firent bientôt diſtinguer entre ſes pareils, & le firent préferer par le Parlement pour Général à d'autres Officiers ſages & modérés; c'eſt que le Parlement, qui étoit irrité contre le Roi & qui l'avoit irrité, craignoit avec fondement les ſuites de ſa colére ſi on lui laiſſoit quelque puiſſance.

Les Parlementaires le préférérent d'abord très-prudemment pour un tems à d'autres qui avoient beaucoup de modération; mais ils firent une grande faute, lorſqu'ils eurent vaincu les troupes du Roi, de ne lui pas ſubſtituer un Général d'une ambition très-juſte, & par conſéquent moins à craindre. La paſſion les aveugla; & comme ils étoient preſque tous agités, ou d'une extrême crainte d'être

d'être punis comme rebelles, ou d'une extrême haine pour leur Roi, ils ne trouvérent leur ſureté que dans la continuation de la puiſſance de celui qui avoit les mêmes paſſions de haine & de crainte, & qui avoit fait ceſſer leur principale crainte, comme s'ils ne devoient jamais avoir rien à craindre d'un ambitieux très-puiſſant, très-colére, & très-injuſte.

Quand Cromwel eut attiré à lui toute l'autorité Royale, ils virent clairement, mais trop tard, qu'en ſecouant le joug du Roi Charles I, ils s'étoient chargés d'un autre joug, qui n'étoit réellement ni moins dur ni moins peſant; mais enfin heureuſement un accès de gravelle les délivra au bout de dix ans, d'un homme qu'ils haïſſoient alors, parce qu'il viſoit à leur ôter ou la liberté des ſuffrages dans les Parlemens, ou l'aſſemblée même de ces Parlemens annuels. Il ſe trouva effectivement que ces Parlementaires ne s'étoient donné tant de

peines

peines & de ſoins, que pour déplacer un Roi qu'ils croyoient injuſte, parce qu'il avoit voulu s'attribuer le droit de lever des taxes ſans le conſentement du Parlement, mais qu'ils n'avoient placé ſur le Trône qu'un autre Roi encore plus injuſte.

Cromwel ne fut donc qu'un ſcélerat célébre; car comment nommer celui qui avoit renverſé les loix fondamentales de ſa patrie, en ôtant en Angleterre la liberté & l'autorité des Parlements; telle eſt la véritable idée qu'il a laiſſée de lui dans l'eſprit de toutes les Nations, & ſurtout dans l'eſprit des Anglois mêmes ſes compatriotes. Or je laiſſe à penſer, ſi une pareille réputation eſt déſirable, & ſi elle valoit toutes les peines qu'il ſe donna pour porter ſa fortune au degré le plus élevé; cela prouve qu'il ne ſe connoiſſoit point en réputation précieuſe, puiſque le ſeul parti honorable qu'il avoit à prendre, étoit d'aider le Parlement à donner

donner peu à peu au Gouvernement cette forme de République qui paroiſſoit être l'objet des vœux du gros de la Nation, & de tous ceux qui avoient commencé la révolution. Peut-on jamais l'excuſer d'avoir aſſujetti ſes Maîtres? & n'eſt-ce pas un excès de folie & de méchanceté, de s'etre fait haïr également de ſon parti & du parti oppoſé, en ſacrifiant amis & ennemis & ſa patrie elle-même, à l'acquiſition d'une puiſſance ſans bornes, qu'il auroit dû conſerver au Parlement ſeul de qui ſeul il la tenoit comme en dépôt? Ne devoit-ce pas être là l'unique but que pouvoit ſe propoſer celui qui cherche ſa vraie gloire dans la plus grande utilité de ſa patrie? C'étoit un homme hardi & de beaucoup d'eſprit naturel, de cet eſprit d'imagination vive, qui inventoit promptement les moyens les plus propres pour arriver à ſes fins; mais élevé dans les maximes du bas peuple, avoit-il d'autres fins que les ſenti-

mens bas du peuple même? & a-t-il jamais trouvé rien de plus eſtimable qu'une grande puiſſance acquiſe par de grands talens, ſans ſe ſoucier de chercher quel ſeroit l'uſage le plus eſtimable de cette grande puiſſance? Il n'avoit pas eu une aſſez bonne éducation, ni l'eſprit aſſez élevé, pour voir que ni la grande puiſſance ni les grands talens, loin d'être eſtimables & dignes de l'amour & des louanges de ſes concitoyens, n'en méritent que le blâme & la haine, lors qu'ils ſont employés à augmenter les malheurs de la patrie. Il étoit à la vérité un des meilleurs connoiſſeurs ſur le choix des moyens; mais peut-on dire qu'il ait été bon connoiſſeur ſur le choix des fins les plus eſtimables qu'il devoit ſe propoſer? Les ambitieux du commun veulent à la vérité obtenir la gloire la plus précieuſe; mais comment l'obtiendroient-ils, eux qui la cherchent en vain ſans la connoitre? Il eſt vrai que les gens d'un

eſprit

eſprit courageux & à grands talens, ſoit pour les affaires, ſoit pour la guerre, ſont rares; mais les ſages eſtimateurs du prix des projets humains, & les connoiſſeurs de la vraie gloire & du vrai mérite, ne ſont-ils pas encore beaucoup plus rares?

Chriſtine, Reine de Suéde, fille unique du grand Guſtave, étoit alors en France; elle y étoit venuë dès 1656. Le grand Des-Cartes étoit mort dans ſon Palais à Stockholm ſix ans auparavant en 1650. Elle avoit du goût pour les ſciences, & avoit fait venir à ſa Cour quantité de ſavans de différens pays d'Europe; le ſavant Grotius ſon Ambaſſadeur en France avoit aidé à lui en faire venir de France; Bochart, ſavant Miniſtre Calviniſte de Caën, y mena le jeune M. Huet, depuis Evêque d'Avranches en 1652. Elle ſe diſpoſoit à profiter de la converſation de ces Savans; mais Bourdelot jeune Médecin François,

homme d'eſprit, grand Pyrrhonien, qui ſe trouva à cette Cour vers 1650, profita bientôt des diſpoſitions naturelles que la Reine avoit pour les amuſemens, & du grand éloignement qu'elle avoit pour les affaires du Gouvernement; ainſi il la jetta dans le goût des Comédies, & la dégouta même de toute application pour les Sciences. Les Sénateurs, qui virent bien que la Reine les mépriſoit, & qu'elle négligeoit trop les affaires, jettérent les yeux ſur un Prince de la Maiſon Palatine ſon couſin, qui avoit été élevé en Suéde avec elle, homme de bon eſprit, & qui y avoit beaucoup d'amis; ils firent inſinuer à la Reine, que ſi elle vouloit aller vivre en pays étrangers, ſon couſin devenu Roi, lui feroit tenir réguliérement environ deux mille marcs d'argent par mois; elle ne fut pas longtems à accepter ce parti par les conſeils de Bourdelot & de quelques Italiens qu'elle avoit à ſon ſervice, & elle vint en France;

France ; mais comme le Cardinal Mazarin craignoit qu'elle ne prit quelque crédit ſur l'eſprit du Roi & de la Reine, il la fit prier de la part du Roi, de choiſir une autre retraite ; & elle choiſit Rome pour ſon ſéjour, où elle a vécu & où elle eſt morte dans la profeſſion de la Religion Romaine. Ceux qui gouvernent ſont entiérement occupés des événemens de la guerre & des affaires du déhors ; ainſi il n'eſt pas étonnant qu'ils négligent entiérement durant ce tems-là les affaires du dedans, & que la Cour de ce côté-là demeure dans une entiére inaction ; auſſi ne vit-on cette année en France aucun réglement, aucun établiſſement important pour l'augmentation du bonheur public.

ANNE'E 1659.

Pimentel revint de Madrid à Paris au commencement de l'année 1659, & apporta la ratification des articles qui avoient été ſignés à Lyon & à Paris ; mais

comme il en reſtoit encore pluſieurs importans à régler, il fut convenu que le Cardinal, Miniſtre Général de France, & le Comte Duc d'Olivarez, Miniſtre Général d'Eſpagne, ſe rendroient au plutôt ſur la frontiére, du côté de Bayonne, pour mettre enſemble la derniére main au Traité. Pimentel avoit des inſtructions plus amples que celles qu'il montra à Lyon; & ſi le Cardinal Mazarin eût fortement inſiſté pour garder pluſieurs Places, il n'auroit quaſi rien laiſſé à régler dans le Traité des Pyrenées, ou le Comte Duc d'Olivarez Miniſtre Général d'Eſpagne, perſuadé que la Reine de France ſouhaitoit paſſionnément le mariage de l'Infante Marie Théréſe, prit tellement le deſſus dans la négociation des Pyrenées, & ſe ſoutint ſi ferme à ne point conclure le mariage que la France ne lui eût tout accordé, que le Cardinal ſe repentit bien de n'avoir pas tout arrêté à Lyon avec Pimentel, ſurtout dans le moment

ment où l'Eſpagne craignoit extrémement l'alliance du Roi de France avec la Savoie. Il ſe repentit bien auſſi d'avoir ſigné la ſuſpenſion d'armes pour la Flandre & pour le Milanois, parce que nous y avions beaucoup de ſupériorité, & que les avantages, que nous y aurions remportés de mois en mois, auroient rendu la Cour d'Eſpagne encore plus diſpoſée à ſe rendre plus facile, & à conclurre promtement.

L'Empereur âgé de dix-huit ans, ſouhaitoit extrémement d'épouſer l'Infante aînée Marie Thérèſe, pour mettre dans ſa branche les grands droits que donne une pareille aîneſſe: auſſi ſon Conſeil n'omettoit-il rien pour traverſer le mariage de cette Infante avec Louis Quatorze, & pour en faire rompre le Traité. Il promettoit de marcher avec ſoixante-mille hommes contre la France, & diſoit, que, par cette grande diverſion, il donneroit aux Eſpagnols les moyens de

recouvrer facilement toutes les conquêtes que nous avions faites ſur eux, & d'en faire même ſur nous.

Mais le Conſeil d'Eſpagne, qui voyoit d'un côté, que par la nouvelle ligue du Rhin, l'Empereur ne pourroit faire ſeulement les premiers pas pour exécuter ſa promeſſe, ſans faire ſoulever contre lui la Suéde & la plûpart des Princes de l'Empire; & de l'autre, que la Monarchie d'Eſpagne ne pourroit jamais reconquerir le Portugal, qui lui tenoit bien plus au cœur que quelques Places de Flandre, ſi le Roi d'Eſpagne ne ramaſſoit toutes ſes forces, & ne les faiſoit marcher de ce côté-là; tint ferme juſqu'à l'entiére concluſion du Traité des Pyrenées.

Le Cardinal ne laiſſoit pas de craindre l'effet des inſtances & des promeſſes de l'Empereur : il comprenoit bien auſſi, que, ſi à l'égard des articles qui reſtoient à régler, l'Eſpagne ne vouloit ſe relâcher

relâcher en rien, il ſeroit forcé de rompre la négociation; de ſorte qu'à tout événement il prépara tout pour faire encore des conquêtes, & pour agir de tous côtés avec ſupériorité, ſuivant la maxime : *Plus vous déſirez la paix, plus vous devez faire de préparatifs pour la guerre. Si vis pacem, para bellum.* Cela lui réuſſit : car les Eſpagnols, ſans la crainte de la guerre, n'euſſent jamais voulu ſe relâcher en rien, dans l'opinion qu'ils avoient priſe, que la Reine Régente de France vouloit à quelque prix que ce fût avoir l'Infante Marie-Théréſe ſa niéce pour belle-fille.

Les hoſtilités furent ſuſpenduës; les Miniſtres s'acheminérent chacun de leur côté; les conférences s'ouvrirent au commencement d'Août dans une petite Iſle que forme la petite riviére de Bidaſſoa qui borne les deux Royaumes. Le Cardinal revenoit coucher à St. Jean-de-Luz après la conférence, & le Comte Duc à An-

daye. Le Marquis de Lyonne Secrétaire d'Etat pour la France, & Don Coloma Secrétaire d'Etat pour l'Eſpagne, avoient ſoin de préparer enſemble les matiéres de chaque conférence, afin d'avancer la négociation. Il falut cependant vingt-quatre conférences, & tout ne fut ſigné que le 7e. de Novembre 1659.

Comme le Roi d'Eſpagne vouloit mener l'Infante ſa fille ſur la frontiére, & que la ſaiſon étoit trop avancée par rapport à la mauvaiſe ſanté de ce Prince, le mariage fut différé au Printens ſuivant. Le Roi de ſon côté n'avoit pas grande impatience de le conſommer, parce qu'il ſe trouvoit enyvré d'amour pour Marie Mancini, l'aînée des niéces du Cardinal, fille d'un Gentilhomme Italien. Elle étoit jeune, vive, gaye, aſſez jolie; elle amuſoit le Roi; elle étoit bruſque & fantaſque, & quelquefois un peu dédaigneuſe, & par-là elle le piquoit; de ſorte qu'il eût ſans peine fait la folie de

de l'épouſer, & de la préférer à l'Infante ſa couſine, ſi la Reine & le Cardinal euſſent pû y conſentir.

Mais la Reine avoit en vüe ce mariage depuis la naiſſance de ſon fils & de ſa niéce, c'eſt-à-dire, depuis vingt ans. C'étoit ſon principal objet, & ſa principale paſſion. Or le Cardinal en homme ſage, ſe garda bien de donner ce chagrin à la Reine. Il regarda cet amour pour ſa niéce, comme une yvreſſe paſſagére qui finiroit bientôt, tant par la jouïſſance, que par l'humeur folle de ſa niéce. Il comprit, que ce ſeroit un mariage preſque auſſi-tôt caſſé que conſommé, qu'il entraineroit la ruine de ſa famille, & qu'il ne lui reſteroit, d'un pareil conſentement, que l'indignation des deux Nations, la haine perpétuelle de la Maiſon Royale, & la honte éternelle d'avoir laiſſé faire à ſon jeune Maître une ſi grande folie.

Le Cardinal étoit avare & ambitieux;

mais il étoit très prudent, & prévoyoit mieux que perſonne les événemens. Ainſi, l'oppoſition pleine de fermeté qu'il apporta au mariage de ſa niéce, fut moins un ſacrifice qu'il faiſoit de ſon intérêt à ſon devoir, que l'effet de ſon grand ſens & d'une prudence conſommée, qui lui avoit fait apercevoir qu'il ne pouvoit paſſe fier au caractère de ſa niéce.

Il parut aux Conférences de la paix un Envoyé de la République d'Angleterre; c'étoit le Colonel Lockart Gouverneur de Dunkerque. Après la mort de Cromwel, Richard ſon fils ainé ſe fit déclarer Protecteur; mais il étoit homme de plaiſir, & faute de lumiéres, de travail, & ſurtout de courage & de fermeté, il fut bientôt obligé d'abdiquer.

Il ſembloit alors que le Gouvernement de la Nation Angloiſe alloit ſe tourner en République, par la grande averſion qu'elle avoit pour la Monarchie; mais il y avoit un obſtacle puiſſant, & les Répu-

Républicains ne furent pas assez habiles pour profiter de certains momens précieux, où ils eussent pû le surmonter. Cet obstacle étoit l'armée, qui avoit ses quartiers assez près de Londres. Les Officiers durant la tyrannie de Cromwel, avoient essayé leurs forces; ils savoient qu'avec la violence ils avoient anéanti l'autorité du Parlement & dissipé les Républicains en faveur de Cromwel leur Général.

Il n'y avoit point alors de Généralissime. Il y avoit bien trois Généraux à peu près également accrédités, chacun avoit une armée séparée, Lambert, Monck, & Fleetwood : mais ils se reüniſſoient tous à ne vouloir point dépendre des Membres du Parlement, qu'ils regardoient beaucoup au-dessous d'eux. D'un autre côté, ils ne vouloient point dépendre l'un de l'autre, & ils eussent mieux aimé rapeller le Roi Charles second pour lui obéir, que d'avoir à obéir à aucun de

leurs pareils, ou aux Parlementaires qu'ils traitoient de bourgeois.

Les zélés Républicains avoient pour eux l'habileté dans le Gouvernement, & la confiance du peuple, qui payoit ſans peine les impôts dont on rendoit compte au Parlement : Mais l'armée avoit la force. Or les gens de guerre, préſomptueux & accoutumés à ſe faire craindre, & eux-mêmes Membres du Parlement, ne pouvoient ſe réſoudre à obéir à ceux dont ils étoient craints, & qui étoient tous déſarmés. Tel eſt le panchant de l'homme à la préſomption. Les guerriers ſe croyent bientôt auſſi habiles & plus habiles dans le Gouvernement, que ceux qui les gouvernent.

Dans cette ſituation, le ſeul parti praticable par le Parlement, étoit de caſſer tout d'un coup toutes les troupes & tous les Officiers, & donner à tous les ſoldats leur congé ; & quinze jours après, donner des commiſſions à la moitié des

Capi-

Capitaines & des Colonels des plus Républicains pour s'assembler sur les frontiéres ; laisser les Officiers les plus Républicains en petit nombre aux environs de Londres ; mais les Membres du Parlement étoient eux-mêmes très divisés dans leurs opinions, & par leurs haines particuliéres ; cette division en avoit extrémement affoibli l'autorité : ainsi, il n'étoit pas capable, ni d'un parti courageux, ni en pouvoir de le soûtenir.

Il falloit que les Républicains eussent concerté entre eux un plan de Gouvernement ; il falloit de l'union dans les Parlementaires pour le faire goûter par les uns, & de la vigueur dans les autres pour le faire recevoir, & faire agir la crainte là où ils ne pouvoient pas en venir à bout par la persuasion : Mais il me paroît qu'ils manquoient de plan, qu'ils manquoient d'union, & surtout de courage. Ainsi le parti du Roi profita de la division qui étoit entre l'armée & le

le Parlement, & ſurtout de la diviſion entre les Chefs de l'armée.

Monck, le plus habile & le plus diſſimulé d'entre les Chefs de l'armée, vit de bonne heure que le déſordre finiroit par les ſouhaits que feroient les Officiers & les troupes, & enſuite les Bourgeois mêmes non Parlementaires, pour faire revenir un Roi qui ſeroit devenu ſage & moderé par ſes propres malheurs. Ainſi Monck eut la prudence de faire ſon traité particulier avec le Roi, & de le faire rentrer à Londres ſans bataille, & même comme l'objet des déſirs de la Nation, moyennant des lettres au Parlement & à Monck, qui avoient été écrites ſur les modèles même qu'il avoit envoyés ſecrettement au Roi.

Il eſt certain que ſans Roi légitime, la Nation alloit tomber dans une Anarchie, & que cette Anarchie auroit vraiſemblablement fini par une nouvelle tyrannie, qui ne ſe ſeroit jamais établie ſans

ſans guerres civiles, & ſans beaucoup de ſang répandu. C'eſt cette vue effrayante qui porta les Républicains moderés à ſouhaiter comme un moindre mal le rétabliſſement du Roi; & c'eſt ce qui arriva l'année ſuivante 1660.

Heureuſement pour le parti de la Monarchie, les Républicains firent une grande faute dès les commencemens de leur revolte, en poſant les fondemens de leur prétendue République ſur la ſeule Chambre-Baſſe.

Ils ne pouvoient pas empêcher qu'il n'y eût de grands Seigneurs en Angleterre; & tant qu'ils ne leur donneroient pas l'équivalent de leur droit de Pairie pour former la Chambre-Haute, ils pouvoient compter que ces Seigneurs ſoupireroient toujours après un Gouvernement où ils avoient des diſtinctions flateuſes ſur les autres Anglois.

Les Evêques, qui ne laiſſent pas d'avoir du crédit ſur les peuples de la Religion

ligion Epiſcopale, ne pouvoient pas s'empêcher de regretter leur ſéance au Parlement. L'équité & le bon eſprit vouloient, que ces Pairs fuſſent Députés nés de leur Comté, & qu'ainſi, ils euſſent ſéance ſelon le rang des Comtés, & que l'on choiſit les meilleurs citoyens, & les plus habiles d'entre les Pairs, pour préſider aux différens Comités. Enfin il falloit les dédommager de la perte de la Chambre-Haute, en les incorporant avec diſtinction dans l'unique Chambre que les Républicains vouloient réſerver.

Je ſai bien qu'ils furent portés à cette faute par animoſité contre la plûpart des Pairs, qui les avoient fort traverſés : mais ne pouvant pas les détruire, il falloit les intéreſſer au nouveau Gouvernement, en les dédommageant ; au lieu qu'en ne leur donnant aucun équivalent, c'étoit laiſſer un grand parti dans l'Etat, & un parti perpétuel & tout formé pour le rétabliſſement de la Monarchie.

La

La haine & la colére empêchent ſouvent de voir les bons partis, & les partis abſolument néceſſaires ; & les fautes que ces paſſions font faire, ſont ſouvent irréparables.

On peut dire même que Cromwel auroit tellement reſpecté un Parlement plein de Seigneurs, qu'il n'eût jamais oſé en venir au mépris qu'il montra pour cette aſſemblée, & aux violences qu'il exerça contr'elle.

Monck avoit eu le loiſir de voir d'aſſez près les diviſions, qui étoient entre les Membres du Parlement, pour n'en pas redouter le pouvoir : mais il avoit vû auſſi, que ce Parlement ſeroit cependant aſſez puiſſant étant joint avec la Ville de Londres & avec les autres Généraux, pour l'empêcher d'uſurper l'autorité ſouveraine, & ſe mettre à la place de Cromwel.

Il voyoit bien, qu'il ſeroit toûjours regardé par le Parlement comme un ſujet

jet trop à craindre, & que ſa grande autorité ne pouvoit durer avec des eſprits ſi éloignés de la Monarchie. Ainſi, en homme ſenſé, il prit le parti de ſe faire un mérite auprès du Roi Charles ſecond, qui étoit exilé de ſon Royaume, & de le rétablir ſur le Trône : mais pour en venir à bout, il faloit tenir ſon deſſein très-caché, juſqu'à ce qu'il vit les affaires ſuffiſamment diſpoſées. Ainſi il parut juſques-là toûjours uniquement occupé à ſoutenir le Gouvernement Républicain. Mais ſous prétexte d'étendre la liberté de la Nation, il faiſoit entrer dans le Parlement quantité de membres qu'il ſavoit être affectionnés au Gouvernement Monarchique, & il en uſa ainſi, juſqu'à ce qu'ils fuſſent devenus les plus nombreux.

Comme l'époque du rétabliſſement de la Maiſon de Stuart ſur le Trône d'Angleterre eſt très-conſidérable pour l'Hiſtoire, & qu'elle eſt la ſuite de ce que

je

je viens de dire, je n'en interromprai point la narration, quoiqu'elle ſoit arrivée l'année ſuivante 1660. Je reviendrai enſuite aux affaires de France.

Charles Premier, fils de Jaques Premier du nom de Stuart, avoit ſuccédé au Roi ſon pére en 1623. Le déſir de gouverner deſpotiquement une Nation mutine entra dans ſon eſprit, tant par le panchant naturel que nous avons à étendre nôtre pouvoir, & à diminuer la réſiſtance à nos volontés, que par les conſeils du Duc de Buckingham, Miniſtre & Favori, qui avec un eſprit audacieux, étoit encore plus irrité que ſon Maître de toute eſpéce de réſiſtance.

Charles Premier voulut lever des ſubſides ſans l'autorité du Parlement, qui s'y oppoſa. Le Roi caſſa le Parlement: mais le Parlement voyant qu'il s'agiſſoit de la liberté de la Nation, ne ſe tint point pour caſſé, & continua ſes ſéances malgré le Roi; ainſi, il ſe forma deux

deux partis, dont chacun arma pour ſa ſûreté.

Les troupes du Parlement, plus nombreuſes & mieux payées, battirent les Troupes du Roi ; il fut pris & eut la tête tranchée en 1648, & la famille Royale obligée de ſortir d'Angleterre.

Cromwel, le Général vainqueur, déclaré Protecteur, & plus autoriſé que n'avoit été le feu Roi, avoit gouverné dix ou onze ans ; & ceux qui avoient eu après lui le plus de part au Gouvernement, haïſſant le deſpotiſme, & craignant la vengeance du Roi Charles ſecond, étoient entiérement oppoſés à ſon retour : mais le gros de la Nation commençoit à mépriſer le Parlement ancien, & à craindre de nouvelles guerres civiles. C'eſt cette ſituation des eſprits que Monck apperçut, & dont il ſçut profiter, tant pour ſon intérêt particulier, que pour l'intérêt du Roi & de ſa patrie.

Monck, Général du Parlement, n'avoit

voit juſques-là entretenu aucun commerce avec aucune perſonne du parti du Roi; mais comme il ſe fioit entiérement à Guillaume Morrice, Gentilhomme riche du Comté de Dévon, il lui confia le deſſein qu'il avoit de rendre le calme & la ſûreté à la Nation en rétabliſſant le Roi; mais qu'il faloit trouver les moyens de s'aſſûrer, autant qu'il étoit poſſible, de la part du Roi, 1°. d'une entiére Amniſtie, 2°. de la tolérance des Religions, 3°. de la poſſeſſion des biens confiſqués en faveur des Acquereurs, 4°. d'un Gouvernement modéré.

Il falut pour cela que le Roi écrivit au Parlement, au Général Monck, aux Seigneurs, à la Ville de Londres. Il faloit une déclaration, faite d'une maniére, que tout le monde fût ſûr de ſa fortune, de la liberté de conſcience, & de la liberté des Parlemens. Morrice, homme de bon eſprit, entra facilement dans ces vues.

Il

Il s'agiſſoit de trouver un courier, que le Roi connût être dans ſon parti, & qui fût diſcret. Morrice jetta les yeux ſur Grainville ſon ami & ami de Mordaunt, depuis Comte de Peterborough, qui étoit en correſpondance avec le Roi. Grainville eut donc pluſieurs conférences avec Morrice, il en eut deux ſecrettes avec Monck, & partit avec Mordaunt vers le commencement d'Avril 1660, pour aller trouver le Roi à Bruxelles.

Il avoit ordre de dire au Roi, que pour la ſûreté de ſa perſonne & de ſa négociation, il étoit abſolument néceſſaire qu'il ſortit ſecrettement de Flandre; & qu'il ſe retirat à Breda en Hollande.

Le Roi, qui depuis quelque tems ne recevoit que de mauvaiſes nouvelles d'Angleterre, fut ravi du meſſage de Grainville, & ne balança pas à prendre le parti de ſortir de la Domination Eſpagnole. Il fit dreſſer toutes les lettres &

la déclaration par ſon principal Miniſtre depuis Comte de Clarendon ; & ſous prétexte de voir la Princeſſe d'Orange ſa ſœur à Breda, pour paſſer deux jours avec elle, il s'y en alla & y demeura.

Caracéne, Gouverneur des Pays-Bas, ne ſavoit rien du voyage de Grainville & de Mordaunt ; ils étoient demeurés cachés dans Bruxelles, & ne voyoient le Roi que la nuit, dans l'appartement de Clarendon, qui faiſoit auprès du Roi la fonction de ſon Chancelier ; cependant il ſoupçonna que le Roi vouloit quitter la Flandre ; ainſi il ſongea à l'en empêcher.

Il commanda une garde de Cavalerie, qui ſous prétexte d'accompagner le Roi par honneur, devoit l'empêcher de ſortir de Bruxelles. La garde n'eut ordre que de ſe trouver le lendemain à neuf heures chez le Roi : mais le Roi en eut avis, & partit dès trois heures du matin avec deux perſonnes. La garde le trou-

va

va parti ſix heures auparavant, & toutes les dépèches du Roi furent miſes entre les mains de Grainville datées de Bréda avec des copies, afin que Monck ſçût ce qu'elles contenoient.

Monck reçut peu de jours après par Grainville ces mêmes dépèches, & fut huit jours ſans en parler à perſonne; mais voyant la diſpoſition des eſprits favorable dans le Parlement, il y entra le premier May comme Député d'un des Comtés d'Angleterre, & dit tout haut, qu'un certain Chevalier nommé Jean Grainville, ſerviteur du Roi, lui avoit apporté une lettre de S. M. Il la montra en diſant, qu'il n'avoit pas voulu l'ouvrir ſans l'ordre de la Chambre, & que ce même Gentilhomme en avoit une autre pour la Chambre.

Auſſi-tôt tous les Membres par acclamation, dirent, qu'il faloit le faire entrer. Il fut auſſi-tôt conduit à la barre de la Chambre. Il dit qu'il venoit de Breda,

Breda, où étoit le Roi ſon Maître, qui l'avoit chargé de rendre cette lettre de ſa part à la Chambre, & qu'il la lui remettroit dans le moment, ſi la Chambre l'ordonnoit. Ainſi le Sergent reçut l'ordre, la prit & la mit entre les mains de l'Orateur, & Grainville ſe retira.

La Chambre fit lire la lettre adreſſée au Général, & celle qui étoit adreſſée à la Chambre; & comme la déclaration du Roi étoit dans le même paquet, l'aſſemblée, après la lecture des deux lettres, auxquelles tout le monde avoit applaudi, demanda avec empreſſement la lecture de la déclaration. Ce fut un grand ſilence, & à chaque article un applaudiſſement général: Et effectivement les articles de l'amniſtie & du pardon, de la tolerance des Religions, & de la ſûreté des acquereurs des biens confiſqués, y étoient exprimés avec beaucoup de clarté; & le Roi déclaroit, qu'il n'y prétendoit jamais faire aucunes excep-

tions, que celles que le Parlement lui-même lui conſeilleroit de faire par conſidération pour l'équité & pour la juſtice, & ſeulement par rapport au bon ordre & à la tranquillité de l'Etat.

Quand je dis que l'applaudiſſement fut général, c'eſt que ceux qui intérieurement étoient d'avis contraire, & en petit nombre, voyant le torrent ſi grand & ſi rapide, n'oſérent y réſiſter : ainſi on nomma ſur le champ un Comité pour dreſſer à la lettre du Roi une réponſe qui exprimât le vif reſſentiment de reconnoiſſance du Parlement, pour les offres gracieuſes & obligeantes de Sa Majeſté. La Chambre donna en même tems ordre, que l'on imprimât les deux lettres & la déclaration du Roi, avec la réſolution de l'Aſſemblée.

Dès que les Pairs eurent appris la réſolution des Communes, & avec quelle allégreſſe elle y avoit été priſe, ils s'aſſemblérent d'eux-mêmes dans leur ancienne

cienne Chambre. Le Chevalier Jean Grainville leur porta une lettre que le Roi leur avoit écrite en cas qu'ils s'aſſemblaſſent. Ils prirent une ſemblable réſolution de répondre au Roi avec toutes les expreſſions de ſoumiſſion & de reconnoiſſance.

Le Lord Maire & les Officiers de la Ville de Londres, furent de même ſenſiblement touchés des marques de bonté & de clémence que le Roi leur donnoit dans la lettre qu'il leur avoit écrite.

Les premiers Officiers de l'armée & de la flote ſe trouvérent également charmés de la confiance que le Roi, par ſes lettres, paroiſſoit avoir en eux, & publiérent à l'envi des déclarations, pour aſſûrer le Roi de l'entiére ſoûmiſſion & de la parfaite reconnoiſſance de l'armée & de la flote.

De ce moment là, le peuple par les ruës ſe mit à crier, Vive le Roi, vive le Roi, nous ne ſaurions le revoir trop

tôt. Telle fut la promptitude de cette grande révolution, qu'elle paſſa les eſpérances des Royaliſtes les plus affectionnés & les plus faciles à croire des événemens heureux. La Chambre chargea Grainville de ſa réponſe à la lettre du Roi, & lui fit donner cinq cent livres ſterlings pour faire ſon voyage, & acheter un diamant qu'il porteroit toute ſa vie. Sa joye fut d'autant plus grande, qu'il avoit été près de dix ans en priſon, ſans autre crime que d'être attaché au Roi, & qu'il portoit à S. M. les vœux de la Nation pour le faire revenir.

Le Roi fut proclamé Souverain légitime des trois Royaumes, au bruit des cloches & du canon, & ce ne furent plus que fêtes & feux de joye dans la Ville & dans les Provinces.

Avant que la lettre du Roi fût renduë au Parlement, le bruit qui s'étoit ſourdement répandu dans Londres, que le

le Roi ne ſeroit pas longtems ſans être rétabli, fit que pluſieurs perſonnes riches portérent au Roi de groſſes ſommes à Breda, ce qui lui ſervit beaucoup à payer les dettes qu'il avoit contractées en Flandre, & à remettre la joye dans ſa petite Cour, qui étoit obligée de vivre d'emprunts. Mais enfin, la nouvelle arriva au Roi de l'heureux effet de ſes lettres & de ſa déclaration, & les Hollandois lui firent alors mille offres de ſervices & tous les honneurs imaginables. Il alla à la Haye, où les Députés de la Chambre des Communes & de la Chambre-Haute le vinrent trouver avec la Flote pour le conduire à Londres, où il arriva heureuſement avec les deux Princes ſes fréres, aux applaudiſſemens & aux témoignages de joye de toute la Nation, le 8e. Juin 1660.

Six ſemaines auparavant, tout paroiſſoit déſeſpéré pour le Roi; & même Navailles, qui étoit nôtre Ambaſſadeur

à Londres, homme très-habile dans les négociations, en jugeoit ainſi : il ne voyoit pas ce que Monck ſeul voyoit, & ce qu'il cachoit ſoigneuſement à tout le monde ; mais lors que l'on eut appris depuis avec plus d'exactitude l'état des affaires, la diviſion des Républicains, la laſſitude du peuple ſous un gouvernement ſi variable & ſi inconſtant, le déſeſpoir de Monck de pouvoir arriver & ſe maintenir à la place de Cromwel, le déſir des troupes de n'avoir à dépendre que d'un Roi, le mépris où le Parlement étoit tombé dans l'eſprit de la Nation par ſes diviſions inteſtines, & parce que les Membres déchiroient mutuellement la réputation les uns des autres, les efforts perpétuels de la haute Nobleſſe & des Evêques, pour avilir un Parlement qui vouloit les dégrader pour toûjours de tout crédit & de tous honneurs, & ſur tout les diſpoſitions pacifiques du Roi, & ſa clémence pour les rebel-

rebelles ; on verra que cette grande révolution, qui a paru ſi merveilleuſe, & quaſi miraculeuſe, ne l'a été effectivement que pour ceux qui en ont ignoré les cauſes ; car en les ſuppoſant telles qu'elles étoient en effet, loin qu'il y eût rien de merveilleux, il étoit impoſſible qu'elle n'arrivât pas dans ces conjonctures : c'étoient des cauſes, toutes ſimples, toutes naturelles, qui ſelon le cours ordinaire de la Providence, ne pouvoient pas ne point avoir inceſſamment leur effet.

En 1659 le Cardinal Mazarin, craignant que ſi la guerre duroit entre la Suéde & le Dannemarck, la France, & par conſéquent d'autres Puiſſances, ne fuſſent obligées de prendre parti & de rentrer en guerre, propoſa à ces deux Princes la médiation du Roi pour les accommoder : elle fut acceptée des deux partis.

Le Roi de Dannemarck craignit, que

s'il ne l'acceptoit pas, ce ſeroit défier le Roi de France de prendre le parti de la Suéde, dans un tems où la France en paix avec ſes voiſins, pourroit donner à la Suéde des ſecours déciſifs ; & la Suéde de ſon côté ne pouvoit pas choiſir un Médiateur qui eût plus de panchant à lui faire rendre juſtice, à cauſe de la longue alliance qu'elle avoit depuis plus de trente ans avec la France.

Il eſt toûjours des intérêts des Princes, d'empêcher que les troupes des Princes voiſins ne s'aguerriſſent, tandis que les troupes des Princes pacifiques ne s'aguerriſſent point. Ainſi le bon eſprit & la bonne politique conſeillent toûjours les Princes pacifiques d'Europe, d'empêcher ou de faire ceſſer la guerre en Europe, & même en Aſie & en Afrique, pour n'avoir jamais à craindre des troupes plus aguerries que les leurs.

Je conviens que les Princes, qui ont fait ou ſoûtenu de longues guerres, ont

leurs

leurs Finances en désordre, & qu'ils sont de ce côté là inférieurs en puissance aux Souverains qui n'ont point eu de pareilles dépenses à faire ; mais il faut convenir aussi, que la supériorité de valeur & de discipline dans les troupes, est bien d'une autre importance que la supériorité de Finance. Alexandre avec ses trente mille Macédoniens, pauvres, mais aguerris, devint bientôt supérieur à Darius, qui par ses richesses avoit cinq ou six fois autant de troupes riches, mais non aguerries.

ANNE'E 1660.

Il y avoit de tems en tems des séditions à Marseille, & les Bourgeois de cette Ville riche, sous prétexte d'anciens priviléges, refusoient souvent de payer les subsides, auxquels toutes les autres Villes se soûmettoient sans peine pour soutenir l'Etat. Ces fréquentes résistances déterminérent la Cour à y bâ-

tir une Citadelle qui pût contenir ces Bourgeois dans leur devoir. Ce fut en partie ce qui obligea le Roi à faire un voyage en Provence: Il fit ouvrir les murailles de Marſeille, & les laiſſa ouvertes, juſqu'à ce que la Citadelle fût en état de défenſe, & y fit travailler ſix mille hommes.

Les Villes comme les perſonnes, doivent être quelquefois récompenſées de leurs ſervices paſſagers, mais par des penſions, des gratifications paſſagéres faites aux principaux promoteurs des ſervices, & non par des priviléges éternels, qui ſont des exceptions à la régle générale. Ces priviléges & ces exceptions cauſent toûjours dans leur exécution beaucoup de difficultés & de procès avec les Fermiers des droits royaux; car ſous le prétexte d'un privilége, on fait ſouvent des fraudes aux droits du Roi, & l'on ne ſauroit croire, combien de pareilles exceptions apportent d'embarras à ceux qui gouver-

gouvernent, & combien au contraire, la ſimplicité & l'uniformité produiſent de facilité & d'utilité dans le Gouvernement.

Le Roi après avoir viſité pluſieurs Provinces de ſon Royaume, arriva enfin à Bayonne, tandis que de ſon côté le Roi Philippe IV. avec l'Infante, ſe rendit à Saint Sébaſtien. L'entrevuë des deux Rois ſe fit dans l'Iſle des Faiſans.

En entrant chez le Roi d'Eſpagne, le Roi voulut être confondu pour un moment avec ſes Courtiſans, pour voir ſi le Roi & l'Infante d'Eſpagne, qui avoient vû ſon portrait à Madrid, le reconnoitroient dans la foule: mais ſa grande taille & ſa bonne mine le découvrirent bientôt; & effectivement c'étoit un des hommes de ſon Royaume le mieux fait, & dont la phyſionomie plaiſoit davantage.

Comme le Roi préſentoit au Roi d'Eſpagne, & lui nommoit les principaux de ſa Cour, Philippe IV. lui demanda,

Où eſt celui qui m'a fait paſſer tant de mauvaiſes nuits? où eſt M. le Vicomte de Turenne? Il étoit derriére la foule. Philippe lui fit beaucoup de careſſes dans cette entrevuë.

La Reine mére fut ravie de revoir le Roi ſon frére, qu'elle n'avoit point vû depuis quarante-cinq ans qu'elle étoit venuë en France. Tout ſe paſſa avec beaucoup de joye. La cérémonie du mariage qui s'étoit faite à Fontarabie par Procureur ſix jours auparavant, ſe renouvella le 9e. Juin par l'Evêque de Bayonne à Saint Jean-de-Luz, & le Roi & la Reine ſe mirent en chemin pour revenir à Paris, & y firent une entrée magnifique le 26e. Aout 1660.

Cette année, mourut un Prince, qui dans les cinq ou ſix années qu'il régna, fit beaucoup de bruit dans le monde, ſans y acquérir cependant une réputation fort déſirable, ſoit parmi ſes ſujets, ſoit parmi ſes voiſins. Ce fut Charles Guſtave

Guſtave ou Charles X. Roi de Suéde, de la Maiſon Palatine, de la Branche Calviniſte. Sa mére étoit ſœur de Guſtave-Adolphe ; ainſi, il étoit couſin germain de la célébre Chriſtine, Reine de Suéde, fille du grand Guſtave. Il n'avoit que quatre ou cinq ans plus qu'elle, & il avoit ſongé à l'épouſer ; mais comme elle ne vouloit point ſe marier, elle ſe contenta de le faire déſigner ſon ſucceſſeur, & d'abdiquer même la Couronne en ſa faveur en 1654.

Chacun ſe fait un plan de bonheur ſelon le degré de ſes lumiéres & de ſa prudence : on en change même ſelon que l'on change de goût, & ſelon que l'on acquiert plus de ſageſſe par l'expérience des années. Ce Prince avoit onze ans, quand le Roi Guſtave-Adolphe ſon oncle fut tué à la bataille de Lutzen en 1632 : & comme ceux qui avoient ſoin de ſon éducation, ne lui parloient que de la grande diſtinction que Guſtave s'étoit

toit acquiſe par les armes, il viſa dès ſa premiére jeuneſſe à acquérir la même diſtinction par les mêmes moyens, s'il pouvoit parvenir un jour à régner en Suéde.

Comme il n'avoit que trente-deux ans lors qu'il parvint à la Couronne, il n'avoit pas aſſez fait réflexion combien il faut rabattre du prix de la diſtinction qu'apportent les ſuccès de la guerre; & effectivement, une diſtinction qu'il ne pouvoit acquérir, ſans accabler ſes ſujets d'impôts, ſans ſe faire haïr de ſes voiſins, ſans paſſer pour un fleau de Dieu dans toutes les Provinces pillées & ravagées, & ſans abandonner tous les autres ſoins néceſſaires pour empêcher les déſordres & les injuſtices qui ſe commettent dans l'Etat; une pareille gloire peut-elle être regardée par un homme ſenſé, comme une diſtinction fort deſirable?

Tandis qu'il eut du ſuccès en Pologne,

gne, il s'attira pour ennemis les Hollandois, qui commencérent à le craindre pour voiſin. Tous ſes voiſins alliés ſeroient devenus ſes ennemis, ſi ſes ſuccès avoient continué. Or comment auroit-il pû leur réſiſter à tous? preuve qu'il viſoit à des entrepriſes impoſſibles: ſes ſuccès furent mêlés de diſgraces. Enfin après la défaite de ſes Généraux, le chagrin qu'il en conçut lui cauſa des inſomnies & une fiévre maligne, dont il mourut dans le mois de Février 1660.

Son grand courage eût été loüable, s'il l'eût employé au ſecours de ſes voiſins oprimés: ce ne fut rien de loüable lors qu'il ne s'en ſervit que pour opprimer ces mêmes voiſins. Il pouvoit en ſe contentant de ſes poſſeſſions actuelles, employer ſa médiation pour obliger le Czar à ne rien entreprendre d'injuſte ni contre la Pologne, ni contre la Courlande; & il eût été loüé de tout le monde, d'employer ſon courage & ſes forces

forces pour faire durer la paix, pour ſecourir le plus foible, & pour lui faire rendre juſtice par le plus fort.

Mais toute la diſtinction qu'il a pû obtenir entre les Rois ſes pareils, s'eſt terminée à dire de lui, que c'étoit un voiſin très-dangereux & très-haïſſable, qu'il étoit né pour n'avoir point de repos, & pour donner aux autres beaucoup d'affaires & d'embarras; diſtinction qui lui a beaucoup coûté, & qui eſt très-peu digne d'envie.

Il avoit de grands talens pour la guerre & beaucoup de courage; mais comme il les employa pour toute autre choſe que pour procurer à la ſocieté humaine une grande augmentation de bonheur, ces talens, au lieu de lui procurer une gloire véritable & précieuſe, ne l'ont rendu que formidable & haïſſable.

Il eut durant ſon régne autant de peines & de fatigues qu'il en eût falu pour acquérir une diſtinction digne d'envie: mais

mais malheureuſement il n'avoit pas aſſez de diſcernement, pour faire la différence néceſſaire entre la bonne & la mauvaiſe diſtinction; & c'eſt un défaut aſſez ordinaire à ceux qui ont eu une mauvaiſe éducation, qui ne connoiſſent point l'ambition vertueuſe, & qui n'ont qu'une ambition commune de devenir puiſſans & terribles. Ils s'attirent beaucoup de haine & de crainte par le mal qu'ils font, & n'acquiérent, après tout, qu'une réputation bruyante, mais dans le fond très-odieuſe.

Dans ce même mois de Février, mourut à Blois Jean-Baptiſte Gaſton Prince de France, frére du Roi Louis XIII. Il n'étoit pas méchant; cependant il cauſa beaucoup de maux à ſa patrie, en cauſant beaucoup de troubles & de guerres civiles durant la minorité de Louis XIV. ſon neveu. Ses domeſtiques & ſes créatures, qui n'avoient en vuë que leurs intérêts particuliers, eurent trop de crédit

dit ſur ſon eſprit. Il avoit un parti à prendre, qui étoit de ſe tenir étroitement attaché à la volonté de la Reine, & à l'avis du Miniſtre Général, pour maintenir la tranquillité, en ſe conſervant ſeulement le droit de repréſenter avec autorité ſes raiſons ſur les partis qu'il croyoit meilleurs que ceux que prenoit le Miniſtre Général. Il lui manqua la ſorte de fermeté néceſſaire, pour réſiſter à ſes domeſtiques, & pour leur faire entendre, que la tranquillité de l'Etat valoit mieux elle ſeule que leur avancement particulier, & que des conſeils dont les avantages n'étoient pas ſuffiſamment démontrés.

Il n'eut que peu de crédit parmi ſes domeſtiques mêmes; au lieu qu'en ſe tenant uni à la Reine & au Miniſtre Général, il eût acquis beaucoup plus d'eſtime & de conſidération dans le monde & dans ſa famille: mais pour cela il lui faloit, ou un peu moins d'eſprit pour ne

point

point ſe mêler du tout du Gouvernement, ou beaucoup plus d'eſprit & d'application au travail, pour s'en mêler avec ſuccès.

Par les eſpérances frivoles, & particuliérement par les fauſſes allarmes que ſavoit lui donner l'Abbé de la Riviére, homme de naiſſance obſcure, & de ſentimens bas & vulgaires, de concert avec ſes autres favoris, il fut toûjours vendu, trahi & à leur diſcrétion; & ce fut la ſource de cette perpétuelle inconſtance, qui le décrédita par-tout. Plus les places ſont élevées, plus elles demandent de fermeté dans la conduite.

Il y a trois moyens pour avoir une conduite ferme & conſtante. Le premier, c'eſt de ne décider ſur le champ, que ce qui ne peut ſe remettre au lendemain. Le ſecond, c'eſt de ne décider que contradictoirement, & après avoir entendu en même tems les parties qui peuvent avoir des intérêts oppoſés ou des opinions

nions contraires. Le troiſiéme, que je crois plus ſûr en matiére difficile & importante, c'eſt de faire mettre par écrit en *abrégé* les raiſons pour & contre, pour les avoir toutes préſentes devant les yeux, & pour pouvoir les comparer & les balancer les unes contre les autres: Il faut en revenir à la méthode de ceux qui veulent rapporter bien un procès.

Mais il ne faut pas demander toutes ces précautions à des eſprits légers, ſuperficiels, qui par leur mauvaiſe éducation n'ont point eu d'application aux affaires, & qui n'ont jamais pour but la juſtice & le bien public. Il ſemble qu'ils ſont deſtinés à être enfants toute leur vie. Or que doit-on attendre des grands enfants, ſi ce n'eſt une conduite d'enfants?

Cette année fut encore la fin des diſgraces du célébre Ragotski Prince de Tranſilvanie. Il mourut dans un combat

les

les armes à la main contre les Turcs. Il étoit trop foible pour réſiſter à la puiſſance des Turcs, & trop fier pour vouloir dépendre de la Cour Impériale de Vienne. Il fit une faute de ne pas céder au tems, & de ne pas vouloir rabattre quelque choſe de ſa fierté, en s'attachant à l'Empereur; & l'Empereur de ſon côté, & les Polonois en firent une autre de ne le pas défendre, pour ainſi dire, malgré lui contre les Turcs, comme une premiére barriére contre un ennemi commun.

Dans une autre ſituation, ſon grand courage & ſa fierté lui euſſent ſervi à faire une grande figure dans l'Europe; mais dans l'état de ſes affaires, ces qualités ne ſervirent qu'à refroidir ſes Alliés, & à hâter la ruine de ſa fortune & celle de ſa Maiſon. Le courage, pour être une vertu, ne doit pas nous éloigner de la prudence. Le courageux doit ſavoir craindre à propos & n'être pas entiérement raſſuré

raſſuré par ſon courage, lorſqu'il a ſujet de tout craindre des forces très-ſupérieures de ſes ennemis. On peut dire que ce Prince, pour ſe conſerver entre des voiſins ſi puiſſants, avoit encore plus beſoin d'uſer toujours de prudence & de patience, que de montrer ſi ſouvent ſon impatience & ſa valeur.

C'eſt particuliérement pour des Princes dont les Etats ſont expoſés, que les ligues défenſives ſont abſolument néceſſaires à leur conſervation; & il faut pour les former & pour les entretenir, des eſprits plus ſouples, plus doux, plus patiens & plus pliants, que ces eſprits fiers & impatiens, plus faits pour avoir des ſuccès dans les combats que dans les négociations. Il n'avoit pas les ſortes de maximes qui convenoient à ſa place.

ANNÉE 1661.

Le Cardinal Mazarin mourut à Vincennes le 9 Mars 1661, à cinquante-huit

huit ans paſſés. Le Cardinal de Richelieu vécut à-peu-près le même âge. Tous deux gouvernérent la France ſucceſſivement comme Miniſtres Généraux, avec la même autorité que les Grands Viſirs gouvernent chez les Turcs, & la gouvernérent à peu-près chacun dix-huit ans. Tous deux fort ambitieux, Mazarin timide, plus ruſé, plus fin, plus ſouple, plus inconſtant: Richelieu plus courageux, plus colére, plus habile, plus roide, plus conſtant.

Mazarin avec un génie plus borné pour les affaires, connoiſſoit mieux le foible des hommes, & ſavoit mieux les amuſer d'eſpérances. Richelieu avec un génie beaucoup plus étendu, connoiſſoit mieux les affaires, & gouvernoit autant en inſpirant de la crainte aux uns, qu'en donnant de l'eſpérance aux autres.

Mazarin étoit plus adroit diſcoureur, & plus fait pour plaire à une femme. Richelieu étoit bien plus propre pour gagner

gagner la confiance d'un homme, & pour perſuader encore plus par des effets que par des paroles.

Mazarin, non plus que Richelieu, n'a point laiſſé de parents de ſon nom : Tous deux, en penſant comme le vulgaire, ont amaſſé de grandes richeſſes, pour faire ſubſiſter leur nom avec éclat après leur mort, & pour cela, choiſirent des héritiers à qui ils ſubſtituérent de grandes terres pour porter leur nom : mais ni l'un ni l'autre ne ſongeoit pas que l'hiſtoire de la Nation conſerve les noms des Miniſtres Généraux dans un beaucoup plus grand éclat, quand ils ont ſçû gouverner avec un déſintéreſſement courageux, & quand pour mieux gouverner ils ont négligé les intérêts de leur famille, pour avoir plus d'attention à augmenter le bonheur de leur patrie.

Mazarin ſurpaſſa de plus de moitié ſon prédéceſſeur en richeſſes, & laiſſa à ſes héritiers plus du double de revenu que n'avoient

n'avoient les héritiers de Richelieu. Il vendoit toutes les graces qu'il pouvoit vendre, & accumuloit Bénéfices ſur Bénéfices, dons ſur dons, Gouvernemens ſur Gouvernemens, argent ſur argent, pierreries ſur pierreries. Il avoit même en or huit millions de livres dans le Château de Vincennes dont il étoit Gouverneur.

Le Roi s'en ſaiſit après ſa mort, & je ne doute pas que ce ne fût avec juſtice, par rapport à leur origine.

Ce Miniſtre laiſſa encore à Mr. Mazarin ſon héritier, dont le nom de famille eſt La Porte, plus de quatre-vingt mille onces d'argent de rente en fonds de grandes & belles terres. Le marc d'argent qui contient huit onces, valoit alors vingt-ſept ou vingt-huit livres, & vaut préſentement en 1730 environ cinquante livres.

Ces deux Miniſtres préférérent malheureuſement pour eux & malheureuſement

pour nous, la diſtinction vulgaire qu'apportent les richeſſes & les dignités, à la diſtinction précieuſe, la ſeule eſtimée des ſages, qui conſiſte à laiſſer, par leurs grands bienfaits, à la Nation, leur nom en bénédiction dans la poſtérité; au lieu qu'avec leurs grandes richeſſes, ils ont laiſſé leur nom plus haï qu'aimé, plus mépriſé qu'eſtimé; & ils ont ſi bien fait, que l'on n'attribue ce qu'ils ont fait de bien pour la Nation, qu'au déſir inſatiable d'amaſſer des revenus pour leur famille; ce qui eſt le but de tous les hommes du bas étage: car les ames du commun préférent baſſement leur petit intérêt particulier au grand intérêt public, & veulent follement ſe faire un nom digne d'envie, en s'éloignant d'une conduite vertueuſe. Ils ont, à la vérité, l'illuſtration de la place élevée, mais non pas l'illuſtration de la perſonne de grand mérite; c'eſt-à-dire, l'illuſtration que don-

donnent les grands ſervices, les grands talens & la grande vertu.

Pour faire un grand homme, il ne ſuffit pas qu'il trouve le moyen de monter à une place élevée, s'il ne porte en même tems un eſprit élevé, une ame noble & élevée : un petit homme, dans une grande place, y eſt bien plus haï & mépriſé, que s'il étoit demeuré dans le bas étage. Il faut compter, qu'il n'y a qu'un grand génie, employé utilement pour le public, accompagné d'une conduite pleine de droiture, de courage, de fermeté, de juſtice & de bienfaiſance, qui faſſe aimer, eſtimer les Miniſtres durant leur vie, & qui faſſe durer leur nom avec éclat après leur mort.

Le Cardinal Mazarin dit un jour au Roi, qu'il pouvoit devenir l'arbitre de l'Europe en ſe tenant armé, & en ſe déclarant contre quiconque n'auroit pas voulu d'arbitres ; & qu'il pouvoit ainſi avoir la gloire, ou de maintenir toûjours

l'Europe en paix, ou de terminer promptement les guerres commencées : mais malheureuſement il ne lui donna pas aſſez ſouvent ni aſſez longtems de pareils conſeils, & ne les appuya pas ſuffiſamment de raiſons & d'exemples. Il ne commença pas à les inſpirer & à les nourrir durant tout le tems de ſon éducation : ainſi, ſes jeunes courtiſans & ſes jeunes favoris, tous ambitieux d'une ambition vulgaire, firent tant par leurs diſcours, conduits & dirigés par le Tellier & par Louvois ſon fils Miniſtre de la guerre, qu'ils lui inſpirérent le déſir d'étendre ſes frontiéres aux dépens de ſes voiſins ; déſir injuſte, qui a cauſé depuis tous ſes malheurs & toutes nos calamités : car il eſt arrivé que nos conquêtes nous ont coûté dix fois plus qu'elles ne valoient, ſans compter les hommes que nous y avons perdus, les ravages que nous avons ſoufferts, les dommages que nous ont cauſé les fréquentes inter-

interruptions du Commerce, ſans compter les ſubſides immenſes qui nous ont épuiſé, la négligence de pluſieurs parties de nôtre Gouvernement, qui nous euſſent à petits frais procuré de grands avantages, & ſans compter encore la haine & l'exécration de tous nos voiſins, que nos guerres offenſives nous ont attirées.

Nos deux Miniſtres Généraux ont toujours été fort agités. Quelles cruelles inquiétudes n'ont-ils point ſouffertes, pour ſe conſerver dans une place où ils étoient parvenus avec tant de peines & d'intrigues? Ce qui eſt de vrai, c'eſt qu'un homme vertueux n'a pas ordinairement aſſez de zéle pour le bien public, pour acheter la place de Miniſtre général avec autant de peines & de travaux, que les ambitieux vulgaires. Il eſt bizarre que pour obtenir une place honorable, ils ne craignent point de faire le long des jours quantité de baſſes flateries, de lâ-

ches complaiſances, de calomnies cachées, & d'autres actions véritablement déshonorantes; parce que tels que les Princes & les Grands ſont faits, ces baſſes flateries, ces actions déshonorantes, ſont preſque toûjours néceſſaires pour parvenir à ces places élevées & honorables: Or qui eſt l'homme de bien qui voulût les acheter à ce prix?

La diſgrace de Fouquet Sur-Intendant des finances, ſuivit de près la mort du Cardinal Mazarin. C'étoit un Gentilhomme de Bretagne, riche, & qui avoit vendu environ cinq-cent-mille onces d'argent, la charge de Procureur général du Parlement de Paris, qu'il avoit exercée pendant quelques années. Il vouloit allier le plaiſir avec le travail: Miniſtre petit-maître qui aimoit le faſte, peu laborieux; du reſte abſolument incapable des crimes de rebellion & de péculat dont on l'accuſa pour le faire périr. Il mourut en priſon à Pignerol près de vingt ans après.

Colbert

Colbert n'eut pas la même dignité de Sur Intendant ; mais ſous le nom de Contrôleur-Général des Finances, il eut toute l'autorité de Sur-Intendant. Le Sur-Intendant ſignoit les ordres & les comptes de dépenſes, au lieu que cette charge étant ſupprimée, c'étoit au Roi à les ſigner ; mais il les ſignoit tels que Colbert les lui préſentoit. Il n'étoit que fils d'un marchand de Rheims, & juſques là on n'avoit vû la charge de Sur-Intendant qu'entre les mains de gens de condition. Ainſi le Roi par les ſignatures des ordonnances & des états que lui préſentoit Colbert, fit la fonction extérieure de Sur-Intendant, tandis que Colbert en faiſoit tout le détail, ſans être obligé de rendre compte des ordres & des états que le Roi avoit ſignés.

Le Cardinal Mazarin peu avant ſa mort, avoit commencé à dégouter le Roi de Fouquet, & lui avoit fort vanté l'habileté & le travail de Colbert,

qu'il avoit fait Intendant des Finances, & qui prenoit ſoin des affaires du Cardinal.

Comme il étoit de l'intérêt des autres Miniſtres de gouverner directement ſous les ordres du Roi, & de n'avoir point de Miniſtre général ſur leur tête, & qu'ils craignoient que Fouquet ne prit le deſſus, ils contribuérent tous à ſa diſgrace : Ils dirent au Roi, qu'il étoit de ſa gloire de gouverner par lui-même : ce qu'ils lui diſoient étoit très vrai; mais c'étoit moins pour l'accroiſſement de ſa gloire que pour l'accroiſſement de leur propre autorité, qu'ils firent tous leurs efforts, comme de concert, pour lui perſuader de faire lui-même les fonctions de Miniſtre général.

Colbert fit ériger une Chambre pour la réformation des abus qui s'étoient gliſſés dans les Finances; & les Financiers qui avoient gagné des ſommes exceſſives dans leurs traités, rendirent au Roi de gran-

grandes ſommes, dont il ſe ſervit très utilement pour acquitter la plus grande partie des dettes de l'Etat.

C'étoit le mauvais gouvernement des finances ſous le Miniſtère de Mazarin, qui avoit cauſé ces abus. Il eſt vrai que ces abus pouvoient s'attribuer aux Sur-Intendants qui y avoient été employés; mais ils devoient encore plus s'attribuer au Miniſtre général qui les toleroit.

Quoique Colbert fût un Miniſtre exact, laborieux, habile, les gens d'affaires ne laiſſérent pas de gagner ſous ſon Miniſtére, pour le bien même de l'Etat. Il faut que les Fermiers du Roi gagnent avec lui, mais non pas à un excès intolérable : auſſi à ſa mort en 1683. on ne fit point de Chambre de juſtice, ce qui eſt un grand éloge pour un Miniſtre des Finances.

Si on vouloit ſuivre en France la méthode d'Angleterre, pour trouver tout

d'un coup beaucoup d'argent à emprunter, nous n'aurions plus beſoin des avances & des traités à forfait des gens d'affaires; ainſi, ils n'amaſſeroient plus de richeſſes immenſes aux dépens des peuples. Le Roi en ſeroit beaucoup mieux ſervi : mais comme le Miniſtre des finances y perdroit plus de cent-cinquante-mille francs par an, il faudroit pour établir pareille méthode, que le Roi commençât par promettre au Miniſtre des Finances qu'il établiroit, une penſion de cinquante mille écus pour lui & pour ſes enfants. Le Roi & le Royaume y gagneroient plus de dix millions par an que gagnent les Gens d'affaires. J'ai expliqué la matiére ailleurs.

L'habileté d'un Roi dans un établiſſement qu'il croit utile, & qu'il veut former, c'eſt d'aller toûjours au devant du Miniſtre, dont l'intérêt particulier eſt de le faire échoüer par les difficultés qu'il fera naître dans l'exécution; ainſi c'eſt au

Roi

Roi à commencer par le tirer hors d'intérêt, par un dédommagement avantageux d'une penſion qui finira à la premiére génération : au lieu que l'avantage qu'en tirera l'Etat ne finira point.

ANNE'E 1662.

En 1662 le Roi eut deux affaires deſagréables que lui attirérent deux de ſes Ambaſſadeurs, l'un à Londres, l'autre à Rome, & chacun d'eux aigrit ſi bien l'eſprit de ce Prince, qu'il ne tint pas à eux qu'elles ne cauſaſſent au Royaume deux grands malheurs pour deux bagatelles.

Watteville de Franche-Comté, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres, ayant envoyé ſon carroſſe dans une entrée publique au devant de l'Ambaſſadeur de Suéde, chargea ſes gens de faire en ſorte que ſon carroſſe eût la marche la plus honorable avant le carroſſe de l'Ambaſſadeur de France.

Le cocher du Comte d'Eſtrades Ambaſſadeur & depuis Maréchal de France fut battu, les traits de ſes chevaux coupés par les gens de Watteville; Voila pour cent francs de dommage : car enfin le Roi de France en étoit-il ni moins eſtimé, ni moins craint, ni moins conſidéré chez les étrangers pour la folie de Watteville & de ſon cocher?

Si Watteville eſt un fou, ſi d'Eſtrades eſt piqué, faut-il qu'il en coûte à la France cent millions, & la vie à trente mille hommes, pour dépiquer le Comte d'Eſtrades & pour raccommoder les traits de ſes chevaux?

Je conviens que c'eſt un malheur qu'un cocher battu & des traits coupés par l'ordre d'un fou; mais c'eſt un très-petit malheur; & un compliment de la part du Roi d'Eſpagne, doit & peut réparer facilement un pareil malheur, comme il le repara. Mais en bonne foi, ſi le Roi d'Eſpagne eût été aſſez fou de ſon côté

pour

pour ne vouloir pas faire ce compliment, faloit-il que le Roi de France fût aſſez injuſte du ſien, pour aimer mieux faire ſouffrir à ſes ſujets tous les malheurs d'une guerre qui peut durer, que de ſe paſſer de compliment? Cependant tel eſt le conſeil de la colére des enfants, de la colére du vulgaire.

En vérité, c'eſt ou ne pas ſavoir ce qu'il en va coûter de malheurs à ſes ſujets, ou ne compter pour rien leurs plus grands maux; ce qui eſt, ou ſotiſe, ou bêtiſe, ou inhumanité & cruauté. C'étoit à D'Eſtrades en bon citoyen, en bon ſerviteur du Roi, à adoucir ſon Maître, en traitant cette affaire de folie & de bagatelle, & non pas à l'aigrir en la lui faiſant regarder comme une affaire importante, & comme une inſulte perſonnelle, qu'il faloit venger par une ſanglante guerre.

Eſt il donc néceſſaire de faire des folies, parce que nôtre voiſin eſt fou? Je

ſai

ſai bien qu'il eſt difficile de ſouffrir une injure, une inſulte, ſurtout quand on ſe ſent le plus fort; mais la réputation de moderé ne vaut-elle pas bien la réputation d'impatient & d'emporté?

Heureuſement le Roi d'Eſpagne, le plus ſage & le moins fort, fit déclarer que ſes Ambaſſadeurs ne diſputeroient jamais la préſéance aux Ambaſſadeurs de France; & cette grande affaire fut appaiſée avec quelques paroles d'honnêteté.

L'affaire que le Duc de Créqui eut avec les troupes de la garde du Pape, que l'on nommoit les Corſes, étoit une ſuite des airs de hauteur que ce Duc avoit ordre de prendre avec les Chiggi, parents & Miniſtres du Pape Alexandre VII, qui de leur côté par leurs maniéres inſolentes cherchoient à mortifier la France & ſon Ambaſſadeur. Ils étoient les premiers fous de chercher à inſulter la Nation Françoiſe; mais je ne ſai ſi nôtre Conſeil faiſoit ſagement, d'ordonner

ner au Duc de Créqui de les mortifier en tout.

Ces petites picoteries perſonnelles ſont de vrayes petiteſſes de particuliers, vrais procedés d'enfants. Le Prince ſage & vertueux doit agir indépendamment de la conduite bizarre & folle des Princes ſes voiſins, & aller toujours d'un pas égal, aux ſolides intérêts de la Nation, en faiſant ſemblant de ne pas s'appercevoir des extravagances des autres.

Le Pape & ſes Neveux furent mortifiés deux ans après, d'être obligés à faire de grandes ſoumiſſions au Roi; mortification honteuſe, qu'ils auroient facilement évitée dans les commencemens avec une patience loüable, & qui étoit très-convenable à la place du Pape. Le Maître, qui abandonne de bonne grace ſes gens quand ils ont eu tort, montre évidemment qu'il eſt fort éloigné d'avoir tort lui-même.

Quand on compare ce qu'il en couta

an-

au Roi & à ſon Peuple, pour avoir à Paris des reverences & des complimens de la part du Pape, on trouvera que c'eſt les acheter vingt fois plus qu'ils ne valoient; car le Roi envoya des troupes en Italie, ſous les ordres du Maréchal de Bellefonds alors Lieutenant Général. Cette équipée finit par un Traité fait à Piſe, dans lequel le Pape s'obligeoit à faire faire ſes compliments; car qui eſt-ce qui paya ſes troupes? ne fut-ce pas les Peuples qui payérent leur taille un peu plus forte?

La France conclut cette année 1662 un Traité avec la République de Hollande, par lequel ces deux Puiſſances ſe promettoient mutuellement des ſecours ſuffiſants pour ſe *défendre* contre quiconque les attaqueroit, & convenoient en même tems de pluſieurs articles de commerce: mais ce Traité ne dura pas.

Les Traités que chaque partie peut rompre *impunément*, ne ſauroient durer, parce

parce que les intérêts vrais ou apparens changent bientôt, & font changer de volonté à quelcune des parties.

D'où vient que les Traités entre deux familles d'une même Ville durent toujours? c'eſt qu'aucune ne peut les rompre *impunément*. Les Loix, les Juges s'y oppoſent, & l'Etat prête ſes forces aux Juges pour faire exécuter leurs jugements quand il en eſt beſoin, & celui qui ſeroit tenté de réſiſter aux Juges, ne ſuccombe point à la tentation, parce qu'il voit évidemment qu'il le tenteroit en vain, & que ſa réſiſtance ne feroit que doubler, tripler ſon mal; mais tant que les Puiſſances de l'Europe ne conviendront point de former entre eux une Diéte Européane, pour faire obſerver les Traités, pour empêcher qu'ils ne ſoient rompus *impunément*, & pour conſerver chacun d'eux dans ſes poſſeſſions actuelles, il ne faut pas qu'ils eſpérent faire

faire jamais aucune ligue durable, ſoit défenſive, ſoit offenſive.

Il y a quelquefois des Souverains qui entrent dans les Traités comme garants, & qui promettent de garantir l'obſervation d'un Traité dont ils ont été Médiateurs; mais ce ne ſont que des promeſſes: Or qui forcera ces Souverains à tenir leurs promeſſes?

Il y eut l'hyver de cette année une grande famine, qui ſe fit ſentir juſqu'à la moiſſon, & cela fut cauſe que l'on trouva à redire à la dépenſe d'un magnifique Carrouſel que donna le Roi; & effectivement, quoique chaque particulier qui faiſoit de la dépenſe à ce Carrouſel, n'eût peût-être pas donné le montant de cette dépenſe pour ſoulager les pauvres qui mouroient de faim, il ſemble qu'il ſied mal de donner des fêtes publiques, & de faire faire des dépenſes ſuperflues, dans des tems de miſére publique, & lors que l'on voit dans les

rués

ruës & dans les grands chemins des malheureux mourir de foibleſſe, faute d'un morceau de pain.

A l'égard de la famine, j'en ai vû quatre en France en ſoixante-quatre ans, & chacune a coûté à l'Etat plus de deux cent mille perſonnes d'extraordinaire l'une portant l'autre; car elles ont été moins fortes l'une que l'autre.

A ce propos, je dirai que j'ai vû une partie du bled qui avoit été amaſſé dans un magazin de Metz, fait durant le ſiége de Charles-Quint vers 1552. Il y en avoit dans un long grenier environ deux pieds de haut. Il s'étoit fait une croûte au-deſſus d'un demi pied d'épaiſſeur; elle étoit très-dure; on la rompit à coups de hache; elle empêchoit la communication de l'air, le reſte du bled étoit ſain. J'en ai mangé du pain qui étoit bon, plus de cent-cinquante ans après. Cela me fait croire que dans les années abondantes, on pourroit dans des voutes où

il

il n'y a point d'humidité, faire dans chaque Ville des greniers publics, & les remplir dans l'abondance; mais il faudroit faire encore ſur cela diverſes expériences pour mettre le bled à couvert de l'air extérieur.

Le Roi fit cette année ſoixante nouveaux Chevaliers du Saint-Eſprit, pour remplir le nombre de cent. Les marques extérieures de diſtinction devroient être différentes & affectées aux différentes Claſſes d'emplois publics. Les Maréchaux de France devroient avoir une marque ſur leur habit, différente de celles des Lieutenans Généraux: ces marques extérieures augmenteroient l'émulation à qui ſerviroit le mieux l'Etat, ſi le Roi nommoit toûjours un des trois choiſis par ſcrutin dans la Claſſe inférieure pour remplir une place vacante dans la Claſſe ſupérieure.

Le Prince ſe feroit aimer de tous ſes ſujets, en ſe conformant ainſi dans la diſtri-

distribution des honneurs au jugement des trente meilleurs connoisseurs qui sont les pareils ; au lieu que s'il ne suit pas la méthode du scrutin, il fait vingt fois plus de mécontents que de contents, & se fait ainsi beaucoup plus haïr qu'aimer. Or, une institution qui fait vingt fois plus haïr & mépriser l'instituteur qu'elle ne le fait estimer & aimer, & qui ne sert de rien à l'Etat, n'est-elle pas très-insensée ?

Il faudroit des marques distinctives sur l'habit des Princes & des Princesses du sang, & sur l'habit des principaux Officiers de l'Etat. Les Gentilshommes devroient avoir leur marque au lieu d'épée, qui n'est pas marque distinctive pour eux. Toutes ces anciennes institutions sont des restes de l'ancienne enfance de la raison humaine.

ANNE'E 1663.

Le Comte d'Estrades, habile négociateur,

teur, acheta pour le Roi Dunckerque du Roi d'Angleterre cinq millions de livres à vingt-huit livres le marc. Les Hollandois voulurent s'y oppoſer; mais ce Négociateur paſſa d'Angleterre en Hollande, & trouva le moyen de les appaiſer. Ils s'obligèrent même par un nouveau Traité à garantir cette acquiſition, parce que le Roi de ſon côté s'engagea à leur donner du ſecours contre les Anglois, & contre l'Evêque de Munſter, avec qui ils étoient prêts d'entrer en guerre.

Il ſemble d'abord que c'eſt acheter cher une place qui coûte trois fois plus à entretenir de fortifications & de garniſons qu'elle ne peut valoir de revenu; mais ſi le Roi eût voulu l'avoir par force, il lui en auroit coûté dix fois, vingt fois davantage, & n'eût pas été ſûr d'y réuſſir; & à l'égard de la garniſon, elle ne lui coûtoit rien, puiſqu'il ne faiſoit que faire paſſer à Dunckerque, nouvelle fron-

frontiére, partie des garniſons des Villes de derriére qui étoient anciennes frontiéres.

Le Roi d'Angleterre fit en cela un coup hardi ; mais il fit entendre aux Anglois que cette place leur coûtoit beaucoup à garder & ne leur rapportoit rien, qu'ils ne pouvoient pas même la garder longtems, & que ces cinq millions ſeroient employés à acquitter ſes dettes, qu'il auroit fallu prendre ſur le Peuple. Il envoya la garniſon de Dunckerque prendre poſſeſſion de Tanger que le Roi de Portugal lui avoit cedé pour la dot de l'Infante de Portugal qu'il venoit d'épouſer.

Le Roi, par le Traité des Pyrenées de 1659, avoit promis au Roi d'Eſpagne ſon beau-pére, de ne ſecourir ni directement ni indirectement les Portugais, que les Eſpagnols regardoient comme des rebelles, & dont la rebellion duroit depuis vingt-trois ans : mais comme ce n'étoit pas ſon intention d'abandonner

donner réellement le Roi de Portugal, il l'aſſiſta toujours & d'hommes & d'argent; & cette année il permit au Vicomte de Turenne, parent de la Reine de Portugal, de lever des troupes en France, & de les envoyer en Portugal ſous le commandement du Comte de Schomberg, depuis Maréchal de France, qui obligea enfin l'Eſpagne, cinq ans après, à reconnoître pour Souverain légitime le Roi de Portugal, & à faire la paix avec lui, après vingt-huit ans de guerre.

Il eſt évident que par ces ſecours indirects, le Roi manquoit à l'engagement où il étoit entré avec l'Eſpagne dans le Traité des Pyrenées, de ne donner aucun ſecours ni directement ni indirectement au Roi de Portugal. Le Roi ſavoit bien que c'étoit lui qui payoit les troupes, les munitions & l'argent qui s'envoyoient en Portugal; mais il croyoit qu'il ſuffiſoit de ſe cacher ſous le nom du Vicomte de Turenne.

Cette

Cette infraction du Traité n'étoit ignorée de perſonne ; mais pour excuſer le Roi, on diſoit, que l'Empereur Ferdinand, malgré ſon engagement pris au Traité de Munſter de 1648, de ne point donner du ſecours au Roi d'Eſpagne ni directement ni indirectement, n'avoit pas laiſſé de lui fournir ſecrettement & hommes & argent,

Ces exemples prouvent, que les angagements que les Princes prennent contre leurs intérêts, n'ont aucune ſolidité tant qu'ils peuvent y manquer impunément ; & ils y manqueront toujours impunément, tant qu'il n'y aura point de Traité entre tous les Souverains d'Europe, pour la garantie de l'exécution des Traités, & tant que les garants n'établiront point une punition ſuffiſante & inévitable, contre quiconque voudroit réſiſter au jugement & à la déciſion des Souverains arbitres & garants, qui pour cet effet auroient toujours dans une

Ville neutre une aſſemblée permanente de leurs Plénipotentiaires, où ſe traiteroient journellement les demandes réciproques entre Souverain & Souverain.

Cette année, les treize Cantons Suiſſes envoyérent à Paris trente-neuf Députés ou Ambaſſadeurs, c'eſt-à-dire, trois de chaque Canton, pour renouveller l'Alliance avec la France: les articles en furent dreſſés ſur les précédents, & en trois conférences tout fut réglé. Cette Alliance dure depuis François Premier vers 1517. Nous n'avons eu aucune Alliance ſi longue avec aucun Etat voiſin, & je ne crois pas qu'il y en ait jamais eu une ſi longue au monde entre aucun voiſin: C'eſt que nous y gagnons partie de leurs habitans, & qu'ils y gagnent nôtre argent: nous y gagnons leurs hommes; la moitié de leurs Officiers & de leurs ſoldats s'établiſſent parmi nous; l'autre moitié porte nôtre argent chez eux: Ils y gagnent encore nôtre

tre protection contre l'Empereur & contre leurs autres voiſins. Ils ne ſont pas regardés comme les Peuples les plus ſpirituels de l'Europe, & cependant ils ſe ſont gouvernés mieux que les Peuples les plus ſages.

Les prudents Venitiens avec leur habileté, ont été en diminuant depuis deux cent ans. Les Suiſſes avec leur bon ſens, ont accru leur conſidération, leur ſureté & leurs revenus. Ils n'ont à craindre que la diviſion qui peut naître entr'eux à l'occaſion de la différence de Religion; & s'ils ne ſe ſont pas diviſés ſur cet article, c'eſt une grande preuve de leur ſage patience & de leur habile modération.

Feu Gourville, homme de Finance, a laiſſé des Mémoires imprimés ſous la Régence de LOUIS XV. Il étoit l'Intendant des affaires de Mr. le Prince de Condé, & étoit avec lui à Bruxelles, lorſque ce Prince ſervoit l'Eſpagne contre ſa patrie.

Il dit avoir ſçû de Caſtel-Rodrigue Gouverneur des Pays-Bas, que dans le Conſeil d'Eſpagne on a vérifié en 1663, que l'Eſpagne depuis Charles-Quint en moins de cent-cinquante ans, a dépenſé plus de dix-huit cent ſoixante & treize millions de livres à vingt-huit livres le marc, pour conſerver les Pays-Bas, ſans compter les revenus du Pays qui y ont été conſommés, ſans qu'il en ſoit rien paſſé en Eſpagne.

Si l'on y ajoûte les revenus du pays, & ce qu'il en a coûté depuis 1663 juſqu'en 1715 au commencement de la Régence, on trouvera que l'Eſpagne auroit gagné plus de dix-neuf cent millions, ou cent millions de rente annuelle, à abandonner toute la Flandre & tous les Pays-Bas, ou à une République, ou à un Prince particulier, lorſque Charles-Quint alla fixer ſon ſéjour en Eſpagne.

La choſe auroit été fort différente, ſi

Charles

Charles-Quint eût eu assez bon esprit pour imaginer & établir le projet de paix perpétuelle, qu'imagina depuis Henri IV, Roi de France, & qui se réduit à signer, & à faire signer cinq articles fondamentaux : car Charles-Quint & ses successeurs auroient conservé les dix sept Provinces & la Franche-Comté, & en auroient pû tirer plus de quinze millions par an tous frais faits, ce qui en deux-cent ans auroit monté à trois milliards.

Tel est le grand inconvénient d'avoir des Etats séparés les uns des autres; & c'est sur ce fondement qu'un Auteur Italien, qui vivoit sous Philippe Second, en comparant les forces de la France & de l'Espagne, feignoit d'avoir mis dans un plat de la balance, la France d'un côté, & dans l'autre le continent de l'Espagne, à laquelle étoit joint alors le Portugal, & qu'alors ils étoient en équilibre; mais qu'ayant ajouté à l'Espagne les dix-sept Provinces des Pays-Bas

& la Franche-Comté, au grand étonnement des ſpectateurs, la France commençoit à l'emporter; & qu'y ayant encore ajouté le Milanois & le Royaume de Naples & de Sicile, la France l'emportoit alors de beaucoup.

Cela me fait croire, que de tous les Princes de l'Europe, celui qui cût le plus gagné à former cette eſpéce d'arbitrage Européan pour terminer ſans guerre les différends des Souverains, c'eût été Charles-Quint, & de-là on peut conclurre, que l'Empereur en eſt devenu réellement moins puiſſant pour avoir acquis de nouveaux Etats ſéparés en Italie, à moins qu'il n'obtienne l'établiſſement de la Diéte Européane, pour aſſûrer aux Puiſſances de l'Europe la conſervation de leurs Etats, avec une ſûreté dix fois plus grande, & cependant avec la moitié moins de dépenſe.

ANNE'E 1664.

Colbert, Miniſtre des Finances & du Commerce, voyoit en gros combien le Commerce maritime avoit enrichi les Hollandois & les Anglois ; ainſi pour les imiter, il établit d'un côté une Compagnie pour aller aux Indes Orientales acheter des épiceries, du caffé, du thé, des porcelaines, des laques, des cotons, de la ſoye, des toiles, des ſoyeries &c. Et de l'autre il forma la Compagnie d'Occident pour le ſucre, le tabac, les teintures, le cacao : mais les Adminiſtrateurs, faute de réſider la plupart au port de la Compagnie, faute de connoiſſance ſuffiſante dans le Commerce maritime, & ſurtout, faute d'intérêt ſuffiſant dans le gain de la Compagnie, les bons travailleurs furent dégoûtés de travailler pour des Actionnaires fainéans, & ne ſongèrent qu'à leur intérêt particulier, négligèrent l'intérêt commun, &

laiſſérent ainſi périr entre leurs mains les commencemens de ces beaux établiſſemens.

Colbert n'étoit pas ſi occupé des grandes vuës, que cela lui fit négliger les établiſſemens tant ſoit peu importans. Il vit que les Italiens s'étoient perfectionnés dans la peinture & dans la ſculpture, par des Académies, où les commençants peuvent beaucoup avancer en peu de tems, & profiter avec émulation des remarques des meilleurs maîtres: Cela le détermina à établir une pareille Académie à Paris. Elle tint ſes aſſemblées au vieux Louvre.

La peinture, la ſculpture, la muſique, la poëſie, la comédie, l'architecture, prouvent les richeſſes préſentes d'une Nation: elles ne prouvent pas l'augmentation & la durée de ſon bonheur; elles prouvent le nombre des fainéans, leur goût pour la fainéantiſe, qui ſuffit à entretenir & à nourrir d'autres eſpéces de

de fainéans; gens qui ſe piquent d'eſprit agréable, mais non pas d'eſprit utile; ils veulent exceller ſur leurs pareils; mais ils ſe contentent ſotement d'exceller dans des bagatelles, dans des choſes peu importantes pour un bonheur un peu durable.

Ce n'eſt pas que ces ouvriers illuſtres ne travaillent; ce n'eſt pas qu'ils ne faſſent des ouvrages difficiles, & où ils employent beaucoup d'eſprit & d'adreſſe; mais c'eſt dommage de tant dépenſer d'eſprit dans des ouvrages ſi peu utiles pour le bonheur ſolide de la ſocieté. C'eſt un défaut de nôtre Gouvernement, de ne propoſer pas des occupations plus utiles, au lieu de ſemblables amuſemens paſſagers, dont il ne reſte aucune utilité ni pour les pauvres familles, ni pour la poſtérité.

Qu'eſt-ce préſentement que la Nation Italienne, où ces arts ſont portés à une haute perfection? Ils ſont gueux, fai-

néants, pareſſeux, vains, poltrons, occupés de niaiſeries. Tels ſont devenus peu à peu, par l'affoibliſſement du Gouvernement, les miſérables ſucceſſeurs de ces Romains ſi eſtimables, de ces contemporains de Caton, qui étoient dignes de gouverner les autres Nations, & capables, en les aſſujettiſſant, de les rendre plus heureuſes qu'avant leur aſſujettiſſement.

Colbert grand travailleur, en négligeant les Compagnies de Commerce maritime, pour avoir plus de ſoin des ſciences curieuſes & des beaux arts, prit l'ombre pour le corps, donna l'ombre aux François, & laiſſa le corps aux Hollandois & aux Anglois.

Les Corſaires d'Alger nous enlevoient ſouvent des vaiſſeaux de Marſeille, & dégoûtoient ainſi nos marchands du Commerce du Levant. Le Duc de Beaufort, aidé des conſeils du Commandeur Paul, les battit, les forca de rentrer dans leurs ports,

ports, & leur prit même Gigeri, petite place en Barbarie, qu'il fut obligé de leur abandonner: mais comme on ne put les obliger à faire un Traité de paix, la dépenſe de cet armement nous coûta vingt fois plus qu'il ne nous rapporta d'utilité.

L'année ſuivante, les pirateries recommencèrent, & à dire le vrai, elles dureront toujours, juſqu'à-ce que les Souverains Chrêtiens, dont les côtes ſont ſur la Méditerranée, ou qui y font Commerce, donnent chacun leur contingent aux Chevaliers de Malte, qui ſont très-heureuſement ſitués, pour nettoyer cette mer de Corſaires.

Chacun de ces Princes y gagneroit plus de la moitié de leurs pertes & de leurs dépenſes, & ils auroient incomparablement beaucoup plus de ſûreté, qu'en faiſant ſéparément la guerre à ces Corſaires, ou en leur payant ſéparément un tribut aſſez honteux.

Les Chevaliers de leur côté y gagneroient les priſes, & une grande conſidération dans les trois parties du monde. C'eſt le fonds du projet du feu Commandeur de St. Pierre mon frére, pour extirper ces Corſaires.

Cette entrepriſe de Gigeri, étoit une entrepriſe à-peu-près auſſi folle, que ſeroit celle des Algériens, s'ils vouloient faire la conquête de quelque petit port en Provence ou en Languedoc, parce qu'ils ne pourroient jamais le conſerver malgré les François. Ce qu'il nous en eût coûté pour conſerver Gigeri, eût été vingt fois plus conſidérable que le profit qu'il nous eût raporté.

Les Turcs, qui avoient pris l'année précédente Neuhauſel en Hongrie, ſe préparoient à faire de nouvelles conquêtes de ce côté-là. L'Empereur demanda du ſecours à la France, comme membre de l'Empire à cauſe de l'Alſace. Le Roi lui accorda quatre mille hommes d'in-

d'infanterie & deux mille chevaux; c'étoit quatre fois plus que ſon contingent. Ces troupes furent cauſe de la victoire de St. Godart ſur le Raab, & cette victoire fit conclure une paix avantageuſe avec les Turcs.

C'eſt une faute eſſentielle à un Souverain, de laiſſer aguerrir les troupes de ſon voiſin, ſans aguerrir les ſiennes en même tems. Ainſi, il eſt forcé de prendre parti dans toute guerre de ſon voiſinage; & le parti qu'il peut prendre avec juſtice & bienſéance, c'eſt celui qui le rend arbitre contre celui qui ne veut agréer aucun arbitrage. Son intérêt & ſon devoir, c'eſt d'empêcher tout agrandiſſement de territoire, & par conſéquent, de procurer à chacun la conſervation du ſien.

Un pareil plan de conduite eſt très-raiſonnable, & il convient de le faire connoître publiquement à ſes voiſins, afin de dégoûter les Princes impatiens de

de prendre les armes, par la certitude qu'ils auroient de perdre en pure perte les frais de la guerre, les dommages de leurs frontiéres, & le préjudice que leur cauſeroit l'interruption du Commerce.

Le Roi de France peut devenir ainſi l'arbitre de l'Europe, pourvû qu'il déclare qu'il ne veut point agrandir ſon territoire, & qu'il ſe déclare contre celui qui refuſera les arbitres qu'il leur nommera, ou dont ils conviendront. Or y a-t-il pour un Roi de France un perſonnage plus loüable & plus honorable, que d'affermir la paix parmi toutes les Nations Chrêtiennes, & d'être regardé dans toute l'Europe comme le Pacificateur & le Médiateur de tous les differends qui naiſſent entre les Souverains?

Les canaux navigables ſont extrémement utiles au Commerce intérieur du Royaume; c'eſt par leur moyen que des denrées & des marchandiſes peſantes ou de grand volume, peuvent ſe tranſporter

ter à petits frais d'un lieu où elles ſont en abondance & inutiles, dans les lieux où il y en a diſette, & enrichir ainſi les vendeurs & les acheteurs.

Ricquet, habile Ingénieur, propoſa dans ce tems-là au Roi, de faire remonter les bateaux de la Garonne juſqu'en un endroit, où par différens ruiſſeaux, il formeroit un canal qui aboutiroit à d'autres riviéres & à d'autres canaux, & que ces bateaux arriveroient enfin de l'embouchure de la Garonne qui eſt dans l'Océan, au port de Cette, qui eſt dans la Méditerranée, ſans être obligés de paſſer le détroit de Gibraltar. C'eſt ce canal que l'on a pour cela appellé le Canal de jonction des deux mers, & enfin le canal de Languedoc.

Colbert, qui étoit naturellement porté aux entrepriſes favorables au Commerce, trouva ce projet ſolide & grand, & le fit goûter au Roi. Ainſi Ricquet, avec la protection de la Cour, vint heureuſe-

reuſement à bout de l'exécuter, & ce canal ſe trouve effectivement fort utile aux Provinces par où il paſſe ; parce que les droits de péages & les réparations ſont très-modiques, & que la Province veille toûjours à empêcher les vexations des péagers.

Ce canal qui commence près de Toulouſe & qui communique à la Garonne, a plus de ſoixante lieües de long. Il y a cent-quatre écluſes pour ſoutenir les eaux qui viennent d'un grand baſſin qui les reçoit de diverſes ſources par divers petits canaux. Ce baſſin eſt de deux cent toiſes de long ſur cent cinquante de large. Il eſt à Naurouſe, lieu élevé entre Toulouſe & Agde. Une partie de ces eaux deſcend par un canal dans la Garonne à l'Océan ; l'autre partie deſcend dans une petite riviére à la Mer Méditerranée. Cet ouvrage fut achevé ſeize ans après, en 1680.

Il y eut cette année pluſieurs fêtes

à

à la Cour. Les Miniſtres, en ſuivant les maximes du Cardinal Mazarin, étoient fort aiſes, que les plaiſirs éloignaſſent le Roi de l'application aux affaires du Gouvernement: Il leur en revenoit à chacun d'entre eux plus d'autorité pour décider les affaires de leur département à leur fantaiſie.

ANNÉE 1665.

Longtems avant Ciceron, les Philoſophes tâchoient d'accommoder la liberté de l'homme avec la certitude de la préſcience de DIEU. Les plus ſages s'en tenoient à convenir de ces vérités: 1°. que l'homme eſt libre: 2°. que Dieu prévoit avec certitude les actions libres: 3°. qu'il ne faloit rejetter ni l'une ni l'autre de ces vérités, quoiqu'ils ne compriſſent pas *comment* ces vérités pouvoient ſe concilier enſemble.

D'autres Philoſophes, extrêmes & préſomptueux, nioient hardiment une de ces

ces vérités ; les uns ſoutenoient, que l'homme qui méritoit tantôt punition, tantôt récompenſe, étoit libre dans ſes actions ; mais ils nioient en même tems que Dieu prévit avec une certitude parfaite les actions libres de l'homme.

Les autres ſoutenoient que Dieu prévoyoit tout avec la plus grande certitude, que c'étoit lui qui faiſoit mouvoir l'homme, & qui lui faiſoit choiſir, tantôt le mal moral, tantôt le bien ; mais ils nioient que l'homme fût libre, & qu'il méritat ni punition ni récompenſe.

Chacun de ces deux partis de Philoſophes extrêmes, étoit forcé d'avouer des concluſions très-abſurdes, qui ſe tiroient naturellement de leurs opinions oppoſées, au lieu que les plus ſages, en avouant qu'ils ne concevoient pas *la maniére de concilier* ces deux vérités, n'étoient point obligés d'adopter ces abſurdités.

On dit que Ciceron, ſur cette queſtion de la liberté de l'homme & de la pré-

preſcience de Dieu, diſoit, que s'il faloit opter, il aimeroit mieux dire que l'homme eſt libre, & que Dieu ne prévoit pas avec une certitude parfaite les actions humaines parfaitement libres : Mais heureuſement, l'homme ſage n'eſt pas dans l'obligation de nier aucune de ces deux vérités. Il ſe contente d'avoüer qu'il ne ſauroit les concilier. Mais la plûpart des hommes, par impatience, par préſomption, par vanité, par eſprit de parti, par l'envie de ſe diſtinguer, ou entreprennent avec des mots obſcurs de faire cette conciliation, ou ſoutiennent une vérité, en condamnant d'erreur la vérité oppoſée, & ouvrent parlà un grand champ à des diſputes éternelles.

Les mêmes diſputes reviennent de tems en tems parmi les hommes, & y reviendront toûjours de ſiécle en ſiécle ; mais il y a des ſiécles où elles font plus de bruit que dans d'autres. Elles firent beau-

beaucoup de bruit du tems de Pélage, Moine Ecoſſois, qui s'étoit retiré dans la Paleſtine, & qui eut pour adverſaire Saint-Auguſtin Evêque d'Hippone en Afrique il y a treize cent ans, à l'occaſion du mot de *grace* que chacun d'eux interprétoit à ſa maniére.

Cette diſpute recommença en Europe du tems de l'établiſſement des héréſies de Luther & de Calvin. Elle ſe réchaufa chez les Hollandois, & y produiſit le Synode de Dordrecht en 1618. Elle ſe ralluma fortement en France parmi les Théologiens vers 1640. à l'occaſion d'un livre latin, compoſé par Janſénius Evêque d'Ypres.

Le Conſeil du Roi crut pouvoir faire ceſſer ces diſputes par une déciſion du Pape en 1665, par laquelle il condamnoit cinq propoſitions qui contenoient le précis de la doctrine de Janſénius, & on dreſſa un formulaire pour le faire ſigner à tous les Prêtres, & particuliérement

rement à tous les Bénéficiers ; mais les diſputes ne ceſſérent point, elles devinrent même très-dangereuſes pour la tranquillité de l'Etat, parce qu'on pouvoit les regarder comme les premiéres étincelles d'une guerre civile.

Les hommes aiment les partis, ſoit comme une occaſion de ſe diſtinguer, ſoit pour avoir le plaiſir de ſe venger de ceux dont ils ſont mépriſés. Les femmes s'en mêlent volontiers par les mêmes motifs ; & chacun par zéle pour ſon parti, ſe plait à offenſer en différentes maniéres le parti oppoſé. Chaque parti appelle & croit ſon opinion, *la vérité*. Chaque parti croit que c'eſt une œuvre *de charité* de perſécuter le parti oppoſé, de l'abattre, de l'anéantir.

Il eſt donc de la derniére importance pour l'Etat, de calmer, d'aſſoupir, & d'éteindre entiérement ces querelles de Religion dans leur naiſſance. Il faut, à cet effet, punir ceux qui auront déſobéi

à

à l'ordonnance du ſilence, en écrivant ou en prêchant; mais il faudroit pour cela un bureau de tranquillité, compoſé de Conſeillers qui veillaſſent à impoſer les punitions aux Ecrivains & aux Prédicateurs coupables d'hoſtilité, c'eſt-à-dire, de controverſe. *On ſe trompe lourdement quand on croit appaiſer les diſputes des Théologiens par des déciſions; on ne fait qu'aigrir les eſprits de ceux qui ſont condamnés, & autoriſer l'eſprit de perſécution qui fait naître les revoltes.*

Le ſeul parti eſt le ſilence des deux partis, la non-controverſe, la tranquillité, la patience; car les partis ceſſent de combattre, dès qu'on ne parle plus du ſujet de la querelle, & en trente ou quarante ans tout eſt enſeveli dans l'oubli, parce que les jeunes gens ne prennent plus parti dans une querelle, dont il n'eſt plus queſtion dans le Monde. *Les déciſions ne font que des perſécuteurs, des perſécutés, des hérétiques & des rebelles;*

belles ; au lieu qu'avec le reméde du ſimple ſilence on conſerve l'union, la paix, la charité, l'autorité, l'obéiſſance, & ſurtout la tranquillité.

Il n'y a jamais rien à craindre pour la vérité, le tems la découvre à tout le monde ſi c'eſt vérité, & le tems l'enſevelit pour toujours ſi c'eſt erreur.

D'ailleurs, on ſe paſſe bien, pour faire ſon ſalut, de certaines vérités pendant des ſiécles entiers, puis qu'avant les diſputes on s'en étoit bien paſſé pour ſe ſauver ; au lieu que l'on ne peut jamais ſe paſſer de la charité, de la juſtice & de la bienfaiſance dans la Religion, ni de la concorde dans la ſocieté.

Quand par le parti du ſilence la vérité demeureroit opprimée, ce ne ſeroit que pour quelque tems ; quand elle ſeroit, pour ainſi dire, plongée dans l'obſcurité, il eſt ſûr qu'elle en ſortiroit un jour triomphante de l'erreur : elle ne peut jamais être anéantie : elle ſurnage

nage & revient toujours ſur l'eau, & par ſa nature elle luit, & ſe fait connoître avec le tems comme la lumiére.

Il y a même une obſervation conſidérable pour le parti du ſilence contre le parti de la déciſion; c'eſt que l'erreur eſt toujours excuſable, parce qu'elle n'eſt jamais volontaire; au lieu que le défaut d'obéïſſance à la déciſion légitime, rend criminel & condamnable quiconque déſobéït. Or n'eſt-il pas d'un bon Prince de préférer le parti qui ne fait que des malheureux très-excuſables, au parti qui fait des criminels condamnables devant Dieu & devant les hommes?

Je ſai bien que les gens de parti, qui haïſſent le parti oppoſé, & qui le haïſſent, à ce qu'ils croyent, par un eſprit de charité, conſeillent la déciſion & non pas le ſilence; d'un côté pour avoir l'honneur de la victoire, & de l'autre pour avoir le plaiſir de ſe venger impunément, par la perſécution de ceux qui ont

ont oſé leur réſiſter, & attaquer leurs opinions.

Mais plus ils inſiſtent pour la déciſion, plus les ſages Magiſtrats doivent inſiſter pour obſerver le parti du ſilence. Le plus grand nombre des Magiſtrats Hollandois fut imprudemment pour l'intolérance, & pour faire une déciſion ſur les diſputes de la grace en 1618, & leur avis paſſa, malgré l'avis du plus petit nombre, qui opinoient ſagement au parti du ſilence. Il ſe tint un Synode à Dordrecht. Les Gomariſtes triomphérent des Arminiens; mais ils ne les perſuadérent pas, ni eux, ni leurs ſucceſſeurs, & peu s'en falut que la République ne tombât dans la guerre civile pour la querelle de Gomarus & d'Arminius, deux ſimples Curés; parce que les Etats, au lieu du parti du ſilence, prirent mal-habilement le parti de la déciſion. Or le Conſeil du feu Roi Louis XIV. ſuivit imprudem-

ment en 1665. le mauvais exemple des Hollandois de 1618.

Tandis que l'on prenoit le mauvais parti de la déciſion ſur la Religion, Colbert prenoit des meſures ſages ſur le commerce des glaces de miroir. Il avoit ſagement remarqué, qu'une partie de nôtre argent paſſoit à Veniſe pour les glaces, & pour les points ou dentelles; qu'il en paſſoit en Angleterre pour les beaux draps, & pour la belle teinture en rouge; qu'il en paſſoit en Flandre pour les tapiſſeries; & qu'au lieu de payer à bon marché le travail des François en les occupant à des manufactures, nous payons bien cher le travail des étrangers, qui étoient ſouvent nos ennemis.

Ces remarques le déterminérent à établir en France des manufactures de glaces, de points de France, de draps fins, & des teintures parfaites. Il fit venir d'ex-

d'excellens ouvriers des pays étrangers, & l'on commença cette année 1665 l'exécution de ces projets. On établit un fourneau pour faire des glaces dans le bois de Tour-la-ville auprès de Cherbourg, à trois lieues de Saint-Pierre-Egliſe, lieu de ma naiſſance, dans la Normandie Occidentale; & cette manufacture s'eſt depuis fort perfectionnée à Saint Gobin en Picardie par l'invention des glaces coulées.

Colbert établit auſſi au Fauxbourg St. Marcel de Paris, ſur la riviére des Gobelins, la manufacture des tapiſſeries, & celle des teintures de laine; & dans la ruë St. Denis, on établit les manufactures des points de France: on établit en même tems en différens endroits du Royaume, comme à Elbeuf, des manufactures de draps très-fins. Ainſi, nôtre argent nous reſta, & ce qui étoit plus important, beaucoup d'ouvriers inutiles furent employés, & pluſieurs furent em-

ployés plus utilement du double qu'ils n'étoient.

Les Charges de Judicature commencérent à ſe vendre ſous Louis XII, il y a plus de deux cent ans; mais quand un Officier mouroit ſans avoir vendu, le Roi vendoit la Charge du mort. Un nommé Paulet, ſous le régne de Henri le Grand, propoſa de laiſſer la liberté de payer tous les ans au Roi une ſomme ou droit annuel, moyennant quoi les Offices ſeroient héréditaires; cela fut agréé & du Roi & des Officiers de Juſtice.

Comme Paulet l'inventeur fut le premier Fermier de ce droit annuel, on appella ce droit, la taxe de Paulet, & par corruption la Paulette. Le Roi par une déclaration, confirma cette année ce droit, & fixa le prix des Charges, qui étoient montées à des prix exceſſifs: mais les riches Financiers qui vouloient en acheter pour leurs enfans, & qui ſous

main

main donnoient des ſuplémens aux vendeurs, rendirent ces fixations inutiles ; & comme à Rouen les familles marchandes s'emparent tous les jours des Charges du Parlement de Normandie, au grand préjudice du Commerce, les familles financiéres s'emparent tous les jours des Charges du Parlement de Paris, de ce Parlement des Pairs, qui par ce moyen a déja perdu beaucoup de ſon autorité.

Par cette vénalité, le Financier riche, pareſſeux, voluptueux, ſans vertu & ſans talens, à la honte de nôtre Gouvernement, eſt préféré au Gentilhomme intelligent, laborieux, inſtruit & vertueux, lorſqu'il n'a pas aſſez d'argent pour acheter : Encore ſi pour exciter l'émulation des jeunes gens au travail, le Roi avoit ſongé à faire dans la Robe, ce qu'il a fait depuis dans les emplois de guerre, de faire porter au Tréſor Royal le prix de la fixation, afin de

pouvoir choiſir le meilleur par ſcrutin entre divers ſujets : mais juſqu'ici le Miniſtère de la guerre a été toûjours mieux gouverné que celui de la Robe.

Au commencement de 1665 on commença à voir paroître le Journal des Savans de France, qui a été le modéle ſur lequel on en a fait depuis en divers endroits de l'Europe. Il contient les nouvelles qui regardent les ouvrages nouveaux des ſavans ; & par des extraits de leurs livres, ce Journal doit en faire connoître ce qu'il y a de nouveau & de plus important au bonheur de la ſocieté. On pourroit le rendre meilleur, ſi l'Etat avec des penſions y vouloit employer de meilleurs ouvriers, en plus grand nombre, & ſur une forme plus utile & plus agréable.

Sur la fin de cette année, mourut le Roi d'Eſpagne Philippe IV, âgé de ſoixante ans. Il n'avoit pas dans ſa jeuneſſe ménagé ſa ſanté ; & il mourut plûtôt

tôt par la caducité qu'amènent les plaisirs immodérés, que par celle qu'amène la grande vieilleſſe. Il étoit doux, patient, peu entreprenant, trouvant tout difficile, peu laborieux, & ayant beſoin d'un Miniſtre général. Auſſi en eut-il toujours, comme Louis XIII. en avoit eu.

ANNE'E 1666.

La Reine Anne d'Autriche, mére du Roi, mourut en 1666. Elle avoit été déclarée Régente à la mort de ſon mari en 1643. Elle continua de gouverner après la majorité du Roi arrivée en Septembre 1651, parce que la majorité qui ſe donne à nos Rois à treize ans & un jour depuis l'ordonnance de Charles V, il y a plus de trois cent ans, n'eſt qu'une pure cérémonie; & effectivement, un enfant de treize ans & un jour n'eſt qu'un enfant qui ne peut avoir que la connoiſſance & la fermeté d'un enfant; ainſi elle ne ceſſa proprement de gou-

verner, qu'à la mort du Cardinal Mazarin ſon favori & ſon Miniſtre général, arrivée en 1661. De ſorte que l'on peut dire que ſon gouvernement dura près de dix-huit ans.

Sa régence fut preſque toujours agitée de factions & même de guerres civiles, parce que Mazarin ſon Miniſtre général ne ſçut pas comme Richelieu ſe faire aſſez craindre des eſprits ſéditieux; il étoit plus fin qu'habile, facile à allarmer: Ainſi, dans les tems de trouble, loin d'encourager la Reine, il étoit le premier à l'intimider.

Elle prit cependant malgré lui deux ou trois réſolutions hardies; mais la timidité naturelle de l'Italien reprenant le deſſus, la Cour en revenoit à chercher à tromper par les négociations, au lieu de ſe ſoutenir par de nouvelles actions de vigueur.

La Reine avoit naturellement beaucoup de courage, & ſurtout de la conſ-

tance

tance dans ſes ſentimens; c'eſt opiniâtreté quand on ſuit l'erreur & le mauvais parti; mais c'eſt fermeté quand on ſuit la vérité & le meilleur parti : La conſtance eſt, à mon avis, la principale qualité pour acquérir de l'autorité; il faut vouloir ce que l'on veut avec courage, & même avec un peu de colére quand on trouve de la réſiſtance; mais ſurtout, il faut, pour être obéi, vouloir longtems la même choſe avec conſtance.

Rien ne diminue tant le crédit, & par conſéquent l'autorité, que l'inconſtance. On peut dire même qu'à tout peſer, les mauvais partis que prend celui qui gouverne faute de lumiéres, ſont en moindre nombre & plus faciles à réparer, que les mauvais partis qu'il prend faute de fermeté, ou, ſi l'on veut, faute d'opiniâtreté.

Je ſuis perſuadé, que ſi par bonheur la Reine eût rencontré un Miniſtre cou-

rageux, elle auroit eu une beaucoup plus grande autorité, & une Régence fort tranquille. Ainſi elle n'eût pas acquis moins de gloire dans le gouvernement des François, que la Reine Elizabeth en avoit acquis ſoixante ans auparavant dans le gouvernement des Anglois.

Ces caractères timides n'acquiérent jamais une autorité abſolue : Ils n'ont jamais qu'une demi-autorité, parce qu'on peut facilement les intimider, les ébranler, & les faire changer. Ils perdent ainſi de leur crédit, & ſont forcés de chercher avec beaucoup de peine, par des fineſſes, ce qu'ils obtiendroient au quadruple & facilement, par la voye d'autorité & de hardieſſe.

Je dirai même, que les lumiéres, ou naturelles ou acquiſes, quelque grandes qu'elles ſoient, ne donnent point de conſtance, parce que, lorſque l'on eſt facile à intimider, on agit très ſouvent par l'impreſſion de la peur malgré ſes propres lumiéres.

Avec

Avec ces ſortes de caractères, les Miniſtres qui ont le ſecret de donner beaucoup de défiances de tous ceux qui environnent le Prince, d'inſpirer beaucoup de crainte & de ſe faire valoir en diſſipant quelquefois les craintes, prennent bientôt le deſſus ſur ceux qui n'ont pas l'art d'inſpirer de la crainte.

Anne d'Autriche voulut toujours conſtamment, & regarda comme le chef-d'œuvre de ſa Régence, le mariage de ſon fils avec ſa niéce. Elle y parvint, & c'eſt à cette conſtance de caractère qu'eſt dû le régne d'une branche de la Maiſon de France ſur la Monarchie d'Eſpagne.

Elle eût bien déſiré que ſon fils n'eût jamais eu de guerre avec l'Eſpagne, & le Roi par déférence pour ſes ſentimens, ne ſongea point, tant qu'elle vécut, à faire revivre les droits de la Reine ſa femme auxquels il avoit ſolemnellement renoncé, & qui étoient éteints par cette

renonciation ſolemnelle : mais à l'inſpiration du Miniſtre de la guerre, qui vouloit augmenter ſon crédit, il réſolut, dès qu'elle fut morte, de prendre des meſures pour conquérir la Flandre ſur l'Eſpagne.

Funeſte réſolution, qui a entraîné ſon Etat riche & floriſſant dans des dettes immenſes, dont il ne ſe relévera jamais, s'il ne ſe trouve parmi nos Rois un Salomon, qui par une longue & ſolide paix, par beaucoup de prudence, par une grande œconomie & par un long Régne, ne trouve le moyen de rembourſer les dettes de l'Etat, & d'augmenter ſon revenu par l'augmentation du Commerce maritime & du revenu de ſes ſujets.

Les Hollandois furent aſſez imprudens pour diſputer l'honneur du pavillon aux Anglois, & pour ne pas accommoder à l'amiable quelques affaires d'intérêt de peu d'importance d'entre les ſujets des deux

deux Nations à l'occaſion de leur commerce ; ce fut une grande faute de politique pour ceux qui gouvernoient la République, de mal meſurer leurs forces : Auſſi perdirent-ils leurs prétentions, & perdirent-ils encore par-deſſus, la dépenſe de la guerre, qui monta à plus de quinze-cent-mille marcs d'argent, ou ſoixante-quinze millions, ſans compter la perte des hommes qu'ils auroient pû éviter en prenant le Roi pour arbitre, ou les Souverains qu'ils auroient nommés.

Le Penſionaire Jean de Witt, principal Miniſtre des Hollandois, homme d'une grande fermeté, fut fort blâmé de n'avoir pas porté ſes Maîtres plûtôt à l'accommodement qu'à la guerre. Ce fut une grande faute d'un grand homme, qui après être entré facilement comme bon citoyen dans le reſſentiment de ſa Nation contre le procédé des Anglois, ne fit pas aſſez d'attention, que *dans les affaires d'Etat il faut compter les reſſentimens.*

mens pour rien, & les vrais intérêts pour tout; c'eſt que les reſſentimens ſont des maux qui s'évanouïſſent en peu de tems, au lieu que les dépenſes ſont des maux qui ſe font ſentir longtems.

Ce qui met l'imprudence du Penſionnaire en évidence, c'eſt que quand dans les deux années de guerre, la Hollande auroit par ſes victoires & par un traité ſubſéquent, emporté toutes ſes prétentions, elle n'auroit rien gagné qui valût la dixiéme partie des hommes qu'elle perdit & de l'argent qu'elle dépenſa, & que les traités de paix entre Souverains ſont ſouvent encor moins durables que des traités de trêves.

La raiſon, c'eſt que celui qui céde à celui qui a la ſupériorité de force, ne croit pas céder rien à la juſtice, mais céder tout à la ſupériorité de force qui eſt journaliére, & qui paſſe tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, ſelon les viciſſitudes des choſes humaines, qui dépendent

dent d'une infinité de cauſes, que la plus profonde prudence ne ſauroit prévoir.

On pourroit excuſer de Witt, en diſant, que la Hollande comptoit ſur le ſecours de France qui lui manqua; mais dans une affaire ſi importante, peut-on compter ſur le ſecours d'un Allié qui n'a pas le même intérêt à la guerre que l'offenſé, & qui ſouvent en a ſecrétement un tout contraire? Cet intérêt ſecret du Roi de France étoit, que dans le deſſein de faire quelques conquêtes en Flandres, il avoit beſoin que l'Angleterre demeurat neutre; & c'eſt ce malheureux deſſein, qui éclata l'année ſuivante, après s'être aſſuré de la neutralité des Anglois, ſi tant eſt qu'on pût jamais en être ſûr.

Colbert commença cette année l'établiſſement de l'Académie des Sciences. Cet établiſſement fut perfectionné vingt-trois ans après, c'eſt-à-dire, en 1699. Mais il y auroit encore pluſieurs moyens.

ens de le rendre beaucoup plus utile à la Nation, en dirigeant par des récompenſes l'eſprit des Savans, beaucoup moins vers la ſpéculation & vers la curioſité, & beaucoup plus vers la perfection des arts & vers la plus grande utilité. Pourquoi ne pourroit-on pas, par exemple, partager en ſix claſſes les arts les plus importans à l'Etat, & mettre à la tête de chaque claſſe trois Académiciens deſtinés à cultiver particuliérement les arts de leur claſſe, avec des récompenſes promiſes à ceux qui y feroient des découvertes utiles, à proportion de leur utilité, ſuivant le jugement du Conſeil? récompenſes qui ſeroient, en rente de vingt ans, la deux-centiéme partie de cette utilité annuelle. J'en ai parlé amplement ailleurs.

ANNE'E 1667.

Cette année, le Roi fut fort occupé. Le Miniſtre de la guerre lui fit croire, qu'il

qu'il étoit beau de ſe faire juſtice à lui-même, & de prendre ſur l'Eſpagne pluſieurs villes de Flandre, comme s'il pouvoit être glorieux de violer ſes propres promeſſes.

Ses Panégyriſtes ne vantoient que ſes forces, ſans ſonger que la ſupériorité de forces n'eſt loüable que par l'uſage que l'on en fait avec juſtice, ſoit pour le bonheur de ſes ſujets, ſoit pour le bonheur de ſes voiſins & des autres nations. Or ſes ſujets par leurs ſubſides achetoient des conquêtes dix fois plus qu'elles ne valoient. Il ruinoit ſes voiſins, & les diſpoſoit tous par ſes hoſtilités à ſe liguer un jour contre lui, comme contre l'ennemi commun de l'Europe.

Le Miniſtre de la guerre lui perſuadoit, que ſes voiſins en le voyant s'agrandir & devenir formidable par la priſe de pluſieurs villes, demeureroient, comme on dit, les bras croiſés, & qu'ils

ne

ne ſongeroient point à arrêter le cours de ſes conquêtes.

Cependant de grandes conquêtes devoient allarmer ſes voiſins, & les porter à les lui faire reſtituer ; & de petites conquêtes ne valoient certainement pas la peine de troubler le repos de l'Europe, & de ſe faire haïr de ſes propres peuples, auxquels il faiſoit payer des taxes qui ne leur apportoient aucun profit.

Mais il avoit vingt-neuf ans, & à cet âge un eſprit qui n'a point eu de bonne éducation, qui n'a rien lû, qui n'a pû former ſon Conſeil que de flateurs ambitieux, qui n'eſt environné que de jeunes gens qui lui veulent plaire par toute ſorte de louanges & de flateries, ne voit jamais guéres loin, & ne voit guéres bien, la vraye valeur des entrepriſes qu'il ſe propoſe, & combien il faut rabattre de ce qu'elles ont d'éclatant pour les yeux du vulgaire ; ſurtout, ſi ce jeune homme a pour Miniſtre un homme

homme ambitieux, qui aime plus ſa fortune que ſa Nation, & qui ne ſe ſoucie que d'agrandir ſon autorité aux dépens de ſa patrie, & au préjudice de la réputation de juſtice de ſon Maître, qu'il engageoit dans une entrepriſe très injuſte, & qui eſt par conſéquent dans le fonds très déshonorante.

Charleroi, Ath, Binch, Menin, Comines, Deinſe, Tielt, Tournay, Bergues, Furnes, Armentiéres, Courtray, Douai, Oudenarde, Aloſt, Lille, ſont les villes que prit le Roi dans cette malheureuſe campagne : je dis malheureuſe pour le Roi, parce qu'il commença malheureuſement à prendre goût aux ſuccès d'une guerre injuſte. Ce fut un appas malheureux, tel qu'en éprouvent les jeunes joüeurs, qui ſont aſſez malheureux pour gagner d'abord, & qui, en ſe livrant dans la ſuite à la paſſion & à l'habitude du jeu, ſe ruïnent eux & leur famille.

Le

Le Roi, jeune, n'entendoit pas ſes ſujets qui diſoient entr'eux : *N'eſt-il pas aſſez riche ? n'a-t il pas aſſez de villes ? faut il qu'il en acquière de nouvelles à nos dépens ? Eſt-ce donc s'enrichir que de nous apauvrir, & d'interrompre nôtre commerce qui nous fait ſubſiſter ? En aura-t-il un carroſſe de plus, un habit de plus, une meilleure table, & ſurtout une bénédiction de plus de la part de ſes peuples ?*

Il n'entendoit pas ſes voiſins qui commençoient à dire ; *Voici un voiſin dangereux, qui nous coûtera un jour bien des ſoins, bien des plaintes, bien des inquiétudes, & bien des miſéres ; malheur aux voiſins d'un tel Prince, qui mépriſe la bonne foi des traités, & qui ſe moque de la maniére ſimple & naturelle de les entendre, pour les interpréter ſelon ſes intérêts apparens ; ils ne ſeront jamais en ſûreté avec lui avec de pareilles interprétations, & avec de pareils intérêts apparens !*

Car

Car ſon véritable intérêt ſeroit de donner lui ſeul une paix & une tranquillité inaltérables à l'Europe, en forçant le plus fort à accepter des arbitres.

Il n'avoit garde d'entendre rien de tout cela, au milieu de jeunes étourdis, qui étoient eux-mêmes intéreſſés à l'embarquer dans différentes entrepriſes, brillantes à la vérité, mais ſans aucune ſolidité, parce qu'elles n'avoient pour baſe, ni la juſtice ni la bienfaiſance.

Tandis que Louvois ne donnoit au Roi que de fauſſes idées ſur la gloire qui peut venir de la ſupériorité de force, tandis qu'il ne lui parloit que de deſſeins de conquêtes, Colbert avec ſon attention pour le dedans de la France, fit achever un travail qui fit depuis beaucoup d'honneur au Roi & à ſon Miniſtre : ce fut l'ordonnance pour abréger le cours des procès. C'étoit un bel ouvrage qui coûta beaucoup de peine à Colbert & à ceux qu'il y employa, & qui effecti-

effectivement a été très utile au Royaume, par l'uniformité que cette ordonnance y établit dans toutes les Provinces pour la maniére de procéder.

Il eſt vrai qu'il y eſt reſté pluſieurs imperfections, & qu'il en reſtera toujours dans de ſemblables travaux; mais il ſera facile de remédier à celles que nous avons aperçues, ſi nous formons un bureau perpétuel pour ces corrections, tel, ou à-peu-près ſemblable à celui que Colbert forma, pour commencer la reforme de la procedure.

Cette uniformité que le Roi établit alors par toutes les Provinces, dans les loix de la procédure, nous fait déſirer que le Roi ſon ſucceſſeur établiſſe un ſemblable bureau, pour établir dans les mêmes Provinces pareille uniformité, par une même loi civile, que l'on pourra appeller *Droit François*, pour tout l'Empire François; comme Juſtinien avoit fait faire dans un pareil bureau, une ordon-

ordonnance que l'on appella le *Droit Romain* pour tout l'Empire Romain.

Nous déſirerions que ce bureau fût perpétuel, pour perfectionner perpétuellement une pareille ordonnance, & que l'on donnât tous les dix ans au public cette ordonnance perfectionnée. C'eſt ſur cette matiére, que j'ai fait imprimer un ouvrage qui a pour titre : *Projet pour diminuer les ſources des procès.*

C'eſt par le défaut d'un pareil bureau perpétuel, que nos loix civiles ſont ſi longtems ſans recevoir aucune perfection, quoiqu'elles en ayent un ſi grand beſoin; car on n'y a point touché depuis les réformations des Coûtumes, depuis cent cinquante ans.

Il eſt vrai que mes déſirs ont commencé à être ſuivis, & qu'il s'aſſemble un bureau chez M. le Chancelier pour cet ouvrage; mais il n'embraſſe guéres que les loix de la procédure, & faute de fonds pour payer de bons travailleurs, le

le travail n'eſt guéres parfait, & avance peu.

Le Roi, par les ſoins de Colbert, commença le bâtiment de l'Obſervatoire en faveur des Aſtronomes qui obſervent le cours des Aſtres & leurs éclipſes, afin de perfectionner la Géographie, tant ſur mer que ſur terre; car c'eſt la principale utilité de l'Aſtronomie; & à cette occaſion, je dirai, que s'il doit y avoir à l'Académie trois Obſervateurs pour les aſtres, il devroit y avoir auſſi au moins trois bons Géographes deſſinateurs, pour faire & pour diriger toutes les Cartes de Géographie, en leur partageant l'Europe, & le reſte des parties du Monde, puiſque le plus utile doit être préféré au plus curieux moins utile.

Le Roi créa un nouveau grade entre Colonel & Maréchal de Camp; c'eſt celui de Brigadier; & il eſt à propos de remarquer, qu'il ſeroit bon d'en faire un entre Capitaine & Colonel, ſous le

titre de premier Capitaine, qui ne ſeroit pas toujours le plus ancien, & un entre Lieutenant-Général & Maréchal de France, ſous le nom de Capitaine-Général.

Il en faudroit faire de même dans le Clergé, dans la Magiſtrature, & multiplier ainſi les degrés pour augmenter l'émulation, l'application, l'aſſiduïté des Officiers au travail : mais cela ſuppoſe l'établiſſement du ſcrutin perfectionné ; car ſans cet établiſſement nulle émulation, nul travail : on ne ſonge qu'à acquérir des patrons.

ANNÉE 1668.

Le Roi, qui avoit pris douze ou quinze villes en Flandre ſur le Roi d'Eſpagne dans la campagne de l'année précédente, ſe propoſoit d'y faire de nouvelles conquêtes ; mais cette rapidité d'un jeune Conquérant allarma tous les voiſins ; ils craignirent qu'il n'en fit bientôt encore autant ; il leur devint tout

d'un coup très formidable. Ainſi les Anglois, les Hollandois & les Suédois firent une ligue pour empêcher les progrès de la France en Flandre. Cette ligue s'appella la triple Alliance, & les Alliés ſollicitérent ſi puiſſamment la paix, que le Traité qui fut ſigné à Saint Germain fut ratifié à Aix-la-Chapelle au mois de May 1668. entre la France & l'Eſpagne. Le Roi pour ſes prétentions, & pour les fraix de la guerre, garda ce qu'il venoit de conquérir, & la triple Alliance fut garante de l'exécution du traité. Sur quoi il eſt à propos de remarquer, que ce fut une grande faute à ces Alliés de n'avoir pas fait un an plus tôt leur alliance, lorſqu'ils virent les premiers préparatifs du Roi de France pour rompre la paix des Pyrenées, & pour rendre inutile la renonciation qu'il avoit faite aux droits de la Reine; ils devoient pour leur propre ſûreté offrir du ſecours à l'Eſpagne, comme à la Puiſ-

ſance

ſance la plus foible, afin d'empêcher le plus fort de s'agrandir aux dépens du plus foible, au grand préjudice de la ſûreté de tous les voiſins d'une Puiſſance déja ſi grande & ſi ambitieuſe, qui, avec des prétextes auſſi plauſibles, pouvoit rompre impunément ſes derniers traités, & devenir leur ennemie.

Il eſt vrai qu'à la mort du Roi Philippe IV. la Reine de France ſa fille pouvoit avoir des prétentions ſur une partie de la Flandre, ſi on la regardoit comme ſimple particuliére, ſuivant les coutumes de quelques Provinces des Pays-bas, qui réglent les ſucceſſions entre Citoyens; mais les coutumes ne peuvent donner aucun droit, ſur-tout lorſque par les traités faits entre Souverains, il y a dérogation expreſſe aux loix coutumiéres; car les traités ſeuls forment entr'eux leurs droits reſpectifs; & quoiqu'il n'y ait pas des garans de l'obſervation mutuelle de ces traités, les loix

que les Souverains ſe ſont faites ne laiſſent pas d'être loix; elles ne laiſſent pas de fonder leurs droits; & les voiſins juſtes pour leur propre ſûreté devroient toujours ſe regarder comme garans naturels en leur propre & privé nom de l'exécution des traités de leurs voiſins, & comme les Médiateurs de leurs différens, intéreſſés à empêcher la guerre & toutes hoſtilités.

Il y avoit donc une loi de renonciation expreſſe de la part de la Reine de France & du Roi ſon mari; & c'étoit aller contre la bonne foi avec laquelle on contracte & avec laquelle on doit toujours interpréter les promeſſes & les autres clauſes des traités, ou les articles de ces loix de convention, que de dire que pour la plus grande utilité des Etats Souverains d'Europe une fille ne puiſſe pas pour ſa dot renoncer à ſes droits, & particuliérement lorſqu'elle ſe trouve très avantageuſement mariée.

Pour

Pour ſentir l'injuſtice des prétendus droits de la Reine, le jeune Roi de France n'avoit qu'à ſe ſuppoſer pour un moment Roi d'Eſpagne, & il auroit vu dans le moment qu'une pareille prétention devoit paroître évidemment injuſte à des Juges déſintéreſſés. Qu'auroit-il dit en pareil cas, ſi un Souverain plus puiſſant que lui, eût ainſi manqué formellement à ſa promeſſe & à ſes ſerments?

Le Roi, qui de Saint Germain en Laye alloit quelquefois, comme le Roi Louis XIII. à la chaſſe du côté de Verſailles, ſe mit en tête d'agrandir le petit Château que le Roi ſon pére y avoit fait bâtir pour y faire des petits repas de chaſſe; ainſi peu-à-peu il y fit beaucoup trop de dépenſe, pour un lieu, qui, par comparaiſon à la ſituation de Saint Germain, & à d'autres ſituations heureuſes, étoit très inférieur, ſoit pour l'air, ſoit pour la vuë; car s'il avoit mis à bâtir à Saint Germain à la place du Château

neuf, le quart de quarante millions qu'il dépenſa depuis à Verſailles, il auroit été fort loüé, au lieu qu'il fut fort blâmé de lever ſur ſon peuple une ſi grande ſomme, pour embellir un lieu que la nature n'avoit pas à beaucoup près ſi embelli que Saint Germain; ce fut entre ſes entrepriſes une faute très conſidérable faite contre le bon ſens; & ce qui eſt plus important, ce fut une grande injuſtice contre ſon peuple que cette grande dépenſe; car pour en juger, il n'avoit qu'à ſe mettre pour un moment à la place de ſes ſujets, auroit-il trouvé juſte que le Roi fit une ſi grande dépenſe & auſſi inutile à leurs dépens? Mais on ne l'avoit pas, dans ſon éducation, accoutumé à diſcerner le juſte de l'injuſte en conſultant la régle ſimple: Voudriez-vous que l'on fit contre vous, ce que vous faites contre les autres?

Colbert eut le bon eſprit de faire reparer Paris d'un pavé plus grand, plus dur,

dur, & beaucoup plus commode que l'ancien, & de paver quantité de ruës qui n'étoient point pavées; & en augmentant de plus de moitié le Guet à pié & le Guet à cheval, il purgea la ville de quantité de filoux & de voleurs, qui empêchoient que l'on ne pût ſortir dans les ruës ſans eſcorte dès que la nuit commençoit. Quelques années après, il y établit des lanternes & des tombereaux pour porter les bouës au-delà des fauxbourgs. Ces nouvelles commodités ont beaucoup aidé à l'agrandiſſement de la Capitale; & j'ai prouvé ailleurs, que ſuivant les loix de la bonne politique on ne ſauroit trop agrandir, & trop laiſſer peupler les Capitales des Etats, pourvu que l'on augmente à proportion la police, l'ordre, les places publiques, le nombre des Juges & le nombre des Archers.

On établit des Chambres pour purger les Provinces des faux Nobles; mais on

vendit bientôt après la nobleſſe à trop bon marché. Les lettres de nobleſſe ne coutoient qu'environ deux-cent-cinquante marcs d'argent.

Il me ſemble qu'il devroit y avoir deux ſortes de degrés de nobleſſe; la premiére claſſe appellée ancienne de deux-cent-cinquante ans de poſſeſſion & au-deſſus, c'eſt ſept ou huit générations: & la ſeconde claſſe au-deſſous de deux-cent-cinquante ans de poſſeſſion, avec une marque d'honneur différente de la premiére, à moins que quelque deſcendant n'eût fait quelqu'ouvrage important & excellent, ou rempli quelque emploi conſidérable pour l'utilité de la patrie, en faveur duquel le Roi donneroit des lettres honorables pour entrer dans la premiére claſſe, dans laquelle le Roi feroit des Ducs & des Comtes non héréditaires, mais purement perſonnels.

ANNÉE 1669.

Les Hollandois, plus intéreſſés qu'aucune autre Nation à conſerver à l'Eſpagne les villes de Flandre, comme une barriére qui les mettoit à couvert de la puiſſance de la France, avoient auſſi travaillé avec plus de vivacité à former la triple Alliance contre l'agrandiſſement de cette Monarchie, qui ne pouvoit ſe fortifier de leur côté, ſans diminuer leur propre ſureté; ils avoient effectivement arrêté tout d'un coup par leur triple Alliance le torrent qui les menaçoit, & ils profitérent habilement du mécontentement où les Suédois étoient, de ce que la France avoit imprudemment ceſſé de leur payer les douze-cent-mille livres par an de ſubſides portés par les traités précédents.

Les Hollandois ſaiſirent l'occaſion & promirent aux Suédois de leur payer ces quatre cent mille onces d'argent, & les payérent même d'avance.

Le Roi étoit donc demeuré très irrité contr'eux, & Louvois ſon Miniſtre ne ceſſoit de l'aigrir, repréſentant ſouvent que ſans les ſecours que la France leur a donnés en différens tems, ils n'auroient jamais pu ſe ſoutenir contre l'Eſpagne, & cela étoit vrai; mais il ne lui diſoit pas qu'il étoit alors de l'intérêt de la France de les ſecourir; il n'avoit garde de lui dire non plus une autre vérité, qui eſt, que le même intérêt de leur conſervation, qui les avoit obligé autrefois à avoir recours à la France contre l'Eſpagne trop puiſſante, les obligeoit préſentement à ſoutenir l'Eſpagne elle-même devenue trop foible contre la France trop puiſſante; ils n'avoient donc dans le fond aucun tort avec la France, ſi ce n'eſt pas un tort, & ſi c'eſt une prudence louable de pourvoir à ſa propre conſervation; mais le Roi jeune & peu équitable à cet égard, demeuroit toujours irrité contr'eux, & cherchoit à s'en venger.

Ainſi

Ainſi Louvois lui perſuada facilement que s'il pouvoit détacher l'Angleterre de la triple Alliance, il pourroit faire ſentir ſa vengeance aux Hollandois en épargnant les places d'Eſpagne qui demeureroient neutres. Le but de ce Miniſtre de la guerre étoit d'entretenir toujours le Roi dans des idées de conquêtes; ainſi il commença dès 1669. à ſe préparer à faire la guerre aux Hollandois.

Le Roi, pour mieux couvrir ſon jeu, fit un voyage en Flandres, ſous prétexte qu'il vouloit aller viſiter ſes conquêtes. Il engagea Madame ſa belle-ſœur & ſœur du Roi d'Angleterre, à paſſer la mer pour négocier un traité ſecret avec le Roi ſon frére, afin d'abaiſſer la fierté des Hollandois, que leurs richeſſes avoient rendus, diſoit-on, un peu inſolens, & dont le commerce floriſſant faiſoit préjudice au commerce des Anglois.

Ainſi Madame étant avec le reſte de la Cour à Calais, demanda permiſſion au

Roi de faire le trajet de ſept lieuës pour aller voir le Roi ſon frére à Douvres, qui paroiſſoit s'y rencontrer comme par hazard; elle y alla, elle y porta de l'or, mena de jolies filles, & avec ſon or, & avec la belle Mademoiſelle de Keroüart, elle obtint du Roi ſon frére le traité qu'elle avoit négocié ſecrettement avec lui, qui conſiſtoit dans la promeſſe que faiſoit le Roi d'Angleterre, de laiſſer mortifier & punir les Hollandois de leur prétendue ingratitude, ſans leur donner aucun ſecours contre la France.

Madame mourut l'année d'après. Mademoiſelle de Keroüart repaſſa en Angleterre; elle devint bientôt mére du Duc de Richemont, & fut toujours fort liée avec Barillon Ambaſſadeur de France, qui dans les années ſuivantes lui fourniſſoit de l'argent de France, à meſure qu'elle obtenoit l'inaction du Roi d'Angleterre.

S'il eût fallu agir & fournir des trou-

pes

pes & des vaiſſeaux, le Roi d'Angleterre n'en eût pas été le maître ſans ſon Parlement qui ordonne les ſubſides; mais pour l'inaction, qui ne demande aucun ſubſide, il en étoit preſque entiérement le maître, & il ſe prêtoit d'autant plus volontiers à cette inaction qu'il étoit lui-même pareſſeux, & que pour ne rien faire il recevoit de l'argent de la France par Mademoiſelle de Keroüart, depuis Ducheſſe de Portſmouth.

Durant ces négociations tendantes à cette guerre que Louvois vouloit allumer, Colbert ſongeoit à bonifier l'intérieur de l'Etat; & comme il vit que les bois à bâtir, & les bois de marine commençoient à devenir rares, il fit publier l'Ordonnance des Eaux & Forêts, qui défendoit d'abattre des bois de futaie ſans permiſſion du Roi; & la Cour ſe rendant particuliérement difficile ſur les bois des Eccléſiaſtiques, elle ordonna que le quart de leurs bois taillis

lis ſeroit laiſſé en reſerve pour croitre en futaie.

Il y a d'excellentes choſes dans cette Ordonnance; mais il s'en faut bien que ceux qui y ont travaillé ayent tout prévu; & ce fut une faute au Miniſtre de n'avoir pas laiſſé à un bureau perpétuel le ſoin de perfectionner de tems en tems cette Ordonnance; il avoit fait la même faute ſur l'Ordonnance civile de 1667. en ne laiſſant pas à un bureau le ſoin de revoir les mémoires, pour y ajouter & y retrancher dix ans après, lorſque l'expérience journaliére en auroit montré les défauts; or un même bureau auroit ſuffi.

Une autre faute, ce fut de laiſſer pour les Eaux & Forêts une juriſdiction ſéparée, au lieu d'unir cette Juriſdiction à la Juriſdiction Royale. Ces petites Juriſdictions ſéparées produiſent beaucoup plus d'injuſtices, parce que l'intérêt particulier y domine beaucoup davantage

que

que l'intérêt public, & parce que dans les grandes Compagnies il eſt bien plus honteux d'être noté comme corruptible, comme injuſte, comme n'ayant pour objet que ſon intérêt particulier, que dans une petite Compagnie, où pour l'ordinaire les membres en viennent à s'accorder tous en un point, qui eſt de ſe paſſer mutuellement pluſieurs petites injuſtices lucratives ſans en murmurer. D'ailleurs cela multiplie les procès de compétence, & cauſe par conſéquent du préjudice pour les parties.

Cette année, arriva la priſe de Candie par les Turcs ſur les Vénitiens, dont les forces n'ont fait depuis ce tems-là qu'aller en diminuant. La premiére faute qu'ils firent, ce fut de ne pas faire tous leurs efforts pour ſe faire comprendre par l'Empereur dans la trêve de vingt ans faite en 1664. après la bataille de Saint Godart; car enfin quand il leur en auroit couté trois millions, paya-

payables en trois ans à l'Empereur, ils y auroient gagné le triple, & auroient conſervé Candie & leurs autres Iſles de l'Archipel; & l'Empereur y auroit encore gagné de ne point laiſſer aguerrir & agrandir les Turcs ſes ennemis naturels.

Ces deux Puiſſances firent encore une faute conſidérable de ne pas négocier une Alliance mutuelle défenſive avec les autres voiſins des Turcs, avec la Pologne, avec la Moſcovie, & même avec le Roi de Perſe, ou bien pour faire la guerre offenſive tous enſemble, après la trêve de vingt ans finie, & pour être garants mutuels des conquêtes qu'ils feroient durant la guerre; mais après tout, qu'eſt-ce que des promeſſes reſpectives des Souverains que des promeſſes d'enfans, qui coutent beaucoup à obtenir & qui s'en iront toujours en fumée tant qu'ils ne formeront point en Europe la Diéte Européane?

ANNÉE 1670.

Les Hollandois aperçurent aiſément que le Roi d'Angleterre n'étoit pas un Allié fort ſûr pour eux contre la France. Ainſi ils firent prudemment une nouvelle Alliance défenſive avec l'Eſpagne & l'Empereur; ils renouvellérent même la triple Alliance à la Haye avec l'Angleterre & la Suéde; mais ils craignoient toujours d'être inſultés par la France ſous un Miniſtre qui ne pouvoit avoir longtems un grand crédit que par de longues guerres avec nos voiſins.

Les Algériens craignant nos forces maritimes firent une paix, ou plutôt une trêve avec nous, dans le deſſein de rompre bientôt avec les Anglois ou avec les Hollandois, afin de pouvoir entretenir la piraterie qui leur apporteroit de l'argent; & ils en uſeront toujours ainſi, auſſi-bien que les Tuniſiens, les Tripolitains & les Saletins, tant que les Puiſſan-

Puiſſances de l'Europe ne contribueront point, à proportion de leur commerce du Levant, à augmenter les forces navales des Chevaliers de Malthe pour détruire ces Corſaires Mahométans.

Nos loix & nos coutumes ſur la procédure criminelle n'étoient pas uniformes dans les différens Parlemens; il y manquoit même beaucoup de déciſions. Colbert forma un bureau pour les compiler, pour les uniformiſer, & pour les perfectionner, & il en réſulta le *Code* nommé *Criminel* qui a été très utile; mais faute au Miniſtre d'avoir rendu le bureau perpétuel, cette Ordonnance eſt beaucoup plus imparfaite qu'elle ne ſeroit, s'il étoit reſté un bureau propre à recevoir les bons mémoires qu'auroit fourni l'expérience depuis ſoixante-cinq ans.

Il nous manque même une Ordonnance complette, qui ramaſſe toutes les loix pénales & corporelles, & qui augmente les peines de certains crimes; car, par

par exemple, on ne punit point assez en France le vol simple fait par adresse, par ces scélérats qu'on appelle *filoux*; car faute de punition de mort, ces bandes de filoux deviennent des pépiniéres de voleurs & de meurtriers. Or si tout vol dans son origine de filoux étoit puni de mort, il y auroit les trois quarts moins de voleurs.

Si le vol est peu de chose, personne ne volera, & ne se mettra en danger d'être pendu pour peu de chose; or si peu de personnes pensent à voler subtilement, il se formera beaucoup moins de filoux, & par conséquent beaucoup moins de voleurs.

Il y eut aussi cette année une déclaration en faveur des enfans trouvés de Paris, méthode que l'on a depuis peu suivie à Londres. Nous devons ces Ordonnances aux travaux de Colbert, qui auroit beaucoup amélioré l'Etat, si Louvois avoit pû acquerir du crédit autrement

ment que par la guerre, & cela fût arrivé s'il eût eu dans ſon Miniſtére encore les affaires étrangéres, le commerce maritime, & les Colonies, & ſi l'on eût donné à un troiſiéme Miniſtre toutes les affaires du dedans du Royaume, excepté les finances & le commerce du dedans, que Colbert eût gouverné à merveille; mais malheureuſement ce partage des Miniſtéres dont on trouva le projet dans les papiers du Dauphin Duc de Bourgogne, n'étoit pas encore inventé.

ANNE'E 1671.

Les Hollandois avoient fait fraper une médaille en 1668. qui étoit un monument de leur vanité; c'étoit la figure de Pallas tenant un ſceptre, & foulant aux piés la diſcorde, avec ces mots, *mitis & fortis*, „ douce, patiente & cou„ rageuſe : & au-deſſous ces mots : *procul hinc mala beſtia regnis*, „ loin d'ici la bête „ dangereuſe aux Gouvernemens; & au revers

revers étoit le lion Belgique, tenant entre ſes grifes un canon, avec ces mots, *Sic fines noſtros tutamur & undas*, „ c'eſt „ ainſi que nous défendons nos frontiéres „ par terre & par mer; & au-deſſous étoit cette inſcription: *Aſſertis legibus, emendatis ſacris, adjunctis defenſis, conciliatis Regibus, vindicatâ marium libertate, pace egregiâ virtute armorum partâ, ſtabilitâ orbis Europei quiete, numiſma hoc Status fœderati Belgii cudi fecerunt.* 1668. „ Les loix affermies, la Religion perfectionnée, les Alliés protégés, les Rois „ pacifiés, la liberté des mers aſſurée, une „ paix glorieuſe acquiſe par la ſupériorité „ de la valeur & des armes, la tranquillité de l'Europe ſolidement établie, ont „ déterminé les Etats de Hollande à faire „ fraper cette médaille.

Cette médaille parut dans le tems de la paix d'Aix-la-Chapelle de 1668. Mais Louvois en reparla en 1671. Il faiſoit remarquer au Roi que la République s'étoit

toit peinte dans la figure de Pallas, & qu'elle ſe faiſoit honneur à elle ſeule de la fin de la guerre de 1667. quoique le Roi d'Angleterre & le Roi de Suéde y euſſent encore plus de part, à cauſe de la grande conſidération que le Roi avoit pour ces deux Puiſſances : qu'il étoit vrai que la Hollande s'étoit donné beaucoup plus de mouvement qu'aucune autre Puiſſance pour former la triple Alliance contre les prétentions du Roi, mais que de ce côté ils avoient marqué plus d'ingratitude envers la France & méritoient davantage d'en être punis.

On parla dans ce tems là d'une autre médaille, que les Hollandois déſavoüent d'autant plus fortement, qu'elle étoit plus inſolente & plus piquante pour le Roi. Elle repréſentoit, dit-on, la tête d'un homme, & dans l'exergue ces mots : *La paix ſignée à Aix-la-Chapelle en* 1668. & au revers, Joſué qui commandoit au Soleil de s'arrêter, avec cette inſcription de l'Ecri-

l'Ecriture, *Stetit itaque Sol*; „ ainſi le So-„ leil s'arrêta. Sur quoi Louvois faiſoit obſerver au Roi, que ce portrait reſſemblait à Van Beuningen qui s'appelloit *Joſué*, qu'il ſe vantoit d'avoir négocié la triple Alliance à la Haye contre le Roi, pour l'empêcher de faire de nouvelles conquêtes en Flandre, & qu'il avoit négocié à Saint Germain avec le Roi les articles de la paix qui furent ſignés quelque jours après à Aix-la-Chapelle; & que les Hollandois informés que le Roi prenoit pour ſymbole dans ſes deviſes le corps du Soleil, avoient été bien aiſes de lui avoir inſulté par cette médaille.

Le gazetier de Hollande de ſon côté, avoit, dit-on, écrit pluſieurs fois des choſes injurieuſes au Roi & à la Nation Françoiſe.

Il paroiſſoit à Grotius Ambaſſadeur des Hollandois en France, que le Roi cherchoit à ſe venger d'eux; il en écrivit à

ſes

ſes Maîtres, qui furent d'autant plus conſternés de cet avis, qu'ils ne voyoient pas dans leurs Alliés, & ſurtout dans le Roi d'Angleterre, beaucoup de diſpoſition à les ſecourir; ils étoient un peu brouillés avec les Anglois ſur leur commerce, & en particulier à l'égard de Surinam, & pour le ſalut du pavillon Anglois à la mer. Ainſi ils offrirent par leur Ambaſſadeur diverſes ſatisfactions; mais le Roi, qui croyoit voir encor leur orgueil dans leurs complimens, ne changea point la réſolution qu'il avoit priſe de les humilier, & travailla toute cette année à faire au dehors des négociations avec ſes voiſins, & à faire au dedans beaucoup de préparatifs de guerre de terre & de mer.

Le Conſeil de la République dans cette conjoncture fit une grande faute, de ne pas faire une députation ſolemnelle de trois ou quatre Ambaſſadeurs au Roi, pour déſavouer hautement au nom de la Nation,

Nation, tout ce qu'il pouvoit y avoir d'inſultant dans les médailles, & pour demander pardon de la négligence qu'ils avoient eue de les permettre. Il falloit que ces Députés fiſſent ſur cela toutes les ſatisfactions que le Roi demanderoit, & qu'ils ſe retranchaſſent à dire que la triple Alliance n'étoit que défenſive pour leur ſûreté & pour leur conſervation.

Une Ambaſſade ſolemnelle de cette eſpéce ne leur eût pas coûté cent écus; elle eût été humble & ſage; elle eût déſarmé le Roi, & leur eût épargné & à leurs peuples des dépenſes & des pertes quarante fois plus grandes.

Ce qui eſt de vrai, c'eſt que les Républiques, qui ne devroient ſe gouverner que par les ſolides intérêts de la Nation, ne laiſſent pas quelquefois, lorſque les Conſeillers du Miniſtére ſont pleins de vanité & de préſomption, de ſuivre des maximes de paſſion & de reſſentiment, en abandonnant les ſolides

intérêts du peuple, pour ſuivre leur propre reſſentiment perſonnel; le bon ſens, le bon eſprit, l'économie avoient élevé les Hollandois par le commerce; mais la proſpérité leur avoit inſpiré la ſotte gloire de diſputer de puiſſance & de vanité de médailles avec leurs voiſins, ce qui étoit une enfance & une ſottiſe, au lieu de ne ſonger qu'à diſputer de juſtice, de douceur, & d'habileté dans le commerce avec eux.

Cette gloriole, de refuſer des complimens que dictent la modeſtie & la politeſſe, les avoit mis dans la néceſſité de faire des efforts extraordinaires & ruineux dans la guerre qu'ils eurent avec les Anglois en 1666. Ce fut cette même vanité qui les empêcha de faire ſolemnellement d'humbles ſatisfactions à Louis XIV. & qui leur attira une guerre avec les François encore plus ruineuſe que celle qu'ils avoient eue avec les Anglois.

Ce

Ce ne fut pas une moindre faute d'imprudence & de modération dans le Roi de ne pouvoir ſupporter l'expreſſion de la vanité inſolente de quelques impertinens de Hollande, lorſqu'il ſe réſolut à riſquer de perdre plus de quarante mille ſoldats & Officiers, & à faire payer à ſes ſujets plus de cent cinquante millions dans les ſix années de guerre qui ſuivirent; & cela uniquement pour avoir le plaiſir d'abattre la ſotte préſomption & l'orgueil des Hollandois; or ne pouvoit-on point avec ces cent cinquante millions, & la vie de tant de ſujets, acheter pour le Roi, & pour ſes ſujets, plus grand nombre de plaiſirs plus grands & plus purs que le mince plaiſir de montrer la ſupériorité de ſes armes, & d'humilier des ſots & des ſuperbes?

Quelqu'un en Europe pouvoit-il douter de la ſupériorité de puiſſance que le Roi avoit ſur les Hollandois? Or que pouvoit produire autre choſe une dépen-

ſe extraordinaire de plus de cent cinquante millions, que de donner à l'Europe une nouvelle preuve de cette ſupériorité de puiſſance ſur la Nation Hollandoiſe ? & cette nouvelle preuve valoit-elle cent cinquante millions ? valoit-elle la mort de quantité de ſoldats & de braves Officiers François ?

Etoit-il raiſonnable de faire tant ſouffrir tant de familles, pour tirer vengeance des impertinences de quelques hommes, qui n'étoient que des enfans, à qui la vanité avoit tourné la tête ? ne ſuffiſoit-il pas de leur laiſſer le ridicule qu'ils méritoient ? valoient-ils ſeulement huit jours de ſoins d'un homme ſage ? Il eſt vrai que le Roi, enfant lui-même comme eux, fut bleſſé de leur vanité ; mais n'étoit-il pas incomparablement plus ſage de rire de leur inſulte que de s'en facher ? Voila pourtant le vrai, le réel de cette petite inſulte que Louvois eut l'habileté de faire paroître

ſi

ſi grande; telle fut l'entrepriſe qu'il repréſenta à ſon Maître comme très glorieuſe; auſſi n'y eut-il que Louvois qui profita de toutes les pertes que firent dans cette guerre les Hollandois, les Suédois, les Eſpagnols, les Allemands & les François; il augmenta ſon crédit, ſon autorité, ſa conſidération, les biens de ſa famille & de ſes créatures, & ſe moquoit de Colbert ſon rival, qui avoit le ſoin d'exiger de grandes impoſitions, qui ne ſervoient qu'à augmenter la conſidération du Miniſtére de la guerre.

Et il ne faut pas déſavouër que plus cette entrepriſe fut injuſte & heureuſe, plus elle irrita nos voiſins, & les diſpoſa à s'unir contre un jeune Roi, dont la puiſſance les menaçoit d'un pareil traitement; mais cet inconvénient étoit préciſément le point où viſoit Louvois, pour ſe rendre de plus en plus important dans ſon Miniſtére, en accablant

d'affaires fâcheuſes le Miniſtre des Finances ſon rival.

Ce n'eſt pas une vérité bien difficile à démontrer, qu'un Souverain, qui fait de grandes dépenſes aux dépens du peuple, doit avoir pour but de procurer à ce peuple un profit beaucoup plus fort que la dépenſe à laquelle il engage ſon peuple; & que d'en uſer autrement c'eſt une injuſtice devant DIEU & au tribunal de la conſcience. Cependant Louvois, aidé de la ſotte opinion du peuple, que la ſupériorité des armes eſt une vertu ou une qualité digne de louanges, quoiqu'employée injuſtement, perſuada le Roi, & le Roi perſuadé s'occupa le reſte de l'année à amaſſer tout ce qui pouvoit contribuer à faire réüſſir le projet que Louvois lui avoit fait adopter, & à éloigner tout ce qui pouvoit le traverſer; ainſi plus il trouvoit de difficultés, plus il s'opiniâtroit à les ſurmonter; heureux s'il eût penſé que la juſtice méritoit

ritoit toute ſon application & tous ſes ſoins !

Les Hollandois, en cela mauvais politiques, pour faire dépit au Roi, commencérent à défendre chez eux le commerce des vins de France ; le Roi de ſon côté défendit aux François de vendre aux Hollandois les eaux-de-vie, dont ils avoient grand beſoin pour leurs vaiſſeaux, & augmenta les impoſitions d'entrées ſur les épiceries & ſur les autres marchandiſes qu'apportent les Hollandois, ſans augmenter les entrées de ce qu'apportoient les Anglois & les autres Nations ; ainſi tout ſe préparoit à la guerre pour le commencement de l'année ſuivante.

Cette année le Roi fit commencer par Manſard le bâtiment des ſoldats invalides & eſtropiés. Ce projet a plus d'éclat que de ſolidité ; car il en coûte à la Nation trois-cent livres par ſoldat pour les nourrir & entretenir à Paris ; au lieu

qu'en donnant cent livres à chacun d'eux dans leurs villages, ils ſe trouveroient beaucoup plus heureux; & au lieu de deux mille invalides, le Roi avec le même fonds en pourroit entretenir ſix-mille. Il ne devroit y avoir à Paris que des Pariſiens, & un bureau pour faire payer les ſoldats des provinces, & pour en avoir les liſtes & les contrôles.

Colbert, qui ſongeoit à procurer au Royaume non ſeulement plus de richeſſes par les arts, par les manufactures & le commerce étranger, mais encore plus d'éclat par les progrès des Sciences, fit venir en France pluſieurs ſavans, & envoya en Afrique, en Amérique & en pluſieurs endroits de l'Europe des ſavans François pour y faire des obſervations propres à perfectionner les Sciences, & ſur-tout la Phyſique, la Médecine, la Navigation, & la Géographie.

Il travailloit fortement à rétablir les finances dans un bon ordre, & l'on peut

peut dire que ſon grand travail & ſon grand ſuccès nuiſirent de ce côté-là au Royaume, en ce que le Roi trouva un peu trop de facilité à lever de grandes impoſitions, pour faire des guerres ruineuſes, qu'il n'auroit pas faites, s'il avoit eu un Miniſtre des finances moins habile & moins laborieux, & s'il avoit trouvé plus de difficultés à lever des taxes ſur ſon peuple.

ANNE'E 1672.

Le 6e. Avril 1672. le Roi fit publier dans Paris & afficher la déclaration de guerre qu'il vouloit faire aux Hollandois, & comme il ne diſoit dans cette déclaration aucun motif ſuffiſant pour entreprendre une guerre ſi couteuſe & qui pouvoit durer pendant pluſieurs années, chacun jugea que Louvois auroit mieux fait, pour ſauver au Roi la réputation de voiſin fâcheux, injuſte, malfaiſant, de ne point faire publiquement une pa-

reille déclaration ; c'eſt un nouveau tort que de donner au public de mauvaiſes raiſons.

Le Roi en ne publiant aucun Manifeſte, laiſſoit croire qu'il avoit lui & ſes ſujets de grands motifs de ſe plaindre des Hollandois.

Le Roi marcha par Charleroi vers Maſtricht avec près de cent-trente-mille hommes ; il commandoit la grande armée ; M. le Prince de Condé, que l'on nommoit M. le Prince, commandoit la ſeconde, & M. de Turenne la troiſiéme.

Les Hollandois, qui n'avoient que vingt-cinq-mille hommes, ne pouvoient mettre que de foibles garniſons dans les trente places où ils en avoient beſoin. Les maniéres hautaines dont pendant leur proſpérité ils avoient traité leurs voiſins moins puiſſans, firent que ces voiſins les virent avec plaiſir fort conſternés.

Le

Le Roi s'empara dans cette Campagne de trente-ſix villes, dont la plupart étoient fortifiées, de Tongres, de Mazeick, d'Orſois, de Burik, de Veſel, de Rhimbergue, d'Emeric, de Doetkam, d'Arnhem, de Schenck, de Duysbourg, de Deventer, de Groll, de Hardewick, d'Amersfort, de Kempen, de Rhenen, de Viane, d'Elbourg, de Vich, de Zwol, de Culembourg, de Vageningen, de Vars, de Lekem, de Hattem, de Zutphen, de St. André, de Varni, de Genep, de Nimégue, de Nacrden, de Crèvecœur, de Bommel, de Bodegrave, de Swammerdam; les autres villes, pour ſe garantir de ce torrent inondérent la plus grande partie de leur pays, & les Magiſtrats d'Amſterdam mirent même en déliberation s'ils ſe rendroient au Roi.

Ce fut alors que les Hollandois ſentirent combien leur faute étoit grande de n'avoir pas pris plutôt l'idée qu'ils devoient de la puiſſance formidable d'un

jeune Roi, qui commande en perſonne une nombreuſe armée, conſeillé tantôt par de jeunes étourdis ſes Courtiſans qui veulent ſe diſtinguer à l'envi par des entrepriſes courageuſes & difficiles, & de n'avoir pas fait dès 1664. & 1665. des ligues défenſives de garantie réciproque contre la France, en s'uniſſant avec l'Eſpagne pour empêcher le Roi de faire les grandes conquêtes qu'il fit dans les Pays-Bas Eſpagnols en 1667.

Au reſte les grands & rapides avantages du Roi ſur les Hollandois ne tardérent pas à donner de grandes inquiétudes à leurs voiſins, & à les rendre plus faciles à ſe liguer avec eux, moins pour le ſalut de cette République, que pour leur propre conſervation. On parla de paix, & le Roi craignant à ſon tour le nombre & les forces des Souverains qui ſe liguoient, ſe rendit plus facile ſur les conditions d'un traité de paix.

Pour

Pour l'ordinaire les Souverains ſongent à ſe liguer pour leur conſervation réciproque quand il n'en eſt plus tems, & les Républicains Hollandois, pour avoir épargné deux ou trois millions à faire de fortes ligues défenſives dans les tems favorables en pluſieurs années, dépenſérent plus de ſoixante millions d'extraordinaire, & furent obligés de reprendre un Stathouder, ou Commandant-Général des Etats, qui pour les gouverner deſpotiquement commença prudemment par faire tuer deux ou trois douzaines des principaux Magiſtrats & Officiers Républicains, entr'autres le grand Penſionaire de Witt & ſon frére. Voilà ce que cauſérent à la République des épargnes pernicieuſes, & des défauts de lumiére dans les Magiſtrats, pour ſe faire une idée juſte de la puiſſance & de la force des Souverains voiſins à qui ils pouvoient avoir à faire.

D'un autre côté ſi le Roi dans la campagne

pagne de 1672. s'étoit contenté de faire ſauter les fortifications de toutes les places qu'il prit ſur la République, qu'il eût ramené ſon armée en France & licentié ſes troupes, il auroit ſuffiſamment humilié les Hollandois au gré de tous leurs voiſins, & n'auroit inſpiré à aucun voiſin aucune crainte de vouloir faire des conquêtes à leurs dépens; l'Eſpagne, l'Angleterre vengées, aucun Potentat ne ſe fût remué pour aider aux Hollandois à ſe venger à leur tour, & la guerre étoit finie.

Mais ce n'étoit pas le compte de Louvois. Colbert ſon rival, qui avoit ſoin des finances & du miniſtére intérieur de l'Etat, eût eu plus de crédit que jamais dans la paix; il falloit donc pour perpétuer la guerre que Louvois inſpirât au Roi de vouloir garder des conquêtes en Hollande, pour porter l'Eſpagne & la Maiſon d'Autriche à ſe liguer étroitement, pour faire reſtituer ces conquêtes par

par le Conquérant, pour l'abaiſſer à ſon tour, & pour n'avoir plus à craindre un voiſin ſi facile à ſe mettre en humeur de conquérir. Ainſi Louvois perſuada le Roi de garder ſes conquêtes, & même d'en faire d'autres l'année ſuivante, pour ſe dédommager d'une partie des fraix de la guerre.

Louvois gagnoit deux points importans : il accoutumoit le Roi aux projets de guerre & de conquêtes ; & il donnoit au reſte de l'Europe l'idée du Roi comme d'un Prince très puiſſant, qui, ſans ſe ſoucier d'exécuter ſes traités, aſpiroit à la Monarchie de l'Europe ; & l'on peut dire que Louvois ne réuſſit que trop bien dans ſon deſſein ; il prouva à tout le monde la puiſſance, l'ambition & le peu d'exactitude de ſon Maître à exécuter ſes promeſſes, & cette opinion publique fut le principal reſſort dont le Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre, ſe ſervit pour unir toute l'Euro-

l'Europe contre le Roi quinze ou ſeize ans après dans la ligue d'Augsbourg, pour le mettre pluſieurs fois en divers tems ſur le bord du précipice, dont l'on peut dire que l'Etat ne s'eſt ſauvé que par des conjonctures qni tiennent du merveilleux, & en montrant à ſon tour malgré lui ſa foibleſſe; & effectivement nous ne prouvames que trop bien en 1712. quarante ans après, qu'il n'y avoit plus rien à craindre pour l'Europe de la ſupériorité de notre puiſſance autrefois ſi formidable.

Le Conſeil de cette année fut ſi occupé de guerres & de nouveaux préparatifs pour la campagne ſuivante, que l'on n'en vit rien ſortir pour l'utilité intérieure de l'Etat, mais ſeulement des Edits pour de nouvelles impoſitions néceſſaires pour faire la campagne ſuivante.

Il paroît par les plaiſirs que le Roi avoit pris dans les divers ſuccès qu'il avoit eu contre les Hollandois, que ſon princi-

principal but étoit de leur montrer ſa grande puiſſance à eux & à toute l'Europe, ce qui n'a rien de glorieux & de digne de louange ; s'applaudir d'être plus puiſſant que les autres, c'eſt une vanité, c'eſt une gloriole ; mais la vraie gloire, la grande gloire, la diſtinction la plus précieuſe entre ſes pareils, c'eſt de faire le meilleur uſage qu'il eſt poſſible de la ſupériorité de ſa puiſſance, tant pour augmenter le bonheur de ſes ſujets, que pour ſe faire eſtimer & aimer de ſes voiſins.

Je conviens que ſi le Roi s'en fût tenu au deſir de venger ſes voiſins des inſultes qu'ils avoient reçuës des maniéres hautaines de ceux qui gouvernoient la République de Hollande, & d'humimilier cette Nation, en lui ôtant une partie de ſes fortifications, c'étoit un emploi juſte de ſa grande puiſſance ; mais dès que dans les conférences pour la paix, le Roi parle de dédommagement

&

& de garder des conquêtes, le moins clair-voyant voit que ce n'eſt plus l'intérêt public ni l'intérêt de la juſtice qui l'a mis en mouvement, ce n'eſt plus qu'un intérêt particulier, ce n'eſt plus un Héros, ce n'eſt plus pour les ſentimens qu'un homme du commun qui ne penſe pas d'une maniére plus élevée que des bourgeois, tels qu'étoient ſes Miniſtres.

Si le Roi ſe fût chargé de faire rendre juſtice aux Souverains foibles par les Souverains puiſſans & injuſtes, il eût eu également le plaiſir de prouver à l'Europe ſa grande puiſſance, & il eût joui de la gloire d'en faire un emploi glorieux & utile au public; il eût prouvé démonſtrativement ſon grand deſintéreſſement, & par conſéquent ſon grand amour pour la juſtice. Tel eſt le plus bel emploi de la puiſſance d'un Souverain, parce que c'eſt un acte de grande bienfaiſance que de faire rendre à ſes propres dépens juſtice au plus foible : Voilà

Voilà le vrai héroïſme, qui ſera toujours inconnu à ceux qui penſent en bourgeois.

Il y avoit en ce tems-là, & il y aura toujours aſſez d'injuſtices pareilles que les Souverains puiſſants font aux foibles, & des injuſtices encore plus grandes que ne pouvoient être les maniéres fiéres & hautaines dont les Hollandois traitoient les autres Souverains.

Ce n'eſt pas une vérité bien difficile à voir comme vérité, que ce n'eſt pas la ſupériorité de puiſſance qui eſt digne de louange, mais ſeulement le noble uſage de cette ſupériorité pour faire régner la juſtice, pour diminuer les maux des hommes & pour en augmenter les biens.

Tibére, Néron, Attila, ces hommes ſi infames, ont eu plus que Louis XIV. cette grande ſupériorité de puiſſance ſur leurs voiſins; ont-ils pour cela mérité aucunes louanges? Cependant cette vérité

rité ne fut connue par Louis XIV. que vers la fin de ſa vie, lorſque ſa puiſſance étoit extrémement diminuée, & lorſqu'au lit de la mort il recommanda ſi fort au Roi ſon ſucceſſeur de ne pas l'imiter dans ſes folles entrepriſes de guerre.

Au reſte, je ſuis perſuadé que ſi quelqu'un lui eût demandé s'il croyoit ces maximes vrayes, il lui eût répondu qu'oui. Mais que ſert dans la conduite une vérité que l'on ne connoit que par ſpéculation, & de la pointe de l'eſprit? de quelle force peut-elle être contre les préjugés du vulgaire qui croit tout le contraire, & que rien n'eſt ſi beau & ſi glorieux que d'avoir une grande ſupériorité de puiſſance & de la faire ſentir aux autres en leur faiſant du mal.

Le Roi n'avoit eu qu'une mauvaiſe éducation, dans laquelle les grandes & importantes vérités n'avoient pas aſſez été

été répétées & prouvées en diverſes maniéres ; elles ne l'avoient pas été la centiéme partie de fois qu'elles auroient dû l'être pour former de bonnes habitudes ; pouvoit-il alors avoir des habitudes aſſez fortes pour réſiſter au torrent des préjugés faux de la grande multitude de jeunes Courtiſans & d'habiles flatteurs qui l'environnoient du matin juſqu'au ſoir en 1672 ?

J'avouë que de ce côté-là on doit être très indulgent envers les Rois du commun, qui n'ont pas eu le bonheur d'une excellente éducation, qui enſeigne aux écoliers en quoi conſiſte la vertu, & quelles ſont les actions & les entrepriſes qui méritent véritablement une belle réputation & de grandes louanges.

Cela prouve que pour jouër un grand rolle en Europe, & pour empêcher les guerres & faire rendre juſtice aux moins forts, il faut pluſieurs conditions. 1°. Il faut être puiſſamment armé. 2°. Il faut

faut être inſtruit à fond des conteſtations des Souverains. 3°. Il faut que le Roi juſte leur déclare qu'il ſera pour celui qui ne fera aucune hoſtilité & qui offrira l'arbitrage. 4°. Il faut que ce Médiateur ne demande jamais aucun dédommagement de ſes pertes & de ſes dépenſes, & ſe contente du ſeul plaiſir de conſerver la paix & l'alliance entre les voiſins. 5°. Il faut qu'il ne ſonge qu'à l'honneur de leur épargner les dépenſes & les pertes que cauſe la guerre.

Or il n'y a qu'un grand homme qui puiſſe penſer ainſi; un homme du commun ne ſauroit monter ſi haut, ſurtout loiſqu'il n'a que des Miniſtres, qui avec de l'eſprit & de l'habileté n'ont que des ames vulgaires.

ANNÉE 1673.

La République de Hollande repréſenta ſi bien à l'Eſpagne, à l'Empereur, & à l'Electeur de Brandebourg l'intérêt qu'ils avoient

avoient tous d'arrêter les conquêtes des François, qu'ils ſe déclarérent en ſa faveur; auſſi la France ſe contenta de prendre Maſtricht & d'abandonner le reſte des places qu'elle avoit en Hollande pour garantir elle-même ſes propres frontiéres.

Il y eut auſſi divers combats ſur mer, qui, à leur ordinaire, coûtérent beaucoup & ne décidérent de rien.

Les Allemands prirent Bonn ſur l'Electeur de Cologne Allié de la France, & les deux partis oppoſés commencérent à avoir tantôt de bons, tantôt de mauvais ſuccès, & à combattre avec une égalité d'autant plus ruineuſe qu'elle étoit durable.

Cette Alliance des Princes voiſins contre la France ne ſurprit perſonne, & comme chacun s'y attendoit, le Roi pouvoit facilement la deviner un an devant, éviter de donner des allarmes à l'Europe, éviter la réputation de voiſin inquiet, ambitieux, impatient, turbulent,

lent, injuſte, qui vouloit avec hauteur impoſer des loix à ſes voiſins ; il pouvoit au contraire s'en faire aimer, & s'en faire reſpecter comme le protecteur des foibles, & comme médiateur & arbitre deſintéreſſé ; il pouvoit éviter la néceſſité de ruiner ſon peuple par des augmentations d'impôts ; il pouvoit au contraire travailler à l'enrichir par l'augmentation du commerce de ſes ſujets, par l'amélioration des finances, par le perfectionnement de l'éducation de la jeuneſſe, par les beaux chemins, par les canaux, par de bons réglemens, & de bons établiſſemens pour l'intérieur de l'Etat, tel que pouvoit être l'établiſſement du ſcrutin perfectionné.

Mais Louvois, jeune Miniſtre de la guerre, lui inſpira des deſirs tout oppoſés, c'eſt-à-dire, le deſir de ſoumettre ſes voiſins par la ſupériorité de ſes armes, ce qui étoit impoſſible ſans la ſupériorité des finances, & ſans la ſupério-

périorité du commerce, ſurtout contre des peuples plus nombreux, ſecourus par l'argent des Nations riches & commerçantes.

Ce furent cependant ces fauſſes idées avec leſquelles Louvois entraina le Roi dans des entrepriſes guerriéres, dans leſquelles il n'a remporté qu'une réputation odieuſe à ſes voiſins, & très onéreuſe à ſes ſujets, en comparaiſon de celle qu'il auroit pu acquérir avec la moitié moins de dépenſes, en ſe contentant de ce qu'il poſſédoit par des négociations pour entretenir la paix en Europe, & par de bons projets propres à bonifier durant la paix l'intérieur de ſon Etat.

Colbert forma cette année un établiſſement utile à l'Etat, ce fut le *Jardin Royal*, où l'on fait des leçons publiques d'Anatomie, de Chymie, & de Botanique.

Le Roi par les ſoins de ce Miniſtre

fit auſſi une Ordonnance ſur le Commerce, & une autre ſur les fraix de Juſtice, qui remédiérent à un grand nombre de petits abus.

Il y eut encore une Ordonnance pour établir dans chaque Bailliage ou Sénéchauſſée un Greffe, où celui qui vouloit avoir une hypothéque ſur un fonds de tel Bailliage devoit faire enrégiſtrer ſon titre ; mais comme à cauſe de la guerre cet Edit regardoit moins l'intérêt public que des taxes & ſubſides pour continuer une guerre qui n'étoit nullement néceſſaire, le Roi trouva de la réſiſtance à l'enrégiſtrement de cet Edit au Parlement ; car les bonnes loix, lorſqu'elles ſont faites dans des vûes de lever de nouveaux impôts ſur le peuple, deviennent bientôt mauvaiſes & nuiſibles aux ſujets.

ANNE'E 1674.

Les deux partis avoient choiſi Colo-

gue

gne pour conférer de la paix, ſous la médiation du Roi de Suéde ; mais l'Empereur, piqué de ce que le Prince de Furſtemberg comme Plénipotentiaire de Cologne Allié de la France mettoit perpétuellement des obſtacles à ſes deſſeins, le fit enlever de Cologne, & le fit mettre en priſon à Neuſtad. Cet enlévement fait contre le droit des gens fit rompre les conférences, qui ne recommencérent que trois ans après à Nimégue.

Cependant le Roi fit la conquête de la Franche-Comté, avant que les Impériaux puſſent paſſer le Rhin ; enfin ils le paſſérent au nombre de ſoixante & dix mille hommes, & ſur la fin de la campagne prirent leur quartier d'hyver en Alſace.

Mr. de Turenne les laiſſa établir ; mais dans le mois de Décembre, il raſſembla ſes quartiers en Lorraine, & fit de ſi belles marches, qu'avec quinze ou ſeize mille hommes étant arrivé du cô-

té de Béfort, il battit leurs quartiers l'un après l'autre, & les obligea d'aller prendre d'autres quartiers dans leur propre pays à l'orient du Rhin.

Les bons François murmuroient de ce que l'on donnoit ſi peu de troupes à commander au meilleur Général de France; mais Louvois haïſſoit Mr. de Turenne, & mépriſoit la capacité qu'il prétendoit avoir déja acquiſe dans l'art militaire.

Ce Miniſtre avoit mis dans l'eſprit du Roi de gouverner lui-même les armées avec des projets de campagne & des couriers, ce qui étoit impoſſible, parce que les occaſions de battre l'ennemi ou de l'éviter ſe perdent en peu d'heures, & parce qu'il faut pouvoir changer de plan promtement ſelon les événemens journaliers de la guerre. Auſſi Mr. de Turenne mettoit-il quelquefois dans ſa poche les paquets qu'il recevoit de la Cour, & ne les liſoit que le lendemain,

en

en disant : „ C'est à ceux qui sont sur „ les lieux à juger de ce qu'il faut y „ faire jour par jour,

Les Hollandois firent de grands armemens sur mer, qui leur coutérent beaucoup ; car on dit qu'ils avoient près de cent vaisseaux armés ; mais ils n'eurent aucun succès ni à Belliſle, ni à la Martinique, & perdirent inutilement plus de vingt millions de dépense. Ainsi il arriva que cette année chaque parti dépensa beaucoup, & se fit beaucoup de mal sans faire aucun véritable profit, ni aucun progrès pour terminer leurs différends.

On ne vit cette année aucun réglement, aucun établiſſement pour l'utilité publique ; toute l'attention du Conseil & toutes les finances ne regardoient que la guerre, que nous avions entrepriſe si mal à propos, & qui, au lieu de procurer une grande utilité au public, (ce qui est le but d'un bon Gouvernement)

cauſoit au contraire à pluſieurs Nations des maux innombrables, de ſorte que l'on peut dire, que ſi par le moyen de la guerre le Roi viſoit à augmenter le bien public, il s'égaroit au point d'aller droit à l'oppoſite de ſon but; & s'il ne viſoit pas à ce but, il ne méritoit pas d'être loüé comme bon Roi.

Ce fut cette année que Mr. le Prince donna la terrible bataille de Senef en Flandre, dans laquelle il y eut tant de troupes & de braves Officiers tués de part & d'autre, ſans aucune déciſion.

Colbert voyant la guerre s'allumer de plus en plus, ſe vit alors obligé de chercher les moyens de ſoutenir le plus qu'il pouvoit les nouvelles dépenſes où la guerre engageoit le Royaume. Ainſi on ne vit plus qu'Edits burſaux pour trouver de l'argent; on vit la création de huit nouveaux Maîtres des Requêtes, la création des offices de Jaugeurs, des taxes ſur les Officiers de Judicature, des

des taxes ſur l'étain, ſur la vaiſſelle d'or & d'argent, ſur les contracts d'échange. On vit de nouvelles créations de plus de trois cent petits Offices ſur les ports de Paris, création de nouveaux Procureurs, taxes ſur le papier marqué, taxes ſur le tabac, taxes ſur les conſignations, ſur les bois de Normandie, ſur le *prétexte* du tiers & du dixiéme denier; création de nouveaux gages ſur les offices de Judicature; création d'un million de rentes ſur la ville.

Ce dernier expédient de création de rentes ſur la ville parut dans la ſuite le plus facile & le moins onéreux. Telles étoient les malheureuſes ſuites d'une guerre très couteuſe, entrepriſe ſans aucun fondement légitime.

ANNE'E 1675.

Monſieur de Turenne fit la guerre juſqu'à la fin de Janvier de cette année; & comme le Roi, par les conſeils

de Louvois, ne lui donnoit que peu de troupes à commander l'été, il faloit qu'avec ſa grande capacité il regagnat l'hyver ſur les ennemis ce qu'ils avoient gagné l'été par leur grande ſupériorité ; ainſi il avoit l'avantage d'être de meilleure heure qu'eux en campagne & de pouvoir raſſembler ſes troupes l'hyver, faculté que n'avoit pas Montecuculi habile Général Allemand, parce que les Colonels & les Officiers des Régiments Allemands ſont bien moins dépendants de leur Général que les Colonels & les Officiers des Régimens François.

Cependant Mr. de Turenne ayant paſſé le Rhin dans le mois de Juillet, eſpéroit, quoique plus foible, battre Montecuculi ; il avoit pour cela fait ſes diſpoſitions de maniére qu'on lui entendit dire en parlant des ennemis, „ Ils ſont „ enfin venus où je déſirois qu'ils vinſ„ ſent ; mais étant monté ſur une hauteur avec quelques Officiers pour découvrir leurs

leurs mouvements & pour placer une batterie, les ennemis qui commençoient à décamper, firent encore une derniére décharge d'une batterie qu'ils avoient dans le voiſinage de cette hauteur, & un boulet perdu & tiré de fort loin emporta le bras de Saint-Hilaire Lieutenant Général d'Artillerie, & donna dans l'eſtomach de Mr. De Turenne, qui tomba mort ſur la place à ſoixante & quatre ans.

Telle fut la fin glorieuſe de la vie d'un homme très célébre, & qui, à mon avis, mériteroit le nom de *Grand*, s'il n'avoit pas quitté le parti de la Cour vingt ans auparavant, pour ſuivre imprudemment la folle ambition de ſon frére aîné, durant les guerres civiles de la Fronde dans la minorité du Roi Louis XIV.

Le grand homme ne ſe prête jamais aux deſſeins de ceux qui cherchent à troubler la tranquilité intérieure de leur

patrie par des revoltes ; il employe toujours volontiers, au contraire, ſes talents à ſoumettre promtement les revoltés & à maintenir la paix intérieure ; parce que le plus grand malheur d'un Etat c'eſt la guerre entre citoyens.

Les fautes d'un Miniſtre Général cauſent à la vérité quelques malheurs dans l'Etat, mais ils ne ſont rien en comparaiſon des malheurs que cauſe une guerre civile ; ainſi ce ſera toujours à mes yeux une horrible tache dans la vie de Mr. de Turenne, d'avoir ſuivi ſeulement un an ou deux le parti des perturbateurs du repos public, & d'avoir ſervi contre ſa patrie ſous les Chefs des ſéditieux qui armérent les François contre les François.

Montecuculi fut averti une heure après de la mort de Turenne, & fit revenir les bagages qui avoient commencé à défiler : les deux Lieutenants Généraux de l'armée de Mr. de Turenne ne ſongérent

rent qu'à repaſſer promtement le Rhin, & à ſe tenir ſur la défenſive en Alſace; la conſternation fut grande dans cette armée, & bientôt après dans tout le Royaume; il n'y eut que Louvois qui crut avoir beaucoup gagné par cette mort. Mr. le Prince qui étoit en Flandre eut ordre de venir commander l'armée de Mr. de Turenne, qui fut promtement fortifiée de douze ou quinze mille hommes.

La campagne ſe paſſa dans une eſpéce d'égalité d'avantages & de déſavantages dans les différens endroits où il y avoit des armées.

Pour fournir à la grande dépenſe où Louvois avoit engagé le Royaume, il fallut créer de nouveaux impôts, & tel fut l'impôt du papier marqué, qui excita une revolte à Rennes & à Bordeaux; & comme les deux Parlemens de ces deux villes furent ſoupçonnés d'avoir favoriſé ces revoltes, ils furent transférés, & la ſédition ſe calma.

Les Anglois retirérent leurs troupes de nôtre armée, & le Roi d'Angleterre s'offrit aux deux partis pour Médiateur de la paix ; il fut accepté, & l'on convint de Nimégue pour le lieu des Conférences ; on commençoit de part & d'autre à ſe laſſer de la grande dépenſe & des grands embarras de la guerre, mais ce commencement de laſſitude n'opéra aucune ſuſpenſion d'armes.

Nul réglement, nul établiſſement en faveur de l'intérieur du Royaume ; mais il parut un Edit burſal pour des taxes ſur ceux qui avoient acquis des terres du Clergé.

Le Roi créa auſſi cette année un nouveau million de rentes ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris, au payement deſquelles il affecta le revenu de ſes Fermes ; & il créa auſſi un nouveau million de gages annuels, que l'on força les Officiers de Juſtice d'acquérir malgré eux ; ces deux articles apportoient au Roi quarante millions,

lions, c'étoient deux millions de rente dont l'Etat demeuroit chargé pour toujours.

Je ne disconviens pas que le Roi n'ait eu du plaisir à se venger des deux médailles Hollandoises ; mais on ne disconviendra pas que les François achetérent bien cher ce plaisir du Roi.

ANNE'E 1676.

Les Conférences de Nimégue pour la paix étoient commencées, les Plénipotentiaires Médiateurs faisoient des propositions aux deux partis, mais on avançoit peu, parce que ces Plénipotentiaires n'avoient point obtenu de suspension d'armes : ainsi les bons ou les mauvais succès des armées les obligeoient à changer toutes les semaines leurs propositions. Ces Médiateurs n'avoient point obtenu cette suspension, parce qu'ils n'avoient point d'ordre de leurs Maîtres de se déclarer contre celui qui n'accepteroit pas

la ſuſpenſion, & effectivement les Anglois & les Suédois étoient aſſez puiſſans pour faire pancher beaucoup & tout d'un coup la balance, & pour rendre le parti en faveur duquel ils ſe déclareroient fort ſupérieur.

Mais peut-être que ces Médiateurs n'étoient pas fâchés de voir durer la guerre entre leurs voiſins qui pouvoient devenir leurs ennemis ; ce qui eſt bien ſûr, c'eſt qu'ils n'étoient pas fort ardens pour procurer la paix de l'Europe : Ainſi, il n'y avoit proprement que la grande laſſitude des deux partis oppoſés, & leur crainte réciproque d'être encore pis les années ſuivantes, qui puſſent les déterminer à accepter des propoſitions qui devoient leur paroître dures, & qu'il falloit pourtant accepter, pour finir la guerre dont la continuation leur étoit encore plus dure.

Cependant comme les François s'apperçurent qu'ils ne pourroient jamais garder

dèr Liége & Huy, ils réſolurent ſagement d'en faire ſauter les fortifications ; conſeil ſage qu'ils euſſent dû ſuivre quatre ans auparavant lorſqu'ils entrérent en Hollande, & lorſqu'ils prirent tant de places en deux ou trois mois.

Cette année mourut Ruyter d'une bleſſure qu'il reçut dans un combat naval près de Sicile contre les François : C'étoit le plus habile homme de mer qu'euſſent les Hollandois ; ils perdirent bientôt après à Palerme grand nombre de vaiſſeaux de guerre que leur brûlérent les François commandés par Du Queſne, malheur qui ne leur ſeroit pas arrivé ſi Ruyter avoit vécu.

Les François reprirent l'Iſle de Cayenne ſur les Hollandois, & les terres voiſines qui ſont dans le continent preſque ſous la ligne, & nous les poſſédons toujours : Ces pays fort chauds peuvent être utiles pour y faire croître les arbres & les plantes, qui ne croiſſent bien que dans

les

les pays chauds, cotoniers, cacaotiers, poivriers, muſcadiers, caneliers, caffetiers, tabacs, cannes de ſucre &c. ; or il vaut mieux tirer ces denrées de ſon propre pays que des étrangers, 1°. parce que l'argent ne ſort point du Royaume, 2°. parce que c'eſt un travail utile qui peut occuper beaucoup de familles, qui n'ont pas de travaux ſi utiles, ou qui manquent même de travaux.

Ce qui avoit beaucoup facilité les alliances défenſives & offenſives que les Hollandois avoient faites avec leurs alliés, c'eſt qu'ils leur payoient des ſubſides annuels très conſidérables depuis trois ans pour entretenir des troupes; ils en payoient à l'Empereur, à l'Eſpagne, à l'Electeur Palatin, au Roi de Dannemarck, aux Princes de la Maiſon de Brunſwick, à l'Evêque de Munſter, au Prince de Neubourg & à d'autres Princes : ces ſubſides étoient très onéreux aux Hollandois; ils vouloient s'en délivrer au plutôt ;

plutôt ; & comme ils voyoient que leurs principaux Alliés différoient ſous divers prétextes d'envoyer leurs Plénipotentiaires à Nimégue, ils déclarérent qu'ils ne payeroient plus ces ſubſides, & qu'ils feroient leur paix ſéparément, s'ils ne ſe hâtoient de conclure avec les François, qui de leur côté étoient & paroiſſoient auſſi fort preſſés de faire la paix.

Nul réglement, nul établiſſement, nulle amélioration pour l'intérieur du Royaume, dans lequel cependant il y a tant d'améliorations conſidérables à faire.

ANNE'E 1677.

Le Roi, qui ſavoit que les Allemands ne quittent leur quartier d'hyver que dans le mois de Juin, ſe mit en campagne dès le mois de Février, avec le ſecours des grands magazins qu'il avoit aſſemblés l'été & l'automne.

Il attaqua Valenciennes, place très bien fortifiée, au commencement de Mars, &

la prit par un hazard heureux. Les François ayant chaſſé les Eſpagnols d'un ouvrage détaché de la place, trouvérent la nuit un petit chemin qui menoit dans le foſſé à une petite porte qui ſe trouva ouverte; il y avoit un petit eſcalier pour monter ſur le rempart de la ville; l'Officier de garde fait filer ainſi ſur le rempart de la ville environ deux à trois cent hommes, ils ſe ſaiſiſent de la garde d'une porte, abattent le pont levis, & appellent leurs camarades du déhors; tandis qu'une partie faiſoit ferme & arrêtoit quelques troupes de la garniſon, les troupes du déhors entrérent & ſe rendirent maîtres de la place; le Roi par ſa grande autorité empêcha qu'elle ne fût pillée, le ſiége en auroit duré plus d'un mois & & demi.

Le Roi prit encore Cambray & St. Omer en Flandre, Fribourg en Allemagne; mais ces conquêtes ne faiſoient que donner des motifs puiſſans à tous ſes voiſins

ſins pour ſe liguer plus fortement enſemble, afin d'accabler par leur multitude un ennemi ſi formidable : Ce furent enfin ces mêmes conquêtes qui déterminérent l'Angleterre à ſe déclarer contre les François, s'ils n'acceptoient pas certaines conditions qu'ils propoſoient.

Les plus ſages diſoient qu'il eût mieux valu pour le Roi de faire moins de dépenſe, de ne rien attaquer, de ne rien prendre, de ſe tenir ſur la défenſive, de bien garnir les places, de laiſſer faire beaucoup de dépenſes aux Alliés pour en prendre une à la fin de la campagne, & ſe mettre en état de la reprendre, ou une autre équivalente, au commencement de la campagne ſuivante, avant qu'ils fuſſent ſortis de leurs quartiers.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce fut la déclaration que firent les Anglois, que de Médiateurs ils alloient devenir parties, & mettre ainſi une grande ſupériorité de forces du côté des ennemis,

mis, qui nous obligea à accepter l'année ſuivante leurs propoſitions d'accommodement.

Daligre Chancelier mourut, & le Roi mit à ſa place le vieux Le Tellier Secretaire d'Etat de la guerre, pére de Louvois; c'étoit un très habile Courtiſan, qui avoit inſtruit ſon fils à toujours louer le Roi par quelque endroit, & à lui faire croire qu'il étoit le plus ſage & le plus habile homme de l'Europe; il étoit venu à bout de lui perſuader que Sa Majeſté en ſavoit plus dans la guerre que les plus habiles Généraux, & qu'il étoit l'auteur de toutes les bonnes vües qui avoient réuſſi; Voilà pourquoi le Roi ſe plaiſoit plus à travailler avec Le Tellier & avec ſon fils qu'avec les autres Secretaires d'Etat: Mais le Tellier avoit encore une autre habileté: il diſoit au Roi tête à tête tout ce qui pouvoit faire naître des ſoupçons déſavantageux contre tous ceux pour qui le Roi marquoit quelque eſtime.

Un

Un jour le Roi lui loüoit la capacité & la probité de feu Mr. De Harlai, & diſoit que ce ſeroit un bon Chancelier; il convint de tout, & même il y ajouta d'autres loüanges : mais cependant, *je craindrois*, ajouta-t-il, *que la cire ne devint pas molle entre ſes mains.* Le Roi comprit à ce mot que Harlai réſiſteroit quelquefois à ſes volontés, lorſqu'il faudroit ſceller certains Edits; ainſi il ne ſongea plus à le donner pour ſucceſſeur à Le Tellier.

Le Tellier après le Conſeil reſtoit quelquefois un demi-quart d'heure ſeul avec le Roi, & ordinairement c'étoit pour rendre de mauvais offices à diverſes perſonnes, mais toujours ſous le prétexte de conſulter le Roi comme un oracle de ſageſſe.

Un jour le Comte de Grammont, autre Courtiſan fin & corrompu, le voyant ſortir du cabinet du Roi, plus gai qu'à l'ordinaire, dit à un de ſes amis; „ Il

» me ſemble que je vois ſortir une fouï-
» ne qui vient d'égorger une demi-dou-
» zaine de pigeons dans un colombier,
» & qui en ſort en ſe léchant encore les
» barbes.

On lui attribuoit pour maxime *qu'un habile voyageur doit ſonger à renverſer de bonne heure les arbres à droite & à gauche, de peur qu'ils ne viennent à tomber & à ſe rencontrer dans ſon chemin.*

C'eſt la maxime de tous les habiles ſcélérats de la Cour, qui ont, comme on voit, un furieux avantage ſur les gens vertueux pour avancer leur fortune à la Cour : auſſi eſt-il très rare qu'un homme vertueux & qui a des talents y réuſſiſſe & y reſte. Les Princes ne font que rire d'une médiſance délicate. Ainſi les méchants ruïnent bientôt dans leur eſprit les plus honnêtes gens de la Cour, c'eſt-à-dire qu'ils en banniſſent bientôt malgré eux la vertu & la vérité.

Le premier Préſident de Lamoignon mou-

mourut cette année ; c'étoit un Magiſtrat d'une grande réputation pour la probité & pour la capacité ; lorſqu'il fut nommé Premier Préſident vers 1660. il vint remercier le Cardinal Mazarin, qui lui dit avec eſprit : *Monſieur, vous ne me devez point de remerciement ; car ſi j'avois connu un homme plus digne de cette place que vous, je l'aurois nommé au Roi.*

Il avoit travaillé durant pluſieurs années dans des Conférences d'habiles gens à un ouvrage ſur le Droit François, qui auroit beaucoup diminué les ſources des procès s'il eût été achevé, ou ſi la Cour ſous la direction des Chanceliers avoit perpétué & autoriſé un pareil bureau.

Création d'un nouveau million de rentes ſur la ville.

Nouvelles taxes ſur les Contrôles.

Nul réglement nouveau ſur aucune des parties du Gouvernement. Les Miniſtres ne penſoient qu'à la guerre ; & pour les autres habiles politiques, ou bien ils ne travail-

travailloient à rien faute de récompenſes, que le Roi ne ſongeoit pas à promettre; ou bien les bons mémoires étoient rebutés par les Miniſtres, faute de loiſir pour les examiner, faute d'intérêt ſuffiſant pour faire valoir le travail d'autrui, faute d'autorité ſuffiſante pour les faire agréer au Conſeil, & faute de deniers ſuffiſans pour les faire exécuter.

ANNE'E 1678.

Pour preſſer davantage les Hollandois & les Eſpagnols de conclure ſéparément la paix, le Roi réſolut de prendre Gand & Ypres ſur la fin de l'hyver, avant que les ennemis puſſent mettre en campagne, & il les prit dans le mois de Mars; & pour avancer la ſignature de la paix, il fit un projet des articles qu'il ſigna, mandant à ſes Plénipotentiaires que c'étoit ſon dernier mot; les Hollandois preſſérent fort leurs Alliés de les accepter, & déclarérent que comme ces conditions leur paroiſ-

paroiſſoient raiſonnables, ils ſigneroient leur paix ſéparément le dix d'Août, & effectivement ils ſignérent le ſoir avant minuit.

Mais le Prince d'Orange, Stathouder des Hollandois même, avec cinquante mille hommes tâcha de ſurprendre les François commandés par Mr. de Luxembourg, campés à Saint Denis en Flandres; il donna un combat le quatorziéme Août malgré la paix ſignée.

Son plan étoit que s'il remportoit une victoire complette, il feroit faire une paix plus avantageuſe pour les Alliés, & que s'il perdoit la bataille, ce qui étoit ſigné ne laiſſeroit pas de ſubſiſter; c'étoit le raiſonnement d'un jeune Prince de vingt-huit ans, qui haïſſoit perſonnellement le Roi, & qui alloit perdre preſque toute ſon autorité par la paix. Le ſuccès du combat fut à peu près égal des deux côtés, & le lendemain la paix fut publiée dans les deux armées; mais l'Eſpagne ne

ſigna les articles qu'un mois après.

La paix étant ſignée avec les Hollandois & les Eſpagnols, le Roi n'eut pour ennemis que l'Empereur, le Roi de Dannemarck, l'Electeur de Brandebourg, & quelques Princes d'Allemagne; & il n'avoit plus d'autre intérêt à la continuation de la guerre, que pour faire rendre les places qu'ils avoient priſes ſur le Roi de Suéde ſon allié.

C'eſt ainſi que finit une guerre de ſix ans, dans laquelle le Roi endetta le Royaume de rentes, ou tira de ſes ſujets plus de deux-cent millions de livres de vingt-huit livres au marc, qui valent plus de trois cent cinquante millions de nôtre monnoye préſente qui eſt à quarante-neuf livres le marc; il perdit plus de quatre-vingt mille hommes, & ce qu'il acquit ne vaut pas vingt millions une fois payés.

Mais ſa plus grande perte, ce fut la perte de ſa réputation de bon Roi & de bon voiſin; car on ne le regarda plus dans

dans toute l'Europe, que comme un voiſin fâcheux, inquiet, d'une ambition injuſte, qui veut s'aggrandir aux dépens de ſes voiſins, & qui n'a point d'exactitude pour tenir ſes promeſſes : réputation à laquelle il doit les plus grands chagrins des derniéres années de ſa vie. Car ç'a été cette réputation & la guerre poſtérieure qui produiſirent la ligue d'Augsbourg, où toute l'Europe ſe ligua contre lui, & qui a cauſé la miſère de ſon Royaume & la ruïne d'une infinité de Créanciers de l'Etat. Ne valoit-il pas mieux avoir aſſez de ſageſſe pour ſavoir mépriſer le faſte impertinent des deux médailles Hollandoiſes, rejetter les idées de violer ſes promeſſes de renonciation aux droits de la Reine, & ſe charger du perſonnage de pacificateur de l'Europe que lui avoit tant conſeillé & ſi ſagement le Cardinal Mazarin ? Mais Louvois jaloux du crédit de Colbert vouloit s'enrichir ; il vouloit être le principal Miniſtre, & pour cela il lui faloit

de la guerre ; il ne lui importoit pas que le Roi perdit la réputation de Prince juſte, ni qu'il fût haï & déteſté dans toute l'Europe ; il ne lui importoit pas que la plupart des familles nobles euſſent à pleurer leurs parens & leurs amis ; il ne lui importoit en rien que les peuples fuſſent réduits à la miſére par de grandes impoſitions ; mais il lui importoit beaucoup de s'enrichir, d'avoir beaucoup d'autorité dans le Royaume, & de pouvoir ſatisfaire ſon ambition ; telle eſt l'origine de nos premiers & de nos derniers malheurs.

ANNE'E 1679.

L'Empereur ſentit bien qu'il ne pourroit pas longtems ſoutenir ſeul la guerre avec égalité contre les François, qui venoient de prendre Nuitz ſur le Rhin ; ainſi il ſigna la paix le cinquiéme Février.

L'Electeur de Brandebourg, à qui les François venoient de prendre diverſes places, & le Roi de Dannemarck, furent bien fâchés

fâchés de rendre toutes celles qu'ils avoient priſes ſur la Suéde à grands frais ; mais enfin ils ſignérent quatre ou cinq mois après, & ils perdirent ainſi le fruit de ces grandes dépenſes, qu'ils ſe ſeroient épargnées s'ils avoient accepté la neutralité qui leur avoit été offerte.

Si l'Angleterre, le Dannemarck, la Suéde, le Brandebourg, Hanovre, & les autres Princes avoit fait trois on quatre ans auparavant une ligue pour ſe déclarer Médiateurs & pour faire accepter aux deux partis la ſuſpenſion, & enſuite des propoſitions raiſonnables, en menaçant de ſe déclarer contre le parti qui refuſeroit la ſuſpenſion & les articles propoſés par les Médiateurs, ils auroient d'abord obtenu une ſuſpenſion d'armes, & auroient enſuite procuré la même paix ; car ils auroient été en état de mettre une ſupériorité déciſive dans le parti pour lequel ils ſe ſeroient déclarés.

Mais pour cela il eût fallu qu'ils euſ-

ſent fait la dépenſe d'un armement, & la plupart des Princes ne ſont pas aſſez habiles pour voir que la dépenſe néceſſaire pour être juge & arbitre déſintéreſſé eſt une dépenſe néceſſaire pour tout Souverain qui veut avoir ſûreté de conſerver la paix entre ſes voiſins par la voye de l'arbitrage.

Ce ſeroit le ſeul parti ſage & honorable que les Princes voiſins devroient prendre dans une pareille conjoncture. Il faut commencer par éteindre le feu de la guerre par des ſuſpenſions d'hoſtilité, de peur que l'embraſement ne s'étende au grand préjudice des Médiateurs mêmes ; car quand il eſt bien allumé, c'eſt un torrent qu'il eſt quelquefois impoſſible d'arrêter.

Si l'on veut bien examiner les foibles origines des grands Conquérans anciens, on verra qu'il auroit été très facile aux voiſins de s'unir pour obtenir des deux partis par une pareille menace la ſuſpenſion

ſion réciproque des hoſtilités, & que faute de cette attention de la part des Puiſſances voiſines à empêcher ou à éteindre le premier petit embraſement, elles ont été envelopées elles-mêmes bientôt après dans l'embraſement général par ces célébres conquérans.

Colbert, qui avoit la Marine dans ſon département, détermina le Roi à faire un port à Rochefort à l'embouchure de la Charente, & l'on y dépenſa plus de vingt millions de livres à vingt-huit livres le marc, pour faire un port très mal placé, très mal ſain pour les Officiers & pour les matelots, & dans lequel les vaiſſeaux ſe pourriſſent promtement. Il valoit mieux employer cette ſomme à aggrandir celui de Breſt, ou à faire un port à la Hogue en baſſe Normandie à l'entrée de la Manche; mais les incommodités de Rochefort ne furent pas prévuës, les avantages des autres endroits ne furent point balancés; quelques intérêts particuliers des parens

de Colbert s'y oppoſérent, & l'on fit une très grande dépenſe qui ne rapporta que très peu de profit. Cependant cela valoit bien la peine d'aſſembler un Conſeil d'Officiers de marine, & de comparer les divers plans & les divers mémoires ; ce qui étoit la ſeule voye avec laquelle le Roi & le Miniſtre auroient pu découvrir la vérité par le ſecours de la contradiction.

Cette année Colbert fit rétablir & perfectionner les Ecoles de Droit ; cet établiſſement valoit mieux que ce qui avoit précédé ; mais il eût fallu en même tems établir un Conſeil, un bureau perpétuel pour former peu à peu ſur chaque matiére un corps de Droit François, comme Juſtinien avoit formé autrefois un corps de Droit Romain ; & ce Conſeil du Droit François auroit beaucoup mieux dirigé les Ecoles de Droit, & auroit pu trouver les moyens de faire ceſſer beaucoup de ſources de procès.

Cette année mourut un homme célé-

bre

bre par les malheurs qu'il avoit cauſés à l'Etat dans les guerres civiles de la minorité du Roi Louis XIV. & par la pénitence qu'il en fit douze ou quinze ans avant ſa mort : c'étoit le Cardinal de Retz, qui a écrit avec tant de délicateſſe & ſi peu d'exactitude l'hiſtoire de ces guerres civiles, & qui s'y peint lui-même comme un habile brouillon, qui, par haine & par jalouſie contre le Cardinal Mazarin, engagea le Parlement de Paris & les bourgeois à la révolte contre la Cour : il avoit beaucoup d'eſprit & beaucoup de talents pour les intrigues ; mais comme il faiſoit plus de cas des grandes places que de la véritable gloire, il prit le parti des mécontents & des ſéditieux, de ſorte qu'il eût mieux valu pour la France ſa patrie, ou qu'il fût né ſans talents, ou qu'il ne fût point né du tout : tel fut le pernicieux uſage qu'il fit de ſes talents pour le malheur de ſes concitoyens.

L'Edit pour la réformation des Ecoles de Droit apportoit de l'utilité au Royaume; mais au lieu d'examens & de théſes, il eût mieux valu dans une claſſe de trente écoliers qui ſe connoiſſent faire tirer au ſcrutin ceux qui doivent monter à la claſſe ſupérieure.

Il parut auſſi un Edit contre les duels, & des réglemens des Maréchaux de France ſur le point d'honneur; mais j'ai montré ailleurs qu'il faloit commencer par déraciner l'opinion impertinente du peuple ſur le déshonneur.

Le Roi qui ſongeoit à bâtir à Verſailles créa deux millions de rente ſur la ville, & en tira quarante millions, & chargea ainſi ſon peuple de deux millions de rente, qui ne lui rapportoient pas cent livres de rente. Pour juger ſi en cela il étoit Roi juſte envers ſes ſujets, il n'auroit eu qu'à ſe demander à lui-même, Si j'étoit ſujet, ſerois-je bien aiſe que le Roi fit de grandes dépenſes en

en bâtimens à mes dépens? Eſt-il juſte qu'il employe mon bien à ſatisfaire des fantaiſies ſi couteuſes? *Ne faites point contre un autre plus foible ce que vous ne voudriez pas qu'il fit contre vous, s'il étoit plus fort que vous.* Cette premiére régle de toute ſocieté, c'eſt l'équité même; elle ſubſiſte & ſubſiſtera toujours pour tout le monde, ſoit entre citoyen & citoyen, ſoit entre Roi & Roi, ſoit entre Roi & ſujet; tout Roi qui fait des injuſtices en cela, n'eſt pas Roi bienfaiſant.

ANNE'E 1680.

Le Roi licentia beaucoup de troupes; mais Louvois le détermina à employer le fonds annuel des troupes reformées en fortifications; ainſi les ſubſides ne furent preſque point diminués. On fortifia donc Saarlouis, Landau, Huningue, Phalsbourg du côté d'Allemagne. Il eût travaillé beaucoup plus utilement pour la

ſûreté de ſon Royaume de travailler à établir la Diéte Européane pour terminer ſans guerre & par arbitrage les différends futurs entre lui & ſes voiſins, & de laiſſer à ſes peuples, en diminuant leurs impôts, les moyens de rétablir leur commerce, & de mieux cultiver leurs terres; mais Louvois, qui vouloit recommencer la guerre dans peu, n'avoit garde de donner des vuës pour rendre la paix perpétuelle.

Si le Roi avoit pris le parti de rechercher avec politeſſe tous les Souverains d'Europe, il auroit rétabli ſa réputation & ſon crédit parmi eux, & auroit eu à beaucoup moins de fraix par ſes ſages alliances une ſûreté incomparablement plus grande pour conſerver ſes frontiéres en entier, qu'il ne pouvoit jamais en avoir par ce grand nombre de fortifications, où il a dépenſé durant ſon régne des ſommes immenſes, & même pour quan-

quantité de places qu'il a été obligé de rendre à ſes ennemis.

Etant allié avec tous pour leur conſervation réciproque, il n'auroit point eu d'ennemis à craindre, & par conſéquent point de places à fortifier; il n'auroit eu que des Négociateurs & des Médiateurs à entretenir dans toutes les Cours, ce qui n'eût pas monté à la vingtiéme partie de ce qu'il lui en a couté en fortifications.

Seignelai fils de Colbert étoit déja Sécretaire d'Etat avec le département de la Marine; c'étoit un autre jeune ambitieux qui vouloit de ſon côté ſe rendre important & même néceſſaire; & comme il étoit éloquent, il eût pris un grand aſcendant ſur l'eſprit du Roi, mais il n'avoit pas l'humeur plus pacifique que Louvois. Il s'étoit de bonne heure mis dans la tête de devenir Maréchal de France & Duc & Pair; c'eſt ainſi que Louis XIV. fut une partie de ſa vie le jouët de

de ces deux Miniſtres, qui, au lieu de viſer à augmenter le bonheur de leur patrie & la réputation du Roi du côté de la juſtice & de la bienfaiſance, ne ſongeoient qu'à leurs intérêts particuliers, & à laiſſer, aux dépens du Roi & de la Nation, leurs maiſons riches & illuſtrées de dignités; ambition très vive, très commune, & qui leur fit ſouvent commettre de grandes injuſtices envers leur patrie.

M. le Dauphin épouſa cette année la Princeſſe de Bavière, dont il eut trois garçons; le cadet mort ſans enfans. L'aîné Duc de Bourgogne, devint Dauphin après la mort de ſon pére, & s'étant marié avec la Princeſſe de Savoye, il en eut le Roi LOUIS XV. à préſent régnant. Le ſecond eſt encor aujourdhui Roi d'Eſpagne.

Louvois fit cette année deux établiſſements qui rendirent le Roi très odieux aux Princes Allemands, & par contre-

coup

coup aux autres Nations de l'Europe : & je croirois volontiers, que c'étoit ſon but, pour faire bientôt renaître la guerre avec les Allemands, & avec les autres Princes nos voiſins.

Il établit une Chambre à Metz, & une autre ſemblable à Briſac, pour juger quantité de Princes & de Seigneurs Allemands qui avoient des terres en Alſace. Les prétentions de Mr. de Louvois étoient aſſez ſouvent juſtes dans le fonds; mais ce qui revoltoit davantage, c'étoit les maniéres hautaines dont les Conſeillers de ces Chambres écoutoient ceux qui ſe plaignoient, & les maniéres dures dont ils faiſoient exécuter leurs jugements. Le Procureur Général de la Chambre de Metz avoit beaucoup d'eſprit & de lumiéres, mais ſans aucun principe d'équité, & tout dévoüé aux volontés de Louvois. Cet homme ſervit plus que perſonne à rendre le Roi odieux, par les pourſuites vives & ſouvent injuſtes

juſtes contre les Seigneurs Allemands. Le Roi ne les auroit pas approuvées, s'il avoit pû ſentir combien elles excitoient de haines vives parmi les Allemands & les autres étrangers contre ſa domination.

Nouvelles défenſes des jeux de hazard, mais mal obſervées.

Nouveau million de rente, créé malgré la paix ſur la ville au denier vingt par vingt millions; non pour faire des ligues défenſives, mais pour faire des fortifications, & pour bâtir Verſailles.

ANNE'E 1681.

On commença à tranſporter des marchandiſes par le Canal de Languedoc, depuis la Garonne juſqu'au port de Cette dans la Méditerranée. Ce ſont les héritiers de Mr. Ricquet qui ont ſoin de l'entretenir, & qui reçoivent les droits de péage réglés pour chaque marchandiſe, pour chaque bâteau &c.

Le

Le canal d'Orléans qui de la Loire paſſe par le canal d'Orléans, & vient dans la Seine vers Montargis, fut d'abord entrepris par une Compagnie qui en jouït trente ans au droit de feu Monſieur frére du Roi. C'eſt préſentement M. le Duc d'Orléans qui en perçoit les droits, qui lui valent près de cent mille onces d'argent par an tous frais faits.

Il n'y a point aſſez de ces Canaux en France; ce ſeroit à l'Etat à en avancer les premiéres dépenſes. Ils faciliteroient infiniment le commerce qui enrichit le vendeur, en lui procurant plus de débit de ſes denrées, & qui enrichit l'acheteur & le conſommateur qui achétent beaucoup moins cher les denrées tranſportées par un Canal, que ſi elles avoient été tranſportées par charroi.

Mais il faudroit que le bureau perpétuel qui aura ſoin des chemins, eût auſſi l'inſpection des Canaux. 1°. Pour faire préférer ceux qui ſont plus avantageux.

geux. 2°. Pour faire récompenſer les inventeurs & Ingénieurs qui donneroient les projets les plus importants & les mieux démontrés. 3°. Pour décider ou faire régler par des Commiſſaires, les dédommagements, & lever les obſtacles du commerce par leurs déciſions. 4°. Pour faire diminuer ſuffiſamment les droits de péage.

La conſtitution préſente des Etats ne permet pas à chacun des Miniſtres particuliers, d'avoir ſous leur direction chacun quatre ou cinq bureaux pareils d'hommes choiſis par ſcrutin entre leurs pareils, pour leur aider à bien gouverner les affaires de leur Miniſtére. Ainſi, juſqu'à ce que dans chaque Etat il y ait, à proportion du nombre de ſes habitants, divers pareils Conſeils conſultatifs, il ne faut point ſe plaindre, ni des Souverains, ni de leurs Miniſtres, ſi la police eſt ſi lente à ſe perfectionner. Eſt-il raiſonnable de leur demander de faire

re eux ſeuls des découvertes & des travaux, que cent-cinquante Conſeillers habiles & autant de grands génies laborieux, ſoit de la Capitale, ſoit des Provinces, auroient bien de la peine à faire eux-mêmes avec tout leur calme & tout leur loiſir?

Ce n'eſt pas qu'il n'y ait dans un Etat, ſurtout dans un grand Royaume, quantité de génies puiſſans, laborieux, méditatifs, inventifs, très propres à ſecourir ceux qui gouvernent, particuliérement s'ils étoient ſouvent en conférences, aiguiſés par la contradiction des uns, encouragés par la louange des autres : mais il y a un grand obſtacle à l'établiſſement de ces Conſeils conſultatifs : c'eſt la jalouſie naturelle des Miniſtres, qui à l'imitation du chien du jardinier, ne veulent pas permettre que d'autres faſſent dans leurs Conférences des examens qu'ils ne ſauroient faire eux-mêmes dans leur cabinet.

Il

Il eſt pourtant vrai, que ſi un Roi, pour former un pareil établiſſement, commençoit par donner à chacun de ſes Miniſtres vingt-mille onces d'argent de penſion pour lui & pour ſes enfants, afin de les engager à lui aider à le former, il en viendroit facilement à bout.

Il arriva cette année pluſieurs ſujets de diſputes avec la Cour de Rome. Le principal fut le droit de Régale, que le Pape Innocent XI. conteſtoit à Louis XIV. Ils ne finirent que longtems après.

Les Souverains d'Europe ſe ſervirent cette année de deux événements pour prouver que le Roi vouloit toujours augmenter ſon territoire contre la juſtice aux dépens de ſes voiſins, & qu'il ne vouloit pas ſe contenter de la grandeur de ſes Etats. Il ſurprit Strasbourg ſur le Rhin, & acheta Caſal ſur le Pô du Duc de Mantouë.

Louvois fut ravi de lui faire perdre toute penſée d'augmenter le bonheur de

ſes

ſes ſujets par la durée de la paix. Il ne comptoit pour rien d'aſſurer la tranquillité de l'Europe : de ſorte que dès ce tems-là, pluſieurs Etats recommencérent à faire des Ligues défenſives & offenſives contre lui, tandis que Louvois excitoit ſa colère contre tous ceux qui ſe liguoient. Il avoit même l'art de fâcher les voiſins du Roi par des réponſes fiéres, hautaines, menaçantes : Ces voiſins ne pouvoient faire moins que de s'en plaindre les uns aux autres. Il leur faiſoit dans l'eſprit du Roi des crimes de leurs plaintes, & les diſpoſoit ainſi tous à de nouvelles ruptures.

Création de deux nouveaux millions de rentes au denier vingt ſur la ville & ſur les gages d'Officiers malgré la paix. C'étoit pour bâtir à Verſailles dans une ſituation ingrate, au lieu de bâtir à Saint Cloud ſur la Seine, ou à Charenton ſur le confluent des deux riviéres.

Nul

Nul réglement pour diminuer nos maux, & pour augmenter nos biens ; c'eſt cependant où viſent les bons Rois.

ANNÉE 1682.

Ce fut en 1682. que l'on établit les Compagnies de jeunes Gentilhommes deſtinés pour les emplois de la guerre. Louvois fit des fonds pour en entretenir ſix cent.

Il falloit dans une compagnie de cent cinquante Cadets, y établir cinq claſſes de trente chacune, pour chambrer, conférer, manger ; faire leurs exercices & leurs études enſemble, afin qu'ils puſſent facilement reconnoître parmi eux, les plus modérés, les plus appliqués, les plus intelligens, les plus juſtes, les plus bienfaiſants, les plus polis, les plus éloquents, les plus patiens, les plus hardis, afin de nommer trois d'entr'eux lors que le Roi leur demanderoit leur choix par ſcrutin, pour faire un Enſeigne ou un Lieutenant.

Dans

Dans les claſſes de trente, il devroit y avoir trois Officiers élus par ſcrutin, & d'une paye plus haute que la paye ordinaire.

Comme les mêmes monnoyes ont changé de valeur, & que les dix ſols de 1682. valent ſeize ſols de 1730. on devroit mettre la paye ordinaire de ces Cadets à ſeize ſols, lorſqu'on les remettra ſur pied.

La Garniſon Eſpagnole de Luxembourg fit quelques violences dans les villages de France. On s'en plaignit au Gouverneur des Pays-bas Eſpagnols : Il ne voulut point reparer le dommage. Louvois fit ſi bien par ſes diſcours, & par les rélations qu'il ſe faiſoit envoyer, qu'il s'attira un ordre de faire bombarder Luxembourg, ce qui fut promtement exécuté. Ce bombardement fit beaucoup de bruit en Europe, & parut comme une nouvelle déclaration de guerre ; mais comme l'Empereur étoit menacé

nacé par les Turcs en Hongrie, Louvois n'eut pas le plaiſir de voir recommencer la guerre cette année.

On rapporta alors un grand procès devant le Roi; dans lequel il porta, contre ſes propres intérêts, un jugement qui lui fit beaucoup d'honneur.

Pluſieurs bourgeois avoient demandé en différens tems aux Magiſtrats de l'Hôtel-de-Ville de Paris, permiſſion de combler les foſſés & de raſer les remparts qui reſſerroient trop la Ville de Paris, à condition d'élever des bâtiments ſur ces emplacements. Les Officiers du Roi ſoutenoient, que ces places lui appartenoient, & demandoient, qu'attendu la jouïſſance depuis plus de ſoixante ans, les maiſons & les places lui fuſſent adjugées: Les avis furent partagés: Alors le Roi dit, *Je vois bien que ſi l'affaire ne me regardoit pas, il y auroit eu quelques avis de plus en faveur des propriétaires; ainſi je me déclare pour eux contre le Domaine de*

de ma Couronne. Il auroit pû tirer de ces places quatre ou cinq millions ; il en avoit alors grand beſoin pour ſes bâtiments de Verſailles : ainſi la déciſion eſt très digne de louanges, & plût à Dieu qu'il eût fait uſage de la même équité toutes les fois qu'il délibéra, ſoit ſur les nouveaux impôts ſur ſes ſujets, ſoit ſur les déclarations de guerre contre ſes voiſins ! *Il fut juſte & digne de louange ce jour-là.*

On fit de nouvelles créations de rentes ſur la ville ; cependant il n'y avoit plus de guerre.

Le Roi fit un réglement utile à l'Etat contre les aſſauts perpétuels que fait la Cour de Rome pour envahir tous les jours quelque degré d'autorité dans les Etats Catholiques. Il y eut une Aſſemblée de trente-quatre Evêques & d'autant d'Abbés au Château de Saint Germain, dans laquelle ils décidérent, *que les Rois, dans ce qui regarde leur temporel, ne ſont*

ſoumis à aucune Puiſſance Eccléſiaſtique ; que le Pape ne peut en aucun cas diſpenſer leurs ſujets du Serment de fidélité ; que la doctrine du Concile général de Conſtance dans les Seſſions quatre & cinq ſur l'autorité ſupérieure des Conciles Généraux au-deſſus du Pape même eſt inconteſtable, & a toujours été la doctrine de l'Egliſe de France. Le Roi ordonna, que les Profeſſeurs en Théologie, Religieux & autres, ſeroient tenus de ſigner ces articles, avant que d'enſeigner ; & cela fut enrégiſtré au Parlement, au grand contentement des bons François & des bons Catholiques, le 23. Mars.

Mais il manque une choſe, c'eſt que nuls Religieux ne devroient enſeigner la Théologie parmi eux, ſans avoir permiſſion du Procureur Général du Parlement, qui ne la donneroit qu'à ceux qui auroient ſigné ces articles : car il arrivera, que ſans cette attention continuelle, les Religieux, qui ſe croyent

ſujets

ſujets du Pape, demeureront dans leurs erreurs ſur ſon autorité, & y entraîneront beaucoup d'Eccléſiaſtiques & de Séculiers; erreurs cependant très pernicieuſes à la tranquillité de la Nation.

ANNE'E 1683.

La Reine Marie-Théréſe d'Autriche mourut à quarante-cinq ans, bonne Princeſſe, douce, eſprit médiocre, peu de crédit, ne ſe mêlant de rien. On ne s'apperçut point de cette perte dans l'Etat; à peine s'en apperçut-on à la Cour, ſi ce n'eſt par les habits noirs; & en général, ce n'eſt pas un mal pour un Etat, que les Reines, qui n'ont acquis dans leur éducation ni pénétration, ni juſteſſe, ni fermeté d'eſprit, n'ayent que peu de crédit, & qu'elles ne ſe mêlent que de leurs domeſtiques. Marie-Théréſe eſt louable en ce qu'elle ſe conduiſit toujours avec une dignité

& avec une pieté convenables à ſa condition.

Le Roi forma cette année trois camps du côté de l'Allemagne ; l'un en Bourgogne, l'autre ſur la Sarre, & le troiſiéme ſur la Saone, & les alla voir, ce qui ne pouvoit ſe faire ſans cauſer beaucoup d'inquiétudes aux Princes Allemands, & ſans le leur faire regarder comme un voiſin qui cherchoit l'occaſion de les envahir : Ainſi il donnoit à ſes voiſins de nouveaux ſujets de crainte, & par conſéquent de haine ; & c'étoit le principal but de Louvois, qui effectivement devenoit un Miniſtre néceſſaire à un Prince redouté & haï de toutes les Nations voiſines.

En ce tems-là mourut Colbert Miniſtre des Finances, & qui avoit dans ſon département le Commerce, les arts & les ſciences. Il n'a point été remplacé depuis : car ceux qui ſont venus à ſa place, n'ont pas fait le quart des travaux,

vaux, des réglemens & des établiſſemens qu'il fit ſous ſon Miniſtére. Plût à Dieu qu'il eût eu à gouverner l'Etat, ſous un Prince qui ſe fût piqué d'une grande équité envers ſes voiſins & envers ſes ſujets, & par conſéquent pacifique & pacificateur! Il auroit fait quatre fois plus de bons & de beaux établiſſements : Mais pour le malheur du Royaume, le Roi écouta beaucoup davantage Louvois perturbateur du repos public, qu'il n'écouta Colbert pacificateur, nt les projets viſoient à enrichir les particuliers & l'Etat, & à faire fleurir en France les Arts & les Sciences.

Ce que le Roi avoit fort ſouhaité arriva. Les Turcs attaquérent l'Empereur, & marchants avec ſupériorité, ils vinrent mettre le ſiége devant Vienne avec deux cent mille hommes. Le Duc de Lorraine Général de l'Empire, n'eut que le tems d'y jetter douze à treize mille hommes, & l'Empereur n'en fut pas plutôt ſorti,

qu'un détachement de Cavalerie des Turcs le ſuivit, & ſans la précation du Marquis de Sebeville Envoyé de France, qui en ſuivant la Cour Impériale fit promptement rompre un pont qu'il venoit de paſſer, & ſur lequel les Turcs euſſent paſſé, l'Empereur eût été enlevé, lui & toute ſa Cour.

Comme les Turcs ont peu de bons Ingénieurs, ils perdent beaucoup d'hommes inutilement, & beaucoup de tems dans les ſiéges; & ce fut ce qui ſauva Vienne: Car le Roi de Pologne Sobieski eut le loiſir d'arriver avec quatorze mille chevaux, qui s'étant joints avec le Duc de Lorraine qui commandoit quarante mille hommes, fit glorieuſement lever le ſiége avec beaucoup de perte de la part des Turcs.

On vit paroître une taxe qui tourmenta bien du monde dans le Royaume: ce fut la taxe ſur les proprietaires de toutes les petites Iſles que forment les riviéres.

On

On vit encor une nouvelle création de cinq cent mille livres de rente ſur la ville au denier vingt, dont le Roi tira dix millions pour ſes bâtiments; mais on ne vit nul Edit utile pour l'Etat. Colbert étoit mort.

ANNE'E 1684.

Seignelai fils ainé de Colbert, nouveau Miniſtre d'Etat de la Marine, jeune homme brulant du déſir de plaire au Roi ſon Maître, & piqué de jalouſie de crédit contre Louvois, cherchoit avec ardeur quelque occaſion pour faire craindre & reſpecter la puiſſance du Roi par mer, comme Louvois la faiſoit craindre & reſpecter par terre.

Et à dire le vrai, c'étoit la principale paſſion de Louis XIV. que d'étaler ſa grande puiſſance, & par conſéquent de ſe faire craindre, ſans faire réflexion que qui ſe fait craindre ſe fait haïr: Il ſe gouvernoit cependant comme s'il eût adopté à l'égard

de ſes voiſins & de ſes ſujets, la maxime d'un célébre Tyran : *qu'ils me haïſſent, pourvu qu'ils me craignent ; oderint, dum metuant.*

Comme la moindre réſiſtance le bleſſoit profondément, il ſacrifioit tout au plaiſir de ſe venger, & de montrer au public qu'il étoit redoutable. C'eſt le goût des ames médiocres, de tous les enfants & de tous les hommes du commun, qui ſe bornent à être regardés comme plus puiſſants, comme plus redoutables, & jamais comme plus grands bienfaiteurs que leurs pareils.

Ces hommes du commun, faute d'une bonne éducation, ne ſavent pas, & ne peuvent pas ſavoir, que ce n'eſt pas la grande puiſſance qui fait la grandeur & l'excellence de l'homme. Or quel eſt l'excellent uſage de la puiſſance ? nous le connoiſſons tous ; c'eſt de pardonner à ceux même qui ne connoiſſant pas juſqu'où va nôtre puiſſance, cherchent à

nous

nous déplaire ; c'eſt de faire du bien à ceux même qui ne font aucun hommage à nôtre puiſſance, & à ceux qui ne ſe ſouviennent pas de nos bienfaits.

Telle eſt l'idée que nous nous formons d'un Etre infiniment puiſſant, & infiniment parfait.

Quelle eſt l'idée que nous nous formons de Satan, de cette méchante puiſſance inviſible, qui eſt regardée comme l'ennemi mortel irréconciliable du genre humain? N'eſt-ce pas l'idée d'une créature, qui veut ſurtout être crainte comme méchante & très puiſſante? Belle reſſemblance & digne d'un Conquérant terrible, que de reſſembler à Satan!

Nos opinions ſur Dieu puiſſant, & ſur le Diable puiſſant, prouvent que nous ſavons reſpecter & aimer la puiſſance bienfaiſante, & craindre, haïr & déteſter la puiſſance malfaiſante.

Si un Roi puiſſant veut faire un uſage excellent de ſa puiſſance, imaginera-t-il

de faire ſoufrir beaucoup de dommages à ſes voiſins, & de faire ſupporter beaucoup d'impoſitions ſans néceſſité à ſes peuples ? ne voudra-t-il pas au contraire, leur rendre la vie douce, tranquille, & la plus agréable qu'il lui ſera poſſible ?

Si je m'arrête tant à montrer que Louis XIV. ne connoiſſoit pas la vraye gloire, la gloire la plus précieuſe, qui conſiſte à imiter l'Etre parfait, & qu'il étoit idolâtre de la vanité, & de la fauſſe gloire que l'on trouve à étaler ſa grande puiſſance ; c'eſt que cette fauſſe gloire a été ſon ſeul défaut, le principe de la plûpart de ſes entrepriſes, qui a cauſé les plus grands malheurs de ſa vie, les plus grands malheurs de l'Europe, & les plus grands malheurs de ſes ſujets.

Seignelai pour rendre ſon Maître plus redoutable, & pour le faire haïr comme une puiſſance malfaiſante, alla bombarder Génes. Il eſt vrai que le Conſeil de la République avoit préféré en pluſieurs occa-

occaſions de plaire à la Monarchie d'Eſpagne, ennemie de la Monarchie de France; mais elle avoit de bonnes raiſons pour cette préférence. La plûpart des premiéres familles qui gouvernoient la République, avoient à prendre de groſſes rentes ſur le Milanez partie de la Monarchie d'Eſpagne. Les Eſpagnols les payoient exactement. D'ailleurs, le Roi d'Eſpagne étoit un voiſin tranquille, doux, patient, exact dans ſes promeſſes. Le Roi de France, au contraire, étoit regardé dans l'Europe comme un voiſin difficile, inquiet, fier, hautain, turbulent, impatient, fâcheux, qui ne ſe tenoit pas lié par ſes promeſſes, ou qui les interprétoit d'une maniére fort différente que ne les interprétoient les gens déſintéreſſés, & telle qu'il n'auroit pas voulu que les autres euſſent interprété celles qu'ils lui faiſoient. Or il n'eſt pas étonnant, qu'en cas pareil, une République préfére entre voiſins le juſte à l'injuſte, le bienfaiſant au

malfaiſant ; il en auroit fait lui-même tout autant à leur place.

Tel étoit le tort des Génois à l'égard de Louis XIV. Ce tort étoit très pardonnable, & ce qui me le perſuade, c'eſt que ſi l'on ſuppoſe ce Prince à la place des Génois, il en auroit aparemment uſé comme eux, & n'eût pas cru mériter de punition ; mais faute de bonne éducation & de bon conſeil, il ne faiſoit guéres ſouvent ſur lui-même l'application de la premiére régle de l'équité naturelle ; *Ne faites point contre un autre plus foible, ce que vous ne voudriez pas qu'il fit contre vous, ſuppoſé qu'il fût à vôtre place, & très ſupérieur en puiſſance, & vous à la place du foible.*

Seignelai, Miniſtre hardi, éloquent & ardent, perſuada facilement à Louis XIV. qu'il falloit ſe venger de la préférence que cette République donnoit à l'Eſpagne : comme on vouloit lui donner le tort, Seignelai la traitoit d'ingrate envers

le

le Roi, parce que les Rois prédéceſſeurs de Louis XIV. l'avoient ſoutenue quelquefois contre la puiſſance d'Eſpagne.

Ce qui me perſuade que les ſujets de plaintes du Roi contre la République de Génes n'étoient pas plus grands que ceux que le Roi avoit eu douze ans auparavant contre la République de Hollande, c'eſt qu'il ne parut dans le public aucun mémoire dans lequel on articulât ces ſujets de plaintes; nul auteur n'oſa ſe charger de les expliquer, de peur de ſe faire moquer de lui; & effectivement, cela méritoit-il de lever ſur les peuples de France cinq ou ſix millions d'extraordinaire, pour cauſer un dommage de dix millions aux Génois?

Seignelai ravi d'avoir obtenu l'ordre d'aller bombarder la ville de Génes, y alla avec quatorze vaiſſeaux commandés par lui; car quoique Du-Queſne fût le Commandant naturel, & le premier homme de mer de France, Seignelai commandoit

à

à Du-Queſne lui-même, puiſqu'il repréſentoit le Roi comme Sécrétaire & Miniſtre d'Etat.

Du-Queſne fit jetter en deux fois près de dix-mille bombes qui brûlérent partie de la ville. Il fit une deſcente, & les François brulérent le beau fauxbourg de St. Pierre-d'Arena où il y avoit quantité de Palais magnifiques; & comme les Génois craignoient un nouvel embraſement, ils ſignérent ce que Seignelai voulut; c'eſt-à-dire, qu'ils s'obligérent d'envoyer leur Doge faire des excuſes & des ſoumiſſions au Roi, & lui demander pardon au nom de la République; ce qu'ils exécutérent bientôt après. Il obtint même d'eux qu'ils donneroient cent mille écus au Comte de Fieſque réfugié en France, ſon ami. C'étoit un deſcendant de ce Fieſchi illuſtre Génois, qui voulut ôter à Doria le gouvernement de la République, & qui fut noyé dans le commencement de la ſédition, plus

de

de cent-trente ans auparavant.

Ce bombardement de Génes en 1684. & les ſoumiſſions de la République en 1685. retentirent dans toute l'Europe, & c'étoit ce que s'étoit propoſé le Roi; mais il ne comprit pas combien cette entrepriſe le rendoit odieux, lui & tous les François, parmi toutes les Nations Chrêtiennes. Ce fut même un des motifs les plus puiſſants, qu'employa quatre ans après le fameux Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre, pour liguer toute l'Europe à Augsbourg, dans le deſſein d'abattre la trop grande puiſſance de Louis XIV. & de l'abattre au point, qu'aucun de ſes voiſins n'eût plus jamais rien à craindre de ſa part.

Louvois qui de ſon côté vouloit toujours ſe ménager quelque guerre à conduire, fit attaquer & prendre Luxembourg; l'Eſpagne étoit trop foible, l'Empereur trop embarraſſé contre les Turcs, les Hollandois trop épuiſés, pour ſonger

ger à recommencer la guerre contre la France ; ainſi il y eut une trève de vingt ans, que ſignérent l'Empereur & Louis XIV. à condition que Strasbourg demeureroit uni au Royaume de France comme le reſte de l'Alſace.

On créa encore cinq-cent mille livres de rente pour augmentation de gages, & un million de rente ſur la ville au denier vingt, & puis encore douze cent mille livres de rente auſſi ſur les Aydes & gabelles ; cela faiſoit cinquante-quatre millions au denier vingt. Le Roi augmentoit ainſi les impoſitions annuelles de deux millions ſept cent mille livres, & ruinoit peu-à-peu le Royaume.

Il eſt vrai qu'il dépenſoit beaucoup en fortifications ; mais il auroit pû s'épargner cette dépenſe, s'il eût voulu jouer dans l'Europe le rôle de pacificateur & de pacifique, le plus beau rôle qu'il eût jamais pû jouer ; & c'eſt ainſi, qu'au lieu d'être toujours prêt à ſe déclarer contre

le

le premier attaquant, afin d'empêcher toute hoſtilité, il étoit lui même toûjours le premier à commettre des hoſtilités.

Un Prince qui durant vingt ans auroit acquis la réputation de juſte, de patient, de modéré, auroit pû, ſans donner aucun ombrage à ſes voiſins, demeurer puiſſamment armé, non pour envahir aucune partie du territoire de ſes voiſins, mais pour empêcher le plus fort d'en venir aux mains avec le plus foible. Un tel Prince auroit reçu mille bénédictions de toutes parts, & de toutes les Nations du Monde. Quelle belle réputation d'équité, de droiture, de ſageſſe, de puiſſance & de bonté il eût laiſſée en Europe, & parmi toutes les Nations de la terre, au lieu de la réputation de terrible, de haïſſable qu'il a laiſſée! & tout cela ne vient que de faute d'une éducation raiſonnable, où il eût appris à connoître, à diſcerner la véritable gloire, de la gloire vaine & fauſſe que cherche le vulgaire.

ANNÉE 1685.

Cette année mourut à 83 ans le Chancellier Le Tellier. Il avoit été dans ſa jeuneſſe Avocat du Roi au Châtelet; & comme il avoit beaucoup de mémoire & de vivacité d'imagination, il y acquit la réputation d'homme d'eſprit, avec laquelle il commença ſa fortune, en devenant premier Commis d'un Miniſtre, puis Sécrétaire d'Etat de la guerre ſous le Cardinal Mazarin.

Il n'eut durant ſa vie que le même but qu'ont les hommes du commun dans la leur, & ce but fut d'enrichir ſa famille & d'augmenter ſon pouvoir tous les jours par des charges, par des emplois, par des alliances, par des richeſſes, par des dignités, & ſurtout par la faveur du Roi.

Pour moyens d'y arriver, il n'eut que deux maximes principales, qu'il ſuivit conſtamment & exactement tous les jours; c'étoit d'étudier mieux que ſes rivaux toutes

toutes les choſes qui déplaiſoient à celui qui gouvernoit, pour les éviter, & toutes les choſes qui lui plaiſoient, & celles qui lui plaiſoient le plus, pour les rechercher avec ſoin dans l'étendue de ſon Miniſtére. Le ſecond fut, de détruire finement, doucement & lentement dans l'eſprit du Maître, tous ceux qui entroient en quelque faveur.

Un Miniſtre général ne pouvoit pas ſouhaiter un valet plus aſſidu, plus attentif à le loüer & à lui plaire par ſon travail & par ſa modeſtie : car les bons expédients qui lui venoient à l'eſprit, & que le Miniſtre général adoptoit, il les donnoit dans la ſuite tout entiers à ce Miniſtre général. C'eſt de cette maniére qu'il s'attira beaucoup de graces qui l'enrichirent, & qui avec le ſecours de ſa grande épargne augmenta infiniment ſes richeſſes. Ainſi il recevoit volontiers les louanges qu'on lui donnoit ſur la modeſtie de ſa table & de ſes équipages.

Pour

Pour intéreſſer davantage ſon Maître à la fortune de ſon fils, il avoit trouvé le moyen de perſuader à ce Prince, que c'étoit l'éléve du Roi même & ſa créature, & qu'il n'avoit de lumiéres que celles qu'il empruntoit du Roi. Cela étoit venu au point, que c'étoit le Roi qui prenoit ſoin de raccommoder le fils avec le pére, quand le pére paroiſſoit mécontent de la conduite de ſon fils. C'étoit, je crois, le Courtiſan le plus fin & le plus adroit flateur qui eût depuis longtems paru à la Cour : mais il n'avoit nul trait de bon citoyen, & traitoit de ſottiſe la juſtice elle-même, & l'amour du bien public, quand ils ſe trouvoient oppoſés à l'augmentation de ſa fortune.

Il ne ſoupçonna jamais, que le but le plus déſirable fût autre choſe qu'une grande place & un grand pouvoir pour lui & pour les ſiens. Il ne fut jamais perſuadé que le bon, que l'excellent uſa-

ge

ge de ſa place & de ſon pouvoir pour l'augmentation du bonheur public, fût préciſément ce qu'il y avoit de précieux. Il faiſoit peu de cas de l'homme vertueux ; il n'eſtimoit que l'habileté à faire une grande fortune. S'il viſoit quelquefois au bien public, c'étoit toujours uniquement ſon bien particulier, ou l'augmentation du bien de ſa famille, qui étoit le dernier terme auquel il ramenoit toutes ſes vuës. Il traitoit d'eſprits ſolides ceux qui penſoient comme lui, & d'eſprits viſionnaires ceux qui négligeoient leurs intérêts particuliers, pour procurer de grands avantages à leur patrie. La Cour des Rois du commun eſt toute peuplée de gens de ce caractére vulgaire.

Il n'a jamais contredit le Roi, parce qu'il ne ſongeoit qu'à lui être agréable ; ainſi il ne lui a jamais montré aucune vérité, quand il pouvoit ſoupçonner qu'elle lui ſeroit déſagréable.

Il ſcêla peu d'heures ávant ſa mort la révocation du fameux Edit de Nantes, qui fut ſuivie de tant d'Edits, de Déclarations, d'Arrêts du Conſeil, d'ordres différents, qui dégénérérent dans la ſuite en une véritable perſécution contre les Calviniſtres.

Les Catholiques qui raiſonnoient le plus ſenſément, diſoient, que le but du Roi, qui viſoit à diminuer cette Secte dans ſon Royaume, étoit raiſonnable & d'un Prince prudent; mais qu'il ne falloit pas prendre des voyes ſi promtes & ſi éclatantes, de peur d'obliger cinq cent mille familles à ſortir du Royaume avec leurs effets, leurs métiers & leur induſtrie, pour aller fortifier nos ennemis à nos dépens, & les fortifier d'autant plus, qu'ils ſortiroient la rage dans le cœur, contre la dureté & l'injuſtice du Gouvernement. Les événements fâcheux n'ont que trop juſtifié, que cette playe a furieuſement affoibli l'Etat, & décrié de ce côté-

té-là parmi les autres Nations d'Europe, la fauſſe politique du feu Roi, fondée ſur l'intolérance injuſte & perſécutante.

Les loix de la République de Hollande contre les Catholiques ne ſont pas moins dures, car il ne leur eſt pas permis d'avoir des Temples publics; mais le Magiſtrat de police a ordre ſecret de les tolerer & de les laiſſer s'aſſembler dans des maiſons particuliéres, & même de les protéger comme les autres citoyens, tant qu'ils ſeront bien obéiſſants aux réglements politiques : & à dire le vrai, cette tolérance des Hollandois me paroît très ſage & très prudente.

Les Catholiques font des préſents aux Magiſtrats de police de Hollande, en conſidération de cette tolérance: en France, les Calviniſtes ſages, pour être tolerés par leurs Curés, leur donnent des aumônes à diſtribuer aux pauvres de leur paroiſſe; ce qui eſt une conduite encor plus utile à la ſocieté.

ANNÉE 1686.

Le Prince d'Orange prétendoit avoir perſonnellement à ſe plaindre du Roi, tant à l'égard de ſa Principauté d'Orange, que du traitement que Heinſius ſon Intendant avoit reçu en France. On dit même qu'il avoit été piqué de quelques paroles mépriſantes qui étoient échapées au Roi ſur ſon ſujet : ainſi il propoſa aux Hollandois un projet pour ſe venger de la guerre de 1672. Ce projet étoit de former contre lui une puiſſante ligue, & elle ſe forma depuis à Augsbourg. Elle ne fut d'abord propoſée que comme défenſive, mais dans le fond elle étoit auſſi offenſive, & il y avoit même réellement beaucoup plus de Princes Alliés qu'il n'en paroiſſoit.

Les réunions des fiefs faites par les Chambres de Metz & de Briſac, avec ſi peu d'égards pour les Princes & pour la Nobleſſe d'Allemagne, la ſurpriſe de Strasbourg,

bourg, la priſe de Luxembourg, la perſécution des Calviniſtes, le peu d'exactitude du Roi à tenir ſes promeſſes dans les anciens & dans les nouveaux traités, la guerre de 1667. faite contre l'Eſpagne, malgré les renonciations, la dernière invaſion de la Hollande, le bombardement de Génes; tout cela avoit excité une haine preſque univerſelle des Princes & des Nations d'Europe contre lui & contre les François; de ſorte que la Ligue fut preſque auſſi-tôt formée que propoſée.

Ce furent les ſuites de cette Ligue qui commencérent les malheurs du Roi & du Royaume; malheurs, qu'il auroit pû facilement éviter, *s'il s'étoit toujours piqué de ne rien entreprendre contre ſes voiſins de ce qu'il n'eût pas voulu qu'ils euſſent entrepris contre lui, ſuppoſé qu'ils euſſent été fort ſupérieurs en force*; & s'il eût été aſſez ſage pour préférer de beaucoup le titre précieux d'arbitre équitable, de puiſſant pacificateur des Nations Chrê-

tiennes, & de grand bienfaiteur de l'Europe, au titre faſtueux de Conquérant, qu'il ne pouvoit acquérir ſans être grand perturbateur du repos des autres Nations.

Dans ce tems-là mourut un Prince illuſtre par ſes grands talents pour la guerre, par ſon grand courage & par pluſieurs victoires. Ce fut le Prince de Condé, qui gagna quatre batailles durant la Régence de Louis XIV., mais qui durant cette même Régence ſe mit follement à la tête des rebelles, & puis faute de rebelles, ſe mit à la tête des Eſpagnols, alors ennemis de l'Etat.

Il a vécu 27 ans depuis la fin de ſa révolte, & s'en repentit bien. Il avoit beaucoup d'eſprit naturel, & même beaucoup de connoiſſances pour un Prince; mais ſon impatience naturelle, que l'on n'avoit pas eu ſoin de dompter dans ſon enfance & dans ſa premiére jeuneſſe, le rendit inconſtant, léger, peu uniforme dans ſa conduite. Il ne fut pas toujours heu-

heureux dans ſes entrepriſes, ni toujours juſte avec ſes amis.

Il étoit plus colére qu'un autre : c'eſt-à-dire, auſſi colére & auſſi courageux qu'Aléxandre ; & c'eſt pour cela que les grands périls ne lui ôtoient rien de ſon eſprit, & ne faiſoient que lui fournir plus d'expédients pour en ſortir, & lui donner plus de diſcernement pour choiſir ſur le champ les meilleurs partis. Mais dans les Conſeils, il donnoit trop à l'humeur & à la force, & trop peu à la raiſon, qui demande que l'on ſe donne le loiſir de peſer ſans prévention & avec exactitude les inconvénients & les avantages de chaque parti.

C'étoit cette même impatience qui le rendoit quelquefois injuſte dans le commerce. Il n'étoit point accoutumé dès ſon enfance à faire application de la premiére régle de l'équité naturelle, ſi ce n'eſt dans les dix dernières années de ſa vie, qu'il paſſa dans ſon Château de Chantil-

li, où il n'avoit point de contradiction à ſouffrir.

S'il eût eu la patience de Mr. de Turenne, & ſi M. de Turenne eût eu la ſupériorité d'eſprit de M. le Prince, ils n'auroient jamais pris parti contre le Roi ; & tous deux ſeroient parvenus à être de grands hommes ; au lieu qu'ayant injuſtement contribué à déchirer leur patrie, & à lui cauſer de grands maux par des guerres civiles, ils ne pourront jamais être mis par les connoiſſeurs qu'au rang des hommes illuſtres.

Le Roi qui aimoit fort les honneurs d'éclat, & que les étrangers remportaſſent une grande idée de ſa puiſſance & de ſa magnificence, fut fort aiſe de voir arriver les Ambaſſadeurs de Siam dans ſes vaiſſeaux : mais comme cette Ambaſſade avoit été mendiée, les Princes voiſins firent des railleries de ſa vanité, & diſoient ; Il peut bien leur montrer des effets de ſa magnificence, mais leur montrera-t-il beau-

beaucoup d'effets de ſa bonté envers ſes peuples & de ſa juſtice envers ſes voiſins ? Ces Ambaſſadeurs diront-ils au Roi de Siam, que ni les François ni les Nations voiſines ne ſe plaignent de lui, & que tous ſe loüent de ſa juſtice & de ſa bienfaiſance ? C'étoit pourtant ce qu'il y avoit à dire de grand, & de véritablement grand, pour donner l'idée d'un grand Prince, qui ſait faire un excellent uſage de ſa grande puiſſance.

Sera-t-il bien loüé quand ces Ambaſſadeurs diront au Roi de Siam ; Il eſt très puiſſant, il eſt très magnifique en tout ; mais il eſt mauvais pére de ſon peuple & très mauvais voiſin : vous êtes heureux de n'avoir pas un pareil voiſin ?

Le Chancelier Boucherat ſcêla l'Edit pour mettre les portions congruës des Curés à trois cent livres au lieu de deux cent. La choſe étoit juſte, en ce que dans le fonds, lors de l'ancien réglement,

deux cent livres valoient les trois cent livres de l'année 1686, parce que le marc d'argent avoit pour lors augmenté de plus d'un tiers en livres numeraires ; mais par l'augmentation arrivée depuis aux monnoyes, les penſions congruës, au lieu d'augmenter, ont diminué, & communément ne ſont pas ſuffiſantes pour entretenir de bons ſujets dans les Cures. Un bon Chancelier autoriſé les fera à quatre cent livres.

ANNÉE 1687.

Le Pape Odeſcalchi Innocent XI. fils d'un banquier de Milan, fut preſque durant tout ſon Pontificat brouillé avec Louis XIV. malgré tout ce que le Roi faiſoit contre les Calviniſtes. Il excommunia l'Ambaſſadeur de France Lavardin, & publia, mais en vain, l'interdiction de l'Egliſe de Saint Louis à Rome, où l'Ambaſſadeur alla toujours entendre la Meſſe. Mr. Talon, Avocat Général du Parle-

Parlement de Paris, publia au nom du Roi, un appel au futur Concile général de cette excommunication & de cette interdiction.

Ces ſortes d'appels au futur Concile ſont une forte barriére contre les prétentions injuſtes, & contre les tentatives perpétuelles que fait la Cour de Rome pour uſurper quelque choſe de l'autorité ſouveraine dans les Royaumes Catholiques; car le Concile général eſt ſupérieur au Pape.

Ce fut cette année que feüe Madame de Maintenon établit la maiſon de Saint Cyr dans le grand parc de Verſailles, pour y élever *gratis* deux cent-cinquante pauvres Demoiſelles, & leur donner une éducation beaucoup meilleure qu'elles n'euſſent pû avoir chez elles, ou dans les Couvents. Elle alloit paſſer là tout le jour, & ne revenoit à ſon appartement de Verſailles, qu'à l'heure que le Roi revenoit de la chaſſe.

Le Roi fit faire les bâtiments, il fit acheter les meubles, donna une groſſe rente ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris; & ce qu'il fit de mieux, ce fut d'unir à cette maiſon le revenu de la menſe abbatiale de l'Abbaye de Saint Denis, qui vaut plus de trente mille onces d'argent; & il auroit encore mieux fait, d'y unir encor d'autres menſes abbatiales, & ſurtout les menſes abbatiales de ces groſſes Abbayes de Flandres, qui ne peuvent pas être mieux employées, qu'à donner une éducation vertueuſe à la Nobleſſe; & cela fait déſirer que les Rois ſes ſucceſſeurs obligent les riches Communautés à former des Colléges de filles & des Colléges de garçons, ou du moins qu'ils uniſſent beaucoup de ces riches menſes abbatiales à ces Colléges, afin de perfectionner l'éducation de la pauvre Nobleſſe.

Il parut cette année un réglement qui défendoit les jeux de hazard, mais il ne fut point exécuté, parce que feu Mr. Colbert

bert n'avoit pas eu le loiſir de former dans tous les Parlements des Compagnies pourſuivantes aſſez puiſſantes & aſſez intéreſſées par les amendes, pour faire exécuter toutes les ordonnances de police, & pour faire punir tous les crimes qui méritent punition. Or des ordonnances qui ne pourvoyent pas ſuffiſamment à leur exécution, ne ſont pas des loix ſuffiſamment ſages : ce ne ſont de la part des Légiſlateurs que de bons déſirs, qui montrent à la vérité leurs bonnes intentions, mais qui prouvent le peu d'habileté de leurs Conſeils & de leurs Miniſtres.

Et à cette occaſion, je dirai à la honte du Gouvernement préſent, que l'on tolère encor aujourdhui publiquement deux jeux de hazard ; l'un à l'Hôtel de Soiſſons, qui rapporte au Prince de Carignan vingt-cinq mille onces d'argent ; l'autre chez le Gouverneur de Paris : & c'eſt-là que ſe rendent tous les jours, d'un

côté les fripons & les filoux, & de l'autre quantité de jeunes dupes, Officiers, fils de famille, des Commis, des Maîtres d'hôtel, des valets de chambre, qui jouent & qui perdent l'argent de leurs Maîtres, & même de leurs Régiments, & qui après avoir commencé à être dupes, finiſſent la plûpart par devenir fripons.

Or, n'eſt-il pas de la bonne police d'empêcher de ſemblables déſordres? & ne vaudroit-il pas mieux que le peuple payât par les tailles ou par les entrées au Prince de Carignan & au Duc de Geſvres, à chacun cinquante mille écus par an durant leur vie, que de ſoufrir des jeux pernicieux qui corrompent la jeuneſſe, & qui déplaiſent ſi fort aux gens ſages & aux bons citoyens?

Les pirates d'Alger recommencérent leurs pirateries malgré leurs traités précédents. Le Marquis d'Anfreville Chef d'eſcadre en prit un, & en coula un autre

à

à fond, & obligea ainſi les Algériens d'obſerver plus exactement leur trêve.

L'Electeur de Baviére & le Duc de Savoye allérent cette année paſſer le Carnaval à Veniſe, & y ſignérent ſecrétement leur acceſſion à la fameuſe ligue d'Augsbourg, compoſée de preſque tous les Souverains d'Europe. Le Roi Louis XIV. étoit parvenu à faire trembler tous ſes voiſins par ſa puiſſance, par le déſir qu'il avoit de s'agrandir, & par le peu d'exactitude à tenir ſes promeſſes.

Leur grand nombre & leur étroite union commencérent à le faire trembler lui-même à ſon tour, lui & ſes Miniſtres.

Nous ne vimes cette année qu'un réglement qui regardât le bien public. Ce fut le réglement contre les mendiants: mais comme c'eſt une maladie toujours renaiſſante dans un grand Etat, & que l'on ne forma point de bureau perpétuel ſuffiſamment intéreſſé à faire ceſſer perpétuellement la mendicité, on ne vit preſ-

que aucun effet de ce réglement.

ANNE'E 1688.

On vit cette année le plus grand événement qui fût jamais arrivé en Europe depuis longtems ; ce fut le débarquement du Prince d'Orange en Angleterre, à cauſe des grandes ſuites qu'il eut, & de la longue & fâcheuſe guerre qu'il fit naître contre la France, en mettant en action contre le Roi tous les Souverains qui étoient entrés dans la ligue d'Augsbourg.

Le Prince d'Orange avec environ quarante vaiſſeaux de guerre, grand nombre de vaiſſeaux de tranſport, & environ dix-huit mille hommes de troupes de débarquement, fit ſa deſcente dans la baye de Torbay & aux rades voiſines au Sud de l'Angleterre, le 15. Novembre 1688. pour chaſſer le Roi Jacques ſecond ſon beau-pére du trône d'Angleterre, dans lequel il s'étoit fait haïr de tous ſes ſujets proteſtants, par l'exceſſive déférence qu'il

eut

eut pour les déſirs de la Reine ſa femme Catholique de la Maiſon de Modéne, & par le peu d'égard qu'il eut ſouvent, depuis la mort du Roi ſon frére, pour les Loix qui regardoient la Religion Romaine.

Le mécontentement général de la Nation contre quelques ordonnances publiées ſans conſulter ſon Parlement, fit, qu'à l'arrivée de ſon gendre dans le Royaume, les Magiſtrats, les Officiers, les troupes, ceſſérent de lui obéir. Ainſi il ſe vit obligé d'abandonner ſon pays & de s'enfuir en France du conſentement tacite du Prince ſon gendre.

Le Comte de Sunderland, eſprit ſouple & ambitieux, premier Miniſtre de Jacques, lui avoit fait entendre fauſſement, qu'il ſe déclareroit un jour volontiers pour la Religion Catholique Romaine; mais qu'il falloit attendre qu'elle fût établie par les loix au même point de tolérance que le Calviniſme; ainſi il vouloit aller lentement, lui qui connoiſſoit la Nation:

Au

Au contraire, la Reine qui ne la connoiſſoit point, vouloit aller trop vite. Elle étoit gouvernée par le Pére Peters Jéſuite ſon Confeſſeur, & elle gouvernoit ſon mari. Ce fut dans cette ſituation que Sunderland réſolut de mettre le Prince d'Orange ſur le trône d'Angleterre pour conſerver ſa place de Premier Miniſtre.

Ainſi en ſuivant ce plan, il concerta avec le Prince d'Orange, par un homme de confiance, le projet du débarquement; & comme les Hollandois, qui étoient des premiers entrés dans la Ligue d'Augsbourg, voyoient que ce débarquement étoit abſolument néceſſaire au ſuccès de la Ligue, ils s'y prêtérent comme à leur propre affaire; & d'un autre côté Sunderland ſe prêta aux ſentiments de la Reine, pour faire faire au Roi Jacques grand nombre d'imprudences capables de revolter la Nation, & entr'autres, il propoſa l'empriſonnement des ſept Evêques qui avoient

avoient réſiſté à une ordonnance du Roi.

Cette affaire fit ſi grand bruit, que ceux qui connoiſſoient l'état des affaires d'Angleterre, ſans ſonger même à l'armement du Prince d'Orange, diſoient tout haut : Le Roi Jacques va bientôt être chaſſé, puiſqu'il ébranle & qu'il choque l'Egliſe Anglicane qui eſt ſon plus ferme appui.

Pour endormir le Roi d'Angleterre ſur cet armement, le Prince d'Orange faiſoit courir le bruit qu'il étoit deſtiné pour les côtes de France, afin d'y faire une grande diverſion, d'y faire rétablir le Calviniſme, dans le tems que la France ſeroit attaquée de tous côtés ; car effectivement tous ſes voiſins devoient l'attaquer en même tems chacun de leur côté, & cela arriva. La France ſe trouva environnée de tant d'ennemis, que l'on faiſoit dire avec raiſon au Prince d'Orange après la ligue d'Augsbourg, que pour la ſûreté de l'Europe, il ne faloit

faloit pas moins qu'aſſiéger la France.

Il eſt vrai que le mauvais traitement des Calviniſtes de France fut une conjoncture très favorable pour donner cours à l'opinion du débarquement ſur les côtes de France. Sunderland l'appuyoit en trompant Barillon Ambaſſadeur de France en Angleterre, & ce fut pour cela, que le Roi Louis XIV. fit partir des troupes pour Normandie, pour Bretagne, & pour les côtes de la Rochelle.

Il avoit deux moyens ſûrs pour empêcher l'effet de cet armement, dont il étoit averti depuis plus de ſix mois par d'Avaux ſon Ambaſſadeur en Hollande. Le premier étoit d'armer en Ponant, à Rochefort, à Breſt, au Havre, & de faire paſſer de Toulon en Ponant une eſcadre toute armée. Le Roi pouvoit ainſi ſeul avoir facilement ſoixante vaiſſeaux, & tenir la mer, tandis que les quarante vaiſſeaux Hollandois ſeroient armés. C'étoit l'avis de Seignelai; mais Louvois,

le

le plus accrédité des Miniſtres, s'y oppoſoit fortement.

Le ſecond étoit de faire camper une armée de quarante ou cinquante mille hommes vers Luxembourg, prête à marcher vers Maſtricht; car alors les Hollandois n'auroient jamais laiſſé partir ni le Prince d'Orange, ni dix-huit mille hommes de leurs troupes pour l'Angleterre. L'invaſion de 1672 leur étoit encore trop préſente; il étoit même à propos, que le Roi employât en même tems ces deux moyens; mais il n'en prit aucun. Louvois le déconſeilla d'armer par mer, de peur d'augmenter le crédit de Seignelai ſon rival, & afin de pouvoir plus facilement faire un plus grand armement par terre : au lieu de faire marcher des troupes vers Maſtricht, il prit imprudemment le parti de les faire marcher vers Philipsbourg ſous le commandement du Dauphin qui avoit alors vingt-ſept ans.

Les

Les Hollandois délivrés de la crainte de Maſtricht pour cette année, ſuivirent le plan de l'invaſion de l'Angleterre, pour revenir l'année ſuivante avec plus de forces & plus d'Alliés inveſtir la France de tous côtés, & lui ôter tout moyen de leur nuire jamais. C'étoit engager la France dans une longue guerre, mais c'étoit préciſément le but où viſoit Louvois.

On dit que le Roi lui ayant donné à ſon profit les droits ſur la poſte des lettres des pays étrangers, qui lui valoient deux cent mille onces d'argent par an, il traita avec hauteur l'Ambaſſadeur du Duc de Savoye, au ſujet de quelque conteſtation ſur ces droits. Ce mauvais traitement avoit déja déterminé ce Prince à entrer dans la ligue d'Augsbourg. Louvois trouva, à la vérité, moyen de le chagriner beaucoup durant la guerre; mais tout cela étoit aux dépens du Royaume & du Roi, qui n'avoit pas compté ſur tant d'ennemis.

Le

Le Roi, qui bâtiſſoit, qui fortifioit & qui ſe préparoit à une nouvelle guerre, emprunta vingt millions, en créant un million de rente ſur les Fermes générales payables à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

ANNÉE 1689.

Durant l'hyver & le printems, Louvois qui par ſes hauteurs inſultantes & menaçantes avoit attiré au Roi plus d'ennemis que les forces de la France n'en pouvoient ſoutenir, informé que les Allemands malgré la guerre contre les Turcs auroient cent mille hommes de bonnes troupes ſur le Rhin ſous le commandement du Duc de Lorraine, Général habile, qui avoit acquis beaucoup de réputation contre les Turcs, ne ſongea plus qu'à la défenſive.

D'un côté il munit les places qu'il avoit priſes contre les Allemands, Mayence, Bonn, Kaiſerſwert; & de l'autre, il ſongea à brûler & ruiner tellement les campagnes & les petites villes Allemandes

en

en deça du Rhin, que les grandes armées des Impériaux n'y pouvant ſubſiſter & en tirer aucun ſecours, ils fuſſent obligés de porter par charettes tous leurs vivres & leurs fourages, & de ſe laſſer ainſi de l'extrême dépenſe qu'il leur faudroit faire pour aſſiéger Strasbourg ou d'autres places. Il exécuta ſon projet avant que les Allemands fuſſent en campagne, & l'on vit alors avec ſurpriſe & avec peine, les incendies & les pillages que ſoufrirent une infinité d'habitans de la frontiére d'Allemagne.

Il eſt vrai que le Roi avoit été le premier agreſſeur, & que par les entrepriſes injuſtes faites depuis vingt-deux ans par le conſeil de Louvois contre ſes voiſins pour agrandir ſon territoire, il s'étoit ſans néceſſité attiré tous ces ennemis, & les avoit tous réunis contre lui par la ligue d'Augsbourg, comme contre un grand uſurpateur, & comme le plus grand perturbateur du repos de l'Europe qui eût

paru

paru depuis Charles-Quint. Ainſi on pouvoit lui imputer tous ces malheurs, puiſqu'il n'auroit jamais été forcé à tous ces incendies, s'il avoit ſuivi cette régle générale d'équité à laquelle les Rois mêmes, qui veulent avoir une bonne réputation, ſont étroitement aſſujettis : *Ne faites point contre aucun de vos voiſins ce que vous trouveriez injuſte, & ce que vous ne voudriez pas qu'ils fiſſent contre vous, ſuppoſé que vous fuſſiez à ſa place & inférieur en forces, & qu'il fût à la vôtre & ſupérieur en forces.*

Il ne fit aucun uſage de cette maxime fondamentale dans la guerre de 1667. Car s'il eût été à la place du Roi d'Eſpagne, & le Roi d'Eſpagne à la ſienne, auroit-il trouvé juſte que malgré les renonciations ſolemnelles & fondamentales d'un traité de paix, & d'un traité de mariage, ſon voiſin plus fort lui eût enlevé pluſieurs villes ?

Mais pourquoi ne fit-on alors aucun uſage

uſage de cette régle ? C'eſt que pour en faire uſage contre ſon propre intérêt apparent, il eût fallu que le Cardinal Mazarin eût choiſi d'autres hommes pour ſon éducation que des hommes du commun, & qu'il leur eût ſur-tout recommandé de faire pratiquer dix fois par jour cette régle d'équité au jeune Roi, pour lui en donner l'habitude ; & plût à Dieu, tant pour ſon bonheur que pour le nôtre, qu'il fût ſorti de cette éducation avec cette ſeule importante habitude, de dire tous les jours à chaque entrepriſe, ſoit contre ſon peuple, ſoit contre quelqu'un de ſes voiſins : *Voudrois-je, ſi j'étois à leur place, qu'ils entrepriſſent choſe pareille contre moi ? voudrois-je qu'ils manquaſſent à leurs promeſſes ?*

Il auroit été le pacificateur de l'Europe, & un grand homme, adoré durant ſa vie, infiniment regretté après ſa mort, & incomparablement plus qu'aucun Prince ne l'a jamais été, tant par

ſes

ſes propres ſujets que par les Nations voiſines ; il auroit été le modéle d'un parfait Souverain & incomparablement plus heureux qu'il n'a été.

Louvois avoit fait donner en 1683. l'adminiſtration des Finances à Pelletier. C'étoit à la vérité un Miniſtre vertueux qui cherchoit le bien public, mais peu de lumiéres, peu d'activité, peu de déciſion, & ſur-tout pas aſſez de dureté ; ainſi il déplaça Pelletier dès 1688, & plaça Phelippeaux de Pontchartrain, qui avoit moins de déſintéreſſement & moins de zéle pour le bien public : mais il étoit fort vif, fort déciſif, fort actif & ſuffiſamment dur. Ainſi dans cette ſeule année 1689 il fit dix-neuf Edits burſaux, ſur le tabac, ſur les conſignations, ſur les amortiſſements, ſur les boiſſons, ſur les monnoyes, ſur la vaiſſelle d'argent, ſur les octrois, ſur les cuirs ; des créations de rentes perpétuelles, de rentes viagéres, de nouveaux gages d'Officiers,

de

de nouvelles charges de finances, de Maîtres des requêtes, de Greffiers, de Procureurs.

Ce Pelletier timide, trouvoit des difficultés inſurmontables par-tout, c'eſt à dire, des injuſtices à faire faire au Roi. Pontchartrain plus hardi, n'en trouvoit nulle part, & croyoit ſe ſauver de tout reproche en diſant ce qui eſt vrai, *qu'il falloit quelquefois être injuſte pour éviter un plus grand mal*; mais le reproche tomboit ſur ce qu'il faiſoit ſouvent mal à propos l'application de cette maxime.

Ces pillages & ces incendies faits de ſang froid par les François, les firent extrémement haïr des Allemands, & hâtérent leurs délibérations à la Diéte, pour faire chacun de ſon côté les plus grands efforts, afin de ruiner un ennemi devenu cruel; car juſques-là perſonne n'avoit ainſi fait la guerre, quoique ces incendies même puiſſent être permis en certains

certains cas pour le ſalut & la conſervation de la patrie.

Mr. le Duc de Bourgogne ayant atteint ſept ans, ſortit d'entre les mains des femmes, & le Roi lui donna pour Gouverneur le Duc de Beauvilliers, & pour Précepteur l'Abbé de Fenelon, depuis Archevêque de Cambrai, gens de mérite; mais il y eut pluſieurs défauts dans cette éducation domeſtique.

1°. Ces deux hommes arrivoient tout neufs à cet emploi; or il eſt viſible que s'ils avoient été exercés ſeulement depuis cinq ou ſix ans dans l'éducation des enfants, que s'ils avoient eu leurs hiſtoires, leurs ſcènes, leurs leçons pour chaque jour toutes prêtes, que s'ils avoient eu un aſſez grand nombre d'Officiers d'éducation ſous leurs ordres, & une aſſez longue expérience de la portée de l'eſprit, & de la vivacité des goûts des enfants, ils auroient eu beaucoup plus de facilité dans leur beſogne, & qu'ils y

auroient beaucoup mieux réüſſi dans le même eſpace de tems. Voila ce qui regarde les Précepteurs ou Gouverneurs des enfants.

2°. On ſait combien l'émulation eſt néceſſaire aux hommes, & par conſéquent aux enfants, pour les encourager au travail, tant pour égaler quelques-uns de leurs pareils de même âge, que pour les ſurpaſſer. Le Duc de Bourgogne n'en avoit point, & il lui falloit au moins une vingtaine de condiſciples.

3°. Il faut qu'un Gouverneur ou qu'un Précepteur Surintendant de l'éducation ait beaucoup d'Officiers de l'éducation à ſes ordres le long du jour, l'un pour une choſe, l'autre pour une autre; arts, ſciences, ſcénes, hiſtoires, diſputes. Il ne faut point de contradiction ni de diviſion entre un Gouverneur & un Précepteur; & comme c'eſt une pratique journaliére & preſſante, il faut dans l'éducation un Gouvernement purement deſpotique.

4°.

4°. Comme les deux fréres de M. le Duc de Bourgogne étoient d'âges différents, il falloit deux autres claſſes de pareils, & à chacune un Gouverneur, & pareils Officiers de l'éducation déja exercés en d'autres éducations.

5°. Il falloit qu'ils euſſent tous le même plan d'éducation & le même but, tel à peu-près que je l'ai expoſé dans un ouvrage exprès pour perfectionner l'éducation des Dauphins : Il falloit donner plus de tems aux habitudes les plus importantes, à proportion de leur importance pour le bonheur du diſciple, de ſes parents & de ſes ſujets futurs. Or preſque rien de tout cela ne fut exécuté ; mais l'habileté du Précepteur y ſuppléa en quelque ſorte, & fit du Duc de Bourgogne un Prince d'une grande eſpérance, que nous avons depuis beaucoup regretté.

ANNE'E 1690.

Les affaires du Roi Jacques alloient mal en Irlande, parce qu'au lieu de porter de ce côté-là & du côté d'Angleterre tout l'effort de la guerre, ce que propoſoit Seignelai, Louvois par jalouſie l'empêchoit. Le Roi y envoya trop peu de troupes; elles manquoient d'artillerie, de munitions, d'argent; cependant c'étoit un coup de partie de conquérir l'Irlande, & de donner moyen aux Jacobites d'Angleterre de ſe déclarer ouvertement, & de ménager les eſprits par des amniſties, & par des promeſſes de ne plus rien faire que par l'aprobation des Parlements, en renvoyant le Prince d'Orange, dont l'autorité étoit encore très mal affermie.

Alors le Roi Jacques rétabli eût été médiateur entre les Souverains alliés & le Roi, pour empêcher toute action de la Ligue d'Augsbourg contre la France, & pour amener les Souverains à une paix,

paix, ou du moins à une longue trêve; au lieu qu'en ne donnant pas au Roi Jacques de ſecours ſuffiſant, on donnoit au Prince d'Orange les moyens de s'établir ſolidement, & de tirer de l'Angleterre les ſommes immenſes dont il ſe ſervit depuis à lever des troupes innombrables d'Allemands contre la France.

Seignelai ne put donc envoyer en Irlande qu'un foible ſecours, que le Marquis d'Anfreville, Lieutenant-Général de la Marine, y conduiſit heureuſement. Auſſi l'armée du Roi Jacques fut-elle battue au paſſage de la Boyne, & les troupes Françoiſes obligées de ſe rembarquer l'année ſuivante; de ſorte que les gens ſenſés diſoient qu'il eût mieux valu abandonner tout d'un coup l'Irlande dès le commencement, que d'y porter des ſecours trop foibles. Les plus habiles diſoient, que c'étoit une grande faute contre la bonne politique; c'eſt que Louvois vivoit encore.

Il ſe donna en Flandres à Fleurus une bataille, où les François victorieux perdirent quatre mille hommes; les Alliés en perdirent le double. Ce ne fut rien de déciſif, car nôtre victoire ne nous procura aucune place nouvelle.

La victoire que le Maréchal de Catinat remporta à Staffarde ſur le Duc de Savoye fut plus déciſive; car il prit enſuite Cavours & Saluces.

Mr. le Dauphin avoit ſous lui en Allemagne le Maréchal de Lorges, qui avoit ordre, quoique ſupérieur en troupes, de ne pas chercher à combattre.

Les Turcs prirent cette année pluſieurs places en Hongrie, & entre autres Belgrade. Nous avions grand beſoin d'une pareille diverſion.

La ſédition de Bretagne cauſée par les Edits burſaux étant calmée, le Roi fit revenir le Parlement de cette Province de Vannes à Rennes. La plûpart des membres avoient été ſoupçonnés d'avoir

voir favoriſé les ſéditieux, ou du moins de n'avoir pas employé leur autorité à la calmer. La punition les rendit plus ſages, & par conſéquent plus ſoumis aux ordres de la Cour.

Madame la Dauphine Baviére mourut cette année, & laiſſa trois fils; ſa maiſon coûtoit environ ſix cent mille onces d'argent par an.

Seignelai mourut auſſi, & de débauches. C'étoit un homme d'eſprit, hardi, éloquent, aimant le faſte, & ne ſe connoiſſant pas en gloire précieuſe. Il donnoit dans toutes les vanités. Le Roi donna ſa place de Sécretaire d'Etat de la Marine à Mr. de Pontchartrain Phelipeaux, qui avoit déja le département des Finances.

Tous les réglements pour augmenter le bonheur de l'Etat, ſe réduiſirent à des Edits burſaux, pour tirer de l'argent du peuple, au nombre de vingt-deux : mais nôtre maniére d'emprunter par la création des rentes ſur la ville,

& ſur les Hôtels des grandes villes, eſt certainement la meilleure, 1°. parce qu'il y a moins de frais pour le Roi, 2°. parce qu'il en paye moins d'intérêt.

Il eſt vrai que la création de nos rentes ſur la ville a été une bonne reſſource durant quelque tems; mais faute de payer tous les ans quelque choſe ſur le principal, l'Etat ne pouvoit point les rembourſer, & par conſéquent ſe libérer; & ainſi l'Etat accumulant de nouvelles dettes ſans en rembourſer d'anciennes, perdoit tous les jours de ſon crédit.

Mais on peut remédier à cet inconvénient par les annuités à la maniére Angloiſe : c'eſt la ſeule maniére d'acquérir du crédit en tems de paix, pour en pouvoir créer de nouvelles en tems de guerre; & c'eſt la ſeule maniére de détruire en France la pernicieuſe engeance des Traitants, qui ſont très nombreux, & qui s'enrichiſſent exceſſivement aux dépens du reſte du peuple, par leurs

avan-

avances d'argent qui ſont ruineuſes pour l'Etat.

ANNÉE 1691.

Louvois prit ſi bien ſes meſures, qu'il fit marcher près de cent mille hommes en Flandres dès le mois d'Avril, avec quantité de vivres & de munitions. Mons place très forte fut attaquée vivement, & priſe en ſeize jours par le Roi, malgré les grandes forces des Alliés de la Ligue d'Augsbourg, parce qu'elles n'étoient pas encore raſſemblées.

Catinat de ſon côté prit Nice & Montmelian, mais nous perdimes le reſte de l'Irlande; & ce qui étoit de plus important, c'eſt que d'un côté nos forces & nos Finances s'épuiſoient par nos efforts, & que les Turcs qui faiſoient en Hongrie une puiſſante diverſion en nôtre faveur panchoient à la paix.

Le Maréchal de Luxembourg donna le combat de Leuze, où les François

perdirent le tiers de ce que perdirent les Alliés. Ce fut proprement un combat de Cavalerie, qui ne décida de rien, & où la Maiſon du Roi montra une extrême valeur.

Louvois mourut ſubitement dans le mois de Juillet. Sa femme croyoit que l'on avoit empoiſonné l'eau d'un pot dont il avoit accoutumé de boire l'après-midi, & que ce fut l'effet de la vengeance du Duc de Savoye. D'autres ont cru que ce fut un reproche que lui fit le Roi, de lui avoir attiré parmi ſes ennemis le Duc de Savoye : quoi qu'il en ſoit, il ne parut pas le regretter, & en mettant ſon fils Barbeſieux à ſa place, qui n'avoit que vingt-ſix ans, il voulut montrer à l'Europe que c'étoit lui qui formoit ſes Miniſtres, qu'il n'avoit pas beſoin de leurs avis, & que lui ſeul faiſoit tout. Telle étoit la grande opinion que ſes Miniſtres à l'envi l'un de l'autre lui avoient donnée de ſa grande habileté : & à dire le

vrai,

vrai, les louanges de la part de ſes Miniſtres, avoient été le premier appas qui l'engagea de travailler ſeul à ſeul avec chacun d'eux ; & ce fut apparemment ce plaiſir d'être ſouvent loüé par eux, qui lui fit ſurmonter le dégoût que la jeuneſſe a d'ordinaire pour les affaires ; & il étoit ſi accoutumé à ces flateries journaliéres & domeſtiques, qu'il n'a jamais été bleſſé des louanges exceſſives, ni des panégyriques les plus outrés.

Si dans la ſuite il choiſit Chamillard pour remplacer Pontchartrain & pour régir les Finances, & même pour remplir en même tems le Miniſtére de la guerre après la mort de Barbeſieux mort de débauches, c'eſt qu'il croyoit bonnement qu'il n'avoit beſoin ſous lui, que d'un Commis laborieux, & non d'un Miniſtre fort éclairé qui penſât de lui-même & qui trouvât de bons expédiens dans les affaires difficiles.

Quand le Roi eût été auſſi habile qu'il

croyoit l'être, c'eût toujours été une grande malhabileté de croire pouvoir faire d'auſſi grandes choſes avec des Miniſtres jeunes & voluptueux, ou avec des Miniſtres de peu d'eſprit & ſurchargés d'affaires, qu'avec des Miniſtres d'un grand eſprit, expérimentés, & de longue main accoutumés au travail. C'eſt ainſi que cette grande préſomption de ſa propre capacité, l'empêcha de chercher des Miniſtres d'un eſprit ſupérieur, pour lui aider à gouverner avec toute l'habileté dont de grands génies laborieux pouvoient être capables.

Il eſt d'une habileté commune de choiſir pour Miniſtres ceux que l'on voit les plus eſtimés par ceux qui nous environnent. Louis XIII. peu préſomptueux, eut cette ſorte d'habileté, & gouverna mieux à proportion que ſon fils, parce qu'il eut le bonheur de choiſir pour Miniſtre général, Richelieu grand génie, & que ce Miniſtre eut l'habileté de choiſir par

par lui-même pour Miniſtres particuliers, des perſonnes d'une grande capacité. Il ne craignoit jamais comme Louis XIV. que leur réputation nuiſit à la ſienne.

Il n'y a perſonne qui ne ſçache, que plus les emplois ſont importants, plus ceux qui en ſont chargés réüſſiſſent quand leurs lumiéres ſont proportionnées à la grandeur & à l'étendue de leurs emplois, & que la grande différence de la vertu & des talents d'un Miniſtre, produiſent la grande différence dans les ſuccès de ſon Miniſtére. Le Roi le ſavoit comme les autres dans la ſpéculation; mais de mauvaiſes raiſons le faiſoient agir quelquefois contre ſes propres lumiéres dans l'occaſion, comme font les autres hommes du commun; & voila pourquoi il choiſit alors Barbéſieux, & depuis Chamillard & Voiſin, eſprits médiocres, dans l'opinion qu'il pouvoit facilement, par ſes grandes lumiéres, ſuppléer entiérement à leur peu de capacité.

Cette

Cette année mourut un homme d'un caractère très diſtingué entre les habiles Courtiſans. Ce fut le Maréchal de La Feuillade. Le but qu'il ſe propoſa toute ſa vie ne fut en rien différent du but de tous les autres Courtiſans. Ce fut de faire une fortune grande, ſolide & éclatante, & de ſurpaſſer de ce côté-là ſes pareils : C'eſt le but de tous les ambitieux d'une ambition vulgaire. On peut dire même, que c'eſt le but ordinaire des hommes du commun de toutes les profeſſions, dans quelque pays & dans quelque condition qu'ils ſoient ; parce qu'ils ne ſçavent pas, que ce ne ſont pas les richeſſes & les grands emplois qui font les hommes les plus heureux dans leur vie & les plus eſtimés après leur mort, mais que c'eſt uniquement l'excellent uſage de ces grandes richeſſes & de ces grands emplois, & ſurtout de leurs grands talents.

Le meilleur uſage des meilleures choſes ;

ſes, loin de produire une augmentation de bien, produit au contraire une augmentation de mal; & tel qui auroit vécu très heureux, & même très eſtimé & très aimé dans une place de particulier, vit beaucoup moins heureuſement & avec moins de réputation dans la place de Miniſtre: C'eſt que la grande place demande le grand homme; autrement le public eſt bleſſé de la diſproportion entre l'homme & la place.

Tous les hommes veulent augmenter leur bonheur, & le plaiſir de la bonne réputation fait partie de ce bonheur. Le gros des hommes ne portent pas leurs vues fort loin ſur les moyens généraux les plus propres pour arriver à ce but; revenus grands & ſolides, emplois diſtingués, faveur éclatante; voila où ils bornent leurs moyens.

L'homme veut les commodités de la vie, c'eſt-à-dire, l'exemption des maux; enſuite il veut les plaiſirs des ſens; mais

il

il veut encore les plaiſirs de l'eſprit, qui viennent particuliérement des différentes diſtinctions entre ſes pareils.

Or l'augmentation de revenu procure les commodités, c'eſt-à-dire, l'exemption des petits maux, l'exemption de la fatigue, l'exemption du froid, du chaud, & même les plaiſirs des ſens, les bons repas, la chaſſe, la muſique, les ſpectacles, les promenades, le grand nombre de domeſtiques appliqués à ſatisfaire, & même à prévenir les déſirs.

Mais les grands emplois, la faveur du Prince, ſervent infiniment davantage à goûter les plaiſirs de la diſtinction entre les pareils. Ainſi le Maréchal de La Feuillade, qui avoit ce goût pour la diſtinction entre pareils, beaucoup ſupérieur à tous ſes autres goûts, cherchoit plus vivement que les autres de l'éclat dans ſa fortune, & par conſéquent de la diſtinction dans ſa faveur.

Il faut obſerver que tous ces ambitieux oc-

occupés d'augmenter leur bonheur au-delà du bonheur de leurs pareils, n'ont preſque aucun goût pour augmenter le bien public. Le Maréchal de La Feuillade, non plus que le gros des François de ſon tems, n'y a jamais penſé, ou n'y a penſé que foiblement; de ſorte que le moindre intérêt particulier le faiſoit abandonner le plus grand intérêt public.

Il ſçavoit comme ſes pareils & comme tous les autres Courtiſans, que pour faire une fortune plus grande, plus ſolide & plus éclatante, il ne faloit que plaire au Roi plus que ſes pareils. Le Roi étoit très ſenſible à la loüange; mais il ne s'y connoiſſoit pas plus que ceux qui lui en donnoient. Ce fut par l'étude aſſidue que La Feuillade fit du caractére du Roi, qu'il réüſſit plus que tous ſes pareils à lui donner des louanges de ſon goût, & à lui en donner plus qu'aucun d'eux; & ce fut par ces endroits qu'il ſe diſtingua, & qu'il ſe forma un caractére ſi ſingulier,

lier, qu'il touchoit au ridicule.

Il avoit obſervé, que pour marquer davantage ſon amour, ſon attachement, ſon dévoüement & ſon zèle pour plaire davantage à une maîtreſſe, il étoit heureux de trouver une occaſion de la venger d'une inſulte. Il comprit de là, que trouvant une occaſion de ſe battre pour venger le Roi de paroles offenſantes qu'avoit dites un Grand d'Eſpagne contre Louis XIV, il prouveroit au Roi qu'il l'aimoit plus que perſonne; il prit la poſte, alla ſe battre à Madrid contre ce Grand, le déſarma, & lui donna la vie, après que l'autre la lui eût demandée au nom du Roi. Chacun traita cette expédition de folie, & c'en étoit une; mais elle ſervit à ſon but; & dès-lors ſi ſon but n'étoit pas fou, le moyen qu'il avoit pris n'étoit pas une folie: au contraire, c'étoit une grande habileté, & effectivement le Roi facile à tromper ſur le grand attachement & l'admiration que La Feuillade

lade lui marquoit pour ſa perſonne, comme ſont les belles femmes accoutumées à un encens perpétuel, crut facilement qu'il étoit plus attaché à lui qu'aucun autre Courtiſan, & que ce n'étoit pas la grande fortune de favori qui faiſoit ſon principal but.

Il étudioit tout le matin, & même durant la nuit, tout ce qu'il pouvoit dire au Roi durant le jour, pour lui prouver qu'il l'eſtimoit, qu'il l'aimoit & l'admiroit plus que ne faiſoient les autres courtiſans, & qu'il le trouvoit fort ſupérieur en eſprit & en vertu aux autres hommes. Ce fut dans cet eſprit perpétuel de flaterie outrée, qu'il imagina de faire dreſſer en l'honneur du Roi la Statue de la Place des Victoires, avec une inſcription qui fut ſi frondée. Cette inſcription étoit : *Viro immortali*, à l'homme immortel.

Louis XIV. pour ſa perſonne, n'étoit pas plus immortel que le dernier de ſes ſujets,

jets, & à l'égard de l'immortalité du nom, il y a beaucoup d'autres noms immortels que le ſien; & comme ce n'eſt pas le ſeul immortel, Louis XIV. n'étoit point du tout connu & diſtingué par le nom de *vir immortalis*, par le titre d'immortel.

Cependant comme Louvois vit que La Feuillade, quelque viſionnaire qu'il fût en certaines occaſions, n'avoit pas laiſſé de plaire beaucoup au Roi en celle ci, & d'en obtenir beaucoup en l'entretenant ſouvent de ſa Place & de ſa ſtatue péeſtre, ſongea à l'imiter & à le ſurpaſſer, en faiſant faire une plus grande place & une plus grande ſtatue équeſtre, plus belle, en l'honneur du Roi dans la place des conquêtes, que l'on nomme communément la place de Vendôme.

Au reſte, ſi le feu Roi avoit un peu mieux entendu les intérêts de ſa réputation, il auroit plus cherché à mériter les louanges de Roi bienfaiſant envers

ſes

ſes ſujets, & d'une juſtice délicate envers ſes voiſins, qu'à recevoir des louanges de puiſſant & de formidable, qui ſont des louanges que les Manichéens donnoient au mauvais principe. Car à quoi ſert la grande puiſſance, ſi elle n'eſt employée toute entiére à procurer à plus de familles plus de biens durables? Et qu'eſt-ce qu'il y a de louable dans toutes les entrepriſes que l'on fait uniquement pour ſoi ou pour ſa famille, ſi l'on ne procure l'augmentation du bonheur de ſa patrie.

Pontchartrain fit publier cette année plus de quatre-vingt Edits burſaux pour trouver de l'argent, dont quatre-vingt mille familles furent affligées: *fructus belli.*

Le Pape Alexandre VIII. Ottoboni Vénitien, donna ſecrétement une bulle ou un bref qui caſſoit l'Edit du Roi & l'Arrêt du Parlement rendu en 1682. pour autoriſer la Déclaration des trente-quatre Evêques contre l'infaillibité du Pape, &

pour

pour la ſupériorité des Conciles généraux au-deſſus du Pape.

Ce Pape homme d'eſprit, n'étoit pas aſſez ſot pour ſe croire infaillible ; mais il étoit aſſez habile, pour croire que cette opinion étoit la principale baſe de la grande autorité des Papes ſur les Princes Catholiques. Ainſi ce Bref ſecret étoit une eſpéce de proteſtation contre l'acte des Evêques de l'aſſemblée de 1682.

A cette occaſion je rapporterai un fait que je tiens du feu Maréchal de Teſſé. Il avoit reçu ordre du feu Duc d'Orléans Régent, pour faire au feu Czar les honneurs du Royaume. Ce Prince qui avoit ce jour-là entendu parler du différend qui étoit entre le feu Cardinal de Noailles alors Archevêque de Paris, & le Pape, à l'occaſion de la Conſtitution *Unigenitus* que le Pape vouloit faire recevoir comme un jugement parfaitement infaillible, dit au Maréchal : *En vérité ſi le Pape ſe croit infaillible dans ſes jugements, c'eſt un grand*

grand ſot ; & s'il ne le croit pas, c'eſt un grand impoſteur de vouloir le faire croire.

ANNE'E 1692.

Le Roi Jacques chaſſé d'Irlande par le Roi Guillaume ſon gendre, voulut faire une autre tentative en Ecoſſe ; mais le Roi Guillaume pour le mieux tromper, avoit des Officiers ſur mer & ſur terre qui faiſoient les mécontents, & qui, avoient ſoin de découvrir les Jacobites cachés & leurs intrigues ; avec ces ſortes d'eſpions il avoit découvert qu'il y avoit ſur la flotte Angloiſe environ un tiers de Capitaines Jacobites, qui devoient dans le premier combat naval paſſer du côté des François & combattre ſous les ordres de l'Amiral de France.

Le Roi Guillaume en donna la liſte à ſon Amiral Anglois, avec ordre de les faire arrêter ſeulement la veille du combat, & de mettre tels & tels à leurs places.

ces. Cela fut ainſi exécuté, deſorte que l'on ne put en donner aucun avis aux François.

Le Roi Louis XIV. perſuadé qu'il y auroit dans le combat une grande déſertion des Capitaines Anglois en faveur du Roi Jacques II. avoit donné ordre au Comte de Tourville, qui portoit Pavillon d'Amiral, d'attaquer la flotte ennemie, quoiqu'il fût preſque moitié moins fort en vaiſſeaux: Il obéit, & avec quarante-ſix vaiſſeaux, il en alla attaquer fiérement près de quatre-vingt-dix tant Anglois qu'Hollandois.

Les ennemis furent très étonnés de cette audace, & craignirent non ſans fondement la trahiſon; mais après les deux premiéres heures d'un combat affreux, les vaiſſeaux ennemis envelopérent les François. Alors le Comte de Tourville attaqué de toutes parts, commença à ſe battre en retraite, & à ſe retirer vers la Hogue & vers Cherbourg; partie

tie de nos vaiſſeaux échouérent dans ces deux Rades, au nombre de quatorze, qui furent brulés bientôt après, à la vue du Roi Jacques, qui y étoit venu avec des troupes d'embarquement pour paſſer en Ecoſſe, en cas que le combat eût eu un ſuccès favorable pour les François, comme il le croyoit.

Le Roi reçut cette fâcheuſe nouvelle au ſiége de Namur. Il continua le ſiége, malgré les pluyes continuelles, & en vint à bout avec beaucoup de conſtance; au reſte comme le Comte de Tourville avoit ſuivi exactement ſes ordres, & qu'il s'étoit battu très vaillamment, le Roi le fit Maréchal de France l'année ſuivante avec une approbation univerſelle.

Louis après la priſe de Namur revint à Verſailles avec les Dames, & laiſſa l'armée ſous le commandement du Maréchal de Luxembourg; c'étoit un brave Géné-

ral, qui avoit dans l'occaſion le coup d'œil très bon; mais c'étoit un eſprit médiocre, peu laborieux, & un peu trop livré au plaiſir. Le Roi Guillaume le fit tomber dans un panneau à Steinkerke. Il nous attaqua, lorſque nous le croyions bien loin. Il eſt vrai que Luxembourg avec des troupes d'une grande valeur, repara bientôt ſa mépriſe, & fit ſi bien, qu'il demeura maître du champ de bataille. Les ennemis ſe retirérent, & perdirent autant que nous.

Le Duc de Savoye, depuis Roi de Sardaigne, ayant enfin obtenu de l'Empereur vingt-cinq ou trente mille Allemands, devint beaucoup ſupérieur aux François; Ainſi il prit Gap & Ambrun, qu'il abandonna, parce qu'il tomba très malade, & qu'il ſe retira dans ſon pays. C'étoit un Prince courageux, ambitieux, laborieux, mais ſur les promeſſes duquel perſonne ne pouvoit ſe fier. Il couroit après

la

la gloire de grand Prince, ſans la bien connoître. Il ſemble par ſa conduite que la ſupériorité de mérite conſiſtoit uniquement dans la ſupériorité de puiſſance, & faiſoit par conſéquent beaucoup plus de cas des grands talens pour tromper dans la négociation & pour réüſſir dans la guerre, que des grandes vertus. Il n'avoit jamais compris que la gloire du Prince étoit de ſurpaſſer ſes pareils dans le projet de rendre ſes Peuples plus vertueux, plus tranquilles, & plus heureux.

Pontchartrain publia cette année cinquante-cinq Edits pour trouver de l'argent. Du reſte on ne fit aucun Réglement dans la vuë de bonifier le dedans de l'Etat. La Cour étoit trop occupée des entrepriſes des ennemis, & elle ne pouvoit pas ſe réſoudre à faire la moindre dépenſe utile, ni à donner la moindre attention à d'autres affaires qu'à celle d'u-

ne guerre où nous étions très inférieurs en forces.

ANNÉE 1693.

Le Maréchal de Luxemboug donna la bataille de Nerwinde en Flandres; il la gagna, & prit Charleroi; mais il y perdit beaucoup de monde & de braves Officiers. On voyoit tout le monde en deuil à Paris.

Le Maréchal de Catinat gagna en Italie la bataille de la Marſaille. Cette année la dépenſe extraordinaire de guerre monta à plus d'un million quatre cent quarante mille marcs d'argent à onze deniers de fin, c'eſt-à-dire, à plus de quarante millions de livres à vingt-huit le marc d'argent. La dépenſe de ſes ennemis ne fut pas moindre. Ils perdirent tous enſemble plus de vingt mille hommes, & voilà les fruits ordinaires de la voye ruineuſe de la guerre que les Souverains

verains qui ſe croyent les plus forts ont juſqu'ici préférée à la voye ſenſée de l'arbitrage pour terminer leurs différends.

Cette année le Roi inſtitua l'Ordre de Saint Louis pour les gens de guerre ; mais comme on ne le refuſe preſque à perſonne, cet Ordre qui devoit donner de l'émulation entre les Capitaines, entre les Colonels, entre les Brigadiers &c. n'en produit aucune. 2°. Il devroit y avoir une marque extérieure pour tous les grades de la guerre, & il n'y en a point. 3°. Il ne devroit y avoir qu'un certain nombre fixe de Chevaliers parmi les Capitaines, un autre nombre moindre parmi les Colonels ; or le nombre n'en eſt point fixé juſqu'ici. 4°. Il vaque une place ; elle devroit être remplie par ſcrutin entre trente pareils de la même claſſe, & donner des places tour à tour à remplir à chaque claſſe de trente ; mais juſqu'ici nulle régle, nulle police pour ce choix.

Il réſulteroit de là deux avantages pour le Roi. Le premier, c'eſt qu'il ne ſeroit jamais blâmé, mépriſé, haï du public pour aucune injuſtice faite dans ſon choix. Le ſecond, c'eſt que chacun des prétendans, pour avoir plus de voix que ſes camarades, ſeroit plus doux, plus poli envers eux & envers tout le monde, plus aſſidu au ſervice, & ſe rendroit plus capable dans ſon métier; parce qu'il s'agit dans les ſcrutins de la ſupériorité du mérite national; mais ce qui n'eſt pas encore fait, peut un jour ſe faire & ſe perfectionner.

Il parut deux Edits ſur la permiſſion de s'affranchir envers le Roi des redevances que l'on doit au Domaine; c'étoit pour trouver de l'argent, & c'étoit un avantage pour les débiteurs, en ſuppoſant que l'eſtimation de leur acquiſition n'étoit point déja trop forte. Le Roi pour le bien de ſes ſujets devroit donner à tout

le

le monde la liberté de s'affranchir de toutes redevances féodales envers les Seigneurs, & même des hommages & des droits de laods & ventes. Tous ces droits produiſent entre les Seigneurs & les Vaſſaux, entre Seigneurs & Seigneurs, une infinité de procès au grand préjudice des particuliers &. par conſéquent de l'Etat.

Il parut encore cette année plus de ſoixante Edits pour tirer de l'argent de divers côtés, mais les moins onéreux étoient la création des rentes à prendre ſur les revenus des Fermes; il ne manquoit qu'une choſe à ces créations, c'étoit de pourvoir en même tems, comme en Angleterre, au rembourſement de ces rentes en vingt ou trente ans. Ces rentes qui ſe rembourſent tous les ans pour quelque partie du capital, ſont ce que les Anglois appellent Annuités, qui ſe vendent & s'achettent ſur la place

comme des Actions ſur la Compagnie des Indes.

ANNE'E 1694.

La France eut cette année des avantages & des déſavantages. L'armée de Catalogne battit les Eſpagnols, & prit quatre ou cinq places ou châteaux. Le Roi Guillaume de ſon côté prit Hui, & brula la ville de Dieppe, qui eſt préſentement bien mieux bâtie qu'elle n'étoit. L'entrepriſe ſur Breſt ne lui réuſſit pas. Le Général Talmacq y fut tué, & les Anglois & les Hollandois y perdirent deux vaiſſeaux & deux mille hommes par les bons ordres que donna de ce côté là le Maréchal de Vauban.

Le bled étoit fort cher alors : nous en faiſions venir de la mer Baltique : huit vaiſſeaux Hollandois prirent nôtre convoi qui étoit de près de cent navires. Jean Bart Chef d'Eſcadre de Dunkerque courut

courut après avec ſix vaiſſeaux, prit trois Hollandois; les autres ſe retirérent, & Bart amena heureuſement tout le convoi de bled dans les ports de France. Il ne ſe fit rien de conſidérable en Italie, quoique l'armée des ennemis fût conſidérablement plus forte. L'habileté du Maréchal de Catinat empêcha le Duc de Savoye de rien entreprendre de conſidérable.

Cette année moururent le Maréchal d'Humiéres & le Maréchal de Bellefond, camarades de fortune, tous deux braves, liberaux, magnifiques. Le Maréchal d'Humiéres Gouverneur de Flandres étoit plus riche; Bellefond étoit plus laborieux & plus habile.

On publia cette année ſoixante & dix Edits ou Déclarations pour différentes taxes: tous moyens pour trouver de quoi ſoutenir la guerre. Pontchartrain étoit laborieux, plein d'expédiens, déciſif & expéditif.

ANNE'E 1695.

Le Roi Guillaume perdit la Reine ſa femme fille ainée du Roi Jacques Second, mais il ne ceſſa pas d'être regardé comme Roi légitime, parce qu'il avoit été reconnu pour tel par le Parlement ſix ans auparavant. L'extrême averſion qu'a la Nation pour toute dépendance du Pape, & pour toute autorité deſpotique, avoit porté les Anglois à préférer un étranger au Roi Jacques Second, qui étoit frére & unique héritier du feu Roi, & qui avoit régné lui-même trois ou quatre ans depuis la mort du Roi Charles Second ſon frére.

Abbadie fit l'oraiſon funèbre de la Reine, & la fit avec beaucoup d'éloquence.

Les grandes dépenſes que le Roi Louis XIV. avoit faites les années précédentes aux ſiéges de Mons & de Namur, dans les armées d'Italie & d'Eſpagne, & dans les

les armemens de mer, ne lui permettoient pas d'avoir un ſi grand nombre de troupes. Les Anglois au contraire & les autres Alliés firent de nouveaux efforts & de nouvelles dépenſes cette année; ainſi ils devinrent fort ſupérieurs en Flandre, en Italie & ſur la mer. Le Roi Guillaume attaqua & prit Namur, malgré quinze-mille hommes de garniſon. Le Maréchal de Bouflers s'y défendit avec plus de valeur que d'habileté.

Les Hollandois amenérent par la Meuſe tant & de ſi gros canons, tant de mortiers & tant de poudre, que leur Ingénieur Général, le célébre Coehorn, bouleverſa toutes les murailles, & en remplit ſi bien les foſſés, qu'un bataillon de front pouvoit marcher en bataille par les bréches ſans avoir à monter.

Le Maréchal de Bouflers avec beaucoup de ſorties retarda fort les travaux des ennemis, & leur tua plus de vingt

mille hommes ; mais il en perdit ſept ou huit ; la capitulation fut mal obſervée. Il fut arrêté par ordre du Roi Guillaume, en repréſailles de ce que les François n'avoient pas exécuté exactement la capitulation dès deux petites Places qu'ils avoient priſes ; mais il fut mis en liberté dès que les François eurent renvoyé les garniſons de ces deux petites places, & le Roi Louis XIV. fut un peu honteux d'être ainſi puni ſur le champ de l'eſpéce d'infraction des traités faits avec ſes ennemis. Il eſt vrai qu'il avoit eu des prétextes pour manquer à quelques articles des capitulations ; mais l'homme juſte rejette les prétextes, & ne ſe fonde que ſur des raiſons légitimes ; & pour les diſcerner, il fait ſe dire à lui-même, „ Ne traiterois-je pas de prétextes frivoles „ & de manquement de parole, ſi mon „ ennemi plus fort vouloit s'en ſervir con„ tre moi en cas pareil ?

Les

Les Anglois & les Hollandois ne trouvant plus de vaiſſeaux François à la mer, bombardérent les places maritimes, Saint Malo, Dunckerque, Calais ; & par repréſailles les François bombardérent Bruxelles, où ils cauſérent beaucoup de dommages.

Il ſe fait des cartels, des traités entre ennemis pour les priſonniers de guerre, pour les contributions, pour les capitulations, & pour beaucoup de cas, dans l'exécution deſquels chaque parti gagne plus qu'il ne perd. Il n'y a que les Barbares qui faſſent la guerre ſans aucun quartier, & ſans aucun cartel ; auſſi une pareille guerre eſt-elle incomparablement plus fâcheuſe aux deux partis ; & comme l'eſprit de vengeance régne toujours, ces guerres ne finiſſent preſque jamais que par la deſtruction preſque totale d'un des deux partis.

Or il me ſemble que les bombardemens

mens & les incendies réciproques devroient entrer dans les cartels : car le deſtructeur ne gagne rien à ce qu'il détruit, & il invite à lui cauſer pareil dommage dans une pareille occaſion.

Il ne ſe paſſa rien de conſidérable ni dans les armées d'Allemagne, ni dans celles d'Eſpagne ; mais le Duc de Savoye, depuis Roi de Sardaigne, devenu fort ſupérieur en troupes Allemandes, prit Caſal, tandis que les Turcs profitoient en Hongrie de leur ſupériorité ſur les Allemands, qui n'étoient en ce pays-là que ſur la défenſive.

Le Maréchal de Luxembourg étoit mort dès le commencement de l'année ; ce n'étoit pas un Général ſi habile que le Maréchal de Turenne ; mais les troupes diſoient que le Roi Guillaume n'auroit jamais oſé attaquer Namur, s'il eût commandé l'armée de France. Il ſavoit la grande différence qui étoit entre lui & le Maréchal de

de Villeroy, qui étoit très propre à briller dans une fête galante, mais qui avoit peu de réputation pour les affaires de guerre.

La Cour étoit trop embarraſſée d'une guerre qui alloit déſormais ſe faire aux dépens du Royaume, pour ſonger à rien qui pût ſervir à perfectionner le gouvernement intérieur; ainſi on ne ſongeoit qu'aux inventions qui pouvoient produire de l'argent, & parmi celles-là on propoſa & on réſolut la Capitation, eſpéce de taxe annuelle que chacun devoit payer pour aider à ſoutenir la guerre; & comme la Nation étoit alors dans une eſpèce de conſternation après la priſe de Namur, & que chacun ne prévoyoit que de mauvais ſuccès pour l'avenir, il eſt étonnant, que loin que cette nouvelle taxe fût mal reçue du Peuple, je fus témoin au contraire qu'elle fut reçue avec joye, parce que tout le monde la conſidéra-

ſidéra comme le ſeul reméde à nos maux ; & effectivement, cet Edit, qui eût déſolé tout le monde s'il ſe fût agi de conquêtes, nous tira de la conſternation où nous étions, dès que nous vimes qu'il ſuffiroit pour nous garantir de l'invaſion générale dont nous étions menacés.

Cela me fait croire que ſi le Roi avoit marqué dans ſa Cour une grande allarme, & une grande peur, à la nouvelle de la grande Ligue d'Augsbourg qui commença dès 1689 & qui augmenta encore en 1690, & dans laquelle entrérent preſque toutes les Puiſſances de l'Europe, dans le deſſein de nous enlever toutes nos Provinces frontiéres, ces craintes, ces allarmes auroient facilement paſſé de la Cour à Paris, & de Paris dans les Provinces, de ſorte qu'il auroit pû dès-lors établir la capitation avec l'agrément de la Nation, ce qui lui auroit produit

envi-

environ vingt-deux millions de plus par an durant ſix ou ſept ans.

Mais nos Miniſtres ne furent pas aſſez habiles pour feindre à propos un peu plus de crainte qu'ils n'avoient : Ils firent tout le contraire : Ils feignoient plus de confiance & d'eſpérance en nos forces qu'ils n'en avoient effectivement. Ils ne ſavoient pas que rien n'eſt plus aiſé à inſpirer que l'eſpérance d'une bonne paix, quand on a un bon fondement d'eſpérer, tel qu'eût été un pareil ſubſide pour ſoutenir la guerre.

Au reſte ce ſubſide fut très mal dirigé dès le commencement; & quoiqu'il ait été un peu rectifié par les Intendants dans la pratique, il eſt encore ſujet à beaucoup d'inconvénients & à beaucoup d'injuſtices dans la repartition qui s'en fait dans les Villes & dans les Campagnes.

C'eſt que les taxes annuelles doivent

être

être proportionnées non à la qualité, ou à la dignité, ou à la charge, où à l'emploi, comme porte l'Edit, mais au revenu annuel & effectif de chaque capitable. Car qui doute qu'il y a tel Gentilhomme, tel Capitaine, tel Colonel, tel Maréchal de Camp, tel Maréchal de France, tel Chevalier des Ordres, tel Duc, tel Prince, tel Conſeiller, tel Préſident, qui aura dix fois, quinze fois, vingt fois plus de revenu annuel que tel autre de ſes pareils ?

Cependant ſi la taxe eſt la même, il arrivera que ſouvent elle ſera ou vingt fois trop foible pour le riche, ou vingt fois trop forte pour le pauvre. J'ai expliqué ailleurs les moyens de perfectionner ce ſubſide, en le rendant proportionné au revenu de chaque capitable.

Mais à dire la vérité, je crois qu'il doit toûjours ſubſiſter, pourvû qu'il ſoit perfectionné, pourvû qu'on le diminue

&

& qu'on l'augmente ſelon les beſoins, & ſelon la proſpérité de l'Etat, & pourvû que l'on taxe les capitables par Communautés, ou de Paroiſſes dans les Campagnes, ou de Compagnies, ou de métiers, ou de profeſſions dans les Villes; car alors la Cour peut parvenir en deux ou trois ans à ne taxer chaque capitable qu'au même ſol pour livre de ſon revenu, parce que chaque membre de la Communauté eſt intéreſſé à connoître & à déclarer tout le revenu des autres membres de ſa Communauté, & qu'il deviendra honteux à un membre d'une Communauté de vouloir faire injuſtice à cette Communauté par une fauſſe déclaration de ſon revenu; & voilà pourquoi j'ai approuvé la capitation du cinquiéme du revenu des ſujets, même en tems de paix, quand les ſujets ſeroient diviſés par Communautés de familles voiſines qui connoiſſent les revenus les uns des autres.

La

La Cour qui avoit beſoin d'un grand ſubſide ſur le Clergé, donna un Edit pour favoriſer la Juriſdiction des Evêques contre les prétentions des Parlemens.

Sur quoi je ferai deux obſervations : La premiére, c'eſt qu'il ne devroit y avoir dans un Etat qu'une même Juriſdiction, tant pour les Eccléſiaſtiques que pour les Séculiers ; mais on pourroit dans chaque Juriſdiction établir un bureau de quelques Juges Eccléſiaſtiques, pour examiner les matiéres de cette eſpéce.

La ſeconde, c'eſt que les Eccléſiaſtiques étant tous ſujets de l'Etat, poſſédans comme les autres Citoyens des revenus de l'Etat, je ne vois aucune raiſon ſolide qui les puiſſe diſpenſer d'aider l'Etat de leurs revenus ſur le même pied que les autres ſujets. Les raiſons des anciens pouvoient être bonnes pour leur tems,

tems, mais elles n'ont nulle force préſentement.

ANNÉE 1696.

La France étoit épuiſée de toutes eſpéces de forces, & il étoit à craindre qu'elle ne ſuccombât tout d'un coup de tous côtés. Le Roi, qui ſentoit cet épuiſement, cherchoit depuis longtems à détacher quelqu'un des Alliés, & il trouva que le plus facile à détacher de la Ligue d'Augsbourg, étoit le Duc de Savoye. Ce Prince, qui ne cherchoit qu'à faire un traité avantageux pour lui, profita de l'occaſion favorable qui ſe préſentoit; il fit ſecrétement ſes conditions, & puis dit aux Impériaux & aux Eſpagnols qu'il avoit obtenu la neutralité pour l'Italie, & que s'ils ne vouloient pas l'accepter, il ne pouvoit pas s'empêcher de ſe joindre aux François qui ne demandoient que cette neutralité.

Les

Les Impériaux & les Eſpagnols la refuſérent d'abord, & il joignit alors ſes troupes aux François, & marcha enſuite à Valence Ville du Milanez au Roi d'Eſpagne qu'il aſſiégea ; mais la Cour de l'Empereur & celle d'Eſpagne, voyant qu'elles n'avoient pas de meilleur parti à prendre que la neutralité en Italie, l'acceptérent. Le ſiége fut levé, & les troupes Allemandes ſortirent d'Italie, à condition ſeulement que quelques Etats d'Italie, Toſcane, Génes, Parme, Modène, Mantoue & quelques autres Princes chez qui les Impériaux avoient coutume de prendre des quartiers d'hyver, payeroient un million d'onces d'argent ; ce qui fut exécuté ſuivant l'ancienne repartition.

Le Roi négocioit durant ce tems-là ſecrettement avec les Hollandois, de concert avec le Roi d'Angleterre. Alors l'Empereur & l'Eſpagne en prirent quelque ombra-

ombrage, & commencérent à rabattre un peu de leurs eſpérances de conquêtes. Ils nommérent des Plénipotentiaires. Les armées n'entreprirent rien de conſidérable ſur les frontiéres, & les vuës des Souverains ſe tournérent alors à la paix; mais la vraye cauſe de ce changement étoit l'épuiſement mutuel des Parties Belligérantes; mais ſous le nom de paix perpétuelle qu'ils donnoient à leurs traités, ils ne traitoient réellement que d'une trève incertaine & de peu d'années, parce qu'ils ne formoient point d'arbitres tout-puiſſans & ſuffiſamment intéreſſés pour terminer ſans guerre leurs différends futurs.

La Princeſſe de Savoye qui avoit onze ans, deſtinée au Duc de Bourgogne depuis Dauphin, paſſa en France, en attendant l'âge compétent pour le mariage qui devoit ſe faire l'année ſuivante: Elle fut reçue avec beaucoup de joye, parce qu'on

qu'on la regardoit comme le gage d'une paix prochaine.

Il ne ſe fit rien pour le gouvernement intérieur; on ne vit que des Edits burſaux, mais en plus petit nombre, parce que les ſources en étoient bien diminuées, & parce que le ſubſide de la capitation de vingt-deux millions, rendoit les taxes extraordinaires beaucoup moins néceſſaires.

ANNE'E 1697.

Les Anglois, & ſurtout les Hollandois, voyant que le Duc de Savoye s'étoit ſéparé de leur alliance, & avoit fait ſa paix particuliére, jugérent qu'ils ne pouvoient déſormais rien gagner à la guerre, qu'ils y pouvoient perdre, & que ſurement ils dépenſeroient beaucoup pour la ſoutenir, que ce qu'ils y dépenſeroient ſeroit en pure perte; ainſi ils déclarérent à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne

pagne leurs alliés, que s'ils ne ſe contentoient pas des Places que le Roi de France offroit de reſtituer à l'Empire & à l'Eſpagne, ils feroient avec lui leur paix particuliére : & voilà comme ſe termineront toujours les Alliances partiales & paſſagéres, juſqu'à l'établiſſement de la Diete de l'Europe.

Durant les négociations, le Roi, pour preſſer davantage les Eſpagnols qui étoient les plus éloignés de la paix, fit attaquer Ath en Flandres, Place très bien fortifiée. Le Maréchal de Catinat en fit le ſiége & l'emporta. Barcelonne en Catalogne attaquée ſe rendit à Mr. de Vendôme. Outre cela Pointis Chef d'Eſcadre prit Cartagéne en Amérique, & après avoir ruiné les fortifications il en emporta près de trois millions d'onces d'argent. Toutes ces conquêtes ne faiſoient point avancer les négociations avec l'Eſpagne, parce que les Eſpagnols ſavoient que toutes

ces places leur seroient restituées par le Traité de paix.

Mais cependant les Hollandois les preſſérent si fort, que la paix fut signée dans le mois de Septembre, & l'Empereur la signa aussi le mois suivant, lorſqu'il vit que les Princes de l'Empire étoient prêts de leur côté à faire leur paix particuliére.

C'est ainsi que finit la guerre de la fameuse Ligue d'Augsbourg, après avoir couté aux François plus de cent mille hommes en huit ans, & plus de soixante millions d'onces d'argent d'extraordinaire; pertes que nous aurions pu facilement éviter, si le Roi après la mort de Colbert en 1683. n'eût point écouté Louvois, qui le pouſſa à s'emparer de Luxembourg & de Strasbourg: sa raiſon étoit que c'étoient deux fortes barriéres contre les Allemands; mais un Roi de France pacifique n'avoit point à craindre les Princes Allemands ſes voiſins plus foibles.

foibles que lui ; il n'avoit qu'à les laiſſer en repos, ils n'euſſent jamais ſongé à faire des conquêtes ſur un Prince qu'ils euſſent toujours volontiers regardé comme leur Garant & leur Protecteur contre les entrepriſes de deſpotiſme que l'Empereur faiſoit contre eux de tems en tems, & ils n'euſſent eu garde de vouloir diminuer la puiſſance d'un Prince qui l'eût employée toute entiére à les maintenir dans leurs poſſeſſions actuelles.

Sans ces nouvelles entrepriſes de Louis XIV. les Souverains n'euſſent jamais pris à Augsbourg la réſolution de dépenſer cent millions d'onces d'argent contre nous ; ainſi par notre modération & par notre déſarmement, nous leur euſſions prouvé que déſormais nous voulions vivre en paix avec eux, & ſonger uniquement à raccommoder nos affaires, à payer nos dettes, & à améliorer l'intérieur de l'Etat & nôtre Commerce ; mais l'intérêt de Louvois étoit de faire recommencer la guerre.

Il y a plus, c'eſt que ces deux Places priſes contre la foi des traités, ayant fait regarder le Roi par toute l'Europe comme un Prince d'une ambition ſans bornes, ſes voiſins ne pouvoient, ce ſemble, s'aſſembler en trop grand nombre, & s'unir trop étroitement entre eux, pour lui ôter enfin le pouvoir de leur nuire déſormais. C'eſt proprement la priſe de Luxembourg & de Strasbourg qui ont achevé de gâter parmi nos voiſins la réputation du Roi : ce ſont les malheureux conſeils de Louvois qui ont coûté tant & de ſi grands tréſors, tant de larmes, & tant de ſang aux François, & qui ont attiré de la part des étrangers tant de plaintes trop bien fondées contre la conduite du feu Roi à leur égard, & contre la Nation Françoiſe.

Pareils malheurs arriveront toujours, tant que les Rois ſeront mal élevés, tant que les trois ſortes d'affaires, la négociation, le commerce maritime, la guer-

re

re de terre & de mer ne ſeront point données à un même Miniſtre, ſelon le ſyſtème du Gouvernement du Dauphin Duc de Bourgogne.

Le Prince de Conti s'embarqua à Dunkerque pour aller en Pologne ; il arriva au port de Dantzig ; mais il ne trouva pas les choſes auſſi-bien diſpoſées pour l'élire Roi, que les avoit mandées l'Abbé de Polignac depuis Cardinal ; de ſorte qu'il ne mit pas ſeulement le pied dans ce Royaume ; le parti de l'Electeur de Saxe l'emporta de beaucoup. Le Chevalier de Saint Pierre mon frére, Capitaine de vaiſſeau & depuis Commandant du Piéton, étoit de cette Eſcadre que commandoit Jean Bart : je lui ai ouï dire que le Prince de Conti ne regrettoit pas beaucoup de n'y avoir pas réuſſi.

J'ai ouï dire depuis à ce Prince, qu'il n'y avoit dans ce Royaume que peu d'infanterie, peu d'artillerie, peu de commerce, peu d'argent, peu de facilité pour le-

ver des ſubſides, peu de Places fortifiées, & ſurtout qu'il y a une Loi qui s'oppoſe à tout bon gouvernement & à toutes les bonnes Loix qui ſeroient néceſſaires pour rendre ce Royaume floriſſant; cette Loi, c'eſt qu'il n'y a que dans les Dietes générales que l'on puiſſe faire de nouvelles Loix, & qu'il eſt permis à un Nonce ou un Député, quelque méchant ou extravagant qu'il ſoit, de rompre la Diette par un *veto* prononcé à haute voix.

Il ne parut cette année aucun établiſſement pour améliorer l'Etat, & malgré la paix il ne parut que des Edits burſaux pour acquitter quelques dettes de la guerre.

Fin de la premiére Partie.
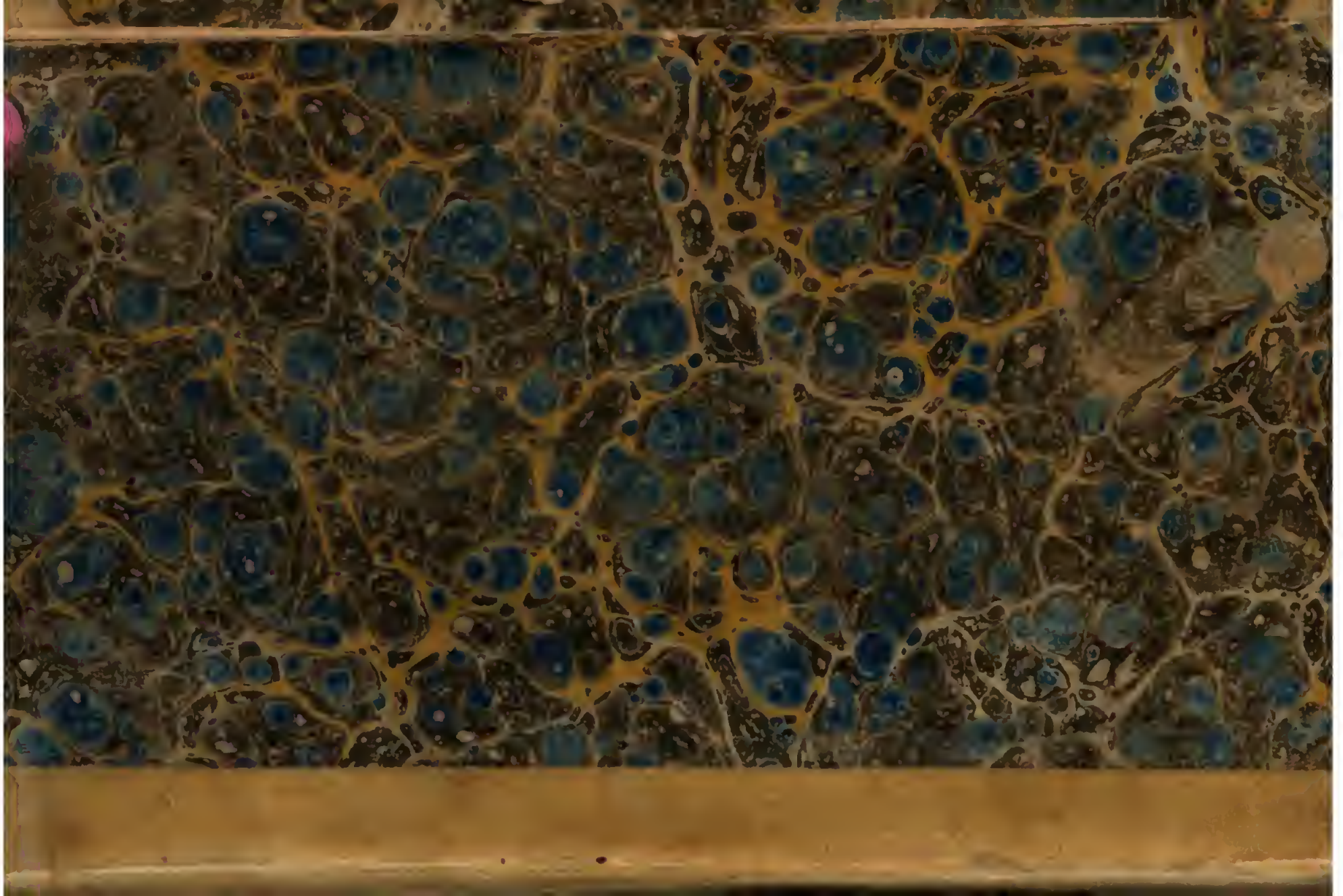
702566